

Jean-Louis Loubet del Bayle

Professeur de science politique, Institut d'Études Politiques de Toulouse,
Directeur du Département de Sc. pol. et de sociologie
de l'Université des Sciences sociales.

(2000)

Initiation aux méthodes des sciences sociales

Un document produit en version numérique par Émilie Tremblay, bénévole,
Doctorante en sociologie à l'Université de Montréal
Courriel: emiliet82@yahoo.fr
[Page web](#) dans Les Classiques des sciences sociales.

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée par Émilie Tremblay, bénévole, doct-
rante en sociologie à l'Université de Montréal

Courriel : emiliet82@yahoo.fr

à partir de :

Jean-Louis Loubet del Bayle

Initiation aux méthodes des sciences sociales.

Paris - Montréal : L'Harmattan, Éditeur, 2000, 272 pp.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur, le 8 avril 2012, Jour de Pâques,
de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : Jean-Louis Loubet del Bayle : jloubet@wanadoo.fr

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word
2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 26 juillet 2012 à Chicoutimi, Ville de Saguenay,
Québec.



Jean-Louis Loubet del Bayle

Professeur de science politique, Institut d'Études Politiques de Toulouse,
Directeur du Département de Sc. pol. et de sociologie
de l'Université des Sciences sociales.

Initiation aux méthodes des sciences sociales.



Paris - Montréal : L'Harmattan, Éditeur, 2000, 272 pp.

Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE, est professeur de Science Politique à l'Institut d'Études Politiques de Toulouse et Directeur du Département de Science Politique et de Sociologie de l'Université des Sciences Sociales. Spécialiste de l'étude des idées politiques, il a notamment publié : *Les non-conformistes des années 30*, *Une tentative de renouvellement de la pensée politique française*.



[269]

Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

[Avant-propos](#) [5]

[Introduction](#) [7]

[Première partie.](#)

L'observation

Chapitre I. [L'observation scientifique](#) [25]

I. [La conquête de l'objet](#) [25]

II. [La construction de l'objet](#) [28]

III. [Le constat de l'objet](#) [32]

Chapitre II. [L'enquête de terrain](#) [37]

I. [L'observation externe](#) [37]

1. [L'observation désengagée.](#) [38]

2. [L'observation participante](#) [40]

II. [L'observation interne](#) [43]

Chapitre III. [L'enquête par entretien](#) [47]

I. [Les types d'entretiens](#) [47]

1. [Les critères de classification](#) [47]

2. [Les principaux types d'entretiens](#) [51]

II. [Problèmes généraux de l'entretien](#) [53]

1. [Les risques de biais du fait de l'enquêteur](#) [54]

2. [Les risques de biais du fait de l'enquêté](#) [56]

Chapitre IV. [Les enquêtes par sondages](#) [59]

- I. [Histoire des sondages](#) [59]
- II. [L'échantillon](#) [61]
 1. [La technique des quotas](#) [61]
 2. [Les techniques probabilistes](#) [65]
 3. [La représentativité de l'échantillon](#) [68]
- III. [Le questionnaire](#) [71]
 1. [Les questions](#) [72]
 2. [L'organisation du questionnaire](#) [80]
 3. [Le questionnaire définitif](#) [84]
- IV. [Les réponses](#) [85]
 1. [La collecte des réponses](#) [85]
 2. [Le dépouillement et l'analyse des réponses](#) [88]
 3. [La publication des réponses](#) [90]

Chapitre V. [Les tests et la mesure des attitudes](#) [95]

- I. [La technique des tests](#) [95]
 1. [Aperçu général sur la technique des tests](#) [95]
 2. [Les tests dans les sciences sociales](#) [99]
- II. [La mesure des opinions et des attitudes](#) [103]
 1. [Les différentes techniques d'évaluation](#) [103]
 2. [Les échelles d'attitude](#) [105]

Chapitre VI. [L'enquête documentaire](#) [113]

- I. [Les grandes catégories de documents](#) [113]
 1. [Documentation directe et documentation indirecte](#) [113]
 2. [Les documents directs écrits](#) [117]
 3. [Les documents directs non-écrits](#) [121]
- II. [L'analyse des documents](#) [124]
 1. [Les objectifs de l'analyse sociologique](#) [124]
 2. [L'analyse du contenu](#) [126]

2e partie.
La systématisation

- Chapitre 1. [La description](#) [141]
- I. [Aspects généraux de la description](#) [141]
 - 1. [Principes de la description](#) [141]
 - 2. [Formes de la description](#) [143]
 - II. [La présentation des éléments de la description](#) [145]
 - 1. [Les techniques mathématiques](#) [146]
 - 2. [Les techniques graphiques](#) [149]
- Chapitre II. [La classification](#) [163]
- I. [La construction des typologies](#) [163]
 - 1. [La notion de type-idéal](#) [164]
 - 2. [La notion de type réel](#) [166]
 - 3. [La pratique contemporaine](#) [167]
 - II. [Les grandes catégories de typologies](#) [170]
 - 1. [Les typologies institutionnelles ou structurelles](#) [171]
 - 2. [Les typologies psychologiques ou relationnelles](#) [172]
 - 3. [Les typologies fonctionnalistes](#) [174]
- Chapitre III. [L'hypothèse](#) [177]
- I. [Notion et types d'hypothèses](#) [177]
 - 1. [La notion d'hypothèse](#) [178]
 - 2. [Les types d'hypothèses](#) [179]
 - II. [L'élaboration des hypothèses](#) [182]
 - 1. [La démarche inductive](#) [182]
 - 2. [La démarche déductive](#) [184]

Chapitre IV. [L'expérimentation](#) [187]

- I. [L'expérimentation et ses difficultés](#) 1[87]
- II. [L'expérimentation provoquée](#) [189]
 - 1. [L'expérimentation en laboratoire](#) [189]
 - 2. [L'expérimentation sur le terrain](#) [193]
- III. [L'expérimentation invoquée](#) [195]
 - 1. [L'expérimentation naturelle](#) [195]
 - 2. [L'analyse ex post facto](#) [199]

Chapitre V. [L'analyse comparative](#) [205]

- I. [L'analyse comparative et ses modalités](#) [205]
 - 1. [Principe de l'analyse comparative](#) [205]
 - 2. [Les conditions du recours à l'analyse comparative](#) [206]
 - 3. [Les types de comparaison](#) [208]
- II. [Les comparaisons statistiques](#) [209]
 - 1. [Le calcul des associations](#) [210]
 - 2. [Le calcul des corrélations](#) [212]

Chapitre VI. [Explication et lois sociologiques](#) [215]

- I. [L'explication et ses difficultés](#) [215]
 - 1. [La notion de "totalité solidaire"](#) [216]
 - 2. [L'analyse multifactorielle](#) [218]
- II. [Les lois sociologiques](#) [225]
 - 1. [Déterminisme et phénomènes sociaux](#) [225]
 - 2. [La rigueur des lois sociologiques](#) [227]
 - 3. [Les types de lois sociologiques](#) [229]

Chapitre VII. [La théorisation](#) [235]

- I. [Les théories sociologiques](#) [235]
 - 1. [La notion de théorie scientifique](#) [235]
 - 2. [Théorie et recherche](#) [239]

- II. [La théorisation dans les sciences sociales](#) [240]
 - 1. [Les approches théoriques](#) [241]
 - 2. [Les niveaux de la théorisation](#) [246]

[Conclusion](#) [259]

[ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE](#) [263]

[INDEX THEMATIQUE](#) [267]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

Depuis quelques décennies les sciences sociales ont connu un grand essor, aiguillonné par les transformations rapides qui bouleversent les sociétés contemporaines. Aujourd'hui, ces connaissances ne concernent plus seulement quelques cercles scientifiques restreints, mais tendent à se diffuser dans le public.

Par là le progrès des sciences sociales concerne plus ou moins directement l'ensemble des citoyens et la culture de « l'honnête homme » du XX^e siècle. Ceci explique l'introduction d'une initiation aux sciences sociales dans un certain nombre de formations universitaires et professionnelles.

Dans cette initiation, à côté du bilan des connaissances, une place croissante est faite à la manière dont ces connaissances sont acquises. En effet, les méthodes utilisées par les sciences sociales sont des méthodes spécifiques, qui ne sont pas sans influence sur la signification des résultats obtenus et dont il importe de connaître l'utilité et les limites.

C'est dans cette perspective qu'à été conçu cet ouvrage destiné aux étudiants qui suivent ce type de formation et à tous ceux qu'intéressent ces questions. Son but est de constituer une initiation aussi claire et aussi concrète que possible aux techniques mises en

œuvre dans la recherche sociologique et à la démarche scientifique telle qu'elle est appliquée à la connaissance des faits sociaux.

***Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE** est professeur de Science politique à l'Université des Sciences Sociales et à l'Institut d'Études Politiques de Toulouse.*

[2]

Du même auteur

Les non-conformistes des années 30. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française
Éditions du Seuil, Paris, 1969-2000

Police et Société
Presses de l'Institut d'Études Politiques, Toulouse, 1988

La police, approche socio-politique
Éditions Montchrestien, Paris, 1992

Initiation pratique à la recherche documentaire
L'Harmattan, Paris, 1998

L'illusion politique au XXe siècle
Economica, Paris, 1999

[5]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.

AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

Depuis quelques décennies les sciences sociales ont connu un grand essor, aiguillonné par les transformations rapides qui bouleversent les sociétés contemporaines. En effet, de même que les changements provoqués par la Révolution française et la révolution industrielle ont amené pratiquement la naissance des sciences sociales à la fin du XVIIIe siècle et au cours du XIXe siècle, de même les changements que connaissent aujourd'hui les sociétés développées comme les anciennes sociétés traditionnelles du tiers monde ont favorisé le développement de la recherche et de la réflexion sur les phénomènes sociaux.

De ce fait, on a assisté à la fois à une croissance globale des investigations sociologiques et à une diversification des disciplines qui explorent ce champ de recherches. Il faut souligner ici que le développement de ces connaissances ne concerne plus seulement quelques cercles scientifiques restreints et fermés, mais que ces connaissances tendent à se diffuser dans l'opinion, notamment par l'intermédiaire des moyens de communication de masse. Il n'est pas rare de les retrouver au centre des controverses idéologiques ou politiques ou de les voir influencer les décisions prises dans certains domaines. Telle observation en matière de dynamique de groupe aura par exemple des implications dans l'organisation des entreprises ou bien tel gouverne-

ment fera appel à des experts en sciences sociales pour arrêter sa politique à propos de tel ou tel problème.

Par là le progrès des sciences sociales concerne plus ou moins directement l'ensemble des citoyens et la culture de "l'honnête homme" du XXe siècle peut de plus en plus difficilement l'ignorer, ce qui explique l'apparition au cours de ces dernières décennies d'une initiation aux sciences sociales et à leurs problèmes dans un certain nombre de formations universitaires et dans la préparation à un certain nombre d'activités professionnelles.

Dans cette initiation, à côté du bilan des connaissances acquises et du recensement des concepts utilisés, une place importante est de plus en plus faite à la manière dont ces connaissances sont découvertes. En effet les méthodes utilisées par les sciences sociales sont des méthodes spécifiques, qui doivent s'adapter aux problèmes particuliers posés par la nature singulière des phénomènes sociaux, et leurs caractéristiques [6] ne sont pas sans influence sur la valeur et la signification des résultats obtenus. Par exemple, pour interpréter correctement les informations fournies par un sondage d'opinion, il importe de connaître la technique des sondages et ses limites, alors que la presse multiplie souvent les commentaires sur des différences de chiffre n'ayant aucune signification scientifique.

C'est dans cette perspective qu'a été conçu cet ouvrage, dont il importe de ne pas perdre de vue le caractère introductif. Son propos n'est pas de constituer un traité d'épistémologie des sciences sociales, mais une initiation aussi claire et aussi concrète que possible aux techniques mises en œuvre dans la recherche sociologique et à la démarche scientifique telle qu'elle est appliquée à la connaissance des faits sociaux.

[7]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

En employant, dans le titre de cet ouvrage, l'expression **méthodes des sciences sociales** on utilise un intitulé devenu classique qui, pourtant, renvoie à des notions qui ne font pas toujours l'unanimité et à propos desquelles subsistent encore parfois des controverses entre spécialistes. Il en est ainsi d'abord de la définition même de ces disciplines scientifiques particulières que sont les sciences sociales et de la détermination de l'objet de leurs recherches. Par ailleurs, le terme de science appliqué à l'étude des faits sociaux n'est pas sans soulever des difficultés. Enfin, il est nécessaire de préciser ce que l'on entendra par le terme de "méthodes" qui, lui non plus, n'est pas d'un usage univoque.

I. L'OBJET DES SCIENCES SOCIALES

Les sciences sociales constituent une branche des **sciences humaines**, c'est-à-dire des sciences qui ont l'homme et ses activités pour objet d'étude, et l'on peut déjà noter que les spécificités de cet objet entraînent un certain nombre de conséquences que l'on retrouvera ultérieurement. L'homme ne s'étudie pas exactement de la même manière qu'un objet physique, une plante ou un animal.

Parmi les sciences humaines, les sciences sociales se distinguent des disciplines qui étudient les aspects physiques de l'homme, comme la médecine, ou qui envisagent les hommes en tant qu'individus, comme la psychologie. Les sciences sociales étudient une catégorie particulière de phénomènes humains : les phénomènes **sociaux**, les faits sociaux. Dans une première approche, on peut définir les faits sociaux comme ceux qui résultent de la vie en société et qui ne se produiraient pas dans une existence humaine totalement solitaire. Donc les faits sociaux sont les **faits relatifs à l'homme en société**.

- Cependant, si l'on peut dire que les sciences sociales étudient l'homme dans son milieu social, il faut reconnaître que cette expression peut recouvrir des phénomènes et des situations extrêmement diverses. Une civilisation, telle la civilisation occidentale ou la civilisation chinoise, constitue à l'évidence un milieu social qui modèle les individus qui lui appartiennent. Une nation, bien que faisant partie d'une civilisation, [8] présente aussi des traits originaux qui la distinguent des autres. A l'intérieur d'une nation, une ville, un village, les classes sociales, les entreprises industrielles, les administrations, les partis politiques sont autant de milieux sociaux présentant les caractéristiques de groupes fortement organisés. Les familles constituent, elles aussi, des milieux sociaux avec leurs traditions, leurs manières de vivre spécifiques. Cette analyse peut se poursuivre en recensant des phénomènes plus informels. Ainsi, une équipe de football, les classes d'une école, l'équipage d'un avion, dont les membres sont en contact direct, s'organisent, se structurent, évoluent d'une manière originale qu'étudie par exemple la "dynamique de groupe". Enfin, si deux personnes se rencontrent dans la rue, s'abordent et bavardent quelques instants, il se produit entre elles un échange de signes, de gestes, de mots qui crée un phénomène social particulier avec ses caractéristiques propres. Entre cette rencontre fortuite de deux personnes et une civilisation millénaire l'écart est immense. Pourtant ce sont, l'une et l'autre, des réalités sociales.

Aussi la formule utilisée plus haut, du fait de la complexité des réalités auxquelles elle renvoie, n'est-elle pas dépourvue d'**ambiguïté**. Notamment elle implique à la fois l'idée de collectivité, de groupe organisé, et, d'autre part, l'idée que ces comportements collectifs sont le fait d'individus. Pour cette raison, elle a été interprétée, particuliè-

rement à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, dans des sens contradictoires. Ces interprétations ont oscillé entre deux positions extrêmes que l'on peut caractériser par les termes de *holisme méthodologique* et *d'individualisme méthodologique*.

- La thèse du **holisme méthodologique** met l'accent, dans le rapport individu-groupe, sur le second terme. Pour elle, le groupe constitue la réalité fondamentale : la société a une réalité objective, irréductible à une simple juxtaposition ou combinaison d'individus et de comportements individuels. Dans ses expressions les plus extrêmes, cette tendance va jusqu'à affirmer que l'individu n'a pas d'existence propre en dehors de l'existence concrète de la société à laquelle il appartient et qu'il n'est qu'une sorte de réalité dérivée, de réalité "seconde" par rapport à celle-ci. Ainsi, chez les auteurs organicistes, héritiers de Spencer, comme Lilienfeld ou De Greef, ou dans l'école allemande de "l'ontologie de la communauté". Sous une forme plus ambiguë, cette position est aussi celle de Marx (1818-1883) ou celle de Durkheim (1858-1917). Pour Durkheim la société constitue une réalité morale qualitativement distincte des individus qui la composent : c'est un être vivant avec ses intérêts, ses idées, son vouloir propre, indépendant des consciences individuelles. Dès lors la sociologie aurait pour objet l'étude des groupes sociaux, observés de l'extérieur, indépendamment de l'analyse des psychologies individuelles.

- À l'opposé, pour les tenants de ce que Raymond Boudon appelle l'**individualisme méthodologique**, l'individu est la seule entité à avoir une existence concrète, empiriquement constatable et la société [9] n'est qu'une construction abstraite, à laquelle ne correspond aucune réalité objective. Il n'existe rien d'autre qu'une pluralité d'individus et les phénomènes sociaux sont simplement des modes de relation entre individus, des agrégats de conduites individuelles. Dès lors, la sociologie tend à devenir une psychologie des interactions individuelles. Telle était déjà la thèse défendue face à Durkheim, par Gabriel Tarde (1843-1904) : celui-ci affirmait que la sociologie devait être une psychologie "intermentale", qu'il appelait une "interpsychologie". Si Tarde fut peu suivi en France, où l'emporta l'influence de Durkheim, il a trouvé en revanche une postérité dans les pays anglo-

saxons avec les fondateurs de l'actuelle psychologie sociale, comme l'anglais Mac Dougall (1871-1938) ou l'américain F.H. Giddings (1855-1938) et, surtout, l'école "relationiste" de Chicago voyant dans le groupe un système de relations entre individus.

- En fait, ces deux positions sont plus **complémentaires** que contradictoires et Georges Gurvitch (1894-1965) n'avait peut-être pas tort de ranger ce débat parmi "les faux problèmes de la sociologie du XIXe siècle". Il s'agit plutôt en effet de deux approches différentes d'une même réalité, qui est à la fois faite de collectivités structurées et organisées et de relations interindividuelles, l'importance relative de ces deux aspects variant suivant les phénomènes étudiés. C'est ce que soulignait d'ailleurs la classification proposée par Georges Gurvitch, qui distinguait dans la diversité de la réalité sociale trois niveaux : le plan *macrosociologique* des sociétés globales, qui comprend les ensembles sociaux assez complets pour suffire à tous les besoins de leurs membres, tels, par exemple, une nation ou une civilisation ; le plan des groupements partiels qui entrent dans la composition des sociétés globales, comme la famille, les groupes de parenté, les associations volontaires, les classes sociales, etc. ; le plan *microsociologique* des différents modes de liaison sociale - que Gurvitch appelait aussi les "formes de sociabilité" - c'est-à-dire les divers types de rapports sociaux qui s'établissent entre les membres d'une collectivité et les "différentes manières dont ces membres sont liés au tout social et par le tout social" ¹.

Cette complémentarité des deux approches est d'autant plus évidente que dans la réalité ces trois plans s'interpénètrent et se conjuguent : les sociétés globales sont formées de groupements particuliers ; sociétés globales et groupements particuliers se constituent à partir de différents types de liaisons sociales. Aussi l'étude et l'explication des faits sociaux demandent que l'on considère à la fois le groupe et les individus : les faits individuels devant être intégrés dans les faits collectifs et les faits collectifs dans les conduites individuelles. Ce que soulignait d'ailleurs Gurvitch lorsqu'il écrivait : "On ne saurait étudier avec quelque précision un groupement concret quel qu'il soit, sans d'une part l'intégrer dans une société globale particu-

¹ *La vocation actuelle de la sociologie*, Paris, PUF, 1963, tome I, pp. 11-14.

lière, sans d'autre part décrire la constellation [10] singulière du microcosme de liaisons sociales qui le caractérise. On peut donc formuler l'observation méthodologique suivante : il est aussi impossible de faire de la microsociologie sans tenir compte de la typologie différentielle des groupements et de la typologie des sociétés globales que de faire de la macrosociologie en négligeant la microsociologie. Ces trois aspects "horizontaux" de la sociologie se fondent et se tiennent réciproquement, car ils sont indissolublement liés dans la réalité des choses" ². Dans le même sens Norbert Elias remarquait : "Ce qu'on a coutume de désigner par deux concepts différents, "l'individu" et la "société", ne constitue pas, comme l'emploi de ces termes nous le fait souvent croire, deux objets distincts qui existent séparément, ce sont en fait des niveaux différents mais inséparables de l'univers humain" ³.

- On peut alors définir les sciences sociales, en reprenant une formule de Guy Rocher, comme les sciences dont l'objet est constitué par l'étude des faits "qui ont ceci en commun qu'ils constituent un environnement, un cadre, un milieu qui résultent d'une activité humaine collective et qui conditionnent les activités humaines individuelles" ⁴. Dès lors, avec A. et R. Mucchielli ⁵, qui définissent de même les sciences sociales comme "les sciences qui ont pour objet l'homme dans ses relations avec les autres humains et avec l'environnement régulateur ou modelleur de ces relations", on fera notamment figurer sous cette rubrique générale la sociologie, la psychologie sociale, l'anthropologie culturelle, les sciences du langage, la science économique, la science politique, l'histoire, la géographie humaine, la démographie, les sciences du droit et des institutions.

² G. Gurvitch, *op. cit.*, p. 110.

³ *Qu'est ce que la sociologie?*, Paris, Pandora, 1981, p. 156.

⁴ G. Rocher, *Introduction à la sociologie générale*, Paris, Seuil, 1968, T. I, p. 14.

⁵ *Lexique des sciences sociales*, Paris, ESF, 1969, p. 174.

II. LA NOTION DE SCIENCE SOCIALE

Si des incertitudes ont pu ainsi se manifester sur l'objet des sciences sociales, en raison de la nature particulière de cet objet, celle-ci n'a pas été non plus sans répercussions sur le statut de ces disciplines scientifiques spécifiques. En effet, les caractéristiques originales des faits sociaux ont amené à discuter la possibilité de procéder à leur étude comme on le fait pour les phénomènes de la nature et donc à contester la possibilité de procéder à une étude *scientifique* de la réalité sociale. De fait, sans conduire à cette conclusion extrême, l'histoire des sciences sociales prouve qu'effectivement cette approche scientifique des phénomènes sociaux a eu du mal à s'imposer et s'est heurtée à un certain nombre d'obstacles.

[11]

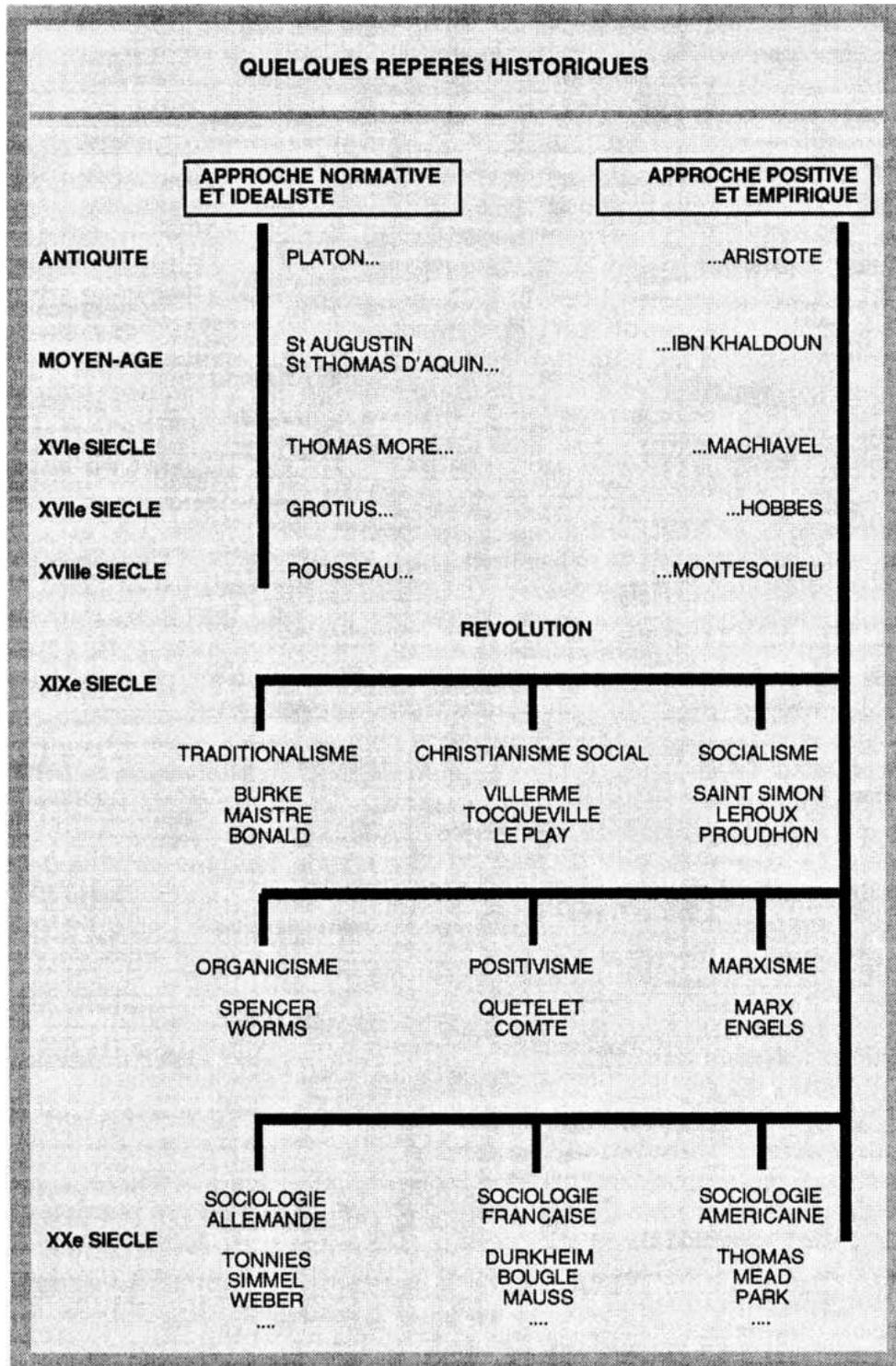
- Une première difficulté tient au caractère **positif** de l'activité scientifique, orientée vers un seul objectif : la **connaissance**. Comme le dira Durkheim : "La science étudie les faits uniquement pour les connaître et en se désintéressant des applications auxquelles peuvent se prêter les notions qu'elle élabore". Or l'histoire montre que, si la réflexion sur les phénomènes sociaux est ancienne, cette attitude positive en face de la réalité sociale est d'apparition beaucoup plus récente. Pendant très longtemps en effet l'étude des faits sociaux a été conduite dans une perspective de **philosophie sociale**, c'est-à-dire, non pas tellement dans un but de connaissance, que dans celui de rechercher des principes, des règles, permettant une meilleure organisation et un meilleur fonctionnement de la société. Par opposition à une recherche de type scientifique, qui se borne à constater les faits et à les expliquer, la philosophie sociale n'est pas positive mais **normative**, dans la mesure où elle s'intéresse moins à ce qui est qu'à ce qui doit ou qui devrait être. Elle ne se limite pas à dire que tel phénomène se produit de telle façon et à telle cause, elle ajoute que telle organisation de la société est préférable à telle autre, que tel comportement social est préférable à tel autre.

• On peut dire, de manière générale, que, jusqu'au XVIIIe siècle, la réflexion sur les phénomènes sociaux n'est pas arrivée à se dégager de cette perspective dominante de philosophie sociale. Jusque là, tous les penseurs sociaux se sont plus ou moins situés dans cette perspective normative, dominée par la recherche du meilleur type de gouvernement et du meilleur mode d'organisation de la société. C'est seulement au XVIIIe siècle que cette approche positive commencera à apparaître dans certains domaines, chez certains auteurs. Ainsi avec Montesquieu (1689-1755) déclarant au début de *L'esprit des lois* : "Ici on dit ce qui est et non ce qui doit être". Par la suite, l'objectif de tous les grands penseurs sociaux du XIXe siècle sera de faire accéder l'étude des faits sociaux à ce stade positif, depuis Saint-Simon (1760-1825) jusqu'à Durkheim (1858-1917), en passant par Marx (1818-1883), Spencer (1822-1903) ou Auguste Comte (1789-1853). Le père de la sociologie écrivait ainsi : "L'observation des faits est la seule base solide des connaissances humaines... Envisageant toujours les faits sociaux, non comme des sujets d'admiration ou de critique, mais comme des sujets d'observation, elle (la science sociale) s'occupe uniquement d'établir leurs relations mutuelles" ⁶.

• Ceci étant, il faut remarquer que si, aujourd'hui, la nécessité de tendre à cette attitude positive est assez généralement admise, il n'en reste pas moins que dans la pratique il n'est pas facile d'éliminer toute perspective normative de nature idéologique. D'ailleurs on peut noter que l'effort des grands sociologues du XIXe siècle pour donner à l'étude des faits sociaux un statut scientifique n'était pas lui-même exempt d'arrière-pensées normatives.

⁶ Cité par P. Arnaud, in *Sociologie de Comte*, Paris, Colin, 1969, pp. 14 et 17.

[12]



[13]

C'est ainsi qu'en arrière plan de leur perspective scientifique on trouve l'intention de fonder une "politique positive" chez Saint-Simon et chez Comte, l'aspiration révolutionnaire chez Marx, le souci de la redéfinition d'une morale sociale chez Durkheim. De même, l'orientation ultra-empiriste de la sociologie américaine jusque dans les années 60, caractérisée par le souci de multiplier les recherches de terrain en éliminant les grandes spéculations théoriques, ne lui a pas épargné le reproche de dissimuler sous son apparente neutralité une justification conservatrice de la société américaine⁷. "N'est-il pas curieux, a écrit le politologue Stanley Hoffmann, que des pionniers de la science "neutre" en soient arrivés à se transformer en chantres et serviteurs de la démocratie américaine"⁸. Inversement les travaux de nombreux sociologues européens ont souvent été sous-tendus par une volonté de critique sociale. Ces remarques soulignent donc la difficulté d'une attitude rigoureusement neutre et objective en face des phénomènes sociaux et la nécessité pour le chercheur de rester toujours vigilant et lucide sur les déformations idéologiques et normatives qui peuvent se glisser dans sa recherche.

• D'ailleurs, l'idée d'une observation scientifique des phénomènes sociaux, l'idée de traiter les réactions humaines comme des faits, d'objectiver leur connaissance n'est pas sans pouvoir susciter des difficultés d'ordre **philosophique**. C'est ainsi qu'une certaine forme d'humanisme rationaliste ou hyper-spiritualiste, insistant sur la spécificité de la nature humaine, a tendu plus ou moins consciemment à réclamer pour l'homme un statut privilégié et à mettre en cause la possibilité de faire de l'homme et de ses activités un objet de science au même titre que les faits naturels, chimiques ou physiques par exemple. De ce point de vue, il est vrai que le progrès des sciences humaines s'accompagne d'une certaine "mort de l'homme", dans la mesure où il suppose la mise en cause de ce statut d'exception, ce qui ne signifie cependant pas, comme certains pourraient être tentés de le penser, que l'homme soit totalement réductible à ce qu'en apprennent les sciences humaines. Que l'homme puisse être objet de science ne

⁷ Cf. Wright Mills, *L'imagination sociologique*, Paris, Maspéro 1977.

⁸ Cité par J. P. Cot et J. P. Mounier, *Pour une sociologie politique*, Paris, Seuil, 1974, p. 12.

signifie pas qu'il ne soit que cela. Que l'homme soit par exemple, pour partie, le produit de conditionnements sociaux que l'on peut étudier et analyser n'implique pas qu'il soit réductible à ces seuls conditionnements. Telle peut être malgré tout l'origine philosophique de certaines résistances au développement des sciences sociales.

- À ces réticences philosophiques on peut aussi ajouter des réticences que l'on peut qualifier de **psychologiques**. Ainsi en est-il de la réaction qui consiste à regarder comme inutile le développement de la recherche sociale en considérant qu'elle ne fait que mettre à jour des évidences qu'il suffirait d'un peu d'attention pour découvrir, en usant de l'expérience que chacun a des réalités sociales. Il y a donc ainsi une sorte de *sociologie spontanée* du sens commun qui a été longtemps un frein au [14] progrès des sciences sociales. Pour d'autres, au contraire, ce sont les connaissances ainsi mises à jour qui constituent une source d'inquiétude dans la mesure où l'on accuse ces connaissances de mettre en cause l'équilibre des sociétés en révélant leurs ressorts cachés ou inconscients, dans la mesure aussi où l'on craint que ces connaissances ne soient utilisées par les détenteurs de toutes les formes de pouvoir pour manipuler et conditionner l'humanité.

- Un obstacle **méthodologique**, enfin, tient au fait que si certains admettent la légitimité de la recherche sur les phénomènes sociaux, ils contestent la possibilité de couler celle-ci dans le moule de l'**analyse scientifique**. Ils font ainsi valoir que les sciences de l'homme ou de la société ne sauraient prétendre parvenir à des conclusions objectives à portée générale qui caractérisent l'approche scientifique. Ils estiment impossible l'application aux faits humains des méthodes de mesure et d'expérimentation qu'emploient les sciences de la nature et affirment que la liberté humaine empêche toute possibilité de formulation d'allure déterministe et interdit toute prévision. Cette thèse s'est particulièrement cristallisée dans une opposition devenue classique entre "explication" et "compréhension" qui, pour certains auteurs, comme l'allemand Wilhelm Dilthey (1833-1911) entraînerait une **opposition** radicale entre les sciences de l'homme et les sciences de la nature.

• Pour Dilthey et ses partisans, "l'explication" est le propre des sciences de la nature. Elle consiste à rechercher de l'extérieur, des liens de cause à effet entre des phénomènes que l'on est impuissant à "comprendre" parce qu'ils n'ont rien d'humain et sont étrangers à notre nature. La démarche qui conduit à l'explication est de ce fait essentiellement objective dans la mesure où les constatations et les affirmations qui en résultent portent sur des réalités matérielles et peuvent souvent être soumises à un contrôle expérimental. Cette objectivité permet que puisse se dégager un assentiment assez général des spécialistes compétents sur un tel savoir. Au contraire, la situation serait très différente dans les sciences de l'homme. Alors que les phénomènes de la nature peuvent seulement être constatés, les faits dont s'occupent ces disciplines sont susceptibles d'être "compris" par une expérience vécue. Comprendre c'est retrouver de l'intérieur la signification que porte en lui-même le donné et non lui en attribuer une seulement de l'extérieur. Dans les sciences humaines le chercheur a en effet la possibilité de comprendre les situations qu'il observe à partir de son expérience personnelle, dans une démarche qui peut prendre appui sur l'intuition et l'expérience intime. Cette subjectivité expliquerait les divergences d'interprétation qui peuvent se manifester à l'égard d'un même phénomène. Toutefois, cette incertitude et cette subjectivité de la méthode compréhensive seraient compensées par la possibilité d'atteindre un très haut niveau d'intelligibilité.

• Si la position de Dilthey conserve quelques défenseurs, elle est cependant écartée par la plupart des spécialistes de sciences sociales. [15] S'il est vrai qu'il est possible effectivement de recourir à une certaine interprétation subjective des faits sociaux, il n'en reste pas moins que le progrès de la connaissance semble lié au développement de procédés *objectifs* permettant l'observation du dehors des réalités sociales. Il ne paraît donc pas judicieux de distinguer radicalement les sciences humaines et les sciences de la nature comme le font les disciples de Dilthey. Toutefois, leurs analyses ont le mérite d'attirer l'attention sur une certaine **spécificité** des sciences sociales, qui rencontrent des problèmes et des difficultés que l'on ne trouve pas dans les sciences de la nature. De ce fait, si le rapprochement avec les sciences de la nature apparaît légitime et fécond, il ne doit pas conduire à une imitation servile contre laquelle, aussi "scientiste" qu'il ait pu

être, Durkheim lui-même mettait en garde lorsqu'il remarquait : "La sociologie prit naissance à l'ombre des sciences... Il va de soi que parmi les premiers sociologues quelques-uns eurent le tort d'exagérer ce rapprochement, au point de méconnaître l'originalité des sciences sociales et l'autonomie dont elles doivent jouir à l'égard des autres sciences qui les ont précédées" ⁹. C'est donc à juste titre que l'on a pu écrire : "Que l'être humain puisse être abordé scientifiquement et que l'on doive le considérer comme formant un domaine d'ordre particulier, voilà les deux conditions difficilement remplies, difficilement maintenues, de l'avancement d'une science humaine" ¹⁰.

III. MÉTHODE ET TECHNIQUES

Le terme de "**méthodes**" demande lui aussi à être précisé car ce terme est utilisé dans la pratique avec des sens très divers pour désigner des procédés qui se situent à des niveaux d'abstraction différents et qui correspondent à des étapes variées de la recherche. Pour y voir un peu plus clair, on distinguera "la méthode" et "les méthodes".

- Au singulier, le terme de **méthode** désigne, selon certaines approches, "la marche rationnelle de l'esprit pour arriver à la connaissance ou à la démonstration de la vérité" ¹¹. En se référant à cette définition, on considèrera la méthode d'une recherche comme l'ensemble des opérations intellectuelles permettant d'analyser, de comprendre et d'expliquer la réalité étudiée. Par là, la méthode désigne donc une **démarche logique**, indépendante du contenu particulier de la recherche, et qualifie des processus et des formes de perception et de raisonnement destinés à rendre intelligible la réalité à appréhender. Le problème est alors de savoir s'il existe *une* méthode spécifique des sciences sociales. La réponse à cette question est étroitement liée aux problèmes évoqués précédemment [16] relatifs à la nature des faits sociaux et à la possibilité de les étudier scientifiquement. Du fait

⁹ Texte cité in A. Cuvillier, *Où va la sociologie française?*, Paris, A. Colin, 1953, p. 206.

¹⁰ G. Hahn, "Sciences humaines et techniques d'action sur l'homme", in *Semaines sociales de France : Socialisation et personne humaine*, Grenoble, 1960, p. 273.

¹¹ Larousse encyclopédique

des incertitudes dont nous avons parlé, les controverses ont été sur ce point nombreuses. Les querelles méthodologiques ont été telles qu'elles ont parfois fait oublier l'objet que l'on se proposait d'explorer. Henri Poincaré écrivait ainsi sous forme de boutade : "Chaque thèse de sociologie propose une nouvelle méthode que, d'ailleurs, le nouveau docteur se garde bien d'appliquer, de sorte que la sociologie est la science qui possède le plus de méthodes et le moins de résultats !". Concrètement, le débat s'est circonscrit sur le point de savoir s'il est possible d'utiliser pour l'étude de la réalité sociale la démarche méthodologique qui a fait ses preuves dans les sciences de la nature : la **méthode scientifique expérimentale**.

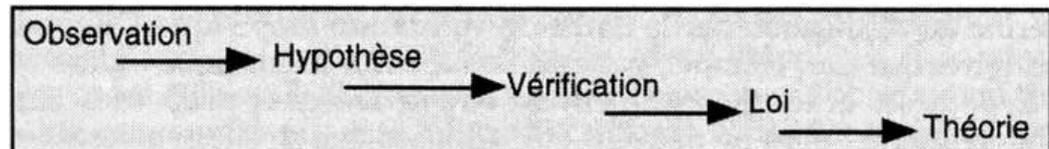
- Ainsi qu'on l'a vu, l'accord s'est progressivement fait sur la possibilité de transposer dans les sciences sociales la méthode scientifique expérimentale utilisée dans les sciences de la nature, mais à **condition** de tenir compte des problèmes **spécifiques** qu'impliquent les caractéristiques particulières des phénomènes sociaux. Comme a pu le noter un politologue ¹², "l'inspiration centrale de la méthode expérimentale ne saurait être récusée dès qu'on entend quitter le plan de l'interprétation subjective, mais cette référence de principe doit s'accompagner naturellement d'un souci d'éviter les transpositions mécaniques, en bref d'adapter le cycle expérimental à nos besoins". Cette constatation déterminera une première perspective de cet ouvrage, dans la mesure où celui-ci s'efforcera de décrire comment s'opère cette transposition à la recherche sociologique de la méthode expérimentale, avec quelles **adaptations** et quelles corrections.

- Cette perspective commandera le plan des développements qui suivront, car celui-ci sera construit en référence aux différentes phases de l'analyse scientifique expérimentale. En effet, le raisonnement scientifique expérimental constitue un véritable cycle d'opérations qui peuvent être, dans une certaine mesure, distinguées les unes des autres. C'est ainsi que Claude Bernard écrivait dans son ouvrage classique *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, que l'on considère comme un exposé plus général de la méthode scientifique

¹² Jean Meynaud, *La science politique*, Lausanne, Etudes politiques, 1960, p. 69. [Livre disponible dans [Les Classiques sociales des sciences](#). JMT.]

expérimentale : "Le savant complet est celui qui embrasse à la fois la théorie et la pratique expérimentale : 1^o) il constate un fait ; 2^o) à propos de ce fait, une idée naît dans son esprit ; 3^o) en vue de cette idée, il raisonne, institue une expérience, en imagine et en réalise les conditions matérielles" ¹³. Ce qu'un autre auteur complète en constatant : "Schématiquement, la recherche et la vérification d'une loi commencent par une observation relativement initiale, qui donne naissance à une conjecture, transformée par l'induction en une hypothèse (loi supposée universelle). Par déduction un cas [17] singulier est prévu que l'expérimentation rend réel ; une observation relativement finale infirme ou confirme la prévision" ¹⁴.

Ainsi apparaissent les différentes **étapes** de l'enchaînement d'opérations qui constitue le cycle de **l'analyse expérimentale** avec ce qui fait sa spécificité, une dialectique constante entre le niveau des faits et celui des idées. De l'observation des faits naissent des propositions d'explication qui constituent des hypothèses ; ces hypothèses sont ensuite confrontées avec la réalité au cours d'un processus de vérification qui comporte notamment le recours à l'expérimentation ; ce processus de vérification permet de formuler une ou des explications de la réalité qui pourront donner naissance à des lois ou à des théories.



- Il faut immédiatement préciser que cette description linéaire des phases de l'analyse scientifique, que l'on peut qualifier **d'hypothético-inductive**, du fait de l'accent qu'elle met sur le rôle moteur de l'observation dans la genèse inductive des hypothèses, constitue une présentation trop simple de la réalité, correspondant à ce que d'aucuns appellent un "inductivisme naïf". L'inexactitude de ce schéma, telle qu'elle est mise en évidence par des épistémologues comme Karl Popper (1902-1994), tient d'abord au fait que la dialectique des idées et des faits qu'il illustre intervient pratiquement à toutes

¹³ *Op. cit.*, Paris, Garnier, 1966, p. 54.

¹⁴ G. Bénézé, *La méthode expérimentale*, Paris, PUF, 1954, p. 4.

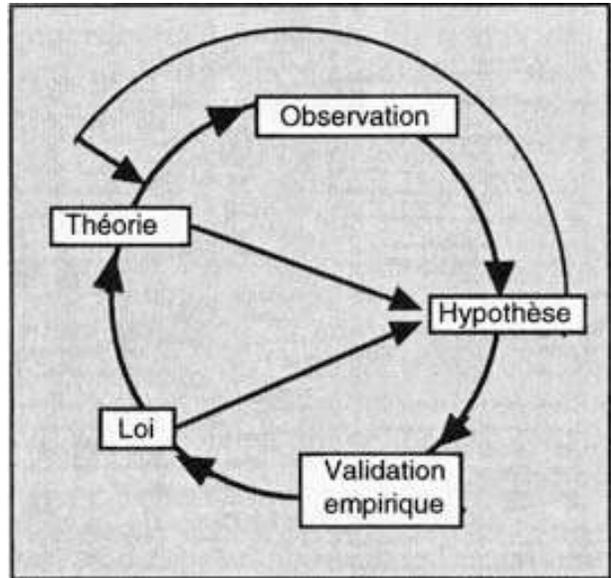
les étapes de ce schéma ¹⁵. Ainsi l'observation de la réalité n'est pas un commencement *ex nihilo* de la démarche scientifique, elle est pour une large part commandée par les questions que le chercheur se pose sur la réalité, qui, elles-mêmes, ne sont pas sans rapport, par exemple, avec les théories ou les lois déjà formulées sur celle-ci. En effet, la science naît pour une part de l'affrontement avec le réel, mais elle naît aussi, ainsi que le note Popper, "dans les problèmes et finit dans les problèmes". Ce qui rejoint la remarque de Gaston Bachelard, lorsque celui-ci constate que la démarche scientifique "prend son départ réel dans un problème, celui-ci fut-il mal posé", c'est-à-dire dans les questions que l'on se pose sur la réalité et qui ne naissent pas seulement du simple contact avec celle-ci, la démarche hypothético-inductive se combinant ainsi souvent avec une démarche **hypothético-déductive**.

Par ailleurs, l'évolution de la réflexion méthodologique a conduit à relativiser la notion de "vérification" impliquant l'idée de l'accès possible, [18] grâce à cette démarche, à une vérité qui aurait un caractère absolu. Des auteurs comme K. Popper ont montré **les limites de la vérification inductive**, en soulignant que l'accumulation de faits confirmant une hypothèse constitue seulement une présomption de validité de celle-ci, la véritable preuve étant l'impossibilité de confirmer l'hypothèse contraire. Selon l'image de Popper, la conjecture "les cygnes sont blancs" sera relativement validée si on multiplie les observations de cygnes blancs, mais elle ne sera complètement prouvée que si l'on démontre l'impossibilité de découvrir des cygnes non-blancs. Inversement, une seule observation de cygne non-blanc suffira à la réfuter. Ceci étant, la confirmation et l'acceptabilité des hypothèses ne sauraient se passer de la confrontation avec la réalité, mais on préfère aujourd'hui, pour la désigner, remplacer le terme de vérification par le terme de **validation empirique**. "Un principe, remarque Carl Hempel, garantit l'objectivité scientifique : alors que les hypothèses et les théories peuvent être inventées et proposées librement en science, elles ne peuvent être admises que si elles subissent un examen critique qui comprend notamment la mise à l'épreuve de leurs implications par une observation ou une expérimentation rigoureuse". Plutôt que de parler de vérification, on préfère aujourd'hui considérer

¹⁵ Cette critique du positivisme a été aussi développée par les auteurs "constructivistes" (Cf. P. Berger et T. Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, tr., Paris, 1992), dont certains en arrivent à conclure à la vanité de toute tentative pour atteindre la réalité.

que ce processus de confirmation a pour but de **corroborer** les hypothèses "testées" et dire que "en l'absence de faits défavorables à une hypothèse, sa confirmation sera considérée comme croissant avec le nombre des résultats favorables qu'on obtient quand on la soumet à des tests" ¹⁶.

Dès lors, c'est plutôt sous une forme circulaire qu'il convient de figurer le processus de la démarche scientifique, avec la possibilité de variantes dans les rapports entre ses différentes étapes



[19]

• Ces précisions étant apportées, le **schéma principal** - sous sa forme linéaire ou circulaire - de la **démarche scientifique** déterminera le plan de cet ouvrage. La première partie évoquera les problèmes de l'**observation**, tout en sachant que celle-ci n'est pas un commencement absolu dans le processus de la recherche scientifique. La seconde partie traitera ensuite de la **systématisation**, c'est-à-dire du traitement des données fournies par l'observation selon le processus d'analyse que l'on vient d'évoquer. Il convient ici de répéter que cette présentation pédagogique des étapes de la démarche scientifique empirico-expérimentale est en grande partie artificielle et est adoptée dans un but **didactique** de clarification. Dans la pratique, ces différentes opérations sont plus simultanées que successives : elles sont en fait étroitement imbriquées, étroitement enchevêtrées et reliées par des

¹⁶ Carl Hempel, *Eléments d'épistémologie*, tr., Paris, Colin, 1997, p. 24 et p. 52

rappports d'interaction réciproque. Ainsi, par exemple, si les constructions théoriques apparaissent dans ce schéma après l'observation, dans la pratique l'observation de la réalité est cependant aussi influencée par ces constructions théoriques. Encore une fois, la présentation chronologique adoptée ne doit pas faire illusion et ne doit pas être interprétée comme une succession irréversible. Comme le constate, à juste titre, P. Bourdieu : "en projetant dans l'espace sous forme de moments extérieurs les uns aux autres les phases du "cycle expérimental", elle (cette présentation) ne restitue qu'imparfaitement le déroulement réel des opérations puisque c'est en réalité tout le cycle qui est présent dans chacune d'elles" ¹⁷.

Dans une seconde perspective, cet ouvrage constituera aussi une introduction aux "**méthodes**" des sciences sociales, en employant ici ce terme au pluriel. En fait, pour éviter des confusions, on préférera parler de **techniques**, en désignant par là les procédés de recherche qui serviront à mettre en œuvre concrètement et à réaliser les opérations correspondant aux différentes étapes de **la** méthode. Ainsi, la méthode scientifique, comme on l'a vu, comporte une phase importante qui est l'observation. La notion d'observation relève de la méthode. En revanche, pour réaliser cette observation, on pourra mettre en œuvre des procédés divers, entretiens, sondages d'opinion, analyse de documents qui constituent autant de techniques. De manière plus abstraite, on dira que les techniques représentent des procédés limités, mettant en jeu des éléments pratiques, concrets, adaptés à un but précis et défini, alors que la méthode est une démarche intellectuelle générale coordonnant un ensemble d'opérations techniques dans un but plus large, à savoir connaître et expliquer les phénomènes sociaux. Les techniques apparaissent donc comme des outils de recherche mis en œuvre en fonction d'une stratégie générale définie par la méthode. Cet ouvrage s'attachera donc à décrire aussi les instruments techniques dont le chercheur peut disposer à chaque étape de la recherche.

¹⁷ P. Bourdieu, J.C. Chamboredon, J.C. Passeron, *Le métier de sociologue*, 1968, Paris, Mouton, p, 89.

[20]

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ARON (R.), *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967.

BACHELARD (G.), *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, Alcan, 1934. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#) en octobre 2012. JMT.]

BENEZE (G.), *La méthode expérimentale*, Paris, PUF, 1967.

BERGER (P.L.), *Comprendre la sociologie*, Paris, Centurion, 1973.

BERGER (P.), LUCKMANN (T.), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Klincksieck, 1992.

BERNARD (C.), *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Paris, Garnier, 1966. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

BERTHELOT (J.M), *La construction de la sociologie*, Paris, PUF, 1991.

BLANCHE (G.), *L'induction scientifique et les lois naturelles*, Paris, PUF, 1975.

BLANCHE (G.), *La méthode expérimentale et la philosophie physique*, Paris, PUF, 1969.

BOORSTIN (D.A.), *The discovers : a histoy of man' search to know his world and himself*, New York, Vintage Books, 1983.

BOUDON (R.), *La logique du social*, Paris, Hachette, 1979.

BOURDIEU (P.), *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, 1980.

CHALMERS (A.), *Qu'est-ce que la science?*, Paris, La Découverte, 1976.

CUVILLIER (M.), *Introduction à la sociologie*, Paris, A. Colin, 1967.

DELAS (J.P), MILLY (B), *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Sirey, 1997.

DILTHEY (W.), *Introduction à l'étude des sciences humaines*, tr., Paris, 1942.

DURKHEIM (E.), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1968. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

EASTHOPE (G), *A History of Social Research Methods*, Londres, Wesley, 1974.

FEYERABEND (P.), *Contre la science*, Paris, Seuil, 1979.

GRANGER (G.), *Pensée formelle et science de l'homme*, Paris, PUF, 1967.

GURVITCH (G.), *La vocation actuelle de la sociologie*, Paris, PUF, 1963.

HAYEK (F. von), *Scientisme et sciences sociales*, tr., Paris, Plon, 1983.

KUHN (T.), *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1972.

LECLERC, (G.), *L'observation de l'homme : une histoire des enquêtes sociales*, Seuil, 1979.

MATALON (B.), *Décrire, expliquer, prévoir*, Paris, Armand Colin, 1988.

MATALON (B.), *La construction de la science, de l'épistémologie à la sociologie de la connaissance scientifique*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1996

MERTON (R.K.), *Eléments de théorie et méthode sociologiques*, Paris, Plon, 1953.

MILLS (W.), *L'imagination sociologique*, tr., Paris, Maspéro, 1967.

MONNEROT U.), *Les faits sociaux ne sont pas des choses*, Paris, Gallimard, 1946.

MONTLIBERT (C. de), *Introduction au raisonnement sociologique*, Strasbourg, Presses de l'Université de Strasbourg, 1990.

NISBET (R.), *La tradition sociologique*, tr. Paris, PUT, 1984.

PIAGET (J.), *Epistémologie des sciences de l'homme*, Paris, 1972.

POPPER (K.), *La connaissance objective*, tr., Paris, Aubier, 1978.

POPPER (K.), *La logique de la découverte scientifique*, tr., Paris, Payot 1973.

QUIVY (R.), VAN CAMPENHOUDT (L.), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988.

ROCHER (G.), *Introduction à la sociologie générale*, Paris, 1968, Seuil, 3 vol.

WEBER (M.), *Essai sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965.
[Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

WEBER (M.), *Le savant et la politique*, Paris, Gallimard, 1963.
[Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

[21]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.

Première partie

L'observation

[Retour à la table des matières](#)

[23]

L'observation peut être définie comme la **considération attentive des faits** afin de les mieux connaître et de collecter des informations à leur propos. Toutefois, l'observation peut prendre des formes différentes et s'exercer dans des contextes différents.

Ceci peut amener à distinguer deux types d'observation que l'on peut qualifier de *fortuite* et de *scientifique*.

- L'observation **fortuite** est une observation spontanée, pré-scientifique. Dans l'observation fortuite, l'observateur opère sans préparation préalable, sans plan déterminé. Il agit spontanément, saisissant toute occasion qui s'offre à lui pour étudier des phénomènes qu'il rencontre en quelque sorte par hasard. Sans plan pré-établi, le chercheur est surtout guidé ici par son intuition et par son imagination. Ce type d'observation ne doit pas être méprisé : il peut souvent stimuler la recherche scientifique et suggérer des idées intéressantes. En sciences sociales, ce type d'observation est même particulièrement fréquent et son importance n'est pas négligeable.

- La seconde forme d'observation est l'observation que l'on peut qualifier de **scientifique**. C'est une observation systématique et préparée. Elle est préparée en ce sens que le chercheur a établi au préalable un plan d'exploration des phénomènes qu'il étudie. Elle est systématique et méthodique, dans la mesure où elle vise à recenser le maximum d'aspects du phénomène étudié en ne se contentant plus de se fier au hasard et en s'entourant du maximum de garanties pour assurer la validité des résultats obtenus, notamment par la sélection de techniques d'observation adaptées à l'objet étudié.

• En ne négligeant pas le rôle que peut jouer l'observation fortuite, c'est l'observation scientifique qui sera évoquée ici, en remarquant que l'observation scientifique des faits sociaux est écartelée entre une **double exigence** déjà rencontrée, dont les impératifs ne sont pas toujours faciles à concilier : d'une part, introduire dans l'observation des phénomènes sociaux les principes qui ont fait leurs preuves dans les sciences de la nature et donner à l'observation des phénomènes sociaux la même rigueur qu'à l'observation des faits naturels. Mais, d'autre part, tenir compte de la spécificité des faits sociaux qui, en raison de leur nature, de leur complexité, imposent des techniques d'observation particulières [24] et posent des problèmes que l'on ne trouve pas dans les autres disciplines scientifiques.

Par ailleurs, en relativisant la présentation didactique adoptée, il importe de rappeler que l'observation s'inscrit dans une approche méthodologique qui la met en fait en relation d'interaction avec toutes les autres phases de la démarche scientifique. Notamment, l'observation est inséparable d'un processus de **questionnement** de la réalité qui doit autant à la confrontation avec le réel qu'aux connaissances déjà acquises ou aux théories déjà formulées. C'est déjà ce que remarquait Cournot lorsqu'il notait que "si les chercheurs observent avec leurs sens, ils observent bien plus encore avec leur raison".

Il convient aussi d'ajouter que si l'observation peut être, comme ici, dans une certaine mesure, située au début de la démarche scientifique par rapport au processus d'élaboration des hypothèses. Elle peut aussi contribuer, après leur formulation, à leur **validation empirique** en confrontant celles-ci à la réalité au cours d'une nouvelle phase d'observation.

Dans cette première partie, on recensera les techniques d'observation utilisées dans les sciences sociales après avoir consacré un premier point à évoquer un certain nombre de problèmes généraux relatifs à *l'observation scientifique*.

[25]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.
Première partie. L'observation

Chapitre I

L'observation scientifique

[Retour à la table des matières](#)

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'observation scientifique n'est pas quelque chose de naturel, un processus qu'il suffirait de laisser se développer de lui-même. Elle suppose, au contraire, un **effort** de la part du chercheur et constitue, dans son principe même, une opération plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. C'est sur cet effort qu'insistait Gaston Bachelard (1884-1962) lorsqu'il écrivait que le fait scientifique n'est pas seulement à constater mais qu'il est aussi "conquis et construit". Ces observations sur la *conquête* et la *construction* de l'objet ont une portée générale, mais leur importance est encore plus grande dans les sciences sociales, ainsi qu'on le verra tout d'abord avant d'examiner ensuite les problèmes plus techniques et plus spécifiques que pose l'observation dans la recherche sociologique.

I. LA CONQUÊTE DE L'OBJET

[Retour à la table des matières](#)

Cette **conquête de l'objet** est en rapport avec l'exigence d'objectivité qui est un des traits caractéristiques de la démarche scientifique. Pour que l'observation soit scientifique, l'observateur doit enregistrer les faits sans mêler à son observation ses opinions antérieures, ses idées préconçues. C'est cette **neutralité** de l'observateur que soulignait Claude Bernard lorsqu'il notait dans son exposé de la méthode scientifique expérimentale : "L'observateur doit être le photographe des phénomènes, son observation doit représenter exactement la nature. Il faut observer sans idée préconçue ; l'esprit de l'observateur doit être passif, c'est-à-dire se taire ; il écoute la nature et écrit sous sa dictée" ¹⁸. Arriver à cette objectivité n'est déjà pas si facile dans n'importe quelle discipline. Partout le fait scientifique est à conquérir contre l'illusion du savoir immédiat. "Quand il se présente à la culture scientifique, notait Bachelard ¹⁹, l'esprit n'est jamais jeune. Il est même très vieux car il a l'âge de ses préjugés. L'opinion pense mal, elle ne pense pas : elle traduit des besoins en connaissances. L'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion [26] sur des questions que nous ne connaissons pas". Cette difficulté est encore plus grande en matière de recherches sociales et c'est pour arriver à cette objectivité que Durkheim formulait sa célèbre recommandation invitant à "traiter les faits sociaux comme des choses", formule dont on a tiré un principe corollaire : celui de "l'ignorance méthodique".

• "**Traiter les faits sociaux comme des choses**" ne signifie pas, comme certains adversaires de Durkheim l'ont pensé, que les faits sociaux soient des "choses" matérielles, qu'ils n'aient pas une nature spécifique. Il faut interpréter la formule de Durkheim comme une règle méthodologique. C'est-à-dire que, si les faits sociaux ne sont pas des choses, il faut néanmoins les traiter **comme** s'ils étaient des cho-

¹⁸ *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Paris, Garnier, 1966, p. 52. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

¹⁹ *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 1970, p. 14.

ses. Ceci implique en particulier que, dans la mesure du possible, le fait social doit être considéré comme un objet extérieur à l'observateur, s'imposant à lui comme un donné, qu'il a à étudier comme il le ferait pour un fait naturel, en se détachant au maximum de cet objet et, surtout, en évitant d'interposer entre l'objet et lui-même ses idées. "Nous ne disons pas, écrivait Durkheim, que les faits sociaux sont des choses matérielles, mais qu'ils sont des choses au même titre que les choses matérielles, quoique d'une autre manière... Qu'est-ce, en effet, qu'une chose? La chose s'oppose à l'idée, comme ce que l'on connaît du dehors à ce que l'on connaît du dedans... Traiter les faits d'un certain ordre comme des choses ce n'est donc pas les classer dans telle ou telle catégorie du réel, c'est observer vis-à-vis d'eux une certaine attitude mentale" ²⁰.

- La règle de **l'ignorance méthodique**, corollaire de la formule précédente, signifie que le sociologue, à l'image du biologiste ou du chimiste, doit avoir le sentiment de son ignorance en face de l'objet étudié. Il doit faire table rase des idées plus ou moins approximatives qu'il peut s'être fait sur l'objet de son étude et qui pourraient déformer les résultats de son observation. Il doit faire la chasse à ce que Bacon appelait les **pré-notions**, "sortes de fantômes, qui nous défigurent le véritable aspect des choses et que nous prenons pourtant pour les choses elles-mêmes". L'observateur doit prendre comme principe qu'il ne sait rien de l'objet de son observation, de ses caractères comme de ses causes. "Il faut, dit encore Durkheim, qu'en pénétrant dans le monde social, il ait conscience qu'il pénètre dans l'inconnu ; il faut qu'il se sente en présence de faits dont les lois sont aussi insoupçonnées que pouvaient l'être celles de la vie quand la biologie n'était pas constituée ; il faut qu'il se tienne prêt à faire des découvertes qui le surprendront et le déconcertent" ²¹.

- Ces principes, applicables dans toute discipline, ne se respectent pas sans difficulté dans les recherches sociales. En effet, ici, il faut que le chercheur arrive à se dégager des idées que peuvent lui suggé-

²⁰ Les règles de la méthode sociologique, PUF, 1968, p. XII.

²¹ *ibid.*, p. XIV.

rer le [27] sens commun ou le bon sens et ce n'est pas chose facile car, sur les faits sociaux que chacun vit quotidiennement, chacun a des idées *a priori* plus ou moins fondées, plus ou moins approximatives dont il est difficile de s'affranchir. Pourtant cette règle de l'ignorance méthodique implique une rupture brutale avec cette sorte de **sociologie spontanée**. "La familiarité avec l'univers social constitue pour le sociologue l'obstacle épistémologique par excellence, parce qu'elle produit continûment des conceptions ou des systématisations fictives, en même temps que les conditions de leur crédibilité. Le sociologue n'en a jamais fini avec la sociologie spontanée et il doit s'imposer une polémique incessante contre les évidences aveuglantes qui procurent à trop bon compte l'illusion du savoir immédiat et de sa richesse indépassable" ²².

²² P. Bourdieu, J. C. Passeron, J.C. Chamboredon, *op. cit.*, p. 81.

Un exemple, emprunté à Lazarsfeld, montre peut-être plus que de longs discours l'utilité de cette mise en garde. Cet exemple se réfère à une enquête célèbre faite sur les soldats américains au cours de la deuxième guerre mondiale. Cette enquête a permis d'établir un certain nombre de conclusions que l'on accompagnera ici des commentaires que peut suggérer le bon sens : 1) Les individus d'un niveau d'instruction élevé ressentaient plus de troubles psychonévrotiques que ceux qui avaient un faible niveau d'instruction : pas étonnant, dira le bon sens, car l'instabilité psychologique bien connue des intellectuels les rend plus sensibles que les autres au traumatisme de la guerre ! 2) Pendant leur service militaire, les ruraux avaient d'ordinaire meilleur moral que les citadins : c'est normal, ils sont habitués à une vie plus rude ! 3) Les soldats originaires du Sud des U.S.A. supportaient mieux le climat chaud des îles du Pacifique que les soldats du Nord : logique car les habitants du Sud étaient plus habitués à la chaleur ! 4) Les soldats américains en Europe étaient plus impatients d'être rapatriés pendant qu'ils combattaient qu'après la reddition allemande : évident qu'ils préfèrent fuir au plus vite la guerre et qu'ils soient moins pressés celle-ci finie ! Ces résultats paraissent donc évidents au bon sens et on n'est pas loin de penser que c'est gaspiller beaucoup d'argent que de conduire des enquêtes pour arriver à de telles banalités. Seulement ces propositions évidentes sont toutes fausses et l'enquête est arrivée à des résultats exactement inverses. Elle a établi que les soldats les moins instruits étaient les plus sujets aux névroses, que les soldats citadins avaient meilleur moral que les ruraux, que les soldats du Sud ne s'adaptaient pas mieux que ceux du Nord au climat tropical des îles du Pacifique, que les soldats supportaient plus mal l'inaction après la capitulation que les dangers du combat ! On aperçoit donc ici les dangers des pseudo-évidences de la sociologie spontanée.

- Une autre conséquence de cette règle de l'ignorance méthodique est que le sociologue doit faire abstraction dans ses recherches de l'expérience qu'il peut avoir de phénomènes sociaux analogues à ceux qu'il étudie. Le sociologue de la famille, par exemple, devra faire abstraction de sa propre expérience familiale et, surtout, il devra se garder de projeter sur les phénomènes étudiés sa propre expérience. Dans cette perspective, le sociologue devra se garder de manière générale de ce que [28] l'on appelle l'**ethnocentrisme** ou, plus largement, le **sociocentrisme**, en entendant ainsi la tentation de tout interpréter en fonction des normes, des habitudes et des caractéristiques du groupe social auquel il appartient. En effet, il ne faut pas oublier que le chercheur n'est pas un pur esprit, qu'il est lui-même un homme **sociale-**

ment situé ²³, avec sa culture, ses préjugés, ses intérêts, dont il doit s'efforcer de s'affranchir dans son travail de chercheur, tout en sachant qu'il s'agit d'une lutte toujours recommencée, sans espoir d'atteindre cet objectif d'une manière absolue et définitive. On peut ajouter que le poids de cette sociologie spontanée, *sociocentrée*, est aujourd'hui d'autant plus fort que celle-ci se nourrit, non seulement de l'expérience de l'apprenti-chercheur, mais aussi, de plus en plus, des pseudo-évidences que génère dans les sociétés modernes le **conformisme médiatique**, qui met en circulation de manière quasi continue une multiplicité d'idées ou d'images pré-construites concernant les phénomènes sociaux les plus divers.

II. LA CONSTRUCTION DE L'OBJET

[Retour à la table des matières](#)

On peut qualifier de démarche empirique cette démarche qui consiste à insister sur la soumission aux faits et sur le caractère premier de l'observation. Par l'accent mis sur cette approche des phénomènes sociaux, des auteurs comme Comte ou Durkheim ont entendu fonder le caractère scientifique de l'étude des phénomènes sociaux, en éliminant la tentation des spéculations abstraites dont la philosophie sociale avait été jusque là coutumière. Ainsi est rappelé à juste titre que l'observation sociologique doit être **conquise** aux dépens du sens commun, de nos perceptions subjectives, des idées reçues et que la rigueur intellectuelle et le sens critique sont les deux fondements de l'objectivité.

- Ceci étant, il ne faut pourtant pas perdre de vue les **limites** de cet empirisme, en rappelant ce qui a déjà été dit sur l'unité des différentes phases de la méthode scientifique expérimentale que l'on a ici décomposée pour la commodité de l'exposé. Dans la pratique, l'observation n'est pas un commencement absolu. Observation et analyse systéma-

²³ D'où l'intérêt des études sur la sociologie de la science. Cf. B. Latour, *La science en action*, Paris, La Découverte, 1989.

tique sont souvent simultanées et en relation très étroite : l'observation nourrissant certes l'analyse systématique, mais l'analyse systématique orientant et encadrant l'observation. En fait, et contrairement à ce que pourrait laisser croire l'ordre d'exposition adopté, observation et analyse systématique sont étroitement imbriquées. De ce fait le texte de Claude Bernard cité plus haut peut induire en erreur en insistant trop unilatéralement sur la passivité du chercheur dans l'observation, comme s'il suffisait [29] de "laisser l'expérience se déposer d'elle-même dans notre esprit, la nature s'inscrire d'elle-même dans la science" ²⁴.

En fait, l'observation implique une préparation, un comportement **actif** du chercheur. Elle implique d'abord cette activité pour réaliser la rupture épistémologique consistant à chasser les prénotions susceptibles de compromettre l'objectivité de l'observation. Elle l'implique aussi parce que l'observation n'est pas quelque chose qui s'impose de l'extérieur au chercheur, comme si les faits sociaux étaient des données immédiatement perceptibles dont il suffirait de faire le recensement. En réalité, l'observation est un comportement **voulu**, orienté par le chercheur. C'est pourquoi l'observation ne peut être qualifiée de passive. Dans la pratique, le fait scientifique à observer (et ceci vaut pour toutes les sciences) n'existe pas à l'état brut, naturellement. Un fait ne devient un fait scientifique que par une intervention du chercheur, ce que certains, en reprenant une formule de Bachelard, expriment en disant que le fait scientifique est *construit* et en parlant de la **construction de l'objet** de l'observation.

- Cette préparation de l'observation, cette construction de l'objet de l'observation est nécessaire parce que le chercheur est obligé de faire des choix dans l'immense complexité du réel. Il doit sélectionner les parties de la réalité qui feront l'objet de l'observation. Il doit **découper le réel** et pour opérer ce découpage il doit avoir une idée plus ou moins précise sur l'objet qu'il va étudier, sur les questions qu'il va lui poser, qui constituent autant de préalables théoriques à l'observation. Même Auguste Comte, le théoricien du positivisme, en

²⁴ L. Brunschvicg, *L'expérience humaine et la causalité physique*, 1922, p. 64.

convenait lorsqu'il notait : "Si, d'un côté, toute théorie doit nécessairement être fondée sur des observations, il est également sensible, d'un autre côté, que, pour se livrer à l'observation, notre esprit a besoin d'une théorie quelconque. Si, en contemplant les phénomènes, nous ne les rattachions point immédiatement à quelque principe, non seulement il nous serait impossible de combiner ces observations isolées, et, par conséquent, d'en tirer aucun fruit, mais nous serions même entièrement incapables de les retenir et, le plus souvent, les faits resteraient inaperçus sous nos yeux" ²⁵.

- C'est ainsi que, dans la pratique, il n'y a pas d'observation sans formulation d'**hypothèses de recherche**, si sommaires soient-elles. Une observation passive de la réalité n'est pas possible. Comme on l'a dit, à ne pas savoir ce que l'on cherche on risque de ne pas savoir ce que l'on trouve. Les faits ne parlent pas d'eux-mêmes. Le réel n'a jamais l'initiative. Il ne peut répondre que si on l'interroge. C'est la fonction des hypothèses de recherche que de formuler plus ou moins clairement les questions qui vont orienter l'observation, en incitant à étudier dans le [30] réel ce qui est de nature à permettre d'y répondre? Il faut donc être conscient de la nécessité de cette opération et aussi de ses dangers.

Ainsi, les questions apparemment les plus anodines et les plus *réalistes* peuvent impliquer des présupposés théoriques qu'il importe de déceler. Par exemple, si l'on demande à des enfants : "Travailler et jouer est-ce la même chose ? Quelle différence y a-t-il entre le travail et le jeu?", on impose à l'enfant des catégories d'adulte qui font référence à toute une conceptualisation préalable ²⁶. Par ailleurs, cette démarche nécessaire comporte des risques car logiquement elle conduit à ne répondre qu'aux questions que l'on s'est posé. C'est pourquoi il faut être lucide sur les limitations qu'imposent les hypothèses choisies et être attentif à tout ce qui dans l'observation peut amener à se poser d'autres questions et à opérer une autre *construction* intellectuelle de l'objet pour serrer de plus près la réalité.

²⁵ *Cours de philosophie positive*, 1926, T. I, pp. 1 -15. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

²⁶ M. Chastaing, *Journal de psychologie normale et pathologique*, 1959, n° 3, pp. 303-326.

• De ce fait, cette construction de l'objet se traduit aussi, en relation avec les questions posées par les hypothèses, par la **définition** de l'objet de la recherche afin de délimiter le champ de l'observation. Comme le notait Durkheim, "la première démarche du sociologue doit être de définir les choses dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache bien ce qui est en question" ²⁷. Ainsi, si l'on entreprend une recherche sur le militantisme dans les partis politiques, il sera nécessaire de savoir, au moins d'une manière vague, ce qu'est un parti politique, de façon à n'observer que les groupes correspondant à cette catégorie et aussi ce qu'est un militant. Donc, pour entreprendre l'observation, il importe d'élaborer un minimum de définitions et de concepts, tout en sachant leur caractère insuffisant et provisoire, puisqu'il est évident qu'une définition parfaite, un concept rigoureux ne peut être construit qu'à la fin de la recherche, lorsque les caractéristiques des phénomènes étudiés sont connues. Ce sont ces définitions provisoires, ces **concepts opérationnels** qu'évoque par exemple Marcel Mauss, au début de son étude classique sur la prière, lorsqu'il note : "Il n'est pas question bien entendu de définir la substance même des faits, une telle définition ne peut venir qu'au terme de la science, celle que nous avons à faire au début ne peut être que provisoire. Elle est seulement destinée à engager la recherche, à déterminer les choses à étudier, sans anticiper sur les résultats de l'étude" ²⁸. Ici encore, il importe d'être lucide sur les implications théoriques de cette conceptualisation indispensable et d'être conscient des limitations et, parfois, des déformations qu'elle peut imposer à l'observation.

• Outre la définition de concepts opérationnels, la construction de l'objet s'accompagne souvent de la détermination d'**indicateurs** pour préciser comment ces concepts se traduisent concrètement dans la réalité [31] et pour délimiter ce qui doit faire l'objet de l'observation. Comme le note P. Lazarsfeld : "Il s'agit de distinguer un certain nombre de dimensions spécifiques du concept original et de trouver des indicateurs pour chaque dimension" ²⁹.

²⁷ *Op. cit.*, p. 34.

²⁸ *Œuvres*, Paris, Ed. de Minuit, 1969, t. I, p. 386

²⁹ "Des concepts aux indices empiriques", in *Le vocabulaire des sciences sociales*, 1965, p. 27 et s.

Lazarsfeld distingue quatre étapes dans ce processus. La première étape est constituée par une représentation imagée du concept correspondant à une perception intuitive et un peu vague de l'objet à étudier. Ainsi, en reprenant l'exemple du militantisme politique, on partira du sentiment que le militantisme dans un parti politique implique un comportement actif, différent de celui d'un adhérent ou d'un dirigeant. La seconde étape est ensuite la spécification du concept qui consiste à déterminer de manière abstraite les composantes, les éléments constitutifs, les différents aspects du concept : ce sont les dimensions du concept. Ainsi, schématiquement, on pourra considérer que l'activité du militant se traduit par des activités à l'intérieur du parti et des activités à l'extérieur : elles constitueront deux dimensions du militantisme. Enfin interviendra le choix des indicateurs, qui seront autant de faits observables permettant d'appréhender concrètement les dimensions du concept. Par exemple, la dimension activité militante dans le parti pourra se traduire par des indicateurs comme la participation à des réunions, la tenue de permanences, la rédaction de tracts, le versement de cotisations, etc. L'observation du militantisme passera par l'observation concrète de ces phénomènes beaucoup plus précis. Enfin la synthèse des informations fournies par les indicateurs peut se traduire par la construction d'indices combinant ces informations.

On voit donc par là que, même au stade de l'observation, se manifeste le caractère indissociable de l'activité théorique et de la recherche des faits, qui vérifie le mot de Simiand : "Pas d'idées sans faits, pas de faits sans idées". Contrairement à ce que pourrait laisser supposer un empirisme simpliste, la démarche scientifique se caractérise par une dialectique permanente entre le réel et l'intervention active du chercheur, avec les risques que cela peut d'ailleurs comporter pour l'objectivité de la recherche. "La connaissance scientifique, écrivait le politologue Jean Meynaud, apparaît en définitive comme un dialogue entre l'esprit et les choses : construction certes, mais qui vient sans cesse s'éprouver et s'épurer au contact du réel. Le fait dépend de la pensée, mais il l'influence à son tour au point de l'obliger à revoir les cadres et le sens de l'explication au fur et à mesure que s'étend l'observation. Faute d'atteindre à l'objectivité pure, et à cause de cela, le savant doit se soumettre à un processus constant d'autocritique,

dont point n'est besoin de souligner l'effort de désintéressement qu'il suppose" ³⁰.

[32]

III. LE CONSTAT DE L'OBJET

[Retour à la table des matières](#)

Nous venons de voir quels sont les problèmes que pose l'observation scientifique dans les sciences sociales en relation avec les problèmes généraux de toute observation scientifique dans n'importe quelle discipline. Mais, à côté de ces problèmes, il est des difficultés spécifiques, propres aux sciences sociales, qui tiennent aux conséquences du rapport **observateur-observé** qui seront évoquées d'abord, avant d'envisager les questions concrètes à résoudre pour préparer et mettre en œuvre le **processus de l'observation**.

- En principe, dans les sciences de la nature, il n'y a pas d'interaction entre l'observateur et l'objet de l'observation : le phénomène naturel reste lui-même, sans modification, qu'il soit ou non observé ; il n'y a pas d'influence sur le comportement de l'observateur. Ainsi peut-on résumer en gros la situation dans les sciences de la nature, en précisant cependant qu'à l'échelle microscopique par exemple il y peut y avoir une certaine influence de l'observation sur le fait observé. En tout cas, la situation est très différente pour les sciences sociales : ici l'observateur est un homme ou un groupe d'hommes ; mais l'objet de l'observation met lui aussi en jeu des éléments humains. C'est sur ce fait, qui rend difficile une objectivité complète, que certains auteurs se fondent pour contester la possibilité d'une étude scientifique des faits sociaux. Même si l'on n'arrive pas à cette conclusion extrême, force est de tenir compte des phénomènes d'**interaction** que cette approche met en relief.

³⁰ *La science politique*, 1960, Lausanne, Etudes politiques, p. 61. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

• Tout d'abord, l'observation peut être perturbée par la réaction du phénomène observé à l'observation. C'est ainsi que parfois le comportement du ou des sujets observés peut **empêcher** l'observation. Alors qu'un objet matériel est passif, le sujet d'une observation sociale peut lui refuser de se prêter à l'observation. Par ailleurs, cet obstacle franchi, un autre peut se présenter. Dès qu'il se sait observé, le sujet a tendance à corriger son comportement naturel : il peut être gêné, perdre de sa spontanéité, être tenté de donner à l'observateur une fausse image de son comportement. Le risque est donc ici que la présence de l'observateur n'entraîne une évolution **artificielle** du phénomène observé. Cet obstacle peut être tourné par la dissimulation de l'observateur, de façon à ce que les sujets soient observés à leur insu. Techniquement les avantages de ce procédé sont incontestables, mais son utilisation pose un problème **éthique** : dans quelle mesure peut-on ainsi traiter des êtres humains comme des sortes de cobayes?

• Réciproquement, l'objectivité de l'observation peut aussi être compromise par l'**influence de l'objet observé** sur l'observateur. Par exemple, l'observateur qui, pour se camoufler, s'intègre à un groupe risque de voir son objectivité mise en péril par une imprégnation progressive, plus ou moins inconsciente, des habitudes et des mentalités du [33] groupe. De même, les phénomènes observés peuvent souvent déclencher chez le chercheur des réactions affectives de sympathie ou d'antipathie susceptibles de se répercuter sur sa perception de la réalité, en pouvant l'incliner par exemple, dans certains cas, à des comportements d'autocensure.

• Ces risques sont d'autant plus grands que souvent en sciences sociales, l'observation est une observation **simple**, c'est-à-dire ne faisant appel qu'au concours des sens et de l'esprit de l'observateur. Malgré les efforts dans cette direction et les progrès accomplis depuis quelques décennies, l'observation **armée**, celle qui se fait en recourant à des instruments permettant une appréhension et une évaluation objectives des phénomènes étudiés est beaucoup plus limitée que dans les sciences de la nature.

- On peut qualifier d'**enquête sociologique** le travail méthodique d'observation de la réalité sociale destinée à collecter des informations sur celle-ci pour la connaître et éventuellement l'expliquer. Toute enquête suppose une **réflexion préalable**, dont l'on a vu précédemment les aspects intellectuels et dont les conséquences se répercutent particulièrement sur trois points.

- Toute enquête suppose d'abord une délimitation du **problème** que l'on se propose d'étudier. Cette délimitation comporte une première étape consistant en un travail de conceptualisation, au moins provisoire, c'est-à-dire un travail de **définition**. Ainsi, dans l'exemple précédemment évoqué, d'une étude sur le militantisme dans les partis politiques, on sera amené à donner une première définition approximative de ces deux notions. Par ailleurs, poser le problème à étudier conduira aussi à formuler et à préciser les **questions** sur lesquelles on va s'interroger et auxquelles on va tenter de répondre à travers l'observation entreprise, notamment en se référant à ce niveau aux hypothèses de recherche dont il a été question précédemment.

- La seconde phase de la préparation consistera ensuite à partir des éléments déjà dégagés à délimiter le **terrain de l'enquête**, c'est-à-dire les secteurs de la réalité qui devront être explorés pour pouvoir recueillir des informations permettant d'éclairer le problème posé. Il s'agit de déterminer l'objet ou les **objets concrets** sur lesquels va porter effectivement l'observation. Dans l'exemple précité : quels partis seront étudiés? A ce stade on tentera aussi d'évaluer les obstacles ou les difficultés que les terrains choisis pourront susciter en cours d'observation, en envisageant les moyens de les contourner. Un point particulièrement important de cette réflexion sera de réfléchir plus généralement sur la **faisabilité** de l'enquête sur le terrain choisi.

- La troisième phase va consister, en fonction des précisions apportées par la réflexion précédente à sélectionner les **techniques** que l'on va mettre en œuvre pour rassembler les informations dont on a besoin. [34] Les techniques d'enquête sont les instruments qui vont être mis

en œuvre pour observer les objets sur lesquels va porter la recherche. Dans ce choix plusieurs critères vont intervenir :

- Les techniques retenues le seront en fonction de leur **efficacité**, en choisissant celles qui permettront au chercheur de collecter les informations les plus **pertinentes** pour atteindre l'objectif fixé, en tenant compte de la quantité et de la qualité des informations qui pourront être recueillies et de leur adéquation au terrain et au but de la recherche.

- On s'attachera aussi au **caractère opératoire** de ces techniques par rapport au développement ultérieur de la recherche et au mode d'exploitation que l'on envisage des données qui seront collectées. La perspective de mettre en œuvre des procédés d'analyse statistique conduira par exemple à essayer de collecter un maximum de données quantitatives.

- Les techniques choisies doivent être aussi **valides** que possible, en permettant d'obtenir des informations qui traduisent sans déformation la réalité des phénomènes observés par leur intermédiaire. La validité d'une technique qualifie sa capacité à fournir des informations correspondant à la réalité des phénomènes qu'elle permet d'observer.

- Les techniques choisies doivent être **fidèles**. Une technique est fidèle lorsque, appliquée aux mêmes objets, elle donne les mêmes résultats, quels que soient en particulier les observateurs qui l'utilisent. On qualifie ainsi l'insensibilité de la technique à l'influence de son utilisateur.

- Enfin, un dernier critère, dans la pratique non négligeable, est celui du **coût** représenté par la mise en œuvre de ces techniques

- Parmi les différentes techniques entre lesquelles le chercheur doit faire un choix, on distinguera, en envisageant d'abord les procédés les plus opposés, les techniques d'enquête sur le terrain et les techniques d'enquête documentaire.

Les techniques **d'enquête sur le terrain** sont fondées sur un contact **direct** entre le chercheur et la réalité étudiée. C'est par exemple le chercheur qui, pour s'informer des caractéristiques d'une mani-

festation, descend dans la rue afin d'analyser la façon dont celle-ci se déroule sous ses yeux, en notant ce qu'il voit ou ce qu'il entend.

À l'opposé, les techniques **d'enquête documentaire** consistent à observer la réalité de manière *indirecte*, à travers les *documents* qui sont en quelque sorte les traces que peuvent avoir laissées les phénomènes que l'on veut étudier. Ainsi, pour reprendre l'exemple déjà cité, en analysant les caractéristiques d'une manifestation à travers les articles de presse qui, le lendemain, rendent compte de celle-ci. On notera que, de ce fait, cette observation documentaire peut être rétrospective, puisqu'il est possible de rassembler ainsi des informations sur des faits passés. L'histoire constitue d'ailleurs l'exemple-type d'une science sociale qui, par définition, ne peut recourir qu'à des techniques d'observation documentaire. [35] À ces approches de la réalité seront consacrés les chapitres II et VI de cette première partie.

Entre ces modalités extrêmes un mode d'observation *intermédiaire* est constitué par les **enquêtes par entretiens**. La démarche de l'observateur consiste ici à aller interroger des individus pour extraire de leurs réponses les informations que l'on recherche sur les phénomènes étudiés. Ainsi, dans l'exemple d'une enquête sur une manifestation, en allant interroger des participants ou des témoins de cette manifestation ou en demandant à un certain nombre de personnes leur opinion sur celle-ci. Ici donc, l'observation de la réalité s'opère à travers l'analyse des réponses qui sont données par les personnes interrogées aux questions qui leur sont posées par l'enquêteur, en précisant que cette interrogation peut être, selon les cas, contemporaine des faits étudiés ou qu'elle peut être rétrospective. De cette technique de l'entretien, on envisagera les caractéristiques générales dans le troisième chapitre de cette première partie.

Dans les deux chapitres suivants (IV et V) on complètera les renseignements fournis en s'intéressant à un type d'enquête par interview aujourd'hui très utilisé dans les sciences sociales, les enquêtes par sondage, avant de consacrer un autre chapitre à certaines techniques particulières, dont on peut faire usage aussi bien au cours d'interviews que de sondages : les techniques de test et de mesure des attitudes.

Il faut ici noter que ces techniques ne sont pas exclusives les unes des autres. On peut ajouter que, non seulement il n'est pas impossible de les combiner, mais qu'il est même **souhaitable** de les combiner,

afin de compenser les biais, les limitations de l'observation qui peuvent être liés aux différents types de technique susceptibles d'être mises en œuvre.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

BACHELARD (G.), *Le nouvel esprit scientifique*, 10e éd., Paris, Vrin, 1968. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#) en octobre 2012. JMT.]

BACHELARD (G.), *La formation de l'esprit scientifique*, 4e éd., Paris, Vrin, 1965. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#) en octobre 2012. JMT.]

BERNARD (C.), *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Paris, Garnier, 1966. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

BLANCHET (A.), GHIGLIONE (R.) et al, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1987.

BOURDIEU (P.), CHAMBOREDON (J.C.), PASSERON (J.C.), *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton, 1968

BODGAN (R.), TAYLOR (S.J.), *Introduction to Qualitative Research Methods : a Phenomenological Approach to the Social Sciences*, New York, Wiley and Sons, 1975.

BOUDON (P.) et LAZARSELD (P.), *Le vocabulaire des sciences sociales*, Paris, La Haye, Mouton, 1965.

BOURDIEU (P.), PASSERON (J.C.) et CHAMBOREDON (J.), *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton, 1968.

CAPLOW (T.), *L'enquête sociologique*, Paris, A. Colin, 1970.

[36]

COMTE (A.), *Cours de philosophie positive*, Paris, 1926, 2 vol. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

DURKHEIM (E.), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1968. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

GHIGLIONE (R.), MATALON (B.), *Les enquêtes sociologiques. Théorie et pratique*, Paris, Colin, 1991.

KAPLAN (S.), *The Conduct of Inquiry*, San Francisco, Chandler, 1964.

LATOURET (B.), *La science en action*, Paris, La Découverte, 1989.

LECLERC (G.), *L'observation de l'homme. Une histoire des enquêtes sociales*, Paris, Seuil, 1979.

MEYNAUD (J.), *La science politique*, Lausanne, Etudes politiques, 1960. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

MICHIELS-PHILIPPE (M.P.), *L'observation*, Neuchâtel, Delachaux-Niestlé, 1984.

SOROKIN (P.), *Tendances et déboires de la sociologie américaine*, tr., Paris, Aubier, 1959. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

ULLMO (A.), *La pensée scientifique moderne*, Paris, PUF, 1958.

[37]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.
Première partie. L'observation

Chapitre II

L'enquête de terrain

[Retour à la table des matières](#)

Les procédés d'observation sur le terrain sont fondés sur un contact **direct** et immédiat du chercheur avec la réalité étudiée. C'est l'observateur qui pour observer le déroulement d'une manifestation descend dans la rue pour voir ce qui s'y passe. C'est le chercheur qui pour étudier un groupe va assister aux activités de ce groupe. Ce type d'observation fait essentiellement appel aux informations que le chercheur retire de l'usage de ses sens, vue et ouïe particulièrement éventuellement complétées par la mise en œuvre de procédés d'investigation documentaire ou par entretien qui se trouve dans certains cas facilitée par le contact direct du chercheur avec la réalité.

Ce procédé fait l'objet d'applications concrètes pouvant présenter plusieurs formes. On distinguera deux hypothèses qui se différencient par la situation *initiale* de l'observateur par rapport au phénomène qu'il étudie : observation que l'on qualifiera d'**externe** lorsque l'observation est le fait d'un observateur étranger au phénomène étudié, observation **interne** lorsque l'observateur participe au phénomène analysé.

I. L'OBSERVATION EXTERNE

[Retour à la table des matières](#)

C'est le cas le plus fréquent. Ici, la réalité est observée par des chercheurs qui n'appartiennent pas au milieu étudié, qui ne participent pas au phénomène étudié, qui lui sont **étrangers**. Par exemple l'étude d'un parti politique par quelqu'un qui n'a aucun lien avec ce parti.

- Le procédé présente plusieurs **avantages**. Il permet de faire réaliser l'observation par des observateurs **compétents**, par exemple par des chercheurs professionnels, formés aux exigences de la recherche scientifique et avertis des difficultés de la recherche dans les sciences sociales. Ces observateurs peuvent être aussi de ce fait des chercheurs **spécialisés**, dans une discipline ou dans l'étude du type de phénomène observé. Par exemple, un parti politique observé par un spécialiste de l'étude des partis politiques. Enfin, ce procédé présente d'assez fortes garanties de validité et d'**objectivité** du fait de la **distance** existant au [38] départ entre le chercheur et le phénomène observé, ce qui limite les risques d'interaction.

- En revanche, cette même **distance**, du fait de l'absence de familiarité avec la réalité observée qu'elle induit, peut comporter un certain nombre d'**inconvenients**. Un premier inconvénient est lié aux risques de comportements **artificiels** que cela peut entraîner du fait de la présence d'observateurs étrangers, l'observation perturbant alors la réalité étudiée. Par ailleurs, cette observation peut comporter des **lacunes** résultant de la difficulté pour un étranger d'accéder à certains aspects de la réalité, soit en raison de la méfiance du milieu soit en raison de sa méconnaissance des habitudes de celui-ci. Par ailleurs, l'observation externe peut rester **superficielle** lorsqu'il s'agit d'interpréter la signification réelle des observations faites.

- Les types de contacts que ce genre d'observation suppose entre l'observateur et le phénomène étudié peuvent être plus ou moins inti-

mes, plus ou moins prolongés. Tantôt l'observateur ne se mêlera que brièvement et superficiellement au déroulement des phénomènes, on parlera alors d'observation externe **désengagée** ou *distanciée*. Tantôt l'intégration de l'observateur sera plus profonde et plus prolongée et on parlera alors d'observation externe **participante**. Il faut cependant noter qu'entre ces cas-type peut exister dans la pratique un grand nombre de situations intermédiaires.

Si, dans cette présentation des formes de l'observation externe, on privilégie le critère de la *participation*, d'autres caractéristiques peuvent aussi les différencier. C'est ainsi que si, dans beaucoup de cas, l'observation externe est individuelle ou le fait d'équipes restreintes de deux ou trois personnes, dans d'autres cas, elle pourra mobiliser plusieurs dizaines de spécialistes, assistés ou non de collaborateurs bénévoles. De même, cette observation externe pourra être, dans certains cas, totalement *clandestine* et se faire à l'insu des personnes observées, tandis que dans d'autres celles-ci seront au courant de l'opération et l'observation sera alors *avouée*. Enfin ces formes d'observation externe peuvent être plus ou moins approfondies selon l'importance ou la nature du groupe étudié, selon la durée de l'observation, le nombre des observateurs, l'importance des techniques mises en œuvre, etc.

1. L'OBSERVATION DESENGAGEE

[Retour à la table des matières](#)

Dans le cas de l'observation externe désengagée, l'observateur étranger au phénomène lui reste extérieur pendant toute la durée de l'observation et en est seulement le **spectateur**. Il pénètre par exemple dans un groupe, qui sait en général qui il est et dans quel but il se trouve là, mais il ne participe pas à l'activité du groupe.

[39]

On est alors très près de la technique du reportage telle qu'elle est utilisée par les journalistes, la différence avec celle-ci tenant simplement au fait que l'enquête sociologique est beaucoup *plus systématique* que le reportage journalistique, en ce sens que les cadres de la re-

cherche auront été déterminés à l'avance, de même que les hypothèses à vérifier ou les points à analyser plus précisément.

- Une enquête de ce genre peut être conduite par un chercheur isolé ou par plusieurs chercheurs travaillant en équipe. Elle peut être clandestine ou avouée. **Avouée**, lorsque l'observateur ne cache pas sa présence et les raisons de celle-ci. Mais cette situation risque de provoquer des perturbations dans le déroulement des phénomènes étudiés. D'où, dans certains cas, le recours à des formes d'observation **clandestine**. Ainsi, avec la technique de *l'observateur caché*, observant sans être vu (par exemple, une classe d'école observée à travers un miroir sans tain), ou celle de l'observation *sans observateur*, en utilisant des procédés d'enregistrement sonores ou visuels, fonctionnant automatiquement. Les avantages techniques de ces procédés sont évidents, mais leur emploi soulève des questions morales et déontologiques sur la possibilité de transformer ainsi des êtres humains en des sortes de cobaye en les observant à leur insu.

- Ce procédé convient particulièrement à l'observation d'activités sociales **discontinues**, c'est-à-dire d'activités ou de phénomènes sociaux ponctuels, dont la durée dans le temps est limitée. Il se prête bien par exemple à l'étude des réunions, des manifestations sur la voie publique, des campagnes électorales, des séances d'assemblée ou de congrès, etc. En revanche, elle est moins bien adaptée à l'étude de phénomènes sociaux *continus*, qui s'inscrivent dans la durée, comme l'analyse de la vie quotidienne d'un groupe, de son organisation, de son fonctionnement habituel.

Ceci ne l'empêche pas cependant d'avoir été mise en œuvre avec succès dans un certain nombre d'études de ce type qui sont devenues des classiques de la sociologie. Ainsi, avec la monographie de Robert et Helen Lynd sur *Middletown* dans les années 1920. Ou encore, le cas de l'enquête conduite sous la direction du sociologue américain Lloyd Warner à partir de 1931 dans une petite ville américaine typique de 17000 habitants, Newburyport dans le Massachusetts. Cette recherche, qui a mobilisé plus de trente spécialistes durant cinq ans, a permis de recueillir un ensemble de données dont l'exploitation a demandé plus de 20 ans. La parution des cinq volumes rendant compte de ces re-

cherches, sous le titre *Yankee City Series*, s'est en effet échelonnée de 1941 à 1959. Cette enquête a fourni une masse d'informations considérable. Elle a notamment contribué à attirer l'attention sur les structures de classe de la société américaine. En particulier, c'est dans cet ouvrage que Warner a proposé une description devenue classique de la stratification sociale américaine en six classes, discriminées par le niveau de vie et le prestige [40] social : classe supérieure de premier rang (upper upper class), classe supérieure de second rang (lower-upper), classe moyenne de premier rang (upper-middle), classe moyenne de second rang (lower-middle), classe inférieure de premier rang (upper-lower), classe inférieure de second rang (lower-lower).

Certaines recherches françaises se sont inspirées de cette technique, ainsi l'étude de C. Bettelheim et S. Frère sur Auxerre, *Auxerre en 1950*, celle de P. Clément et N. Xydias sur *Vienne sur le Rhône*, ou, en Bretagne, celle d'Edgar Morin et son équipe sur *Une commune en France : Plodemet*.

- Cette approche présente les avantages de l'observation externe, à savoir la possibilité de faire effectuer l'observation par des enquêteurs compétents et spécialisés, avec d'assez fortes garanties d'objectivité. Mais, en même temps, il en présente les limites : risques d'une certaine artificialisation des comportements observés, risques d'une analyse incomplète et trop superficielle de la réalité étudiée. C'est pour essayer de remédier à ces inconvénients que l'on a mis au point la technique de l'observation participante.

2. L'OBSERVATION PARTICIPANTE

[Retour à la table des matières](#)

Dans ce cas, l'observateur est toujours au départ un étranger au phénomène étudié, mais en cours d'observation il n'est plus seulement spectateur, il devient **acteur** et participe au déroulement du phénomène qu'il étudie.

- Cette technique est dérivée des procédés mis au point par les ethnologues et transposés par les sociologues. On le sait lorsqu'un ethnologue veut étudier une population primitive, il va s'installer au sein de la communauté choisie pour une longue durée, plusieurs mois, parfois plusieurs années. Là, participant à la vie des indigènes, l'ethnologue essaie de gagner leur confiance, de les habituer à sa présence, de se faire oublier afin que la vie du groupe se déroule sous ses yeux sans gêne, de façon spontanée et naturelle. Ce qui permet à l'ethnologue à la fois d'être témoin de phénomènes non déformés par sa présence et de comprendre en profondeur la signification et la portée de ces phénomènes.

On s'est avisé que cette technique, qui a fait ses preuves en ethnologie, pouvait être transposée dans d'autres contextes et que les sociologues pouvaient user de cette technique pour étudier n'importe quel groupe : un village, un syndicat, une usine par exemple. La démarche du sociologue est alors la même que celle de l'ethnologue : gagner la confiance des gens, se faire adopter par eux, faire admettre sa présence comme naturelle, s'intégrer à la vie quotidienne du groupe choisi. Cette technique d'observation, qui demande de grandes qualités de patience, [41] de faculté d'adaptation, d'intuition, est incontestablement l'une de celles qui permet les recherches les plus profondes et les plus globales.

Notamment, elle constitue un instrument précieux pour l'étude de la vie sociale dans la durée, dans ses aspects les plus complexes, les plus cachés et les plus quotidiens, car elle seule permet d'appréhender ces "impondérables" dont parle Malinowski dans *Les Argonautes du Pacifique Occidental* : Il est une série de phénomènes de grande importance, que l'on ne saurait enregistrer en procédant à des interrogatoires ou en déchiffrant des documents, mais qu'il importe de saisir dans leur pleine réalité. Appelons-les les impondérables de la vie authentique. Ce sont des choses comme la routine du travail quotidien de l'homme, les détails des soins corporels, la manière de prendre la nourriture et de la préparer, le style de la conversation et de la vie sociale autour des feux du village, etc. Tous ces faits peuvent et doivent être formulés et consignés ; mais, pour cela, il importe de percer à jour l'attitude mentale qu'ils expriment plutôt que de se borner, comme le font couramment les observateurs non qualifiés à noter les détails d'une manière superficielle".

• Ce procédé présente plusieurs **avantages**. Il contribue à diminuer sensiblement les risques d'artificialisation des phénomènes observés, en amenant leurs différents acteurs à plus ou moins "oublier" l'observateur et à retrouver leur spontanéité. Il permet une observation plus **complète** de la réalité en donnant au chercheur l'accès à des informations qu'il aurait ignorées s'il s'en était tenu à des contacts superficiels. Il en permet aussi une connaissance plus **profonde** dans la mesure où le chercheur peut mieux percevoir la signification réelle des faits collectés. Par exemple, pour discerner quels sont les vrais rapports de pouvoir par rapport à l'apparence des hiérarchies formelles et des organigrammes.

Ceci étant, cette technique se heurte à certaines **limites**. D'abord, quel que soit le degré d'intégration de l'observateur, le risque demeure encore pour partie que sa présence provoque des comportements **artificiels**, qui, sans lui, n'auraient pas eu lieu ou se seraient produits différemment. Par ailleurs, l'observateur étant obligé de s'intégrer en un point précis de la structure du groupe risque de voir son observation du groupe bornée par cet enracinement et de ne pouvoir en prendre une vue d'ensemble. D'où le risque d'une vision **partielle** de la réalité. D'autre part, quand un groupe traverse des conflits ou connaît des tensions, le sociologue pourra être écartelé entre son rôle de sociologue et son rôle de participant. Enfin, cette intégration peut compromettre l'objectivité du chercheur et modifier le regard porté sur le phénomène étudié. Ainsi pourra-t-il trouver évidentes et "normales" des attitudes qui, au début, lui auraient paru nécessiter une explication. De même, sa proximité avec la réalité étudiée peut provoquer chez lui des réactions de sympathie ou d'antipathie susceptibles d'infléchir sa vision des choses en donnant parfois à ce type d'observation un aspect **partial**.

[42]

**CONSEILS PRATIQUES
POUR L'OBSERVATION DIRECTE ***

- Avant de commencer l'exploration du terrain, l'observateur doit s'être familiarisé avec les objectifs de sa recherche.
- L'observateur doit s'être entraîné à l'avance aux approches qu'il va mettre en œuvre et aux modalités de la prise de notes.
- L'observateur doit garder en mémoire la liste des éléments particulièrement concernés par sa recherche.
- Les résultats de l'observation doivent être notés sur le champ ou dans le plus court laps de temps possible.
- Le temps passé à l'enregistrement des notes est aussi important que celui de l'observation et ne doit pas lui être sacrifié.
- L'observateur ne doit pas oublier qu'il fait partie de la situation d'observation et qu'il doit noter ses propres comportements.
- Les notes doivent être aussi précises que possible (date, heure, lieu, circonstances, personnes, rôles, techniques, comportements, etc).
- Propos, conversations, dialogues doivent être rapportés en style direct en se méfiant des résumés.
- Opinions, remarques, hypothèses, déductions ne doivent pas figurer dans les notes et être transcrits à part.
- Les notes doivent être revues dès que cela est possible, pour y apporter les additions ou corrections nécessitées par la première rédaction.
- Les notes doivent faire l'objet d'un classement au moins provisoire pour éviter que les faits collectés ne s'accumulent et ne deviennent inexploitable.

• En général, les résultats de ce genre de recherches sont publiés sous la forme de monographies des phénomènes étudiés. Deux réussites exemplaires peuvent être ici citées. La première est constituée par

* D'après T. Caplow, *L'enquête sociologique*, Paris, Colin, 1970.

l'ouvrage *Street Corner Society*, publié en 1943, qui fait le bilan des recherches effectuées par l'américain W. Foote Whyte dans un quartier populaire de Boston presque exclusivement habité par des immigrants italiens. Pour réaliser ce travail l'auteur a vécu trois ans et demi dans ce quartier en partageant l'existence de ses habitants. C'est ainsi que la famille d'un restaurateur du quartier devint pour lui un second foyer, qu'il apprit l'italien et parvint à acquérir une position élevée dans une bande de jeunes, les *Nortons*. Il se fit même des amis parmi les membres d'un racket et prit part aux campagnes électorales, allant, pour se conformer aux habitudes de ses compagnons, jusqu'à voter plusieurs fois le jour des élections ! Cette étude a apporté de multiples renseignements sur les problèmes d'immigration, d'intégration sociale, la formation de bandes de jeunes, la pratique des rackets, le développement de la délinquance, etc.

Un second exemple est fourni par l'étude que Laurence Wylie, un sociologue américain, a consacré en 1957 à Peyrane, un village français [43] du Vaucluse. Il y vécut avec sa femme et ses deux enfants pendant un an, en ne dissimulant pas les raisons de sa venue, déclarant sa qualité de professeur de civilisation française aux Etats-Unis et sa volonté de connaître le mode de vie d'un village rural du Sud de la France. Il s'agissait donc d'une observation participante avouée. Le problème qui s'est posé à lui a été de s'intégrer au village, de trouver une place et une fonction pour s'inscrire naturellement dans le paysage social. Il y est parvenu en enseignant l'anglais à l'école de la commune où ses enfants étaient élèves, mais aussi par des activités plus informelles. Ainsi, en usant de ses talents de photographe : "J'allais prendre des photos des pompiers au cours de leurs exercices du dimanche matin. La semaine suivante, je faisais tirer un lot de photos à remettre à chacun des pompiers. A partir de ce moment mon rôle était défini : j'étais le photographe du village... je puis assurer que ma brève carrière de photographe n'a pas été sans utilité pour l'ouvrage, par les contacts naturels qu'elle m'a permis d'établir avec les gens de Peyrane". Ces observations ont abouti à la rédaction d'une monographie, *Un village du Vaucluse*, qui est considéré comme l'un des meilleurs travaux rendant compte de la vie d'une communauté rurale française au milieu du XXe siècle.

- On notera que si cette technique s'avère très précieuse par les résultats qu'elle permet d'obtenir, elle suppose de la part du chercheur de grandes qualités d'observateur et, particulièrement, une grande **disponibilité**. Disponibilité en temps d'abord, car cette intégration du chercheur ne se fait pas en un jour et suppose la durée. A quoi s'ajoute une grande disponibilité psychologique et de grandes capacités d'adaptation du chercheur à des situations souvent diverses et inattendues.

II. L'OBSERVATION INTERNE

[Retour à la table des matières](#)

Dans cette situation - non plus d'observation-participation mais de participation-observation - ce sont les participants à un phénomène, les membres d'un groupe, par exemple, qui se transforment en sociologues et qui deviennent les observateurs du milieu auquel ils appartiennent. Cette observation interne peut elle aussi revêtir des formes diverses, notamment suivant la place de ces "participants-observateurs" dans l'organisation générale de la recherche.

- Un premier type d'observation interne est celui qui **associe** des observés à une recherche conduite par des observateurs extérieurs au groupe. Dans ce cas, l'observation interne vient compléter l'observation externe et les observés apparaissent comme des collaborateurs plus ou moins occasionnels de l'équipe de recherche principale, en pouvant, dans certains cas, recevoir un début de formation technique. Cette pratique s'explique par des raisons de commodité et d'économie, dans la mesure [44] où ces sociologues occasionnels travaillent souvent de manière bénévole. Mais une raison plus profonde réside dans un souci d'efficacité, pour vaincre la méfiance naturelle du milieu observé en l'associant à la recherche entreprise. Ainsi en est-il par exemple lorsqu'un chercheur utilise la technique de l'**informateur clé**, consistant à s'adresser à un individu présentant du fait de son rôle dans le phénomène étudié une aptitude particulière à être informé des caractéristiques de celui-ci.

De cette hypothèse, on peut rapprocher la technique dite d'**observation massive** ("mass observation"). Ce procédé, mis au point en Grande-Bretagne, consiste dans la constitution d'une sorte de réseau d'informateurs bénévoles à l'intérieur de la zone géographique soumise à l'enquête et ceux-ci ont pour mission de noter tout ce qu'ils peuvent observer concernant les faits faisant l'objet de la recherche. Ce procédé a par exemple été utilisé aux Etats-Unis par le "Domestic Branch of the Office War Information" durant la seconde guerre mondiale. Afin d'être informé de l'évolution de l'opinion publique et du "moral" de la population, l'Office avait mis sur pied un réseau d'informateurs recrutés parmi les notabilités et les "relais d'opinion", tels que journalistes, hommes d'affaires, syndicalistes, pasteurs, responsables d'association, etc., et chacun d'eux devait observer comment les gens de son milieu réagissaient à l'évolution des événements.

- Dans tous ces cas cependant, l'observation interne n'est pas exclusive. Les observés-observateurs jouent un rôle plus ou moins grand, mais ils n'ont pas la direction des opérations et sont subordonnés aux observateurs extérieurs. Il n'en est pas de même dans la *participation-observation* pure. Dans cette hypothèse, les "participants" ont un rôle exclusif : eux seuls observent la réalité sociale dont ils sont aussi les acteurs. C'est l'exemple du membre d'une assemblée décrivant la vie de l'institution à la vie de laquelle il participe ; l'exemple du membre d'un parti étudiant la vie de celui-ci, etc. Ainsi peut-on citer comme exemple-limite et particulièrement exceptionnel l'étude que l'ancien déporté Ernest Kogon a consacrée en 1945 à l'analyse de l'univers concentrationnaire nazi sous le titre *L'enfer organisé*.

- Cette observation par un membre du groupe peut revêtir plusieurs formes. On peut faire ainsi une première distinction entre l'observation actuelle et l'observation rétrospective. Dans l'observation **actuelle**, l'observateur étudie le phénomène tel qu'il se déroule sous ses yeux et au moment où il se déroule. Le chercheur est alors simultanément acteur et observateur. Dans l'observation **rétrospective**, le membre du groupe décrit et analyse la réalité passée à laquelle il a été associé. Il devient observateur *après* avoir été acteur. Dans une certaine mesure, à condition d'obéir à un souci d'analyse

scientifique, les mémoires que rédige un responsable politique ou un haut fonctionnaire constituent un exemple d'observation interne *a posteriori*.

[45]

À partir des procédés utilisés par ces participants observateurs, on peut aussi distinguer deux types d'observation interne. Le premier procédé consiste, pour l'observateur, à conduire son étude à partir essentiellement des données qui résultent de son **expérience** et de son activité au sein du phénomène considéré. Cette démarche est à distinguer d'une observation interne combinant le recours à l'expérience et à des **techniques de recherche classiques** mais que le membre d'un groupe, par exemple, peut plus facilement mettre en œuvre parce qu'il appartient justement au groupe. Notamment, parce qu'il aura accès à des documents inaccessibles à des observateurs extérieurs ou qu'il pourra interroger des personnes qui lui feront confiance.

- Les **avantages** de ce procédé sont incontestables à un certain nombre de points de vue. On vient de le dire, il permet souvent l'accès à des sources d'informations qui seraient inaccessibles à un observateur étranger : consultation de documents, possibilités d'interviews, etc. B permet aussi de connaître le phénomène étudié de l'**intérieur**, avec tous les avantages que cela comporte pour une meilleure compréhension des faits observés et pour une appréciation de leur juste valeur. L'observateur membre d'un groupe sera, par exemple, beaucoup mieux placé qu'un observateur extérieur pour étudier les mécanismes réels de décision au sein de son groupe, alors que l'étranger risquera de se laisser prendre à des apparences ne correspondant pas à la réalité. Enfin, ce procédé permet aussi à l'observateur d'observer la réalité sans perturber celle-ci et les risques de dissimulation et d'artificialité seront considérablement réduits.

Si les avantages du procédé sont évidents, il a aussi des **inconvenients**. Le premier risque est celui de l'**incompétence** de l'observateur qui, par définition est d'abord un acteur du phénomène avant d'être un chercheur. Ce n'est pas tous les jours, par exemple, qu'un professeur de relations internationales comme Henry Kissinger devient ministre des affaires étrangères des Etats-Unis et analyse ensuite en observateur interne la politique étrangère qu'il a mise en œu-

vre. De même, la participation du chercheur au phénomène risque de limiter son champ de vision à un aspect **partiel** de la réalité. Il existe aussi un risque de **partialité** et de déformation des faits de la part de l'observateur. Dans certains cas, celui-ci risque de donner en effet une image exagérément favorable du milieu observé, déformation qui peut avoir deux origines : d'une part, la sympathie que l'observateur peut avoir pour le milieu auquel il appartient, mais aussi la pression du milieu le poussant consciemment ou non au conformisme. Il est cependant des cas où le risque peut être inverse, lorsque l'observation est l'occasion pour l'observateur de "régler des comptes" avec son milieu. C'est souvent le cas dans l'observation rétrospective faite par des transfuges, c'est-à-dire des membres d'un groupe qui l'ont abandonné et qui tendent ensuite dans leurs observations à justifier leur rupture.

[46]

- Ce type d'observation présente donc des inconvénients dont il faut être conscient. Mais il apporte dans certains cas des renseignements irremplaçables. Ainsi en est-il de l'observation interne par des transfuges. Leur témoignage permet de reconstituer la réalité passée de certains milieux par une observation rétrospective. Il permet aussi fréquemment de mieux comprendre les réactions et les comportements actuels en les rapportant à leur expérience. Tel est par exemple le cas pour la connaissance de certains milieux "fermés". Ainsi, jusqu'aux années 90, les connaissances sur l'Union Soviétique ou les partis communistes occidentaux ont dû beaucoup aux informations collectées par cette voie.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ARBORIO (A.M.), FORNIER (P.), *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Nathan, 1999

BEAUD (S.), WEBER (F.), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997.

BRUYN (S. H.), *The Human Perspective in Sociology. The Methodology of Participant Observation*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1966.

CAILLOT (R.), *L'enquête participation*, Paris, Editions ouvrières, 1972.

CAPLOW (T.), *L'enquête sociologique*, Paris, Colin, 1970.

COPANS (J.), *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Nathan, 1998.

DE SINGLY (P.), *L'enquête et ses méthodes*, Paris, Nathan, 1992.

DUFOR (S.), FORTIN (D.), HAMEL (J.), *L'enquête de terrain en sciences sociales*, Montréal, Ed. St Martin, 1990

FRERE (S.), *Auxerre en 1950*, Paris, FNSP, 1950.

FRIEDRICHS (J.), LUDTKE (H.), *Participant Observation : Theory and Practice*, Lexington, Lexington Books, 1975.

GURBET (J.), JUMEL (F.), *Méthodes et techniques pour les travaux de terrain en sciences humaines*, Paris, PUF, 1997

JACOBS (G.), *77te Participant Observer*, New York, Wiley, 1970.

JUNKER (B.H.), *Field Work. An Introduction to the Social Sciences*, Chicago, University of Chicago Press, 1960.

LEBRET (I.J.), *Guide pratique de l'enquête sociale*, Paris, PUF, 1952-55, 4 vol.

LYND (R. et S.), *Middletown. Ethnologie de l'Américain moyen*, tr., Paris, Carrefour, 1961.

PATTON (M.Q.), *Qualitative Evaluation and Research Methods*, Londres, Sage, 1990.

PENEFF (J.), *L'Hôpital en urgence. Etude par observation participante*, Paris, Métaillé, 1992.

PIETTE (A.), *Ethnographie de l'action*, Paris, Métaillé, 1996.

SCHATZMAN (L.), STRAUSS (A.L.), *Field Research : Strategy of a Natural Sociology*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973.

SPRADLEY (J.P.), *Participant Observation*, New York, Holt, Rinehart and Wilson, 1980.

WARNER (L.), *Yankee City Series*, Yale, Yale University Press, 1940-1959, 5 vol.

WHITE (W.F.), *Street corner society*, tr., Paris, La Découverte, 1996.

WHYTE (W.F.) ed, *Participatory Action Research*, Newbury Park, Sage, 1991.

WYLIE (L.), *Un village du Vaucluse*, tr., Paris, Gallimard, 1968.

[47]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.
Première partie. L'observation

Chapitre III

L'enquête par entretien

[Retour à la table des matières](#)

L'entretien ou interview est, dans les sciences sociales, le type de **relation interpersonnelle** que le chercheur organise avec les personnes dont il attend des informations en rapport avec le phénomène qu'il étudie. D'une autre manière, c'est la situation au cours de laquelle un chercheur, l'enquêteur, essaie d'obtenir d'un sujet, l'enquêté, des informations détenues par ce dernier, que ces informations résultent d'une connaissance, d'une expérience ou qu'elles soient la manifestation d'une opinion.

L'interview de recherche doit être distingué d'autres formes d'entretiens interpersonnels. Il diffère par exemple d'une conversation amicale car il a un objectif précis, sans comporter d'élément affectif, et s'inscrit dans un plan de recherche. Même s'il peut s'en rapprocher, il se distingue aussi de l'interview journalistique, dans la mesure où il est régi par des règles rigoureuses, destinées notamment à éviter l'influence possible de l'enquêteur sur l'enquêté, dans la mesure aussi où il doit être conduit d'une manière plus méthodique, moins spontanée.

L'entretien scientifique est en effet une démarche *préparée*, qui s'inscrit dans un plan préétabli et qui obéit à des règles relativement précises pour en faire un outil d'observation répondant, autant que faire se peut, aux exigences d'objectivité et de rigueur de la méthode scientifique. Ceci étant, il peut revêtir des modalités diverses que l'on évoquera tout d'abord. On abordera ensuite les problèmes auxquels se heurte sa mise en œuvre pour assurer la validité des informations collectées.

I. LES TYPES D'ENTRETIENS

[Retour à la table des matières](#)

On examinera successivement les critères de classification des différentes modalités d'interview et les types d'entretien qu'il est possible de distinguer en combinant ces critères.

1. LES CRITERES DE CLASSIFICATION

On peut d'abord distinguer ici deux catégories de critères selon qu'ils concernent le domaine ou les modalités techniques de l'entretien.

[48]

a) Critères concernant le domaine de l'entretien

Divers points de vue sont ici envisageables selon : la nature des informations recherchées ; les personnes interrogées ; la qualité des informations obtenues.

- Une classification selon l'objet de la recherche conduit à distinguer les entretiens documentaires et les entretiens d'opinion, d'attitude ou de personnalité.

Les entretiens **documentaires** sont des entretiens au cours desquels l'enquêteur cherche à s'informer sur les connaissances des interviewés, par exemple sur ce que les sujets *savent* à propos de faits ou d'événements qu'ils vivent ou dont ils ont été les témoins. Ce type d'entretien est souvent utilisé en science sociale en complément d'une recherche sur documents pour combler les lacunes que ceux-ci peuvent présenter. A noter que l'utilisation des renseignements ainsi recueillis pose au chercheur les problèmes classiques de la critique des témoignages, c'est-à-dire savoir quelle confiance on peut accorder à ces renseignements et dans quelle mesure ils correspondent à la réalité.

Dans les interviews d'opinion, d'attitude ou de personnalité, le chercheur ne s'intéresse plus à ce que savent les sujets, mais à ce qu'ils *sont*, notamment à ce que sont leurs opinions ou leur comportement devant une situation donnée, devant un problème déterminé. Si le but de l'enquête est de connaître une réaction passagère devant tel ou tel fait, l'entretien sera un entretien d'**opinion** ; s'il s'agit de connaître, de mettre à jour des comportements plus constants, plus profonds, on aura affaire à un entretien d'**attitude** ; si le but du chercheur est de découvrir l'ensemble des attitudes caractérisant le comportement global de la personne interrogée, l'entretien sera un entretien de **personnalité**. Pour le chercheur, le problème est ici celui de la sincérité des réponses fournies.

- En prenant en compte les personnes interrogées on distinguera les entretiens "d'anonymes" et les entretiens "d'individualités".

Les entretiens d'**individualités** sont les entretiens qui ont pour sujets des personnes précisément identifiées, choisies pour leurs caractéristiques individuelles et personnelles, par exemple, en raison de leurs responsabilités particulières, en raison de leurs compétences, en raison de leur notoriété, donc en raison de leur *spécificité*. Ces entretiens peuvent être des entretiens d'opinion, lorsque l'on interroge, par exemple, le dirigeant d'un parti politique, choisi précisément pour la fonction qu'il occupe dans son parti. Dans d'autres cas, ce peut être des entretiens documentaires lorsque l'on interroge des personnalités parce qu'elles ont été les acteurs ou les témoins de certains événements.

Dans les entretiens avec des sujets **anonymes**, le chercheur s'intéresse à des sujets qui sont choisis, non pour les caractères spécifiques de leur personnalité, mais au contraire pour leur anonymat, pour leur *banalité*. [49] C'est un procédé souvent utilisé lorsqu'on veut étudier les caractères d'un groupe : on essaiera d'interroger les individus qui sont les plus proches de l'individu moyen constituant le groupe et non pas les personnalités marquantes. Dans ce cas, les réponses ne présentent souvent d'intérêt que lorsqu'on rapproche les résultats de plusieurs entretiens.

- Selon la **profondeur** de l'entretien, on distinguera les entretiens intensifs et extensifs. Les entretiens **extensifs** ou superficiels sont des entretiens qui visent à recueillir des renseignements simples, standardisés. Le nombre des questions est limité. L'enquête ne va pas en profondeur, ne cherche pas à connaître la personnalité du sujet interrogé qui est envisagé plutôt comme le reflet d'un groupe et on se limite à un nombre réduit d'informations. En général, les entretiens extensifs s'appliquent à un nombre élevé de personnes et leur intérêt n'apparaît que par l'addition des résultats individuels. Les entretiens en profondeur, que l'on qualifie d'**intensifs**, sont, eux, davantage centrés sur la personne ; ils visent à recueillir un grand nombre d'informations et des informations précises, nuancées, aussi complètes que possible. D'où, en général, un grand nombre de questions pour atteindre ces objectifs. Le plus souvent aussi, ces entretiens intensifs sont limités à un nombre réduit de personnes et l'on peut tirer profit des résultats de chaque entretien envisagé séparément.

b) Critères relatifs aux modalités techniques de l'entretien

Plusieurs types de critères peuvent être ici envisagés : selon le nombre des entretiens, selon la situation des enquêtés, selon le degré de liberté des enquêteurs, selon le degré de liberté des enquêtés.

- En prenant en compte le **nombre** des entretiens, on distinguera les entretiens par entretien unique, par entretiens multiples, par entre-

tiens répétés. Le premier type est ici celui de l'interview par **entretien unique**. C'est le cas le plus fréquent qui n'appelle pas de longs commentaires. Toutes les questions sont posées au cours d'un seul entretien, après quoi les réponses sont interprétées et exploitées. Le second type est ensuite celui de l'entretien par entretiens **multiples** : il consiste à rencontrer plusieurs fois la personne interrogée, en lui posant des questions différentes se complétant les unes les autres. Cette technique est par exemple utilisée lorsqu'on procède à un entretien de personnalité, c'est-à-dire lorsque l'on veut connaître tous les aspects de la personnalité d'un sujet. Il en est aussi souvent ainsi dans cette variété d'entretien documentaire qu'on a proposé d'appeler entretiens *mémoriaux*, c'est-à-dire les entretiens ayant pour but d'amener les personnes interrogées à évoquer les événements auxquels elles ont été mêlées. Il en est de même pour les *récits de vie*. La limite d'utilisation du procédé tient particulièrement à la grande disponibilité qu'elle suppose de la part du sujet interrogé.

Le troisième type est celui des entretiens à **entretiens répétés**, technique américaine appelée aussi technique du **panel**. Il consiste à interroger [50] les mêmes sujets, à plusieurs reprises, en leur posant les mêmes questions. Ce procédé est utilisé lorsque l'on veut étudier l'évolution des attitudes et des opinions pendant une période de temps donnée sur un objet donné. Les réponses recueillies à intervalles réguliers permettent de suivre les changements éventuels. P. Lazarsfeld, qui en a été l'initiateur, l'a ainsi appliqué aux U.S.A. pour étudier les effets de la campagne présidentielle de 1940 sur les intentions de vote d'un groupe de 600 électeurs de l'Ohio, qui furent interrogés 7 fois entre mai et l'élection de novembre. L'utilisation de ce procédé pose un premier problème technique qui est celui de la *mortalité* du panel : on entend par là la difficulté de retrouver à chaque entretien les personnes interrogées aux entretiens précédents, difficulté d'autant plus grande que le nombre des personnes interrogées est plus grand et que les entretiens sont plus espacés dans le temps. Par ailleurs, un autre inconvénient réside dans la répétition des questions qui peut provoquer une *rationalisation* des réponses : le comportement des sujets interrogés risque de perdre de sa spontanéité, ceux-ci pouvant être tentés d'introduire dans leurs réponses successives une logique dont ils ne se seraient pas souciés naturellement.

- La référence à la situation des enquêtés conduit d'abord à envisager le cas des entretiens **individuels**, au cours desquels chaque sujet est interrogé séparément. A quoi on peut opposer les entretiens **de groupe**, dans lesquels les questions sont posées et les réponses collectées à l'occasion d'une discussion réunissant plusieurs personnes. Le groupe peut être naturel, préexistant à l'entretien, ou artificiel et constitué par l'interviewer en réunissant des personnes en rapport avec l'objet de l'enquête et présentant certaines caractéristiques communes. L'enquêteur a alors un rôle d'animateur pour orienter la discussion vers les domaines qui l'intéressent de façon à faire apparaître les informations recherchées.

- Selon le degré de **liberté des enquêteurs** on peut distinguer les entretiens libres et les entretiens directifs. Dans les entretiens **libres** ou **non-directifs** l'enquêteur a une grande marge d'initiative. Certes, avant l'entretien, son objet est précisé et les thèmes des questions sont soigneusement définis et préparés. Toutefois, les questions qui seront posées ne sont pas rédigées au préalable, leur nombre n'est pas déterminé, pas plus que l'ordre dans lequel elles seront posées. Il appartient à l'enquêteur d'organiser le déroulement de l'entretien en fonction du climat de l'entretien et des dispositions de son interlocuteur. Il peut même poser des questions non prévues qui lui paraissent, par exemple, découler des réponses données. Une large place est donc faite dans cette hypothèse au jugement personnel de l'enquêteur. Au contraire, les entretiens **directifs** comportent un questionnaire écrit et soigneusement élaboré ; l'enquêteur ne peut modifier ni le nombre, ni l'ordre, ni la rédaction des questions. L'enquêteur est ici étroitement lié au questionnaire, que les américains appellent le *protocole d'enquête*. Par exemple, les entretiens de sondages d'opinion sont le plus souvent des entretiens directifs.

[51]

- Selon le degré de **liberté des enquêtés**, on distinguera les entretiens à question ouverte et les entretiens à question préformée. Dans les entretiens à questions **ouvertes**, le sujet a toute liberté pour répondre aux questions posées. Par exemple : "Que pensez-vous de... ?". Ces questions appellent des réponses complètes, nuancées. Ce sont

des questions permettant de recueillir le maximum d'informations. Mais elles sont peu adaptées à des enquêtes rapides, car elles peuvent entraîner des réponses longues, s'écartant de l'objet de la recherche, qui peuvent être difficiles à exploiter. Dans les entretiens à questions **préformées**, le sujet interrogé doit inscrire sa réponse dans un cadre proposé par l'enquêteur. Par exemple, en la choisissant dans une liste de réponses-type qui lui est fournie par l'enquêteur. Sa liberté est donc limitée. Ce procédé facilite le déroulement de l'interrogation et l'exploitation des résultats.

- Enfin, en fonction de la **stratégie** mise en œuvre dans l'entretien, la forme la plus simple est celles des entretiens à stratégie **directe**, au cours desquels l'enquêteur pose des questions dont les réponses fourniront immédiatement les informations recherchées, et dont le libellé permet à l'enquêté de savoir quels types de renseignements intéressent son interlocuteur. En revanche, si l'on veut éviter cela, pour empêcher par exemple que l'enquêté ne refuse de répondre ou ne donne des réponses inexactes, on utilisera des questions **indirectes**, qui dissimuleront les intentions de l'interviewer et dont les réponses devront souvent être interprétées pour découvrir les informations recherchées. Ainsi une question du type "Qu'avez vous fait dimanche? " peut masquer le désir de savoir si l'enquêté a voté ou assisté à un office religieux.

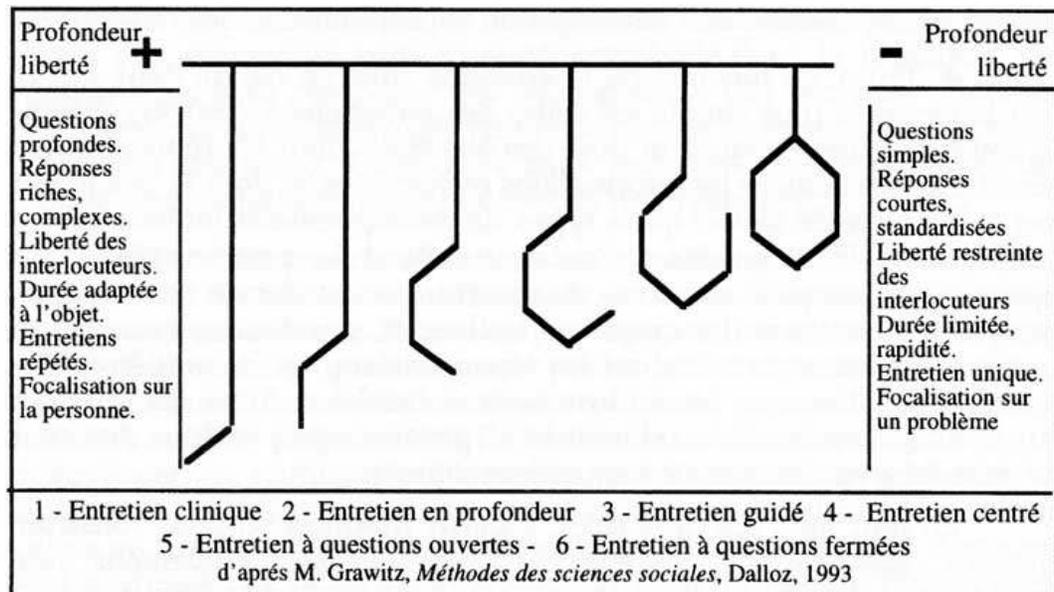
En fait, tous ces caractères, à partir desquels on peut construire diverses classifications des entretiens, ne sont pas totalement indépendants les uns des autres, ils peuvent être regroupés pour distinguer différents types d'entretiens.

2. LES PRINCIPAUX TYPES D'ENTRETIENS

[Retour à la table des matières](#)

Une classification des principales formes d'entretiens peut être envisagée en combinant deux critères principaux : celui de la profondeur de l'entretien, du plus profond au plus superficiel, et celui de la liberté dont disposent les interlocuteurs, enquêteurs et enquêtés.

• Les entretiens **cliniques**. Ils sont ainsi appelés parce qu'ils ressemblent aux méthodes d'interrogation employées par un médecin à l'égard de son malade pour établir son diagnostic. C'est un type d'entretien entièrement centré sur la personne du sujet interrogé dont on veut explorer en profondeur les caractéristiques les plus individuelles et les plus originales. Le déroulement des entretiens se caractérise par une très grande liberté, la non directivité étant poussée à son point extrême. Le sujet interrogé conserve le maximum d'initiative, l'enquêteur se limitant à [52] aider le sujet à préciser sa pensée et à ne pas s'égarer dans des domaines inintéressants. Quant aux interventions de l'enquêteur, elles ne sont pas fixées à l'avance et se font en fonction du cours de l'entretien. En général, ces entretiens cliniques très approfondis se font au cours d'entretiens multiples. Ce procédé est surtout utilisé en psychologie, en psychiatrie et en psychologie sociale. C'est par exemple grâce à cette technique qu'a été élaborée en 1950 sous la direction d'Adorno l'étude célèbre sur *La personnalité autoritaire*, qui tendait à montrer que les comportements politiques fascistes correspondaient à un type de personnalité psychologique qualifié "d'autoritaire" et dont l'étude s'attachait à décrire les caractéristiques psycho-sociologiques ³¹.



³¹ The authoritarian personality, New York, 1950.

• Les entretiens en **profondeur** se différencient des précédents dans la mesure où ils sont orientés sur un thème fixé au préalable et proposé par l'enquêteur. L'entretien n'est plus centré sur la personne du sujet, envisagée en elle-même et dans toutes ses dimensions, mais sur les rapports entre la personne et le thème. Ceci étant, le déroulement de l'entretien reste non directif : les interventions de l'enquêteur étant fonction du cours de l'entretien et ayant pour but de maintenir celui-ci dans les limites fixées et d'approfondir les réponses données. L'interrogation peut se faire au cours d'un ou plusieurs entretiens. Ce genre d'entretien est souvent utilisé comme instrument de diagnostic et d'aide psychologique, mais aussi, en psychologie sociale, pour l'étude des motivations. Par exemple, dans les études de marketing pour une campagne publicitaire.

• Les entretiens **guidés**. Ils sont proches des précédents, dans la mesure où ils s'attachent à explorer les rapports de l'interviewé avec un [53] thème déterminé par l'enquêteur et défini par lui de manière assez large. La spécificité de ce type d'entretien tient au fait que la liberté de l'enquêteur est plus restreinte que dans le cas précédent car, ici, sans que l'on ait affaire à un entretien directif, avec des questions préformulées, l'enquêteur est cependant guidé par une liste de thèmes établie à l'avance, au moment de la préparation de l'enquête. Par l'existence de ce *guide d'entretien*, ce procédé s'apparente à la technique suivante.

• Les entretiens **centrés** - focused interview - particulièrement étudiés par le sociologue R.K. Merton, consistent à analyser en profondeur la réaction du sujet devant une situation décrite avec précision par l'enquêteur ou créée par lui. Par exemple, à la suite de la projection d'un film. L'entretien est aussi un peu plus directif que dans les cas précédents, dans la mesure où les questions de l'enquêteur devront s'inspirer d'un guide d'entretien établi à l'avance et précisant les principaux points à explorer. Toutefois, ce guide n'est qu'un canevas que l'enquêteur applique de façon libre, en conservant une assez large marge d'initiative. Donc caractéristiques : enquête centrée sur l'étude des réactions à une situation précise, entretien organisé autour d'un canevas prévu dans un guide d'entretien. Ce procédé a particulière-

ment été mis au point et utilisé pour étudier l'influence des moyens de communication (presse, cinéma, T.V.).

- Les entretiens à **questions ouvertes**. Dans ces entretiens, l'entretien est centré sur l'objet de l'enquête. Par ailleurs, la liberté de l'enquêteur est ici réduite. Il pose des questions explicitement rédigées dans le protocole d'enquête. La formulation, le nombre de questions, leur ordre s'imposent à l'enquêteur. En revanche, l'enquêté conserve une certaine marge de liberté, dans la mesure où les questions posées sont des questions ouvertes du type "Que pensez-vous de ... ?", laissant toute latitude au sujet pour exprimer sa position en la précisant et en la nuanciant.

- Les caractéristiques des entretiens à **questions préformées** sont les mêmes que précédemment en ce qui concerne la limitation de l'entretien à l'objet précis de l'enquête et la pré-rédaction du questionnaire. Sa spécificité tient au fait que c'est cette fois la liberté de l'enquêté qui est aussi restreinte, dans la mesure où il doit choisir ses réponses parmi celles qui lui sont proposées par le questionnaire de l'enquêteur.

II. PROBLÈMES GÉNÉRAUX DE L'ENTRETIEN

[Retour à la table des matières](#)

La caractéristique qui différencie un entretien scientifique d'autres formes d'entretiens est qu'il est une opération **préparée**, cette préparation ayant pour but d'obtenir le maximum d'informations pertinentes et d'assurer aux résultats de l'entretien le maximum d'objectivité.

Cette préparation doit être conduite en prenant en considération **quatre facteurs** : a) en premier lieu, l'*objet* de l'enquête, l'objet de l'entretien, [54] en essayant de prévoir les difficultés que cet objet pourra susciter ; b) en second lieu, il faut prendre aussi en considération les *sujets*, les personnes, qui vont être soumis à l'entretien, en

envisageant, là encore, les difficultés qui pourront naître des caractéristiques propres de la population interrogée ; c) en troisième lieu, cette préparation sera faite aussi en fonction de la *technique d'entretien* à laquelle on envisage d'avoir recours : on ne prépare pas évidemment de la même manière un entretien non directif qu'un entretien directif, qui suppose la rédaction préalable d'un questionnaire ; d) enfin, en dernier lieu, lorsque notamment celui qui prépare l'entretien n'est pas celui qui y procèdera, la préparation devra tenir compte de la personnalité du ou des *enquêteurs*.

En fonction de ces trois ou quatre éléments, il faut donc essayer de prévoir les difficultés que l'on pourra être amené à rencontrer et les risques qui peuvent compromettre la qualité et l'objectivité des résultats obtenus et essayer de remédier à l'avance à ces risques. En particulier, les risques d'erreur ou de déformation, les risques de **biais**, peuvent avoir deux sources qui tiennent au caractère de relation interpersonnelle de l'entretien : elles peuvent venir de l'enquêteur ou de l'enquêté.

1. LES RISQUES DE BIAIS DU FAIT DE L'ENQUÊTEUR

[Retour à la table des matières](#)

Le problème est ici celui du comportement de l'enquêteur qui doit essayer de concilier deux exigences quelque peu contradictoires : d'une part exercer sur le sujet une certaine influence pour l'amener à répondre aux questions posées ; d'autre part, ne pas influencer sur les réponses et leur contenu, de façon à ne pas fausser les résultats de l'opération.

- Ce problème se pose d'abord au niveau du **premier contact** entre l'enquêteur et l'enquêté car, d'une part, l'enquêteur doit susciter un climat de confiance et de collaboration propre à favoriser les réponses du sujet et, d'autre part, il doit simultanément garder une certaine distance vis-à-vis de son interlocuteur de façon à conserver un rôle de témoin sans s'engager personnellement dans une véritable conversation. Dans cette perspective de **distance optimale** à établir, en gardant

une certaine extériorité tout en inspirant confiance, il est conseillé à l'enquêteur d'insister sur le caractère scientifique de son travail, en citant éventuellement l'organisme qui l'emploie ou en expliquant les méthodes utilisées, les buts visés. De manière générale, il s'agit de susciter un intérêt chez l'interviewé.

- Durant le déroulement de l'**interrogation** aussi, le comportement de l'enquêteur doit être un comportement *maîtrisé* pour éviter, dans certains cas, de biaiser les réponses, si ce comportement semble, par exemple, indiquer que l'enquêteur attend certaines réponses plutôt que d'autres. Cette influence peut être celle du comportement *verbal* : certaines formulations, certains mots, certaines tournures de phrase peuvent [55] peser sur les réponses. Même lorsque les questions sont pré-rédigées, l'intonation utilisée peut avoir le même effet. Le même problème se pose lorsque l'enquêteur peut donner des explications complémentaires. Cette influence peut être aussi celle du comportement *gestuel* : un sourire ou une moue de l'enquêteur pourront être interprétés comme des signes d'approbation ou de désapprobation, même s'ils sont sans rapport avec le questionnement.

QUELQUES RECOMMANDATIONS PRATIQUES

- 1) Se présenter et expliquer la raison et le but de l'entretien sollicité.
- 2) Préciser les avantages directs ou indirects que peut retirer l'interlocuteur de l'entretien et susciter son intérêt.
- 3) Dans la mesure du possible, rencontrer son interlocuteur au moment et dans un lieu qui lui conviennent.
- 4) Bien connaître les domaines particuliers de connaissance et de compétence des interlocuteurs afin d'y concentrer l'entretien et de retirer le maximum d'informations utilisables.
- 5) S'efforcer d'utiliser un langage neutre, ni trop technique, ni faussement adapté au niveau culturel et intellectuel de l'interlocuteur.
- 6) Adopter une attitude de neutralité face aux thèmes abordés afin d'éviter de biaiser les résultats de l'entretien.
- 7) Veiller par des interventions judicieuses à ce que l'entretien ne dévie pas par rapport aux objectifs fixés tout en évitant de bousculer la bonne volonté de l'enquêté.
- 8) Vérifier, par des sous-questions et des demandes de précision, les informations reçues.
- 9) Utiliser la technique de la reformulation des renseignements déjà recueillis pour faire progresser l'entretien.
- 10) Éviter de se limiter rigidement au schéma d'entretien, en étant attentif à tout indice permettant de recueillir des informations non prévues mais pertinentes par rapport aux thèmes de l'entretien,
- 11) Se préoccuper de respecter les contraintes temporelles définies pour l'entretien en s'assurant que celui-ci permettra de couvrir tous les contenus désirés.
- 12) Même si cela va de soi, ne pas oublier de remercier son interlocuteur à la fin de l'entretien, en soulignant la pertinence des informations qu'il a fournies.

d'après, Mayer R., Ouellet F., *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Montréal, G. Morin, 1991.

Pour éviter ce danger, il est demandé aux enquêteurs d'observer une stricte neutralité et **impassibilité**. En face de l'enquêteur, l'enquêté doit avoir le sentiment que toutes les réponses sont possibles. Cette neutralité rigoureuse n'est cependant pas facile à atteindre. Des expériences [56] ont prouvé que, même avec des questions pré-rédigées, l'influence des opinions personnelles des enquêteurs pouvait par exemple se faire sentir. Ainsi, dans une enquête faite en 1940 aux U.S.A. avant leur entrée en guerre, auprès de deux groupes identiques, en posant la même question : "Faut-il que les U.S.A. aident les Anglais ou restent à l'écart du conflit?", des enquêteurs isolationnistes collectèrent 44 % de réponses favorables à une aide aux Anglais, tandis que des enquêteurs interventionnistes en recueillirent 66 %. Les enquêteurs doivent donc s'imposer une discipline très rigoureuse pour éviter ce genre d'influence.

- Au niveau de l'**enregistrement** des réponses des précautions doivent être aussi prises pour éviter une déformation des réponses. L'idéal est de les enregistrer aussi rapidement, aussi complètement et aussi littéralement que possible. Dans certains cas, l'enregistrement par magnétophone est la solution, mais il suppose que l'interviewé en accepte le principe et ne risque pas d'être impressionné et perturbé par le procédé. Si l'enregistrement est un enregistrement par écrit, il est conseillé de transcrire les réponses aussi littéralement que possible en respectant le vocabulaire et le style de l'enquête et en résistant à la tentation de les réécrire pour les clarifier, les abrégier ou les rendre plus cohérentes.

2. LES RISQUES DE BIAIS DU FAIT DE L'ENQUÊTÉ

[Retour à la table des matières](#)

Un certain nombre de facteurs peuvent conduire l'enquêté à ne pas répondre aux attentes de l'enquêteur et à fournir des réponses non valides, c'est-à-dire ne correspondant pas à la réalité que l'on veut atteindre par l'entretien.

- Une première cause, radicale, peut être le **refus** de répondre, qui peut tenir aux personnes interrogées (timidité, craintes des conséquences, etc.) ou à la nature de l'enquête sur des objets plus ou moins tabous (argent sexualité, opinions politiques, etc). Un autre risque possible peut consister dans l'incapacité du sujet interrogé à répondre, soit parce qu'il éprouve des difficultés à s'exprimer soit parce qu'il n'a pas de connaissances ou d'opinion sur la question posée, ce qui peut entraîner des refus de réponse, mais aussi, ce qui est finalement plus gênant, des réponses fantaisistes pour "faire plaisir" malgré tout à l'enquêteur.

- Un facteur de biais important réside dans l'**effet de prestige**. Par là, on entend la tendance de certains enquêtés à adopter des comportements qui sont plus ou moins déterminés par les réactions qu'ils supposent devoir être celles de l'enquêteur. Par exemple, leurs réponses à des questions d'opinion n'exprimeront pas leur sentiment spontané, mais seront des réponses dont ils pensent qu'elles leur vaudront un jugement favorable de la part de l'enquêteur. Ainsi, pendant la seconde guerre mondiale, aux Etats-Unis, on a posé à deux groupes semblables la question : "Pensez-vous que, si nous entrons en guerre, les Anglais [57] essaieront de nous faire combattre à leur place?". Collectées par des enquêteurs, les réponses du premier groupe comportèrent 25 % de oui. Les réponses du second groupe recueillies anonymement en comportèrent 42 %. Dans la mesure où on peut craindre ce phénomène, on essaiera de le prévenir, par exemple en rédigeant une question qui laisse clairement entendre que toutes les réponses sont possibles ou en donnant à l'enquêteur des consignes de stricte impassibilité.

On notera que l'élimination totale de l'effet de prestige n'est pas facile à réaliser, d'autant moins que cet effet peut se manifester indépendamment du comportement de l'enquêteur, par exemple en fonction de son apparence. Cette influence peut être celle de l'aspect social. Ainsi, aux U.S.A., au cours d'une enquête sur l'opinion de syndicalistes concernant l'adoption d'une loi interdisant la grève sur le tas, des enquêteurs à l'allure d'employés de la classe moyenne obtinrent 59 % d'approbation, mais cette proportion tomba à 44 % avec des enquêteurs appartenant visiblement à la classe ouvrière. Cette influence peut être dans d'autres cas celle de l'aspect racial. Toujours aux

U.S.A., pendant la seconde guerre mondiale, au cours d'une enquête menée parmi la population noire du Sud des Etats-Unis, fut posée la question : "Pensez-vous que le plus important est de vaincre l'Allemagne et le Japon ou de faire chez nous des réformes démocratiques ?". À des enquêteurs blancs, 62 % des sujets répondirent que le plus important était la victoire ; mais cette proportion fut de 35 % avec des enquêteurs noirs. Il est donc nécessaire de réfléchir à ces risques avant d'organiser l'enquête et d'en tenir compte dans le choix des enquêteurs et de leur présentation.

- L'absence de sincérité des réponses peut aussi tenir au souci des enquêtés de paraître conformes au **rôle social** qu'ils jouent ou veulent jouer à leurs propres yeux et aux yeux de l'enquêteur. Ainsi, si l'on va s'entretenir avec un syndicaliste sur l'opportunité d'une grève, celui-ci hésitera par exemple à la désavouer pour rester fidèle à son image de syndicaliste, même si dans son for intérieur il est d'un avis contraire. L'expression de son opinion sera déformée par son rôle social, auquel il se sent obligé d'être fidèle. Du même type est la réaction de l'enquêté qui hésite à donner son sentiment personnel sur une question parce que son avis est différent de l'idée qu'il se fait de l'opinion commune sur le sujet. Il peut être dans ce cas tenté d'adopter cette opinion **conformiste** (réelle ou supposée), bien qu'elle ne soit pas la sienne, pour ne pas se singulariser et ne pas risquer éventuellement, croit-il, de s'attirer un jugement défavorable de l'enquêteur (on retrouve l'effet de prestige).

Il convient aussi dans certains cas de tenir compte des facteurs de biais qui peuvent être liés à des réponses dites **instrumentales**. Ceci lorsque l'enquêté pense à tort ou à raison que l'enquête à laquelle il participe est susceptible d'avoir une influence sur l'évolution de la situation à propos de laquelle on l'interroge. Ses réponses risquent alors d'être déterminées par le souci de favoriser une évolution plutôt qu'une autre, [58] même si les réponses données ne correspondent pas à sa situation ou à son opinion réelle. Ainsi, dans une enquête sur le confort des logements, des réponses pourront donner une image plus négative que la réalité si certaines personnes interrogées pensent que cela favorisera l'adoption d'un plan de réhabilitation du quartier

qu'elles habitent. La réponse n'est donc pas spontanée mais est donnée en fonction des conséquences possibles qu'on lui attribue.

Dans la préparation d'une enquête par entretien, ces risques de déformation et d'erreurs doivent être reconnus et évalués et il faut tenter, par la technique d'entretien adoptée, par la formulation des questions, par le choix des enquêteurs d'y remédier.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

BLANCHET (A.), *Dire et faire dire. L'entretien*, Paris, A. Colin, 1991.

BLANCHET (A.), *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod, 1985.

BLANCHET (A.), GORMAN (A.), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Nathan, 1993.

CANNEL (C.F.), KAHN (R.L.), *The dynamics of Entretiening. Theory, Technics and Cases*, New York, Random, 1957.

CHAUCHAT (R.), *L'enquête en psycho-sociologie*, Paris, PUF, 1985.

CONVERSE (J.M.), SCHUMAN (H.), *Conversations at Random : Survey Research as Entretieniers See it*, New York, Wiley, 1974.

DAVAL (R.) et al., *Traité de psychologie sociale*, Paris, PUF, 1967.

FESTINGER (L.), KATZ (D.), éd., *Les méthodes de recherche dans les sciences sociales*, tr., Paris, PUF, 1963., 2 vol.

GHIGLIONE (R.), MATALON (B.), *Les enquêtes sociologiques*, Paris, Dunod, 1991.

GORDON (R.L.), *Entretiening : Strategy, Technics and Tactics*, Homewood, Dorsey, 1969.

GUITTET (R.), *L'entretien*, Paris, PUF, 1983.

HYMAN (H.H.), *Entretiening in Social Research*, Chicago, UCP, 1954.

IVEY (A.E.), AUTHIER (J.), *Microcounseling : Innovations in Entretien*, Springfield, C. Thomas, 1978.

JAHODA (M.) et al., *Research Methods in Social Psychology*, New York, Dryden Press, 1951, 2 vol.

KAUFMANN (J.C.), *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996.

MATARAZZO (S.D.), WIENS (A.N.), *The Entretien Research on its Anatomy and Structure*, Chicago, Aldine Atherton, 1972.

MERTON (R.K.), FISKE (M.), KENDALL (P.), *The Focused Entretien*, Glencoe, Free Press, 1956.

MOSER (R.), *Survey Methods in Social Investigation*, Londres, Heinemann, 1958.

MUCCHIELLI (A.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, A. Colin, 1996.

NAHOUN (C.), *L'entretien psychologique*, Paris, PUF, 1958.

PAYNE (S.L.), *The Art of Asking the Questions*, Princeton, Princeton University Press, 1951.

RICHARDSON (S.), *Interviewing : its Forms and Functions*, New York, Basic Books, 1965.

[59]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.
Première partie. L'observation

Chapitre IV

Les enquêtes par sondages

[Retour à la table des matières](#)

La technique de l'enquête par sondages connaît aujourd'hui un grand développement ainsi qu'on peut le noter en parcourant la presse et en constatant la place qu'elle occupe dans la vie politique et dans la vie économique. Elle constitue aussi un instrument particulièrement performant pour l'exploration scientifique des phénomènes sociaux.

I. HISTOIRE DES SONNAGES

[Retour à la table des matières](#)

Si le développement de cette technique a été particulièrement spectaculaire dans la seconde moitié du XXe siècle, ses origines historiques sont plus lointaines.

• On peut situer l'**origine lointaine** de cette technique en 1824 aux Etats-Unis. C'est à partir de cette date que l'on vit apparaître, à l'occasion des élections présidentielles, la pratique des "votes de paille" : des votes fictifs à l'aide desquels, par des sondages très empiriques, on tentait de prévoir les résultats. Le procédé consistait, par exemple, à placer des urnes fictives dans des carrefours fréquentés et à faire voter les passants ou bien à faire renvoyer par les lecteurs d'un journal des bulletins imprimés publiés par celui-ci. Le principe était donc, en connaissant une partie des intentions de vote des électeurs, de deviner le résultat final. C'est en cela seulement que l'on se rapprochait de la technique moderne des sondages d'opinion car, pour le reste, le procédé n'avait rien de scientifique.

Pourtant, ces procédés de sondage empiriques tendirent à se développer au début du XXe siècle, toujours à l'occasion des élections présidentielles. C'est ainsi qu'aux élections de 1920, il n'y eut pas moins de 85 enquêtes de ce type, dont 6 d'une ampleur nationale. A partir de ce moment, on commence aussi à voir ce procédé appliqué pour des enquêtes à but commercial. Ceci n'empêchait pas la technique de rester très empirique, sans méthode rigoureuse.

• C'est seulement en **1936** que fut organisée la première enquête à fondement véritablement **scientifique**. L'Institut Américain d'Opinion Publique, fondé l'année précédente par Gallup, réussit avec un échantillon [60] de 3000 électeurs à prévoir la réélection de Roosevelt, alors que, simultanément, un sondage organisé par une revue littéraire, le *Literary Digest*, auprès de 10 millions de personnes, donnait un résultat erroné. Depuis cette date, le procédé s'est perfectionné et n'a cessé de se développer. La deuxième guerre mondiale en a notamment favorisé l'expansion ; car cette technique a été utilisée par le quartier général américain pour s'informer de l'état de l'opinion dans les territoires libérés puis dans les territoires occupés. Pourtant cet essor des sondages d'opinion s'est un peu ralenti en 1948. À l'occasion de l'élection présidentielle, qui opposait Harry Truman au candidat républicain Dewey, les trois organismes de sondage existant alors prévirent la défaite de Truman, deux des organismes faisant une erreur de 5 % et le troisième une erreur de 12 %. (À noter d'ailleurs qu'en 1936 l'erreur avait été de 6,8 %, mais elle n'avait pas entraîné l'inversion du résultat final !). Cet échec a été attribué à deux causes principales : tout

d'abord, on avait confondu vote et intention de vote, ce qui avait conduit à arrêter les enquêtes une quinzaine de jours avant l'élection ; par ailleurs on avait assimilé indécis et abstentionnistes, les indécis étant considérés comme de futurs abstentionnistes.

Cet échec relatif n'a pas empêché cette technique de continuer à se développer. Même si, en Grande-Bretagne, en 1970, les sondages ont semblé de nouveau se tromper, la généralisation de ce procédé d'étude de l'opinion prouve la confiance croissante qui lui est accordée. En fait, les prédictions des sondages sont le plus souvent confirmées par la réalité et ce de manière relativement précise. En Grande-Bretagne, entre 1945 et 1964, pour les élections législatives, la marge d'erreur des prévisions s'est située entre 0,4 et 1,6 %. Aux Etats-Unis, entre 1936 et 1952, pour les 9 élections présidentielles, la prédiction a été faite avec une marge d'erreur de 3,7 %. Entre 1954 et 1968, pour 8 élections, l'écart moyen a été de 1,4 %.

- Aujourd'hui, il existe des organismes de sondages dans la plupart des pays développés. Aux Etats-Unis, on en compte plus d'une centaine, les trois plus importants étant les Instituts Gallup, Harris et Benson and Benson. En France, les organismes de sondage les plus anciens sont l'I.F.O.P. (Institut Français d'Opinion Publique) créé en 1938 par Jean Stoezel et la S.O.F.R.E.S. (Société Française d'Enquêtes par Sondages) fondée en 1962. En fait, la révélation au public français de l'efficacité des sondages date du premier tour de l'élection présidentielle de 1965 : le Général de Gaulle y fut mis en ballottage comme l'avait prévu l'I.F.O.P. trois jours plus tôt contre l'avis de tous les observateurs. Avec le développement des enquêtes d'opinion et des enquêtes de marché à but commercial, le nombre de ces organismes s'est sensiblement accru et on en compte aujourd'hui plus d'une cinquantaine.

- Le **principe** des enquêtes par sondage est simple. Cette technique a pour but de décrire un tout en n'en connaissant qu'une partie. Le "tout" constitue ce que l'on appelle "l'univers de l'enquête" (ou la [61] "population mère") : c'est l'ensemble des personnes dont l'on veut connaître l'opinion. Cet univers est déterminé par l'objet de l'enquête. Par exemple, pour une enquête électorale, l'univers sera

constitué par l'ensemble du corps électoral. Pour connaître l'opinion de cet univers, on ne procèdera pas à l'interrogation de tous ses membres. On étudiera seulement l'opinion d'une partie réduite de cet univers : "l'échantillon". Après avoir effectivement interrogé les membres de cet échantillon, on extrapolera les résultats obtenus à l'ensemble de l'univers de l'enquête.

De ce fait, on peut distinguer dans ce processus trois phases : a) la détermination de la partie de l'univers que l'on doit effectivement interroger : *l'échantillon* ; b) le choix des *questions* qui seront posées aux individus interrogés et qui constitueront le *questionnaire* ; c) la collecte des *réponses* aux questions et l'exploitation de ces réponses.

II. L'ÉCHANTILLON

[Retour à la table des matières](#)

L'échantillon est la partie de l'univers qui sera effectivement étudiée et qui permettra par extrapolation de connaître les caractéristiques de la totalité de l'univers. On peut noter que cette technique de l'enquête par sondage est applicable à toute opération de dénombrement et pas seulement en matière de sondage d'opinion.

Pour que ce procédé permette d'obtenir des résultats valides, l'échantillon doit être **représentatif**. Pour ce faire, celui-ci doit être choisi en mettant en œuvre des techniques rigoureuses et non par des procédés plus ou moins fantaisistes comme cela était le cas pour les "votes de paille". La représentativité dépend donc des **techniques** de sélection de l'échantillon et, pour une part, de sa **taille**.

En ce qui concerne les techniques de construction de l'échantillon, il existe deux techniques de base dont les principes ont été formulés dès 1925 par le danois Jensen : la première est la technique des *quotas* ou technique de choix raisonné, la seconde est la technique *probabiliste* ou technique aléatoire fondée sur le recours au hasard. Pendant un temps, les tenants de chacun de ces deux procédés se sont affrontés. Aujourd'hui, la querelle s'est apaisée et le choix s'effectue en fonction des conditions de chaque enquête : de la nature de l'univers et de son étendue, des informations que l'on possède sur lui, de l'objet de l'enquête, des moyens financiers dont on dispose, etc. On étudiera

d'abord ces deux techniques avant d'évoquer le problème de la représentativité.

1. LA TECHNIQUE DES QUOTAS

[Retour à la table des matières](#)

Cette technique est dite parfois technique "rationnelle" ou de choix raisonné parce qu'elle fait appel dans une certaine mesure au raisonnement [62] logique. Dans ce procédé, la détermination de l'échantillon comporte deux phases : on construit d'abord une sorte de modèle réduit de l'univers de l'enquête, le *plan d'enquête* ; ensuite, dans le cadre de ce plan d'enquête, on détermine les *quotas*, c'est-à-dire les catégories de personnes que chaque enquêteur aura à interroger.

a) Le plan d'enquête

Le plan d'enquête doit être établi de telle manière qu'il représente aussi exactement que possible la population globale de l'univers de l'enquête. Pour ce faire, on reproduit à une **échelle réduite**, mais dans les mêmes proportions, les caractéristiques connues de l'univers. On suppose que les caractéristiques non connues, que l'enquête a pour but de découvrir, obéiront à la même logique et seront présentes au sein de l'échantillon dans les mêmes proportions que dans la population totale.

- Cette construction du plan d'enquête peut se décomposer en trois étapes : a) dans un premier temps, il faut analyser les caractéristiques connues de l'univers à partir des renseignements dont l'on dispose sur celui-ci, ce qui suppose la possession d'informations assez précises sur sa structure ; b) dans un second temps, il faut déterminer, parmi ces caractéristiques, les catégories qui seront sélectionnées pour construire le plan, c'est-à-dire choisir les caractères à retenir pour définir l'échantillon. Ces caractères devront être **pertinents**, en entendant par là qu'ils devront à la fois être caractéristiques de l'univers étudié et

avoir une relation logique avec les objectifs de l'enquête. Par exemple, la taille des personnes interrogées n'a aucune importance pour une enquête électorale, elle peut en avoir pour une enquête sur le confort des automobilistes ! c) dans un troisième temps, il faut transposer dans l'échantillon les proportions de ces caractéristiques qui existent dans l'univers global. Ainsi, si l'univers compte 49 % d'hommes et 51 % de femmes, on devra retrouver dans l'échantillon 49 % d'hommes et 51 % de femmes, etc.

L'échantillon ainsi construit se présentera, comme ci-dessous sous la forme d'une nomenclature de catégories caractéristiques, de pourcentages indiquant l'importance relative de ces catégories dans l'univers et de nombres de personnes à interroger définis par ces pourcentages rapportés au volume global de l'échantillon. Un élément de complexité de l'opération tient ici au fait que, dans la réalité, l'on est obligé, pour que l'échantillon soit vraiment représentatif, de retenir plusieurs catégories, de les combiner, de les **croiser**. Dans l'exemple on a "croisé" trois catégories : le sexe, l'âge, la qualification socio-professionnelle. Ce "croisement" des catégories est un facteur de complication de la technique : d'une part, par cette imbrication des catégories au niveau de la construction de l'échantillon ; d'autre part, par les exigences que cela fait peser sur les enquêteurs qui peuvent de ce fait avoir à rechercher en fin d'enquête des individus aux caractéristiques extrêmement précises.

[63]

CONSTRUCTION D'UN PLAN D'ENQUETE	UNIVERS	%	ÉCHANTILLON
	20 000 000		1000
Sexe : Homme	10 200 000	51 %	510
Femme	9 800 000	49 %	490
Age : 18-35 ans	6 000 000	30 %	300
36-49 ans	7 000 000	35 %	350
50-64 ans	5 000 000	25 %	250
+ de 65 ans	2 000 000	10 %	100
CSP : Agriculteurs	2 000 000	10 %	100
Ouvriers	6 000 000	30 %	300
Employés	8 000 000	40 %	400
Cadres-prof lib	2 000 000	10 %	100
Inactifs	2 000 000	10 %	100

Cette complexité est d'autant plus grande que l'on étudie des univers plus importants et plus complexes. Ainsi, dans les enquêtes électorales, on retient souvent les six catégories suivantes : sexe (homme, femme) ; âge (18/34, 35/49, 50/64, + 65 ans) ; situation de famille (célibataire, marié, marié avec 1, 2, 3, 4, 5 enfants) ; catégorie socio-professionnelle : agriculteurs, ouvriers, employés, fonctionnaires, professions libérales, commerçants, etc ; catégorie d'habitat : agglomérations de moins de 2000 h, de 2000 à 20000 h, de 20 000 à 40000 h, de 40000 à 100000 h, de + 100000 habitants ; enfin résidence régionale, en général selon le découpage des régions économiques.

- Cet exposé fait apparaître les **limites** de l'utilisation de ce procédé. D'abord, sa mise en œuvre suppose que l'on dispose de renseignements précis et récents sur la structure de l'univers que l'on veut étudier, sur les catégories qui le constituent, sur les proportions d'individus correspondant à ces catégories. Il est donc impossible de l'utiliser lorsqu'on n'a pas de données précises sur l'univers. Par ailleurs il n'est pas possible de reproduire dans l'échantillon toutes les catégories "caractéristiques" de l'univers susceptibles d'avoir un rapport avec l'objet de l'enquête. En pratique, pour des raisons de commodité, on ne peut "croiser" plus de cinq à six types de catégorie. Un choix entre les catégories possibles est nécessaire pour retenir les plus pertinentes, avec le risque de sélectionner des catégories sans intérêt réel et d'en éliminer de déterminantes.

b) Les quotas

La détermination des quotas consiste dans le cadre défini par le plan d'enquête à attribuer à chaque enquêteur un contingent de personnes à interroger, dont les caractéristiques lui sont désignées par une **feuille de quotas**. Ce groupe de personnes attribué à chaque enquêteur (ici : 25) reflète la composition du plan d'enquête : chaque catégorie de l'échantillon y figure dans les mêmes proportions que dans l'échantillon. Les quotas de chaque enquêteur reproduisent ceux de l'échantillon et constituent donc un modèle réduit du modèle réduit qu'est l'échantillon.

[64]

• Au terme de l'interrogation, les 25 personnes qui auront été interviewés devront présenter collectivement les caractéristiques prévues dans la feuille de quotas. Ainsi 13 devront être des femmes et 12 des hommes. Dans la pratique, à mesure que l'enquêteur réalise ces entretiens, il barre sur sa feuille les catégories correspondant aux sujets déjà interrogés. Ainsi la feuille reproduite fait apparaître que l'enquêteur a déjà interrogé 3 personnes, dont 2 hommes et une femme, une personne de moins de 35 ans, une de 36 à 50 ans, une de plus de 65 ans. Deux de ces personnes sont des cadres et une un agriculteur. Désormais l'enquêteur ne peut plus interroger de cadres puisqu'il a épuisé ce *quota*. A mesure que l'enquête progresse la liberté de l'enquêteur se restreint et la 25e personne à interroger sera précisément identifiée par son sexe, son âge, sa profession : par exemple une femme, agricultrice de plus de 65 ans.

FEUILLE DE QUOTAS			
Interrogation de 25 personnes			
Sexe :	Homme	13	
	Femme	12	
Age :	18-35 ans	7	
	36-49 ans	10	
	50-64 ans	6	
	+ de 65 ans	2	
CSP :	Agriculteurs	3	
	Ouvriers	7	
	Employés	10	
	Cadres-prof lib	2	
	Inactifs	3	

• Il est à noter ici que les instructions données à chaque enquêteur contiennent donc deux sortes d'indications : la référence à des catégories et des nombres, à l'exclusion de toute instruction nominative. Dans ce cadre, l'enquêteur reste en principe libre du **choix des personnes** correspondant aux catégories qu'il a à interroger. Par exemple, s'il a à interroger un ouvrier, celui-ci peut être aussi bien Mr X que Mr Y ouvrier. Cette liberté de l'enquêteur est un élément qui peut parfois compromettre la rigueur de l'échantillonnage en y introduisant

des biais inattendus. L'enquêteur peut être en effet tenté de choisir des individus présentant une caractéristique non prévue, celle, par exemple, de lui être facilement accessible. Ainsi, en interrogeant des personnes appartenant à ses amis ou à ses relations, résidant dans son quartier, habitant des rez-de-chaussée plutôt que des étages, ou des immeubles avec ascenseurs !

Pour remédier aux inconvénients que peut présenter cette liberté des enquêteurs, on s'efforce parfois de la limiter. Dans certains cas, on utilise pour cela la *technique des itinéraires*, qui consiste à imposer à l'enquêteur un itinéraire géographique à travers une ville, un quartier, au long duquel il doit choisir ses enquêtés (technique de Politz). Dans d'autres cas, les instructions de l'enquêteur lui interdisent d'interroger des personnes qu'il connaît ou qui se connaissent entre elles. Enfin, lorsqu'on utilise [65] des enquêteurs ayant reçu un embryon de formation, on s'efforce de les mettre en garde contre cette tentation.

2. LES TECHNIQUES PROBABILISTES

[Retour à la table des matières](#)

On qualifie parfois ces procédés de technique *random*, ce terme anglais signifiant hasard. En effet, dans ces procédés, le choix des unités constituant l'échantillon est un choix **aléatoire**, un choix au hasard.

Il faut souligner que le terme de hasard est ici pris dans son sens **scientifique** et mathématique et qu'il n'est pas synonyme de fantaisie, de caprice ou d'arbitraire. Pour qu'il y ait **choix au hasard** le principe le plus rigoureux est que chaque unité de l'univers ait une chance égale de figurer dans l'échantillon. Dans la pratique on considère que la condition minimale est que chaque unité de l'univers ait une chance **non nulle** de figurer dans l'échantillon. Par exemple, si on tire un nom tous les 100 noms dans l'annuaire du téléphone pour une enquête sur les abonnés du téléphone, c'est un tirage au hasard. Ce ne l'est plus s'il s'agit d'une enquête électorale car tous les électeurs n'ont pas la même chance d'être choisis, puisque seuls sont susceptibles de l'être les électeurs ayant le téléphone.. ! *A fortiori*, interroger les passants au coin d'une rue ne saurait être considéré comme un choix au hasard...

Il n'est pas toujours facile de réaliser des tirages au sort absolument rigoureux, car ceux-ci supposent un univers tout à fait homogène, ce qui est rarement le cas en matière sociale. D'où l'élaboration d'un certain nombre de techniques adaptant le principe probabiliste aux caractéristiques de l'univers exploré et à l'objet des enquêtes. Suivant le plus ou moins grand recours au principe probabiliste on distinguera les techniques *aléatoires pures* et les techniques *aléatoires dirigées*.

a) Les techniques aléatoires pures

Ce sont des procédés dans lesquels le choix de l'échantillon est fondé uniquement sur le hasard. Ces procédés peuvent être cependant plus ou moins complexes.

1°) Les procédés de sondage élémentaire

C'est le procédé le plus simple qui correspond le plus rigoureusement à la notion de choix au hasard. Il est utilisable si l'on dispose **d'une liste nominative** des unités constituant l'univers de l'enquête : liste électorale pour un sondage électoral, liste des étudiants pour un sondage dans une université, etc. Dans ce cas, la validité de l'échantillon est conditionnée par le caractère exhaustif de la liste de référence : la liste doit être complète pour que chaque unité de l'univers ait la même chance, ou une chance non nulle, de figurer dans l'échantillon.

[66]

Pour le tirage au sort des unités, plusieurs procédés sont utilisés afin de **garantir** un choix rigoureusement aléatoire. Des précautions sont en effet nécessaires car il arrive que des choix que l'on croit fait au hasard recèlent une logique cachée compromettant le jeu du principe probabiliste. Dans certains cas, pour éviter ces risques, on placera dans une urne des papiers ou des jetons soigneusement mélangés portant les noms de tous les individus de l'univers et on tirera ensuite dans cette urne l'échantillon. Dans d'autres cas, on numérotera chaque

unité de l'univers et on retiendra les chiffres désignés par une table de nombres aléatoires dont disposent les mathématiciens pour garantir la distribution probabiliste des chiffres désignés. Dans d'autres cas, enfin, lorsque la liste dont on dispose ne correspond à aucune classification logique particulière, on pourra procéder à un tirage systématique en retenant un nom sur un chiffre constant d'individus, par exemple un nom tous les 100 noms.

Il faut remarquer que, dans cette hypothèse, les personnes à interroger sont désignées **nominativement**, ce qui enlève aux enquêteurs toute liberté de choix avec les risques que cela pourrait comporter (cf. *supra*). En revanche, ce procédé peut compliquer le travail des enquêteurs en leur désignant des individus précisément identifiés qu'il peut être dans la pratique difficile de découvrir ou de joindre.

2°) Les sondages complexes

On recourt à ces techniques en fonction de certaines circonstances, par exemple lorsqu'on ne dispose pas de liste des membres de l'univers ou lorsque la technique précédente est trop compliquée à utiliser.

- Tel est le cas du sondage **aréolaire**. Celui-ci, utilisable lorsque l'univers comporte une délimitation géographique, consiste, dans un premier temps, à découper l'univers de l'enquête en zones géographiques. Pour cela, on utilise des cartes géographiques ou des photos aériennes de la zone soumise à l'enquête et on projette sur ce fond géographique un quadrillage qui détermine des aires-unités qui sont numérotées. Après quoi, on tire au sort un certain nombre de ces aires et on interroge dans ces aires la totalité de la population relevant de l'enquête. Ce procédé a été inventé aux U.S.A. et utilisé aussi bien pour des enquêtes rurales que pour des enquêtes urbaines. A noter que, souvent, après avoir procédé à un quadrillage géométrique, on retouche les limites des aires pour qu'elles coïncident avec des frontières naturelles sur le terrain (ex : avec une rue, une rivière, une route etc.). Ainsi, pour Paris, un organisme de sondage a construit un plan d'enquête composé de 5000 îlots "naturels".

- Un autre procédé est le sondage **par grappe**. Celui-ci consiste à tirer au sort, non plus des individus, mais des groupes d'individus existant naturellement dans l'univers étudié. Ceci suppose que l'on dispose d'une liste de ces groupes naturels, après quoi on tire au sort les groupes constituant l'échantillon et on interroge tous les individus appartenant [67] à ces groupes. Ainsi, si on veut faire une enquête sur les ouvriers travaillant dans des entreprises employant entre 80 et 100 ouvriers, il sera très difficile de disposer d'une liste complète des ouvriers se trouvant dans ce cas. En revanche, on pourra beaucoup plus facilement arriver à établir la liste des entreprises présentant cette caractéristique : on tirera alors au sort un certain nombre de ces entreprises et on interrogera leurs ouvriers.

- Le sondage à **plusieurs degrés** constitue un autre type de sondage complexe se combinant avec le précédent. Un sondage à deux degrés consiste par exemple à tirer au sort, dans un premier temps, des groupes d'individus, puis, à l'intérieur de ceux-ci, à tirer au sort les unités constituant l'échantillon. Ce procédé peut être compliqué en augmentant le nombre de tirages au sort successifs (à 3, 4, 5 degrés, etc.).

b) Les techniques aléatoires dirigées

Il s'agit là de procédés qui recourent pour une part au tirage au sort, mais celui-ci n'intervient pas directement au sein de l'univers de l'enquête. Cet univers fait l'objet d'un traitement préalable pour tenir compte le plus souvent de son absence d'homogénéité.

- Tel est d'abord le cas avec la technique du **sondage stratifié**. Ce type de sondage mêle dans une certaine mesure les principes empruntés aux deux techniques de base. Il est particulièrement utilisé lorsque l'univers est très hétérogène, ce qui peut compromettre la validité du tirage au sort. Le but est alors d'être sûr que l'on retrouvera dans l'échantillon une stratification proche de celle de l'univers réel de

l'enquête. La mise en œuvre du procédé se fait en deux phases : dans une première phase, celle de la stratification, on découpe l'univers en catégories homogènes à partir de critères choisis en fonction de la nature de l'univers et de l'objet de l'enquête : catégorie d'âge, d'habitat, de sexe, etc. Puis, dans chaque state ainsi constituée, on tire au sort les unités qui seront interrogées, le nombre de ces unités étant, selon les cas, égal pour chaque catégorie ou proportionnel à l'importance de chaque catégorie dans l'univers. Cette technique combine donc, dans une certaine mesure, le recours au principe probabiliste et une intervention rationnelle, cette intervention rationnelle posant le problème de la pertinence du choix des critères retenus pour effectuer la stratification.

- Un autre procédé est celui de l'**échantillon-maître** ("master sample"). L'originalité de cette technique tient notamment au fait que l'échantillon est constitué *a priori*, non en fonction d'une enquête donnée mais pour plusieurs enquêtes du même type : par exemple, pour les enquêtes électorales. Cet échantillon initial est souvent établi en mettant en œuvre le procédé de l'échantillon stratifié et il comporte un nombre de personnes qui doit être nettement supérieur à celui nécessaire pour chaque enquête. Lorsqu'une enquête est ensuite entreprise, on tire au sort [68] l'échantillon effectif dans l'échantillon-maître initial. Ainsi, l'INSEE a constitué un échantillon-maître destiné aux enquêtes électorales composé de 20 000 noms, au sein desquels sont à la demande tirés au sort les échantillons définitifs de 1000 à 1500 personnes. Ce procédé pose un problème technique spécifique, celui de la mise à jour régulière de l'échantillon-maître, afin que celui-ci reste représentatif de l'univers dont il est extrait malgré les modifications qui peuvent affecter celui-ci.

3. LA REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON

[Retour à la table des matières](#)

Il s'agit ici de savoir dans quelle mesure l'échantillon construit est **valide** : c'est-à-dire dans quelle mesure il reproduit les caractéristiques de l'univers, ce qui permettra d'extrapoler à celui-ci les résultats obtenus par l'enquête. Cette représentativité de l'échantillon est fonction de deux facteurs : la taille de l'échantillon et la rigueur avec laquelle les techniques de construction de l'échantillon sont mises en œuvre.

a) Validité et taille de l'échantillon

On considèrera d'abord ici le cas des échantillons probabilistes auxquels s'appliquent avec le plus de rigueur la loi des grands nombres et le calcul des probabilités qui fondent le rapport entre la taille de l'échantillon et sa représentativité.

- La loi des grands nombres permet d'affirmer que plus la taille de l'échantillon est grande, plus il y a de chances pour que la structure de l'échantillon reproduise la structure de l'univers. Si on prend un sac contenant des billes blanches et des billes noires en nombre égal et si on tire au sort des couples de boules, la proportion respective de ces boules tendra, à mesure que croîtra le nombre de tirages, à se rapprocher de 50 % / 50 %. Ainsi, au cours d'une expérience de ce type, un mathématicien, Westergaard, a procédé à un tirage de 100 fois 100 boules, dont 5011 étaient noires et 4989 blanches. Le principe est donc que la représentativité **croît avec la taille** de l'échantillon, mais celle-ci n'est jamais parfaite. La loi des grands nombres fonde donc la représentativité de l'échantillon ; elle permet aussi de calculer la probabilité de cette représentativité et d'établir un certain nombre de propriétés de l'échantillon.

- La représentativité de l'échantillon dépend de sa **propre taille** et non du **taux de sondage**, c'est-à-dire du rapport entre sa taille et le volume de l'univers dont il est extrait. Ceci signifie, par exemple, que, pour une même précision, l'échantillon d'une enquête électorale faite en France comportera le même nombre de personnes que l'échantillon d'une enquête électorale faite aux USA. : le degré de représentativité sera le même bien que l'univers représenté soit dans le deuxième cas quatre fois plus important que dans le premier. Pour une même taille la représentativité d'un échantillon aléatoire est donc **identique**.

[69]

- La représentativité de l'échantillon varie en fonction de sa taille, mais elle **n'est pas proportionnelle** à celle-ci. La précision de l'échantillon augmente en effet en fonction de la racine carrée du taux d'accroissement de l'échantillon. Autrement dit, pour diminuer de moitié la marge d'erreur d'un sondage, il faut multiplier par 4 la taille de l'échantillon. Ce calcul permet d'établir que, la marge d'erreur d'un échantillon de 100 personnes étant de l'ordre de 10 %, si l'on veut réduire cette marge d'erreur à 5 % il faut quadrupler la taille et la porter à 400. De même pour passer à une marge de 2,5 % il faudra porter l'échantillon à 1600 personnes. Un accroissement de précision de plus en plus réduit se paie donc par une croissance de l'échantillon de plus en plus grande. Ainsi, pour ramener la marge d'erreur à 1 %, il faudra un échantillon de 10 000 personnes. Pour avoir une précision de 0,1 %, il faudrait un échantillon de 100 000 unités. Dans la pratique, on s'efforce de réaliser un équilibre entre la précision et le volume de l'échantillon (avec le coût qu'il représente). C'est pourquoi on utilise le plus souvent des échantillons autour de 1000 à 1500 personnes, avec une marge d'erreur de l'ordre de 2 %. La plupart des sondages comportent au moins cette marge d'erreur.

- Cette représentativité concerne **l'ensemble** de l'échantillon et non les parties qui le constituent. C'est l'ensemble qui est représentatif et non, par exemple, les individus interrogés envisagés isolément. Cela signifie que si, dans un sondage, on a interrogé au sein d'un échantillon de 1500 personnes, 100 agriculteurs, les réponses de ces agriculteurs seront représentatives du comportement des agriculteurs

avec une marge d'erreur de 10 % et non de 2 % (puisque pour un échantillon de 100 unités, la marge d'erreur est de 10 %). C'est un point important à considérer lorsque, dans les résultats d'un sondage, on ventile les réponses en fonction des différentes catégories représentées dans l'échantillon en mettant sur le même plan le résultat global et les résultats des sous-groupes.

- Tels sont les principes qui s'appliquent à l'évaluation de la représentativité des échantillons aléatoires, en rappelant que cette représentativité peut se **calculer mathématiquement** et se chiffrer de manière précise ³². Ce calcul prend en considération non seulement la taille de l'échantillon, mais aussi la probabilité recherchée et le résultat concerné. La marge d'erreur se calcule en général, comme dans le tableau ci-dessous, pour le type de résultat dont la marge d'erreur est la plus forte, à savoir une répartition de réponses dichotomiques 50 %/50 % ; elle diminue à mesure qu'on s'éloigne de cette hypothèse. On notera que la représentativité de l'échantillon ne peut donc pas être fixée dans l'abstrait, puisque la marge d'erreur est fonction de la taille de l'échantillon mais aussi de la répartition des réponses dont on cherche à évaluer la représentativité, la situation n'étant pas la même pour une ventilation des réponses 50/50 que pour un résultat 70/30.

[70]

Pour une répartition des réponses 50 %/ 50 %.....			
Taille de l'échantillon	Dans 68 % des cas le résultat sera compris entre	Dans 95 % des cas le résultat sera compris entre	Dans 99,7 % des cas le résultat sera compris entre
100	45,00 et 55,00 %	40,00 et 60,00 %	35,00 et 65,00 %
400	47,50 et 52,50 %	45,00 et 55,00 %	42,50 et 57,50 %
900	48,30 et 51,70 %	47,00 et 53,00 %	45,00 et 55,00 %
1600	48,75 et 52,50 %	47,50 et 52,50 %	46,25 et 53,75 %
2500	49,00 et 51,00 %	48,00 et 52,00 %	47,00 et 53,00 %
10000	49,50 et 50,50 %	49,00 et 51,00 %	48,50 et 51,50 %

³² Pour la description de ces techniques voir les ouvrages spécialisés cités dans la bibliographie.

Au delà de cette analyse mathématique, la pratique montre qu'à partir de 1000 unités les différences empiriquement constatées sont généralement assez largement en deçà des limites théoriques et tournent autour de 1 % d'erreur, soit une fourchette de 2 %, comme le prouve l'expérience ci-dessous d'une enquête sur la prohibition de l'alcool faite aux Etats-Unis par Gallup ³³ :

Taille de l'échantillon	Pour	Contre	Ne sait pas	Total
442	31 %	62 %	7 %	100 %
884	29 %	63 %	8 %	100 %
1327	30 %	63 %	7 %	100 %
2585	31 %	61 %	8 %	100 %
5225	33 %	59 %	8 %	100 %
8253	32 %	60 %	8 %	100 %
12494	32 %	61 %	7 %	100 %

- Aux échantillons utilisant la technique des **quotas**, on ne peut appliquer le calcul des probabilités. Toutefois, les résultats de ce calcul fournissent une référence utile pour apprécier la validité de ces échantillons, car on peut considérer que la technique des quotas est un moyen empirique pour reproduire approximativement et à moindres frais la logique du choix au hasard. On admet que les ordres de grandeur concernant les échantillons aléatoires sont transposables aux échantillons par quotas, avec même une tendance à utiliser dans la pratique des échantillons un peu plus petits qu'avec les techniques probabilistes.

³³ Cf. Gallup, *A guide to Public Opinion Polls*, Princeton, 1944.

b) Validité et construction de l'échantillon

La représentativité de l'échantillon dépend aussi de la rigueur avec laquelle les principes de chaque technique sont mis en œuvre.

- La validité des échantillons **probabilistes** dépend essentiellement du caractère rigoureusement aléatoire du tirage au sort. C'est ainsi par exemple qu'elle pourra être compromise si le tirage au sort se fait sur des listes inexactes et incomplètes. De même, il sera difficile de procéder à un tirage au sort rigoureux lorsque l'univers de l'enquête est très hétérogène. [71] Ceci étant, il faut rappeler cependant que c'est le procédé le plus scientifique, mais aussi le plus coûteux. C'est aussi le procédé le plus utilisé dans les pays anglo-saxons.

- Dans la technique des **quotas**, la validité dépend de la rigueur des opérations dont on a détaillé le déroulement. Les risques d'erreur principaux se situant à trois niveaux : a) lorsque l'échantillon est construit sur la base de renseignements inexacts ou incomplets concernant l'univers ; b) lorsque le choix des catégories retenues pour la construction de l'échantillon n'est pas pertinent par rapport à la nature de l'univers et par rapport à l'objet de l'enquête ; c) lorsque le choix des enquêteurs pour déterminer les individus correspondant aux catégories introduit des biais non prévus.

• À noter que, si l'on affirme souvent que le système aléatoire est plus rigoureux que le système des quotas, la **pratique** ne montre pas de différence spectaculaire entre les résultats obtenus par chacun des deux procédés. On peut citer ici une étude anglaise montrant que l'erreur moyenne concernant le chiffre des voix du parti vainqueur aux élections législatives britanniques de 1959 à 1970 a été de 2 % pour un institut utilisant le procédé des quotas et de 1,92 % pour un institut utilisant le procédé aléatoire.

III. LE QUESTIONNAIRE

[Retour à la table des matières](#)

Cette phase de l'enquête est tout aussi importante que la précédente. On considère même souvent que la validité des résultats d'un sondage d'opinion est plus dépendante de la qualité du questionnaire que de celle de l'échantillonnage.

Le questionnaire est constitué par la liste des questions qui seront posées aux sujets désignés par l'échantillonnage. Ce questionnaire est soigneusement élaboré avant le début de l'enquête et sera posé sous une forme identique à tous les sujets interrogés. Les questions sont évidemment choisies en fonction de l'objet de l'enquête. Toutefois, on peut définir un certain nombre de règles générales relatives à l'établissement du questionnaire. Celui-ci est dominé par trois préoccupations fondamentales.

- La première préoccupation des chercheurs est d'assurer la **validité** du questionnaire, afin qu'il constitue un instrument permettant d'obtenir des réponses qui traduisent la réalité que l'on veut étudier. Pour cela le questionnaire devra comporter un ensemble d'éléments soigneusement réfléchis et combinés, tenant compte notamment de la psychologie des personnes qui seront interrogées, d'où l'intérêt de recourir pour cette opération à des spécialistes de psychologie et de psychologie sociale.

[72]

- En second lieu, le questionnaire doit être **fidèle** : est fidèle un questionnaire qui, appliqué aux mêmes personnes par des enquêteurs différents, recueille les mêmes réponses (à condition évidemment que l'expérience soit faite à des intervalles de temps assez réduits pour que l'on soit sûr que les personnes interrogées n'ont pas changé d'opinion).

- Enfin, le questionnaire doit être **opératoire**, c'est-à-dire qu'il doit être conçu de façon à faciliter son application, la classification des réponses obtenues, l'interprétation de ces réponses, et, plus généralement, leur exploitation.

Ces trois préoccupations gouvernent la tâche des spécialistes à deux niveaux : au niveau du choix et de la formulation de chacune des questions envisagées individuellement ; ensuite, au niveau de l'agencement et de l'organisation de l'ensemble des questions dont la succession constitue le questionnaire.

1 LES QUESTIONS

[Retour à la table des matières](#)

Il s'agit ici d'envisager chaque question en soi et les problèmes qui se posent à son propos. Ceux-ci peuvent être considérés à deux points de vue : choix entre les différents types de questions, précautions relatives à la formulation des questions.

a) Les types de questions

En ce qui concerne les distinctions entre les types de questions, leur classification peut s'opérer selon leur contenu ou selon leur forme.

1°) Le contenu des questions

Le contenu des questions est évidemment fonction de l'objet de l'enquête et peut varier à l'infini. Toutefois, on peut, de manière générale, distinguer deux types de questions selon la nature des informations que l'on cherche à recueillir : ou bien les questions auront pour but d'obtenir des renseignements sur des faits ou des actions, ou bien les questions auront pour but de renseigner sur ce que le sujet interro-

gé pense ou ressent, sur ses intentions, sur ses opinions ou ses croyances.

- Dans les questions **de fait** on demande au sujet de fournir des informations sur des faits concrets dont il a l'expérience ou dont il a connaissance. Dans les sondages d'opinion, les questionnaires comportent presque toujours des questions de fait destinées à l'identification sociologique de l'auteur de la réponse (âge, sexe, profession, etc.). En général, un fait est ou n'est pas. Il y a beaucoup moins de flottements et d'imprécisions dans les réponses à ces questions que dans les réponses à des questions d'opinion. Ces réponses sont aussi en principe plus sincères et plus valides. Toutefois, dans certains cas cette validité peut être compromise, par exemple, pour les questions portant sur les revenus.

[73]

- Les questions **d'action** consistent à demander au sujet s'il a accompli tel ou tel acte. Ici encore, en règle générale, on obtient des réponses plutôt sincères tandis que les refus de réponse sont assez peu nombreux. Toutefois, on peut se heurter à des résistances lorsque les questions déclenchent des réactions de prestige ou touchent à des comportements dans des domaines plus ou moins tabous (ex. : sexualité, abstentionnisme électoral, etc.).

- Les questions **d'intention** ont pour but de demander au sujet ce qu'il compte faire dans telle ou telle circonstance. La signification de ces questions d'intention reste assez limitée dans la mesure où les circonstances peuvent se modifier et faire varier les intentions du sujet. Ainsi, ce qu'on a trop tendance à oublier, une intention de vote n'est pas un vote ! A noter que souvent des questions d'intention sont utilisées pour étudier indirectement les opinions des sujets interrogés.

- Les questions **d'opinion** consistent à demander directement aux sujets ce qu'ils pensent à propos de tel ou tel phénomène, à propos de tel ou tel problème. En général, la validité des réponses à ces ques-

tions est moins grande que la validité des réponses aux questions de fait ou d'action. Les sujets sont aussi plus réticents pour révéler des opinions que des actes ou des faits. La rédaction de ce genre de questions doit être précédée d'une réflexion préalable sur l'attitude éventuelle des interviewés, en étudiant notamment leur aptitude à s'exprimer, leur niveau d'information sur l'objet de l'enquête, les valeurs dominantes et les tabous du groupe auxquels ils appartiennent, etc. C'est aussi le domaine dans lequel la rédaction des questions est susceptible d'influencer le plus facilement le contenu des réponses.

2°) La forme des questions

La forme des questions dépend en partie de l'objet de l'enquête. Elle dépend aussi du milieu dans lequel doit s'effectuer l'enquête afin d'aider les enquêtés à s'exprimer sans les influencer. Enfin, on tiendra compte de leur caractère opératoire, de leur facilité d'utilisation au niveau de l'administration du questionnaire et au niveau de l'exploitation des réponses recueillies. On peut cependant distinguer quelques grands types de questions valables pour n'importe quelle sorte d'enquête.

- Le premier type de question est constitué par les questions ouvertes : la personne interrogée est totalement libre de sa réponse (par exemple : "Que pensez-vous de telle personnalité politique ? "). Cette réponse permet à l'interviewé de s'exprimer librement, en apportant dans sa réponse toutes les précisions, toutes les nuances qu'il estime souhaitables. Malgré ces avantages, ce procédé présente cependant certains inconvénients. Ce type de question risque de gêner certains des sujets interrogés quand ils ne sont pas très informés de l'objet de l'enquête ou n'ont pas beaucoup réfléchi à la question posée : la réponse risque de [74] n'être ni claire ni précise ; le sujet interrogé peut être amené à demander des explications à l'enquêteur, avec le risque évident d'influence de l'enquêteur que cela peut comporter. De manière générale, on considère que le risque d'influence de l'enquêteur sur les réponses recueillies est plus grand pour les questions ouvertes que pour les questions préformées. Par ailleurs, ces questions présen-

tent des inconvénients au niveau de l'exploitation des résultats : il faudra interpréter le contenu des réponses pour pouvoir les classer, ce qui demandera plus de temps et pourra entraîner des risques d'erreur dans la présentation des résultats. Cet inconvénient pratique explique que l'on trouve en général dans les sondages d'opinion assez peu de questions ouvertes.

- Aux questions ouvertes s'opposent les questions **préformées**, en entendant par là des questions dont les réponses doivent s'inscrire dans un cadre défini au préalable par le questionnaire.

- Tel est d'abord le cas des questions **fermées** ou dichotomiques, qui sont celles dont la réponse est la plus simple à formuler. Le sujet est ici enfermé dans une alternative. Sous réserve du refus de répondre et de l'absence d'opinion, il n'a le choix qu'entre deux positions s'exprimant le plus souvent par oui et non. (Ex. : "Lisez-vous régulièrement un journal ? oui - non"). Ce type de question a l'avantage de la clarté et de la simplicité. Au niveau notamment de l'exploitation et du traitement des réponses obtenues, il n'y a pas de classification complexe à opérer. Le dénombrement et la classification des réponses sont effectués beaucoup plus vite que pour les réponses à d'autres formes de questions. A côté de ces avantages, un inconvénient majeur : le sujet est placé dans l'alternative du "oui" et du "non" et ne peut ni nuancer ni développer sa réponse. Ce type de question est particulièrement utilisable pour des questions de fait, beaucoup moins pour des questions d'opinion. Plus généralement, dès qu'une question se révèle délicate ou complexe, la question fermée n'est plus capable d'exprimer les nuances indispensables.

- Les questions **à évaluation** sont des formes intermédiaires entre les questions ouvertes et les questions fermées. Les questions à évaluation permettent au sujet de moduler sa réponse et de ne pas être prisonnier d'un "oui" ou d'un "non" brutal. Il aura le choix entre une échelle de nuances. Par exemple : "très satisfait, assez satisfait mécontent, très mécontent". Ce nombre d'options est généralement un

nombre pair pour éviter une trop grande attraction de la position centrale.

- Dans les questions **à éventail** (dites aussi questions-cafetéria ou à choix multiple, QCM), on offre au sujet un éventail de réponses différentes entre lesquelles le sujet peut choisir librement. L'éventail peut être lui aussi ouvert ou fermé : il est fermé si la liste des réponses est limitative ; il est ouvert si on laisse au sujet la liberté de donner une autre réponse que celles contenues dans la liste. Les questions à éventail présentent un certain nombre d'avantages. Elles permettent au sujet de [75] nuancer sa réponse en lui donnant un plus grand choix de réponses qu'avec une question fermée. Elle peut aider le sujet en lui fournissant des points de repère pour formuler ses réponses. Enfin, elle facilite l'exploitation des réponses en permettant de les classer dès l'enquête ; l'analyse et le dépouillement sont moins longs et moins coûteux que pour les questions ouvertes. Néanmoins, ce type de question présente deux inconvénients assez graves. Tout d'abord, les réponses proposées risquent d'exercer une influence sur la réponse de l'enquêté en lui suggérant peut-être des réponses auxquelles il n'aurait pas pensé spontanément. D'autre part, lorsque la liste orale des réponses possibles est trop longue, le sujet risque de choisir une réponse parmi les premières réponses proposées ou parmi les dernières. Pour remédier à ce risque divers procédés sont utilisés : par exemple en écrivant les réponses sur une fiche présentée au sujet, ou bien en modifiant l'ordre des réponses proposées en cours d'enquête pour que les distorsions éventuelles se compensent (technique dite du "split ballot").

Question ouverte	Question fermée ou dichotomique	Question à évaluation	Question à éventail ou QCM
Estimez vous utile de lire un journal ?	Lisez vous un journal ? • Oui • Non	Lisez vous un journal ? • Régulièrement • Assez souvent • Rarement • Jamais	Quel journal lisez vous? • Le Monde • Le figaro • L'Humanité • Libération • Autre

• Enfin, les questions **directes** sont celles qui permettent d'obtenir immédiatement les renseignements recherchés. Mais, dans certains cas, on peut être amené à poser des questions **indirectes**, quand on craint que le sujet ne réponde pas de manière sincère à la question posée. La question indirecte visera alors à obtenir des renseignements qui constitueront l'indice d'une opinion ou d'un fait que le sujet ne révélerait pas si on lui posait une question directe. Par exemple : on demandera si le sujet possède une automobile, une résidence secondaire, etc., au lieu de l'interroger directement sur ses revenus. L'inconvénient de ce type de question indirecte est que souvent une interprétation des réponses est nécessaire pour extraire des réponses les informations recherchées.

b) La rédaction des questions

La rédaction des questions (ce que les Américains appellent le "phrasing"), peut avoir une très grande influence sur les réponses qui seront recueillies, aussi bien sur la validité des réponses obtenues que sur leur précision. La rédaction des questions est donc dominée par deux préoccupations fondamentales : obtenir des réponses précises,

obtenir des réponses dont le contenu ne soit pas influencé par le libellé de la question (neutralité des questions).

[76]

1°) La précision des questions

Le but est d'obtenir des réponses qui correspondent exactement à l'objet de la recherche et traduisent fidèlement ce que le sujet interrogé souhaite exprimer. La règle générale est ici que les questions doivent être comprises, et comprises de la même façon par toutes les personnes interrogées.

- Les questions doivent être **comprises**. Pour ce faire, elles doivent être rédigées dans le langage des personnes interrogées, sans hésiter devant l'emploi du langage parlé et de tournures familières, au prix parfois de certaines incorrections grammaticales ou syntaxiques. On n'hésitera pas par exemple à poser une question tautologique du type "Lisez vous un journal quotidien?" pour être sûr que la réponse ne concernera pas n'importe quelle publication périodique. Cette exigence entraîne souvent l'obligation de transposer le langage du sociologue dans le langage du milieu dans lequel va se dérouler l'enquête. Ce travail sera d'autant plus difficile que le milieu dans lequel sera utilisé le questionnaire sera plus hétérogène et plus diversifié.

- Pour assurer la précision des réponses il faut résister à la tentation de mettre directement sous forme de question unique les objectifs de l'enquête. On préférera souvent recourir à plusieurs questions sous une forme aussi concrète que possible. Par exemple, à la question : "Quelle est votre marque favorite de café?" on préférera une formulation démultipliée : "Avez vous une marque favorite de café ? oui - non" - "Laquelle?". Plus généralement, la **brièveté** des questions a une influence sur la précision des réponses : plus les questions sont longues, plus cela risque de compromettre la validité des réponses.

- Dans la même perspective, on écartera de la rédaction des questions tous les mots ou expressions **équivoques**, qui peuvent avoir plusieurs significations, par exemple une signification commune et une signification technique, car, dans ce cas, on ne saura pas en fonction de quel sens la réponse est donnée. De même, on proscriera les mots dont l'interprétation peut varier selon les milieux et selon les individus (par exemple des mots comme "démocrate", "socialiste", etc.). Il n'est pas toujours facile d'éliminer l'ambiguïté du vocabulaire. Ainsi dans une enquête sur l'image des différents syndicats dans les milieux ouvriers, on eut, après 1968, la surprise de constater que Force Ouvrière était le syndicat le plus souvent qualifié de "bureaucratique". Après une étude complémentaire, on s'aperçut que ce qualificatif qui, dans l'esprit des rédacteurs du questionnaire, concernait le mode d'organisation et de fonctionnement des syndicats, était appliqué par les ouvriers interrogés aux adhérents : F.O. était le syndicat considéré comme le plus "bureaucratique" parce que c'était celui dans lequel le nombre des employés de bureau était selon eux le plus grand !

[77]

- Il faut aussi éviter l'emploi de mots **vagues**. Ainsi dans une question du type : "Quand vous étiez jeune, avez-vous... ? ", que signifie le mot "jeune" : l'enfance? l'adolescence ? En particulier, doit être exclu l'emploi de termes vaguement quantitatifs. Chaque fois que l'on introduit dans les questions des notions comme "beaucoup", " un peu " , etc., on s'expose à ce que les sujets interrogés interprètent de manière très différente ces expressions, une opinion objectivement de la même intensité pouvant être auto-évaluée de manière différente par les différents sujets. On retrouve le même problème dans les questions à évaluation.

- Enfin, pour obtenir des réponses précises, il faut éviter de poser des questions comportant **plusieurs éléments** susceptibles de susciter des réponses différentes. Il faut écarter de même les questions qui peuvent susciter des réponses identiques avec des motivations différentes : ainsi lorsqu'à une question sur la satisfaction du comportement présidentiel en France en période de cohabitation, une réponse positive est donnée, cela peut traduire pour certains la satisfaction de

voir le président jouer le jeu de la cohabitation et pour d'autres l'approbation de le voir constituer un frein à l'action du gouvernement. Dans ces cas la signification des réponses recueillies reste imprécise et délicate à interpréter.

2°) La neutralité des questions

Le principe général est ici qu'il faut bannir des questions toute formulation qui tendrait à inciter le sujet à donner une réponse plutôt qu'une autre. Ce principe a diverses conséquences car cette influence peut s'exercer des voies subtiles, parfois inattendues.

- À une question donnée toutes les réponses doivent être psychologiquement possibles. La **formulation** de la question ne doit pas laisser supposer que l'enquêteur attend une réponse plutôt qu'une autre.

Il faut ainsi proscrire toutes les formes grammaticales incitant à un type de réponse, par exemple les formes interro-négatives du genre "Ne pensez-vous pas que... ?".

De même, lorsqu'une question donne à l'enquêté une option entre deux réponses, il est préférable de formuler explicitement **les deux branches** de l'alternative. Par exemple, après avoir formulé une proposition, il vaut mieux demander : "Êtes-vous d'accord ou non?" plutôt que "Êtes-vous d'accord?". En Allemagne, au cours d'une expérience, on a posé à deux échantillons identiques la même question avec deux formulations. Au premier, sous la forme "Pensez-vous que tous les ouvriers d'une entreprise doivent être inscrits à un syndicat ?", on a obtenu 44 % de oui et 26 % de non. Sous la forme "Pensez-vous que tous les ouvriers dans l'entreprise doivent être inscrits à un syndicat ou faut-il laisser à chacun la liberté d'adhérer ou non à un syndicat?", la réponse "tous doivent être syndiqués" n'a obtenu que 24 % au lieu de 44 % précédemment tandis que la réponse négative a recueilli 70 % au lieu de 26 %. (On peut se de [78] demander toutefois si cette différence n'est pas due autant à l'emploi du mot "liberté" dans la seconde rédaction qu'à la formulation des deux branches du choix).

- Il faut aussi proscrire les questions **chargées**. Ce sont les questions qui associent à l'une des réponses possibles un objet si respectable et si désirable que le sujet interrogé ne voit guère comment refuser de partager cette opinion. Exemple : "Etes-vous pour une augmentation des impôts afin de vous protéger contre les dangers de guerre?". Il en est également ainsi lorsque, dans une alternative, l'une des deux réponses possibles est inacceptable logiquement ou socialement. Ainsi dans une question demandant : "La compétence technique vous paraît-elle une condition essentielle pour être un bon agent de maîtrise? oui-non". Ou bien : "Etes-vous raciste? oui-non".

De même, il faut éviter d'introduire dans les questions des **jugements de valeur** susceptibles de compromettre l'équilibre de la question. Du genre : "Que pensez vous de l'attitude patriotique de Mr Z?" ou "Que pensez vous du comportement courageux de Mr Y?"

- Il faut tenir compte, dans la rédaction des questions, du phénomène psychologique appelé l'**attrance du oui**. L'expérience montre qu'à une question, les enquêtés ont tendance à répondre plus facilement oui que non, quel que soit le contenu de la question. On constate que, lorsque deux questions équivalentes sont libellées de telle façon que la même réponse logique s'exprime dans un cas par un oui et dans l'autre par un non, le pourcentage de "oui" dans le premier cas est légèrement supérieur au pourcentage de "non" dans le second. On peut citer ici une expérience faite en France au lendemain des accords de Yalta et du refus du Général de Gaulle de rencontrer le Président Roosevelt à Alger durant son voyage de retour. A deux échantillons identiques, une question semblable fut posée sous deux formes. Au premier échantillon on demanda : "Le Général de Gaulle aurait-il dû *accepter* l'invitation de Roosevelt?" et au deuxième : "Le Général de Gaulle a-t-il eu raison de *refuser* l'invitation de Roosevelt?". L'approbation de l'attitude du Général de Gaulle, qui se traduisait par un "non" dans le premier cas, fut le fait de 58 % de l'échantillon, tandis que, dans le second cas, l'approbation se traduisant par un "oui" s'éleva à 63 %. Ce phénomène paraît d'ailleurs si bien établi que, généralement dans un référendum, les gouvernements posent les questions de telle manière que la réponse qu'ils souhaitent voir triompher se traduise par un "oui".

- De même, convient-il de prendre en considération ce que les sociologues américains appellent l'**inclination conservatrice**. Diverses expériences semblent montrer que les personnes interrogées préfèrent dire oui à ce qui existe, plutôt qu'à ce qui implique un changement. À l'appui de ceci, on peut citer une expérience américaine au cours de laquelle on posa la même question sous deux formes à deux échantillons [79] identiques. "Pensez-vous qu'il faille *interpréter* la Constitution pour empêcher le Président de solliciter un troisième mandat ?" au premier et "Pensez-vous qu'il faille *modifier* la Constitution..." au second. Les réponses favorables furent plus nombreuses dans le premier cas que dans le second. Ainsi, selon que le libellé de la question insiste sur le changement ou l'estompe, on pourra obtenir des réponses différentes. De ce fait, par exemple, demander si l'on est "pour ou contre la peine de mort" et demander si "l'on est pour ou contre la suppression (ou le rétablissement) de la peine de mort" ne sont pas deux questions identiques. La seconde implique une idée de changement que ne comporte pas la première. Certains toutefois se demandent si cette constatation est d'application universelle ou si elle n'est pas seulement relative au comportement de certains groupes sociaux ou nationaux?

- Des précautions doivent être prises dans le choix du **vocabulaire** utilisé. Certains mots sont en effet des stéréotypes qui sont chargés d'une signification affective spécifique et sont susceptibles de provoquer de façon spontanée et irrationnelle des réactions d'approbation ou de rejet. Ainsi, en 1941, un sondage d'opinion fut réalisé auprès de deux échantillons identiques à propos de la participation des Etats-Unis à la seconde guerre mondiale. Auprès du premier échantillon la question "Si le Canada était envahi, les U.S.A. devraient-ils *utiliser leur armée* pour l'aider?" recueillit 71 % de réponses positives. Auprès du second échantillon il n'y eut que 64 % de oui à la question : "Si le Canada était envahi les U.S.A. devraient-ils *entrer en guerre* pour aider le Canada?". De même, aux Etats-Unis, dans les années 50, là où 62 % de personnes déclaraient vouloir "*ne pas autoriser* les discours publics contre la démocratie", ils n'étaient plus que 46 % à vouloir les "*interdire*". Ici l'influence répulsive des mots "guerre" ou "in-

terdire" explique la différence constatée. A *contrario*, d'autres mots ont une influence attractive : paix, liberté, etc.

- Enfin, l'auteur d'un questionnaire doit être aussi attentif aux problèmes que peut poser la référence à des **personnalités**. Le fait de citer une personnalité dans une question peut orienter le sens des réponses en suscitant des réactions spontanées d'attraction ou de répulsion. Ainsi, dans une enquête américaine, selon qu'une opinion du Président Roosevelt était présentée en indiquant ou non son auteur, les approbations passèrent de 56 % à 50 %. Le phénomène inverse peut se produire quand on mentionne une personnalité répulsive. Ainsi, en 1941 aux U.S.A., à la question "Pensez-vous que les Etats-Unis doivent aider davantage la France et la Grande-Bretagne?", on obtint 66 % de oui ; à la question : "Pensez-vous que les Etats-Unis doivent aider davantage la France et la Grande-Bretagne dans leur lutte contre Hitler ?", il y eut 75 % de oui, cette différence s'expliquant par l'effet répulsif du nom d'Hitler.

- L'exemple ci-dessous résume assez bien tout ce que peut impliquer le mode de rédaction des questions et les conséquences que cela [80] peut entraîner sur la répartition des opinions collectées puisque ces différentes rédactions de la question posée illustrent plusieurs des considérations précédentes :

	Approuvent	Désapprouvent	NSP
low Approuvez-vous ou désapprouvez-vous l'action américaine contre Khadafi ?	59 %	35 %	6 %
B. Approuvez-vous ou désapprouvez-vous le bombardement de la Lybie par les forces américaines ?	39 %	40 %	21 %
C. Vous savez que l'aviation américaine a bombardé les villes lybiennes de Tripoli et Benghazi. Vous, personnellement, approuvez-vous ou désapprouvez-vous cette action ?	31 %	43 %	26 %

L'écart de 18 points entre la première et la troisième formulation s'explique pour une large part par un effet de langage. La façon de nommer les faits (une "action" qui euphémise la réalité ou un "bombardement" qui la dramatise), les protagonistes ("forces américaines", "aviation américaine"), les cibles visées, (Khadafi, personnage plutôt "répulsif", la Lybie ou deux villes particulières) entraîne des différences sensibles sur l'opinion approbatrice ou désapprobatrice des enquêtés. Par ailleurs, derrière les similitudes de l'objet d'enquête, trois modes de présentation des faits transparaissent de façon contrastée. Pour *L'Express* (A), il s'agit plutôt d'un combat de chefs, une sorte de duel désincarné entre Reagan et Khadafi. Dans le sondage du *Point* (B), l'affrontement se passe d'Etat à Etat. *La vie* (C) insiste sur l'aspect humain mettant en jeu des personnes habitant les villes bombardées. Enfin, la 3^e formulation insiste sur l'implication personnelle des sujets interrogés.

Source : L'Express, 20 avril 1986 (A), Le Point, 21 avril 1986 (B), La Vie, 24 avril 1986 (C). Cf. J. Richard Zapella, "Mise en mots et sondages d'opinion", Langage et société, n°55, mars 1991.

2. L'ORGANISATION DU QUESTIONNAIRE

[Retour à la table des matières](#)

Le problème n'est plus celui de la formulation de chaque question, mais celui de la **juxtaposition** de l'ensemble des questions. Là encore, l'agencement des questions doit permettre d'obtenir le maximum de précision et de validité au niveau des réponses. Deux problèmes principaux se posent ici : le nombre des questions ; l'ordre des questions.

a) Le nombre des questions

Deux problèmes sont à évoquer : celui du nombre total des questions dans un questionnaire et celui du nombre des questions relatives à un même objet.

- Le **nombre total** des questions dans un questionnaire ne doit pas être trop élevé, car un trop grand nombre de questions risque de lasser les personnes interrogées qui peuvent répondre moins facilement et moins exactement aux dernières questions. On considère en général que le chiffre classique de questions dans un sondage d'opinion est d'une trentaine (soit 1/2 heure d'entretien lorsque l'enquête est faite sous forme d'interview).

[81]

Le nombre des questions dépend toutefois de la nature du questionnaire : si les questions sont relativement faciles, on pourra multiplier les questions ; inversement, si elles sont difficiles et demandent un effort de réflexion aux interviewés, leur nombre devra être réduit. Si toutes les questions posées sont relatives à un même objet, on pourra augmenter leur nombre ; inversement il faudra le réduire lorsque les questions sont relatives à des objets différents.

Le nombre des questions dépend aussi en partie du milieu dans lequel sera posé le questionnaire. Un sondage fait dans des milieux cultivés, ayant un niveau d'instruction assez élevé, pourra comporter

par exemple un plus grand nombre de questions qu'un sondage fait dans des milieux dont le niveau d'instruction est plus modeste. De même, un questionnaire posé par des enquêteurs chevronnés pourra comporter plus de questions qu'un questionnaire posé par des enquêteurs moins spécialisés.

- En ce qui concerne le nombre de questions relatives à chaque problème deux situations sont à distinguer : le cas où chaque problème fait l'objet d'un nombre relativement réduit de questions et le cas où l'on pose à propos de chaque problème une "batterie de questions".

Dans le premier cas, on ne pose sur les objets évoqués qu'un nombre réduit de questions. Le procédé le plus simple consiste à n'en poser qu'une. En général, cependant on en pose quatre ou cinq. Ceci permet de recouper les réponses, d'en vérifier la sincérité, la validité, la cohérence. Ces questions peuvent être soit posées à la suite les unes des autres, ce qui facilite les réponses du sujet, ou peuvent être dispersées à l'intérieur du questionnaire, notamment lorsque l'on veut vérifier la solidité des opinions émises sur les problèmes étudiés.

Dans le second cas, l'on pose sur un même problème un grand nombre de questions constituant une **batterie de questions**. Ce modèle présente l'avantage de permettre une analyse approfondie des opinions et des attitudes de l'individu en mettant en lumière tous leurs aspects. Ce système peut faciliter la décontraction du sujet interrogé et le mettre en confiance. Notamment ce procédé peut, à propos d'un problème délicat, permettre de noyer les questions essentielles dans des questions d'apparence plus anodines. Toutefois il peut présenter l'inconvénient de lasser et de fatiguer le sujet.

b) L'ordre des questions

L'ordre dans lequel vont se succéder les questions a lui aussi une influence assez grande sur la validité des réponses que l'on obtiendra. Certaines règles se sont ici aussi peu à peu dégagées

- C'est ainsi que la question **d'introduction** doit être une question simple, favorisant l'entrée en matière, en mettant en confiance le sujet interrogé et en suscitant si possible son intérêt (ex. : une question sur [82] un problème d'actualité). Parfois cette question décidera du succès de l'enquêteur auprès des personnes interrogées. Les spécialistes appellent d'ailleurs cette question la "question brise-glace". Cette première question sera assez fréquemment précédée d'un texte ou d'une déclaration d'introduction ayant le même objectif de mise en confiance du sujet, qui donnera des indications sur les objectifs de l'enquête, les techniques utilisées, etc.

- Afin d'éviter la monotonie et la fatigue du sujet, on cherchera, dans la mesure du possible, à **alterner** les types de question : questions de fait et questions d'opinion, questions fermées et questions ouvertes ou à éventail, etc. En règle générale toutefois, les questions d'identification seront renvoyées en fin de questionnaire (ce que l'on appelle parfois le "talon" du questionnaire). En effet, il n'est pas toujours facile d'aborder une personne en lui demandant : âge, profession, niveau d'instruction, etc. Au contraire, lorsque l'interviewé a déjà répondu à un certain nombre de questions, il est plus disposé à fournir ce genre de renseignements. Par ailleurs, ce sont des questions de fait qui ne demande pas d'effort de réflexion qu'il vaut mieux poser au moment où l'attention du sujet commence à s'émousser

- Il faut aussi calculer soigneusement la place des **questions délicates**, c'est-à-dire des questions à propos desquelles on peut craindre des réticences ou des refus de réponse de la part des sujets interrogés. Une première solution consistera à noyer ces questions dans des questions anodines pour endormir la méfiance des sujets, quitte à introduire pour cela dans le questionnaire des questions sans aucun intérêt pour l'enquêteur, dites **questions leurres**. On peut aussi placer ces questions en fin de questionnaire, en espérant que les questions précédentes auront désarmé les défenses des interviewés et en pensant que si le sujet refuse de répondre, la démarche n'aura cependant pas été vaine puisqu'on disposera des réponses au reste du questionnaire. C'est aussi souvent la solution adoptée lorsqu'on pose une ou des questions ouvertes que l'on situe avant les questions d'identification.

- De même, pour déterminer la place de la **question importante** de l'enquête, diverses solutions sont possibles. Une première technique consiste à organiser dans la progression du questionnaire une sorte de *crescendo* jusqu'à la question importante située au milieu ou aux 2/3 du questionnaire et à revenir ensuite à des questions plus anodines. Une deuxième technique est celle de "l'entonnoir" ("funnel"). Elle consiste à poser au début les questions les plus générales, puis à poser des questions de plus en plus précises, pour arriver finalement à la question fondamentale. Toutefois, cette progression logique peut parfois compromettre la validité du questionnaire. Le sujet peut en quelque sorte être prisonnier des réponses précédemment données aux questions générales : dès lors, sa réponse à la question importante risque d'être une réponse logique et non plus spontanée.

[83]

- Il faut aussi calculer avec soin la place des **questions-pièges**. Ces questions constituent des tests qui permettront de vérifier la valeur des réponses fournies. Ainsi, à propos du référendum constitutionnel de 1962, on avait introduit dans un sondage d'opinion deux questions : "Dans l'avenir, souhaitez-vous que le Parlement ait un rôle plus important qu'aujourd'hui?" et "Dans l'avenir, souhaitez-vous que le Président de la République ait un rôle plus important qu'aujourd'hui?". Les réponses à ces questions étaient interdépendantes. Il était difficile de répondre oui aux deux et de telles réponses pouvaient être interprétées comme un signe d'incohérence (ce qui se produisit pour le tiers des réponses). Pour que les questions-pièges jouent leur rôle, il faut qu'elles soient disséminées afin que le sujet ne repère pas le lien entre les questions. Il en est de même pour les questions **redondantes** qui, dans le même but, posent deux fois la même question sous des formes différentes, de façon à vérifier si les deux réponses fournies sont substantiellement identiques.

- De manière plus générale, les questions doivent aux yeux de l'interviewé se présenter selon un certain **ordre logique**. Il ne faut pas que l'enquêté se sente désorienté et que l'ensemble des questions lui

donne le sentiment d'une mosaïque sans lien organique. Cette organisation logique, l'enquêteur l'élaborera en fonction des réactions probables de l'enquêté et non en fonction de l'objectif de sa recherche ou de la facilité d'exploitation des résultats. Cette construction logique du questionnaire présente toutefois une difficulté, car elle doit être conciliée avec un autre impératif qui consiste à éviter ce que l'on appelle la **contamination** des questions ou "l'effet de halo".

Il s'agit alors de veiller à ce que la réponse donnée à une question ne soit pas influencée par le contenu des questions posées précédemment ou par les réponses faites à ces questions. La pratique prouve l'existence fréquente de ce phénomène. On peut par exemple citer ici une expérience faite aux Etats-Unis en 1941, à un moment où officiellement les Etats-Unis étaient encore neutres, consistant à poser successivement à deux échantillons identiques les deux mêmes questions mais dans un ordre différent.

Premier échantillon	Second échantillon
Les États-Unis doivent-ils autoriser leurs citoyens à s'engager dans l'armée allemande ? Oui : 22 % Non : 74 %	Les États-Unis doivent-ils autoriser leurs citoyens à s'engager dans les armées britanniques ou françaises ? Oui : 45 % Non : 46 %
Les États-Unis doivent-ils autoriser leurs citoyens à s'engager dans les armées britanniques ou françaises ? Oui : 40 % Non : 54 %	Les États-Unis doivent-ils autoriser leurs citoyens à s'engager dans l'armée allemande ? Oui : 31 % Non : 61 %

Le nombre supérieur, dans le second cas, de réponses favorables à l'engagement dans les armées françaises et britanniques s'explique par le fait que les sympathisants de la cause française et britannique se sont alors [84] exprimés spontanément. Au contraire, dans le premier cas, le chiffre est inférieur, parce qu'un certain nombre de ces sympathisants, ayant répondu non à l'engagement dans l'armée allemande,

se sont estimés liés par cette première réponse et un souci de neutralité apparente les a conduits à dire non, malgré leurs inclinations spontanées, à la seconde hypothèse. Dans le second cas les sentiments pro-français ou pro-britanniques ont joué librement, dans le premier cas ils ont été freinés par les réponses faites à la première question. De même, n'obtient-on pas les mêmes opinions sur la peine de mort lorsque la question est posée isolément ou lorsqu'elle est posée après une série de questions concernant différents aspects de l'insécurité. Ceci signifie que lorsqu'on interprète les résultats d'un sondage, il convient non seulement de connaître la question posée mais aussi les questions qui ont été posées précédemment.

3. LE QUESTIONNAIRE DÉFINITIF

[Retour à la table des matières](#)

Une fois le projet de questionnaire établi, on le soumettra à un certain nombre d'épreuves avant d'arrêter le questionnaire définitif.

- On l'appliquera d'abord à un pré-échantillon constitué d'un nombre de personnes relativement réduit pour vérifier sa fidélité et sa validité.

- La vérification de la **fidélité** s'opère en faisant reposer les mêmes questions par des enquêteurs différents aux mêmes sujets après un certain intervalle de temps, pour vérifier si l'on obtient les mêmes réponses. Cet intervalle ne doit pas être trop long pour que les sujets n'aient pas eu le temps de changer d'opinion, ni trop court pour que les sujets ne se souviennent pas des réponses faites à la première interrogation. Il s'agit d'apprécier le degré d'insensibilité à l'influence de l'enquêteur et des conditions de collecte.

- Pour la vérification de la **validité**, on utilise la technique du test préliminaire. Dans un premier temps, on fait appliquer le questionnaire à un petit échantillon de sujets par des enquêteurs très expérimentés qui pourront noter les réponses, mais aussi les réactions des sujets.

Dans un second temps, ils procèdent à un interview approfondi des personnes interrogées pour connaître la réalité de leurs opinions et de leurs comportements. On peut ainsi vérifier si les réponses au questionnaire ont bien traduit cette réalité ou si elles l'ont déformée.

En fonction du résultat le questionnaire sera ou non rectifié.

- À noter que se pose ici un dernier problème relatif à la **présentation** du questionnaire pour le rendre le plus ergonomique, le plus opératoire possible. En fonction des besoins de l'enquêteur, lorsque le questionnaire est destiné à une interrogation par interview. En fonction des [85] réactions possibles des personnes interrogées lorsque le questionnaire est destiné à leur être distribué pour qu'ils transcrivent eux-mêmes leur réponse ; auquel cas il faudra veiller à ce que sa présentation soit aérée, agréable à l'œil, en facilitant la lecture des questions et la transcription des réponses.

IV. LES RÉPONSES

Les réponses doivent être collectées avant d'être dépouillées, analysées et éventuellement publiées.

1. LA COLLECTE DES REPONSES

[Retour à la table des matières](#)

Pour l'administration du questionnaire et la collecte des réponses, il est possible de distinguer l'utilisation de l'entretien, procédé le plus fréquemment utilisé, d'autres techniques d'usage plus épisodiques.

a) La collecte par interview ou collecte indirecte

Il s'agit ici de collecter les réponses au cours d'un entretien oral, à l'occasion duquel l'enquêteur pose les questions, écoute les réponses et les transcrit. Du point de vue de l'enquêté, ce procédé

d'enregistrement des réponses est **indirect**, puisque l'enquêteur intervient pour recueillir la réponse et la transcrire, comme il intervient pour transmettre les questions à l'enquêté.

- La forme classique est ici celle de l'**entretien en face à face** entre l'enquêteur et les personnes interrogées. Comme dans les autres types d'interviews, il s'agit d'un entretien oral. Du point de vue du comportement de l'enquêteur, l'interview est un interview directif en ce sens que l'enquêteur est tenu de suivre le questionnaire qui lui a été remis sans aucune possibilité d'improviser.

- Ce procédé présente de sérieux **avantages** qui le font souvent retenir. Un premier avantage est la rapidité : c'est certainement le procédé d'enquête le plus rapide. Un deuxième avantage tient au fait qu'avec ce procédé le pourcentage des non réponses est nettement moindre qu'avec les autres techniques de collecte. Il permet aussi de limiter les risques de contamination entre les questions, dans la mesure où le sujet interrogé ne prend pas connaissance de l'ensemble du questionnaire et se voit poser les questions l'une après l'autre. Enfin, d'un point de vue pratique, il peut permettre de commencer dès l'enquête la codification des réponses, dans la mesure où l'enquêteur peut coder la réponse recueillie en la transcrivant : par exemple, en enregistrant non son contenu littéraire mais le chiffre qui lui correspond dans le code de la question.

[86]

- Ceci étant, le choix des **enquêteurs** et leur formation posent des problèmes qui renvoient aux problèmes généraux de l'interview. C'est ainsi, notamment, que l'enquêteur doit savoir obtenir des réponses des sujets interrogés sans pour autant influencer l'orientation de ces réponses. On a vu aussi qu'un certain nombre de phénomènes provenant de la relation enquêteur-enquêté peuvent compromettre la validité des réponses. Ainsi, l'absence de secret peut entraîner dans certains cas des réponses déformées par l'effet de prestige ou parfois des refus de réponse si le sujet craint que l'anonymat ne soit pas respecté (ex. : en matière de revenus). Il faut aussi rappeler l'influence que peut avoir sur les enquêtés l'aspect social de l'enquêteur ou, dans certains cas,

son aspect racial. Enfin, il faut mentionner que des expériences ont montré l'influence possible des opinions des enquêteurs sur les résultats collectés par eux. Ce sont là des phénomènes que l'on s'efforce de neutraliser par divers moyens, tels que le choix des enquêteurs ou leur formation technique. En sélectionnant aussi les enquêteurs en fonction des conditions de l'enquête, du milieu, de l'objet etc.

- À noter aussi pour ce procédé un autre problème, celui de l'honnêteté de l'enquêteur. Il faut être sûr que celui-ci, par exemple, a bien interrogé les personnes qui lui étaient désignées et qu'il n'a pas inventé des réponses fantaisistes ("bidonnage"). Pour ce faire, les organismes de sondage ont souvent un service d'inspecteurs qui, après l'enquête, vont interviewer un échantillon de l'échantillon afin de vérifier si les personnes ont bien été contactées et si leurs réponses correspondent à celles qui ont été transcrites par l'enquêteur.

Tels sont les principaux inconvénients de ce procédé auquel il faut ajouter un inconvénient pratique non négligeable : il est coûteux. Malgré tout, c'est le plus utilisé.

- S'apparente à ce procédé une variante constituée par l'interview **par téléphone**. Ce procédé, d'abord surtout utilisé aux Etats-Unis, commence à se généraliser. Après avoir été réservé à des enquêtes courtes de trois ou quatre questions, il tend à être employé pour administrer des questionnaires plus volumineux. Le principal avantage du procédé est la rapidité avec laquelle l'interrogation peut se réaliser.

b) L'autoadministration ou collecte directe

Le trait commun de tous les autres procédés que l'on va maintenant envisager est que ce sont des procédés **directs** : le sujet prend directement connaissance des questions, il transcrit directement les réponses sur un bulletin-réponse. Il n'y a pas intervention de tiers, il y a autoadministration du questionnaire. Diverses techniques sont ici utilisables.

• Un premier procédé consiste à utiliser la **voie postale**. Les réponses sont alors renvoyées par voie postale après que le questionnaire [87] ait été adressé aux enquêtés par voie postale ou leur ait été distribué à domicile. Ce système présente un certain nombre d'avantages : simplicité, économie, garantie de l'anonymat, délai de réflexion laissé au sujet. Mais ses inconvénients sont sérieux : l'inconvénient pratique le plus grave réside dans la lenteur des réponses et le pourcentage élevé de non réponses. Par ailleurs, il existe un risque particulier de contamination entre les questions, du fait que l'enquêté peut prendre connaissance de tout le questionnaire avant de commencer à transcrire les réponses. Enfin, on n'est pas sûr que les réponses soient faites par la personne à qui le questionnaire a été envoyé. En général, on considère que ce procédé n'est utilisable que pour des enquêtes de fait, beaucoup moins pour des enquêtes d'opinion.

Avantages et inconvénients des formes de collecte	Face à face	Par téléphone	Par poste
Adaptation aux questions d'opinion	oui	moyen	non
Nombre possible de questions	grand	limité	moyen
Complexité possible des questions	grande	limitée	moyenne
Contamination des questions	limitée	limitée	oui
Garantie sur identité du répondant effectif	forte	moyenne	faible
Garantie d'anonymat pour répondant	limitée	limitée	forte
Risques de non-réponse	faible	faible	forte
Possibilité d'aider les répondants pendant l'interrogation	oui	limitée	nulle
Temps de réflexion possible pour le répondant	oui	faible	important
Rapidité de l'interrogation et de l'enquête	grande	grande	faible
Influence possible de l'enquêteur	forte	limitée	nulle
Coût de l'enquête	élevée	limité	faible

• Un autre système est celui des **réponses déposées**. Le questionnaire est envoyé par poste, mais le bulletin réponse doit être déposé par le sujet dans un lieu indiqué par le questionnaire, en général fréquenté par les personnes interrogées. Ce procédé présente les in-

convénients du système précédent. Il peut seulement limiter les non réponses en supprimant l'obstacle de l'affranchissement postal (qui, dans le cas précédent, peut être aussi supprimé en distribuant des enveloppes à retour payé).

- Un troisième procédé est celui des **réponses ramassées** par un collecteur. Dans ce cas, généralement après avoir remis lui-même à domicile le questionnaire, le collecteur revient après un certain délai pour retirer le bulletin-réponse. Ce procédé a pour but d'atténuer les risques de lenteur et de non réponse du système de réponse postale. En revanche, les autres inconvénients subsistent et il est plus coûteux.

- Enfin, une dernière technique, utilisable dans certaines circonstances, est celle des **réponses groupées**. Ce procédé suppose que tous les sujets interrogés peuvent être rassemblés en groupe. Deux modalités sont alors possibles. La première consiste à distribuer le questionnaire [88] au début de la réunion en demandant de le remplir et de le remettre à la fin. On retrouve ici un risque de contamination puisque il y a la possibilité de lire le questionnaire dans son ensemble avant de commencer à répondre aux questions. Une seconde modalité consiste à distribuer des bulletins-réponses au début de la réunion, puis l'enquêteur pose une à une chaque question en demandant aux sujets, après chaque question, de transcrire la réponse. Ceci supprime le risque de contamination mais entraîne un autre inconvénient : les individus interrogés sont prisonniers d'un rythme uniforme et n'ont guère de temps de réflexion pour donner leurs réponses. Ce procédé suppose évidemment la possibilité de regrouper les sujets. Il est utilisé par exemple en sociologie religieuse lorsqu'on enquête auprès des fidèles assistant à un office religieux. On peut aussi l'utiliser pour une enquête universitaire auprès des étudiants réunis dans un amphithéâtre, etc.

2. LE DÉPOUILLEMENT ET L'ANALYSE DES RÉPONSES

[Retour à la table des matières](#)

Le dépouillement se subdivise en deux phases : le codage des réponses et leur comptabilisation, après quoi interviendront leur analyse et leur exploitation

a) Le codage des réponses

Le codage des réponses pose deux problèmes : le problème de l'établissement du code qui sera utilisé pour le codage et celui du codage lui-même.

- L'établissement du **code** est souvent une opération assez délicate qui consiste à établir une grille de catégories dans lesquelles seront classées les réponses recueillies. La construction du code consiste donc à prévoir pour chaque question des catégories de réponse-type, à chaque catégorie de réponse-type correspondant un chiffre. L'ensemble de ces catégories et des chiffres correspondants constitue le code de la question. L'établissement de ce code est relativement facile pour les questions fermées, à éventail ou à évaluation, en général pour les questions **préformées**. Dans ce cas, les catégories de réponses possibles sont prévues dès l'établissement de la question et il suffit de faire correspondre aux diverses réponses un chiffre. Par exemple, le code de la question "Lisez-vous un journal? " se présentera alors sous la forme : "oui, 1 - non, 2".

Le problème est plus difficile à résoudre pour les questions **ouvertes**. En effet, ici, il faut interpréter les réponses faites par les enquêtés, qui sont initialement toutes au premier abord différentes. En général, on commence à élaborer dans une première phase un **pré-code**. Au moment où l'on rédige la question ouverte, les chercheurs essaient d'imaginer toutes les réponses possibles à cette question. Dans une seconde phase, on applique ce pré-code à un échantillon de réponses,

ce qui permet de [89] vérifier si tous les types de réponses recueillies entrent dans le cadre prévu par ce pré-code. En fonction des résultats de cette expérience, on procèdera ou non à une rectification du pré-code pour arrêter le code définitif.

- C'est à l'aide du code ainsi établi que l'on procède au **codage** des réponses qui consiste à classer chacune des réponses recueillies au cours de l'enquête dans une des catégories définies par le code et à l'affecter du chiffre correspondant à cette catégorie. Cette opération est l'œuvre de spécialistes que l'on appelle codeurs ou chiffreurs. A noter que, lorsque le codage concerne des questions ouvertes, l'opération peut comporter un risque de subjectivité dans la mesure où le codeur est obligé d'interpréter les réponses pour décider qu'elles entrent dans telle ou telle catégorie. Pour mesurer ces distorsions et éventuellement les neutraliser il arrive que l'on fasse coder les mêmes interviews par des codeurs différents afin de vérifier si les codages sont identiques.

b) La comptabilisation et l'analyse des réponses

Les réponses, une fois codées, doivent être **décomptées**, en recourant aujourd'hui le plus souvent à des moyens informatiques, avant d'être analysées.

- Cette **comptabilisation** comporte trois opérations. La première est constituée par la *transcription* des résultats et par leur mémorisation : c'est l'opération de **saisie** des données, qui consiste à enregistrer les réponses codées fournies pour les différentes questions par chaque individu interrogé. Ensuite, intervient la *lecture* de ces données, en réalisant notamment des **tris à plat**, qui, pour chaque question, indiquent le nombre de choix qui se sont portés sur chacune des modalités de réponse possibles. Cette opération fournit des chiffres bruts en valeur absolue. Enfin, ces résultats bruts sont *convertis* en **pourcentages** pour les rendre plus utilisables, et notamment comparables. Le problème qui peut se poser ici est de savoir sur quelle base établir le pourcentage : sur le chiffre des personnes interrogées ou sur les ré-

ponses exprimées? La solution dépend de la signification ou de l'absence de signification du pourcentage de non-réponses.

- Une fois en possession des résultats le chercheur doit les **analyser** et les interpréter en mettant en œuvre des procédés d'une complexité variable.

- La démarche la plus simple consiste à utiliser les **tris à plat** issus de la comptabilisation, en les interprétant d'une manière plus ou moins intuitive. Tout d'abord, en étudiant, pour chaque question, la distribution relative des réponses souvent présentée sous forme de tableau. Cette opération peut parfois s'accompagner de **recodages** pour simplifier et mieux appréhender la réalité (par exemple, en regroupant sous la [90] catégorie "gauche" les items : "extrême gauche", "gauche", "centre gauche"). D'autre part, l'analyse des tris à plat peut amener à rapprocher les réponses enregistrées à plusieurs questions entre lesquelles le chercheur peut établir des relations. Ceci peut être formalisé en construisant des **variables-score** traduisant par un chiffre les réponses à plusieurs questions connexes.

- Plus approfondie et plus explicative est la démarche qui fait appel à des **tris croisés**, dont la forme la plus élémentaire est celle qui "croise" deux variables, c'est-à-dire les réponses à deux questions pour voir quels peuvent être leurs rapports, comme ici entre vote et attitudes religieuses en 1995. L'analyse est facilitée par la conversion en pourcentages, dans le cas A avec un calcul par ligne, et dans le cas B avec un calcul par colonnes, ces calculs étant aujourd'hui possibles rapidement grâce aux logiciels de dépouillement d'enquête.

A	Gauche	Droite	Total	B	Gauche	Droite
Sans religion	72	25	100	Sans religion	31	11
Autre religion	56	44	100	Autre religion	24	16
Catholique non pratiquant	51	49	100	Catholique non pratiquant	22	18
Catholique pratiquant irrégulier	34	66	100	Catholique pratiquant régulier	15	25
Catholique pratiquant régulier	20	80	100	Catholique pratiquant régulier	9	30
				Total	100	100

Il est possible d'augmenter le nombre des variables prises en compte, mais au prix d'une complexité des calculs et de l'analyse qui amène souvent à utiliser les procédés statistiques d'analyse comparative et d'**analyse des données** qui seront évoqués plus bas ³⁴. En effet, l'analyse des résultats d'un sondage peut être considérée comme une forme d'**analyse comparative**, dans la mesure où elle a pour but d'étudier à quel degré existent ou n'existent pas des relations entre les variables que constituent les réponses enregistrées dans les cas comparés, c'est-à-dire chez les différents individus interrogés.

3. LA PUBLICATION DES REPONSES

[Retour à la table des matières](#)

La publication des résultats d'un sondage pose des problèmes particuliers parce que la publication de ces résultats ne révèle pas seulement une situation existante, mais tend aussi dans une certaine mesure à transformer cette situation. Ces problèmes se posent surtout au niveau des enquêtes d'opinion et particulièrement des enquêtes politiques. Ces problèmes peuvent être étudiés en se plaçant à deux points de vue : un point de vue sociologique, en se demandant quels sont les effets sociologiques [91] de la publication des résultats d'un sondage ; un point de vue plus juridique concernant les sondages à objet politique.

a) Aspect sociologique de la publication des résultats

Le problème est ici de savoir quel effet peut avoir la publication des résultats d'un sondage sur l'état de l'opinion ainsi étudiée. La réponse est difficile à formuler et sur ce point des thèses contraires s'affrontent.

- La première est la thèse de l'effet **majoritaire** que l'on pourrait appeler aussi "l'effet de Panurge" et que les américains appellent

³⁴ IIe partie, chapitre V

l'effet "bandwagon". Selon celle-ci, la publication des résultats d'un sondage tendrait à renforcer le courant majoritaire qui se dégage dans les résultats du sondage. Parfois cette thèse est présentée avec des atténuations. Pour certains l'effet majoritaire ne serait observable que lorsque, dans les résultats du sondage, l'écart entre l'opinion majoritaire et l'opinion minoritaire est important. Pour d'autres, cette thèse ne serait valable que dans certains milieux ou certains pays (ex. : vraie aux U.S.A. plus qu'en France).

- La seconde thèse est celle de l'effet **minoritaire** que l'on pourrait aussi appeler "l'effet boomerang" et que les américains appellent l'effet "underdog". Selon celle-ci, la publication des résultats d'un sondage d'opinion tendrait à faire remonter le chiffre de l'opinion qui apparaît minoritaire dans les résultats du sondage. En matière électorale notamment, cette publication provoquerait une démobilisation des partisans de l'opinion majoritaire et une mobilisation de l'opinion minoritaire. Par exemple, au cours d'enquêtes pré-électorales effectuées par Gallup dans le Kentucky en 1938, des sondages successifs montrèrent que la publication des sondages s'accompagna d'un effritement de la position du candidat que les premiers sondages plaçaient en tête.

- En France, des expériences ont essayé de préciser ces effets. En 1965 après l'élection présidentielle, un sondage fut fait sur l'influence qu'avait pu avoir la publication des sondages préélectorales : 1/3 seulement des enquêtés déclara avoir eu connaissance des résultats de ces sondages ; parmi ceux-ci, 94 % déclarèrent que ces résultats n'avaient pas modifié leur intention de vote ; parmi les 6 % influencés, cette influence aurait été pour 3 % dans le sens d'une conversion à l'opinion majoritaire et 3 % dans le sens d'une conversion à l'opinion minoritaire. On pourrait donc conclure de ces expériences françaises d'une part que la publication des résultats d'un sondage a des effets réduits et d'autre part que, lorsque ces effets se produisent, les effets majoritaires et minoritaires s'annulent.

Ces constatations - même si leur caractère auto-évaluatif peut susciter la discussion - tendraient néanmoins à confirmer une analyse rationnelle faite par un spécialiste des problèmes d'opinion, Michel Brulé. [92] Selon lui, dans le public qui prend connaissance des résultats

d'un sondage politique, on peut distinguer deux catégories de personnes. D'une part, les personnes qui ont pour la politique un intérêt assez faible : de ce fait, elles font peu attention aux résultats des sondages et risquent peu d'être influencées par eux. D'autre part, les personnes qui s'intéressent à la politique : elles sont en général très attentives aux résultats des sondages, mais, le plus souvent l'orientation de leur comportement politique est trop solidement enracinée pour que les résultats des sondages puissent remettre en question leurs intentions de vote. Dans les deux cas donc, l'influence des sondages serait faible. La discussion reste cependant ouverte.

b) Aspect politique de la publication des résultats

Le problème politique posé par la publication des sondages concerne particulièrement la publication des sondages préélectoraux en période de campagne électorale. Selon certains, cette publication fausserait le déroulement des campagnes électorales. C'est ainsi qu'en France un sénateur, M. Bonnefous, a, dès 1967, puis à plusieurs reprises, posé aux ministres de l'Information et de l'Intérieur des questions écrites tendant à la réglementation de la publication des résultats des sondages préélectoraux. En réponse à ces questions, les ministres intéressés avaient jusqu'en 1977 refusé de s'engager sur cette voie en faisant valoir deux arguments : le respect du principe de la liberté de l'information en période électorale et l'idée que les effets de la publication des résultats des sondages sont encore scientifiquement hypothétiques.

En 1974, le débat a rebondi à propos des élections présidentielles, notamment à propos de l'influence réelle ou supposée que les sondages auraient eu sur la défaite de M. Chaban-Delmas devant M. Giscard d'Estaing lors du 1^{er} tour de cette élection. Le 24 mai 1974, le Conseil Constitutionnel a émis le vœu que "les conditions dans lesquelles les sondages sont réalisés et dans lesquelles leurs résultats sont rendus publics fassent l'objet d'un code de déontologie de nature à éviter que le choix des citoyens ne soit influencé par une appréciation qui peut être erronée, des chances respectives des candidats". On notera qu'ici le Conseil Constitutionnel posait deux problèmes différents : le premier étant celui de la publication des sondages, le second étant

celui des garanties concernant leur validité scientifique. Dans la seconde perspective, le problème était d'éviter que ne soient diffusés des résultats de sondages plus ou moins truqués, faits par des organismes plus ou moins fantômes.

Ces discussions ont trouvé leur aboutissement en France avec la loi du 19 juillet 1977, relative aux sondages électoraux, qui traite des deux problèmes que l'on vient d'évoquer. Cette loi s'efforce d'abord de garantir la validité scientifique des sondages, en prévoyant notamment l'obligation d'accompagner la publication des résultats d'un certain nombre [93] d'informations techniques relatives à la manière dont le sondage a été effectué : nom de l'organisme de sondage, nom et qualité de l'acheteur du sondage, date des interviews, taille de l'échantillon. Par ailleurs les organismes de sondage sont désormais tenus de déposer auprès d'une "Commission des Sondages"³⁵ une fiche indiquant : l'objet du sondage, la technique utilisée pour la constitution de l'échantillon, les conditions dans lesquelles ont été faits les interviews, le texte intégral des questions posées et les limites d'interprétation des résultats publiés. Cette Commission des Sondages se voit aussi assigner une mission de surveillance des activités des organismes de sondages et le pouvoir d'effectuer les mises au point qu'elle pourra juger nécessaires. Enfin, ce texte prévoit l'interdiction de la publication des sondages relatifs aux intentions de vote durant la semaine précédant un scrutin, disposition que le développement des moyens d'information tend à rendre en partie caduque.

³⁵ Composée en nombre égal et impair de membres du Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes nommés par décret en Conseil des Ministres.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ANTOINE (J.), *L'opinion. Techniques d'enquêtes par sondage*, Paris, Dunod, 1969.

BERTHIER (N. et F.), *Le sondage d'opinion*, Paris, Entreprise moderne d'édition, 1978.

BERTHIER (N.) *Les techniques d'enquête*, Paris, A. Colin, 1998.

BLONDIAUX (L.), *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Paris, Seuil, 1998

BON (F.), *Les sondages peuvent-ils se tromper?*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.

BRULE (M.), *L'empire des sondages*, Paris, Flammarion, 1988.

CHAMPAGNE (P.), *Faire l'opinion*, Paris, Ed. de Minuit, 1990.

DEROO (M.), DUSSAIX (A.M.), *Pratique et analyse des enquêtes par sondage*, Paris, PUF, 1980.

DESABIE (J.), *Théorie et pratique des sondages*, Paris, Dunod, 1975.

DE SINGLY (M.), *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, 1992.

GHIGLIONE (R.), MATALON (B.), *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques*, Paris, A. Colin, 1991.

GIRARD (A.), MALINVAUD (E.), *Les enquêtes d'opinion et la recherche en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1989.

COURIEROUX (C.), *Théorie des sondages*, Paris, Economica, 1983.

GRANGE (D.) LEBART (L.), *Traitement statistique des enquêtes*, Paris, Dunod, 1993.

HARVATOPOULOS (Y.) et al, *L'art de l'enquête*, Paris, Eyrolles, 1989.

JACQUART (H.), *Qui? Quoi? Comment? Ou la pratique des sondages*, Paris, Eyrolles, 1988.

JAVEAU (C.), *L'enquête par questionnaire : manuel à l'usage du praticien*, Paris, Ed. de l'Organisation, Bruxelles, 1982.

KISH (L.), *Survey Sampling*, New York, Wiley, 1965.

MAX (R.), *La république des sondages*, Paris, Gallimard, 1981.

[94]

MEYNAUD (H.), DUCLOS (D.), *Les sondages d'opinion*, Paris, La Découverte, 1985.

MUCCHIELLI (R.), *Le questionnaire dans l'enquête psychosociale*, Paris, ESF, 1970.

NOELLE (E.), *Les sondages d'opinion*, tr., Paris, Ed. de Minuit, 1966.

PAYNE (S.L.), *The Art of Asking the Questions*, Princeton, Princeton Univ. Press, 1951.

RAJ (D.), *Sampling Theory*, New York, McGraw-Hill, 1968.

SCHUMAN (H.), PRESSER (J.), *Questions and Answers in Attitude Surveys*, London, Academic Press, 1981.

STOEZEL (J.), *Les sondages d'opinion*, Paris, PUF, 1948.

STOEZEL (J.) et GIRARD (A.), *Les sondages d'opinion publique*, Paris, PUF, 1973.

SUDMAN (S.), BRADRUN (N.), *Asking questions*, Chicago, Jossey Bass, 1983.

YATES (F.), *Méthodes de sondage pour recensements et enquêtes*, tr., Paris, Dunod, 1951.

[95]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.
Première partie. L'observation

Chapitre V

Les tests et la mesure des attitudes

[Retour à la table des matières](#)

Les tests et les procédés de mesure des attitudes sont des techniques particulières d'observation individuelle qui peuvent être utilisées aussi bien au cours d'entretiens que de sondages d'opinion pour s'informer, à travers l'analyse des matériaux ainsi rassemblés, sur certains phénomènes sociaux.

I. LA TECHNIQUE DES TESTS

Au sens large, un test est constitué par une série de questions ou d'épreuves au moyen desquelles on explore, en général **indirectement**, la personnalité du sujet. En effet, on n'interroge pas celui-ci directement, on ne fait pas appel à son analyse consciente. Ce qui est ici considéré comme révélateur, c'est le comportement en face des épreuves du test, comportement qu'il faudra le plus souvent interpréter pour en dégager la signification. Cette technique est aujourd'hui

très employée. Elle est utilisée couramment en psychologie, en psychologie sociale et en psychiatrie et fait l'objet de nombreuses utilisations dans la vie courante et dans la vie professionnelle. Son emploi reste moins développé dans les sciences sociales. On envisagera la technique en général, avant de voir ses applications dans les sciences sociales.

1. APERÇU GENERAL SUR LA TECHNIQUE DES TESTS

[Retour à la table des matières](#)

Cette technique a d'abord été mise au point en Allemagne comme procédé de recherche en psychologie expérimentale par l'école de Wundt. À partir de 1890, sous l'impulsion du psychologue Catell, on commence à les employer comme instrument de sélection professionnelle. En fait, l'utilisation de cette technique encore rudimentaire reçut une nouvelle impulsion et un nouveau développement avec la mise au point en 1905 par le médecin français Binet d'un test d'aptitude mentale qui est à l'origine de la notion "d'âge mental". Par la suite, ces techniques se sont développées et perfectionnées, aux U.S.A. puis, par contagion, un peu [96] partout dans le monde. Aux U.S.A., l'utilisation des tests a connu un tel engouement que le sociologue P. Sorokin a pu dénoncer à une époque l'existence d'une véritable "testomanie" conduisant au règne des "testocrates" ³⁶.

Ces tests peuvent se répartir aujourd'hui en deux catégories selon leur mode de fonctionnement : les tests d'efficiences et les tests de personnalité.

³⁶ P. Sorokin, *Tendances et déboires de la sociologie américaine*, tr. Paris, 1959. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

a) Les tests d'efficience

Ces tests ont un trait commun : il existe une réponse objective aux questions posées, une "bonne" solution aux épreuves administrées. A la question : "combien font $5 + 4$?", il y a une bonne réponse : 9. L'interprétation se fera alors à partir du fait que l'individu intéressé aura donné une bonne ou une mauvaise réponse. Suivant l'objet que ces tests ont pour but d'explorer, on peut distinguer plusieurs types de tests d'efficience.

- Les tests d'**aptitude** consistent, à partir de l'échec ou de la réussite du sujet en face d'épreuves standardisées, à apprécier ses capacités. Il en existe deux catégories. Les tests d'aptitude *sensori-motrice* ont pour but par exemple d'analyser l'aptitude visuelle, l'aptitude auditive, la rapidité des réflexes, etc., à partir d'épreuves pratiques standardisées. C'est un type de test très utilisé dans la sélection professionnelle et l'organisation du travail. Les tests *d'intelligence* ont leur origine dans le test de Binet dont l'on a déjà parlé. Leur but est d'évaluer l'intelligence, au sens global, du sujet. Toutefois, à la suite des discussions sur la notion même d'intelligence, on tend aujourd'hui à distinguer plusieurs types d'aptitudes intellectuelles auxquels correspondent des types de tests différents (ex. : aptitude à l'abstraction, à la mémorisation, etc.).

- Les tests de **connaissances** ou d'**apprentissage** ont pour but d'évaluer une capacité acquise, alors que les précédents concernaient plutôt des aptitudes innées, ceci dans la mesure où il est possible de distinguer l'inné de l'acquis. Les tests de *connaissance* ont pour objet l'appréciation du savoir de l'individu à partir d'un questionnaire. Ce type de test peut alors apparaître comme un perfectionnement et une simplification de la technique empirique de l'examen scolaire. Le but est le même : vérifier l'acquisition d'un savoir ; la technique est analogue : la vérification se fait à partir des réponses à des questions ; la différence tient au fait que, dans le test, les questions sont des questions préétablies et rigoureusement standardisées. Les tests

d'apprentissage ont pour but, eux, de vérifier l'acquisition d'un savoir-faire, là aussi au moyen d'épreuves standardisées.

[97]

b) Les tests de personnalité

Ces tests sont constitués par des épreuves destinées à explorer les aspects non intellectuels de la personnalité du sujet interrogé. La différence principale de ces tests avec les tests précédents réside dans le fait que les épreuves qui les constituent ne comportent pas de réponses objectivement vraies : les réponses sont seulement des signes indiquant telle ou telle forme de personnalité. Deux catégories peuvent être ici encore distinguées.

- Les tests **objectifs** portent sur des objets limités. Ils visent à étudier certaines attitudes des sujets interrogés et à explorer des aspects partiels de leur personnalité. Ces tests peuvent se présenter sous deux formes, qui, dans la pratique, peuvent se combiner. Le premier procédé consiste à soumettre le sujet à un questionnaire comprenant des questions dont les réponses révéleront, après interprétation, les attitudes sur lesquelles on enquête. Ces questionnaires peuvent avoir des objets divers : les goûts, les sentiments, les intérêts, etc. En général, les questions sont camouflées. Le sujet ne peut que difficilement savoir la signification de sa réponse : il ne sait pas ce que l'on veut découvrir à travers la question posée. Par ailleurs, il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse. Le second procédé consiste à faire subir au sujet des épreuves semblables à celles que l'on utilise pour les tests d'aptitude sensori-motrice. Mais, là encore, il n'y a pas un bon et un mauvais comportement, il y a seulement des comportements divers qui ont telle ou telle signification.

- Au contraire des précédents, les tests **projectifs** visent à analyser la personnalité globale à la fois dans ses structures conscientes et dans ses structures inconscientes. L'analyse est ici totalement indirecte : le sujet ignore la portée de sa réponse, dont la signification n'apparaîtra

qu'après un travail d'interprétation souvent délicat. Le rôle capital de l'interprétation peut affaiblir la validité de ce procédé, car cette interprétation peut être entachée de subjectivité et être source d'erreurs. On peut répartir ces tests projectifs en quelques grandes catégories.

- Tout d'abord, les tests **constitutifs** consistent à demander au sujet d'imaginer une structure, une organisation s'appliquant à un matériel non structuré et inorganisé qui lui est présenté. L'interprétation de la personnalité se fait par l'interprétation de la structure et de l'organisation imaginée par le sujet. Le plus célèbre de ces tests est le test des taches d'encre inventé en 1921 par le psychiatre suisse Rorschach. Il se compose de 10 planches reproduisant des taches d'encre obtenues en versant de l'encre au centre d'une feuille de papier et en pliant ensuite celle-ci en son milieu. Le sujet doit indiquer ce que lui suggèrent ces taches qui, objectivement ne représentent rien de précis. Son interprétation est controversée et a donné lieu à une abondante littérature. Cette interprétation est en effet très complexe et on estime qu'un bon praticien de ce test doit avoir derrière lui au moins deux ans d'apprentissage. Un autre [98] test constitutif de principe analogue a été mis au point par le psychologue Stem, mais en remplaçant les taches d'encre par des photographies de nuage.

- Dans les tests **constructifs** le sujet doit construire, à partir de matériaux définis - et non plus informes comme dans le cas précédent - des structures plus importantes. On considère que la structure de la personnalité du sujet se projette dans la structure de la construction qu'il édifie. Ce matériel de base peut être un matériel abstrait, par exemple des figures géométriques. C'est le cas dans le "test de la mosaïque" de Lowenfeld : le sujet doit regrouper 465 plaquettes de forme, de couleur et de dimensions différents, après quoi on procède à l'interprétation du résultat. Ce matériel peut être aussi un matériel plus concret, ainsi dans le "test du monde" mis au point par Lowenfeld en 1931 : un matériel de 150 jouets de bois représentant des personnages, des maisons, des animaux, des arbres, doit être disposé par le sujet sur un plateau de sable. On interprète ensuite la construction réalisée. On retrouve le même principe dans le "test du village" du Dr Artus élaboré

ré en 1949 : le sujet doit assembler les différents éléments d'un village, maisons, église, magasins, pont, etc.

- Dans les tests **interprétatifs** le sujet doit interpréter un dessin, une scène, une structure ayant une signification affective. Le sujet est appelé à compléter un ensemble qu'on lui présente inachevé ou même à peine amorcé. Le test interprétatif le plus célèbre, et dont la diffusion est comparable au Rorschach, est le test de Murray, plus connu sous ses initiales, T.A.T. Il se compose d'une série de 30 dessins représentant des scènes à plusieurs personnages de signification ambiguë : le sujet doit raconter ce que, selon lui, le dessin représente, ce qui s'est passé auparavant et quelle sera la conclusion de l'histoire. On pense ici que le sujet se projette dans l'histoire qu'il imagine. Un autre exemple, moins utilisé, est constitué par le test de Rosenzweig. Il comporte une série de 24 dessins représentant deux personnages placés dans une situation de frustration. Le personnage de gauche prononce quelques mots écrits dans une bulle, comme dans les bandes dessinées : le sujet doit écrire la réponse du personnage de droite dans la bulle vide. Ce sont les réponses proposées qui seront interprétées.

- Les tests de **préférence** consistent à faire désigner par le sujet sur des dessins, des photographies, etc., les formes, les couleurs, les images qui lui inspirent un attrait ou une répulsion. Attrait ou répulsion qui feront ensuite l'objet d'une interprétation par le psychologue. Ainsi dans le test de Szondi qui utilise des photographies de malades mentaux. Enfin, les tests **associatifs** consistent à proposer au sujet des mots, des débuts de phrase, à lui montrer des images en lui demandant d'indiquer les mots, les phrases, les images que ces incitations provoquent spontanément chez lui. Cette technique doit beaucoup à la psychanalyse et les premiers tests associatifs ont été mis au point par un disciple de Freud, [99] le psychanalyste suisse Jung. L'interprétation est très marquée par la psychanalyse.

2. LES TESTS DANS LES SCIENCES SOCIALES

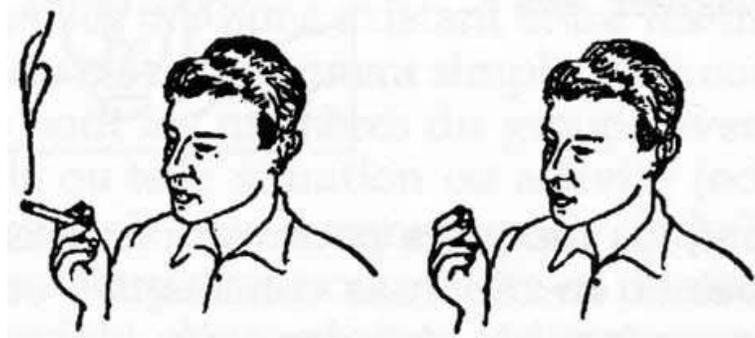
[Retour à la table des matières](#)

Ainsi qu'on l'a déjà dit, les tests sont surtout utilisés en psychologie sociale et en psychiatrie. Leur utilisation dans les sciences sociales pour l'analyse des opinions et des attitudes reste encore limitée mais elle paraît susceptible d'être développée. On donnera ici quelques aperçus sur cette utilisation et les problèmes qu'elle soulève avant d'évoquer un type de test spécifique mis au point pour l'étude des relations interpersonnelles, le test sociométrique.

a) Applications et problèmes

Jusqu'ici les tests n'ont connu qu'un nombre assez réduit d'applications dans les sciences sociales, qui, en général, s'inspirent des techniques **projectives**, ce qui ne va pas sans difficultés pour leur interprétation.

- C'est ainsi qu'on trouve ce procédé utilisé parfois dans les sondages d'opinion, notamment lorsqu'on effectue des études de motivation. Ainsi, dans l'exemple ci-dessous, pour une étude sur la consommation du tabac, on a présenté à un échantillon de jeunes gens, de 14 à 19 ans, le dessin d'un jeune homme en leur demandant de choisir dans une liste de qualités celles qui s'appliquaient le mieux à la personne dessinée et de dire s'ils aimeraient avoir ce jeune homme pour ami et s'ils pensaient qu'il réussirait dans la vie. Un second échantillon comparable au premier vit le même dessin avec cette différence que le jeune homme tenait cette fois une cigarette entre les doigts :



Les réponses recueillies n'ont aucune valeur en soi, les enseignements fournis par cette épreuve proviennent de la comparaison des réactions des deux groupes. C'est bien un test puisqu'il s'agit finalement d'une étude sur la consommation des cigarettes mais où on ne parle pas de cigarettes !

- L'emploi des tests **projectifs** en sciences sociales s'est surtout développé aux Etats-Unis. Ainsi le test de Prohansky, mis au point en [100] 1943, transpose le TAT de Murray pour l'étude des conflits sociaux et du syndicalisme : il consiste dans une série de photographies de journaux représentant des scènes de grève, de chômage, de misère, et le sujet doit insérer ces scènes dans un récit élaboré, en racontant ce qui s'est passé avant et quelle sera la conclusion de l'histoire. En 1945, Sanford a utilisé une technique analogue pour analyser les attitudes antisémites. En France, une tentative a été faite en 1953 par l'IFOP, au cours d'une enquête sur la gauche pour le compte de la revue *Les Temps Modernes*. Ce test comptait 10 photographies représentant des scènes liées aux divers aspects de la distinction droite-gauche : scènes de grève, de bagarre de rue, d'arrestation d'étrangers, de défilés militaires, de cérémonies religieuses, etc. La technique était ensuite celle du TAT. En fait il ne s'agissait pas là d'un véritable test mais d'une épreuve préliminaire à un questionnaire d'opinion. Toujours aux USA, d'autres tests ont été construits selon la technique du test de frustration de Rosenzweig, par exemple pour étudier les comportements démocratiques ou autoritaires, les attitudes devant les conflits sociaux ou raciaux. Ainsi, dans le test ci-dessous ³⁷, que l'on présente de la manière suivante :

³⁷ D'après E. Noëlle, *Les sondages d'opinion*, tr., Paris, Editions de Minuit, 1966, p. 334.

"Regardez ce dessin. Un voyageur entre dans un compartiment et cogne un autre voyageur à la tête en le salissant. Malheureusement, on ne voit pas ce que le voyageur qui a reçu le choc et dont la chemise est salie lui répond. - Que pourrait-il bien répondre ? Pourriez-vous imaginer ses paroles?"



Lors du dépouillement les réponses pourront par exemple être classées en réponses agressives et en réponses conciliantes et on pourra interpréter leurs prolongements sur le plan des attitudes raciales.

- Comme exemple de tests associatifs on peut évoquer ici les techniques employées par la politologue Annick Percheron dans ses recherches sur la socialisation politique des enfants, qui consistaient à leur demander "à quoi les faisait penser" des mots comme : syndicat, vote, adulte, police, gouvernement, lois, citoyen, etc. Elle a aussi employé aux mêmes fins des procédés évaluatifs, en leur demandant, là encore face à [101] divers mots, de dire s'ils les "connaissaient ou non" et s'ils "aimaient ou non" ce que représentaient les mots cités ³⁸.

- La confiance que l'on peut accorder à ces tests reste limitée. Tous les tests projectifs se heurtent, on l'a déjà signalé, au problème de l'interprétation des réponses. Leur utilisation en dehors des sciences

³⁸ *La socialisation politique*, Paris, A. Colin, 1993.

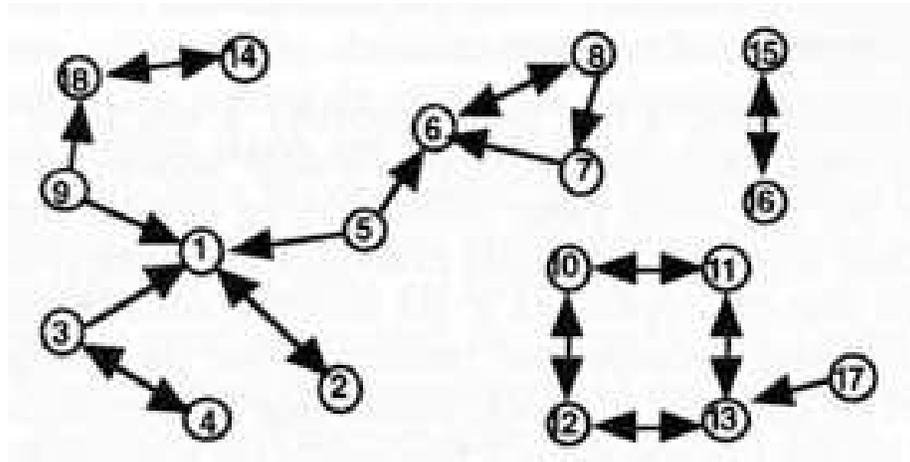
sociales reste encore discutée alors que pourtant des tests comme le T.A.T. ou le Rorschach ont été appliqués à un nombre considérable de sujets, pendant des dizaines d'années, en faisant l'objet de multiples épreuves de validation et de contrôle et alors, aussi, que leur application psychologique fait qu'ils sont applicables à des sujets de n'importe quelle nationalité, de n'importe quel milieu, dans n'importe quelles circonstances historiques. Or, malgré ces bases, leur objectivité et leur validité sont loin d'être reconnues sans discussion. Il est évident que la situation est encore plus délicate dans les sciences sociales. Leur apparition dans les sciences sociales est récente et ils n'ont été appliqués qu'à un nombre réduit de sujets. D'autre part, du fait qu'ils sont ici utilisés pour étudier des comportements sociaux, ces tests sont difficilement transposables d'une société à une autre, d'un pays à un autre, et les épreuves qui les constituent doivent s'adapter à l'évolution des événements, des opinions, des mentalités. Ceci n'implique pas que les tests projectifs soient inutilisables dans les sciences sociales. Ceci signifie simplement que cette utilisation reste limitée et que leur validité reste fragile.

b) Le test sociométrique

La technique du test sociométrique constitue l'instrument principal de la **sociométrie**, discipline fondée par Jacob Moreno (1892-1976), psychiatre roumain émigré aux Etats-Unis, pour étudier et mesurer mathématiquement les relations interpersonnelles qui s'établissent dans les petits groupes. Ce procédé a pour but de rendre manifestes, objectivement mesurables, les relations existant entre les membres d'un groupe. La technique utilisée est relativement simple : elle consiste à demander à chaque sujet quels sont les membres du groupe avec lesquels il voudrait s'associer dans telle ou telle situation ou activité (échelle d'attraction) et ceux dont il ne voudrait pas comme associé (échelle de répulsion). En additionnant et en interprétant ces réponses relatives à des hypothèses fictives, il est possible de connaître indirectement l'état présent des relations au sein du groupe et la manière dont celui-ci se structure. En général les résultats obtenus sont synthétisés dans la construction d'un **sociogramme** qui représente graphiquement les relations ainsi dégagées, en symbolisant chaque

membre par des figures géométriques (cercle, triangle, etc.) et les relations existant entre eux par des traits unissant ces figures. Ainsi par exemple dans un sociogramme du type ci-dessous :

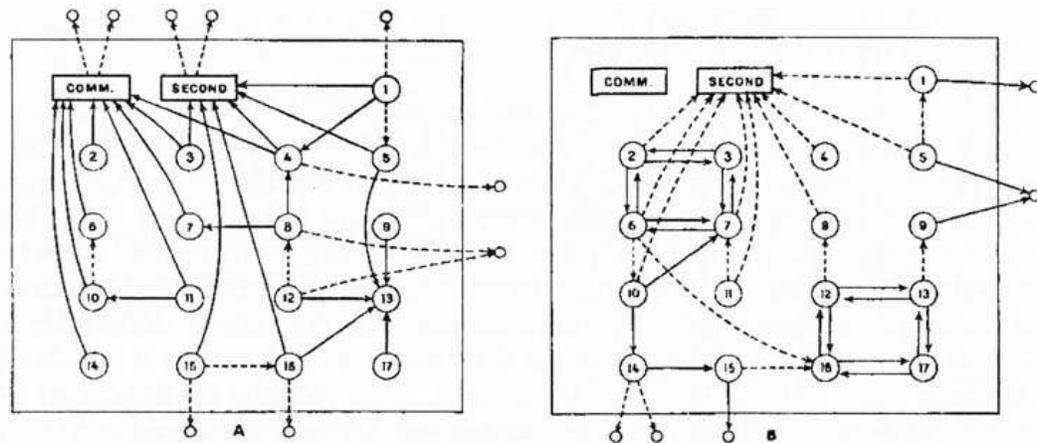
[102]



Ce sociogramme montre que le sujet 1 est un leader (une "étoile sociométrique") parce qu'il est le plus souvent choisi. Le sujet 6 apparaît comme un leader secondaire, tandis que le sujet 2, choisi par le leader, et uniquement par lui, peut être considéré comme une sorte d'"éminence grise". Les sujets 15 et 16 forment une "paire" ou "dyade" ; les sujets 10, 11, 12, 13 constituent une "clique" ou "sous-groupe".

Le test sociométrique peut constituer ainsi un utile instrument de recherche. Un exemple souvent cité d'application est celui de l'étude de Jenkins sur deux escadrilles d'aviation pendant la guerre du Pacifique, dont l'une (A) avait un excellent moral au contraire de l'autre (B) ³⁹.

³⁹ "The nominating technique : its uses and limitations", *American Journal of Psychology*, 1947, 2.



Les sociogrammes établis par Jenkins rendent compte pour une grande part de cette différence. Dans le groupe A on note que le commandant, CO, a été choisi par 8 hommes et l'officier en second par 6, alors que dans l'escadrille B le commandant n'est ni choisi ni rejeté et le second est rejeté 9 fois. De plus, les sociogrammes révèlent l'existence de deux sous-groupes fermés dans l'escadrille B, alors que dans le groupe A les chefs officiels polarisent les choix. Enfin, en B des choix se portent à l'extérieur du groupe, ce qui ne se produit pas en A.

[103]

II. LA MESURE DES OPINIONS ET DES ATTITUDES

[Retour à la table des matières](#)

Le problème de la mesure des opinions et des attitudes se pose lorsqu'on ne veut pas seulement connaître l'orientation des opinions ou des attitudes, mais lorsqu'on veut aussi en apprécier l'intensité et essayer de mesurer cette intensité. Il faut rappeler ici ce que la psychologie sociale entend par les termes d'opinion et d'attitude. On peut dire schématiquement que l'opinion est la conséquence verbale et passagère d'un phénomène plus profond qui est l'attitude. L'opinion est une manifestation verbale exprimant la réaction d'un individu devant un objet déterminé. L'attitude est la prédisposition relativement stable

qui incline le sujet à se comporter d'une certaine façon à l'égard de tel ou tel phénomène, à l'égard de tel ou tel problème, et qui l'amène à exprimer telle ou telle opinion.

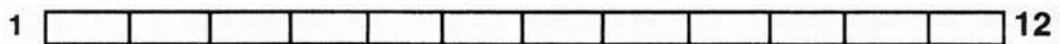
Pour mesurer l'intensité des opinions et des attitudes, on a été amené à mettre au point des tests particuliers que l'on appelle des "échelles d'attitude". Toutefois, ce procédé n'est pas le seul utilisable : il en existe de moins complexes que l'on examinera d'abord dans un premier point.

1. LES DIFFÉRENTES TECHNIQUES D'ÉVALUATION

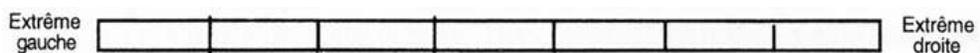
[Retour à la table des matières](#)

Ces techniques sont au nombre de trois : l'autonotation, la notation par un tiers-expert, les échelles d'attitude.

• La technique de l'**autonotation** consiste à demander au sujet lui-même d'évaluer le degré d'intensité de son opinion ou de son attitude. Un premier procédé consiste à inviter le sujet à choisir entre diverses qualifications de son attitude, en utilisant ce que l'on a appelé précédemment des **questions à évaluation**. Ainsi, en demandant au sujet par rapport à une opinion déterminée de se situer en fonction d'une graduation du type "très hostile, plutôt hostile, neutre, plutôt favorable, très favorable". Un second procédé est d'apparence plus précis. Il consiste à présenter au sujet une **règle graduée** en lui demandant de se positionner sur cette règle allant d'une position extrême à l'autre.



Par exemple, en science politique, est assez souvent utilisée une règle graduée de l'extrême droite à l'extrême gauche et on peut demander au sujet d'indiquer d'une croix la position qu'il estime être la sienne.



Cette technique a l'avantage d'être simple et d'être facile à mettre en œuvre. Mais elle est aussi assez sommaire et son défaut essentiel est la subjectivité. La validité de la mesure dépend totalement de l'évaluation du sujet, d'où deux risques de déformation possibles. Un premier risque peut résulter d'un manque de sincérité volontaire de la part de la personne interrogée. Un second risque tient au fait que l'autonotation repose sur une appréciation subjective de la personne interrogée sans que celle-ci puisse se référer à un étalon objectif. De ce fait, deux sujets peuvent se situer subjectivement à deux endroits différents de l'échelle alors qu'objectivement leurs attitudes respectives présentent le même degré d'intensité.

- **La notation par un juge** est destinée à éviter cet inconvénient. Ce système est plus valide dans la mesure où le résultat ne dépend plus de l'appréciation du sujet lui-même. Ici, c'est un tiers qui apprécie et évalue l'intensité des opinions ou des attitudes des sujets. Cette notation peut intervenir sur des bases variables : elle peut être fondée sur l'observation par le juge du comportement des sujets dans la vie réelle, en appréciant par exemple leurs déclarations, leurs écrits, leurs discours, etc. ; elle peut se fonder aussi sur les réponses à des interviews non directifs des personnes considérées ; enfin, elle peut utiliser les réponses à des questionnaires standardisés ou les résultats de tests.

La notation de ces éléments de base peut être relative ou absolue : relative, s'il s'agit du classement d'un groupe de sujets les uns par rapport aux autres ; absolue, lorsque la position de chaque sujet est située par rapport à une échelle de valeurs théorique. Opération qui peut se faire en attribuant à la position du sujet une note chiffrée ou en situant celle-ci dans une échelle de catégories (on retrouve alors ici une forme de codage). L'inconvénient du système tient à ce que la validité de l'opération est pour une part dépendante de la subjectivité de l'appréciation du tiers-juge.

- **Les échelles d'opinion ou d'attitude** ont l'ambition de constituer un système de mesure **objectif**. A l'appréciation du sujet ou d'un juge, on substitue un instrument construit à l'avance, qui doit, de manière automatique, sans intervention humaine, indiquer l'intensité de l'opinion ou de l'attitude du sujet analysé, en constituant une sorte de

"thermomètre" des opinions et des attitudes. Le principe général de ces techniques est de présenter à chaque sujet une série de propositions étalonnées appelées "items" en lui demandant celles qu'il approuve et celles qu'il désapprouve. Toutes ces réponses sont ensuite combinées et le résultat de cette combinaison détermine automatiquement l'intensité de l'opinion ou de l'attitude du sujet considéré. Le problème délicat à résoudre est ici celui de la construction initiale de l'échelle de façon à ce que celle-ci fournisse des résultats valides.

[105]

2. LES ÉCHELLES D'ATTITUDE

[Retour à la table des matières](#)

Il existe différentes techniques pour la construction des échelles d'attitude. La plupart se caractérisent par une mise en œuvre longue et complexe, souvent coûteuse. Les résultats obtenus paraissent parfois hors de proportion avec les moyens mis en œuvre. On décrira seulement ici les principes de base de ces échelles sans entrer dans tous leurs détails techniques.

a) L'échelle ordinale de Bogardus

Cette échelle proposée par Bogardus en 1925 est l'une des plus anciennes. Elle consiste à hiérarchiser les items proposés de sorte que l'approbation à l'un de ceux-ci a pour effet de situer le sujet sur l'échelle définie par ce questionnaire. Elle est souvent utilisée pour mesurer la "distance sociale", c'est-à-dire le degré de sympathie ou d'antipathie, ou le degré de tolérance des sujets à l'égard d'individus définis par leur appartenance à un groupe ou à une catégorie sociale, par exemple pour mesurer des préjugés raciaux ou nationaux. L'échelle se présente sous la forme d'une question formulée ainsi : "En vous guidant d'après la seule impulsion de vos sentiments, admettriez-vous volontiers que les membres des pays ou des races dont la liste est ci-jointe occupent l'une ou l'autre des situations suivantes" :

- 1° - Proches parents par alliance.
- 2° - Amis personnels dans votre club.
- 3° - Voisins sur votre rue.
- 4° - Collègues dans votre travail.
- 5° - Citoyens de votre pays.
- 6° - Touristes dans votre pays.
- 7° - Interdits de séjour dans le pays.

À ce questionnaire est jointe la liste des pays ou des races avec cette précision : "Vous devez considérer chaque race ou nationalité sans tenir compte des individus que vous avez pu apprécier personnellement en bien ou en mal". On peut constater qu'il s'agit bien d'une mesure d'intensité : car la réponse oui à la première question révèle une attitude très tolérante et l'approbation à la 7 un comportement très intolérant. On classe donc le sujet dans une échelle de tolérance. On remarquera que l'expérience a prouvé que l'intolérance est d'autant plus grande que la nationalité est peu connue. En insérant dans la liste des nationalités une nationalité imaginaire, les "Brombiniens", on a constaté que cette nationalité provoquait les réactions d'intolérance les plus fortes.

À l'exemple de cette échelle, diverses autres échelles ont été construites par la suite : échelle de Dodd pour mesurer les attitudes à l'égard des groupes religieux, des classes sociales, des minorités ; échelle de [106] Crispi constituant un "thermomètre de rejet social", pour mesurer l'attitude à l'égard des objecteurs de conscience en 1944. Dans l'échelle de Crispi il est demandé au sujet de se prononcer sur les propositions suivantes :

1° Je n'ai aucune raison de traiter un objecteur de conscience autrement que n'importe. Je ne répugnerais pas à ce qu'il entre dans ma famille par mariage.

2° Je n'accepterais des objecteurs de conscience que comme amis

3° Je n'accepterais d'avoir que des relations occasionnelles avec des objecteurs de conscience.

4° je ne veux pas avoir affaire aux objecteurs de conscience.

5° J'estime que les objecteurs de conscience devraient être mis en prison.

6° J'estime que les objecteurs de conscience devraient être fusillés comme des traîtres.

Ce type d'échelle est simple à construire, mais la validité de l'échelle dépend de la pertinence des questions posées et donc de la qualité de la réflexion personnelle du constructeur de l'échelle, d'où un risque de subjectivité et d'arbitraire. De ce fait ses résultats sont dans une certaine mesure approximatifs mais assez souvent on s'en contentera, d'autant que la technique est relativement aisée à mettre en œuvre.

b) L'échelle de Likert

Mise au point aux U.S.A. en 1929, elle consiste à sélectionner des propositions ou des questions relatives à un même objet (des items), à les soumettre ensuite aux enquêtés avec le choix entre cinq réponses possibles cotées de 5 à 1, de l'approbation totale à la réprobation totale, avec un point d'indifférence. En additionnant les cotes correspondant aux réponses à chaque question, on obtient le score du sujet, la mesure de son opinion. Soit par exemple, la construction d'une échelle destinée à apprécier l'intérêt pour la politique. On pourra, en usant de ce procédé, demander aux sujets d'exprimer leur jugement sur les propositions suivantes, en cotant de 1 à 5 leurs réponses : tout à fait

d'accord (5), plutôt d'accord (4), sans opinion (3), plutôt pas d'accord (2), pas d'accord du tout (1) :

1. Tout citoyen doit s'intéresser à la politique.
2. Les problèmes politiques peuvent être compris par tout le monde.
3. Les journaux, la radio et la télévision doivent donner beaucoup d'informations politiques.
4. La politique est une activité honorable et utile.
5. Les conversations politiques sont une bonne chose.

[107]

Le score de chaque individu résultera de l'addition des 5 notes relatives à chaque item. Ainsi, pour les quatre individus A, B, C, D, on obtiendra un tableau du type suivant.

Items		1	2	3	4	5	
Individus	A	5	5	6	5	5	25
	B	3	5	2	5	5	20
	C	1	3	1	3	4	12
	D	1	1	2	4	1	8

On notera que dans ce procédé on essaie de valider le choix des items en appliquant dans un premier temps l'échelle à un pré-échantillon d'individus et en comparant le classement final résultant des scores totaux avec le classement établi par rapport à chaque item. Les items pour lesquels le classement obtenu s'éloigne trop sensiblement du classement final sont éliminés (ainsi, dans notre exemple, ce

pourrait être le cas de l'item 4. En pratique cette opération s'effectue en utilisant la procédure statistique du calcul de corrélation.

Ce système est assez simple mais encore tributaire de la subjectivité des sujets puisqu'il repose en partie sur une autoévaluation de ceux-ci en face de chaque proposition (auto-évaluation). De ce fait le classement obtenu est surtout un classement relatif plus qu'une mesure objective.

c) L'échelle de Thurstone

Ce procédé dont la première application a été faite aux U.S.A. en 1929 cherche à faire échapper la construction de l'échelle à l'arbitraire d'un seul constructeur et à objectiver le processus de fabrication de l'échelle. L'idée de base est d'assurer au questionnaire initial un fondement aussi objectif que possible.

Pour construire ce type d'échelle, on rassemble d'abord, à partir de sources diverses, interviews, documents, sondages, etc., un grand nombre de propositions relatives à l'objet de l'attitude et illustrant toutes les positions possibles, des plus hostiles aux plus favorables. Ces propositions sont ensuite soumises à un groupe de juges (une centaine parfois) choisis au hasard : ceux-ci doivent classer ces propositions en onze catégories selon qu'elles sont plus ou moins favorables à l'objet en cause : catégorie 1 = hostilité maximale, 11 = maximum de sympathie, 6 = neutralité. Ces choix font alors l'objet d'un traitement statistique, en retenant les propositions qui ont donné lieu à une classification analogue par tous les juges et en éliminant celles sur lesquelles les jugements ont été trop dispersés. Les propositions retenues sont enfin affectées d'une note numérique de 1 à 11 déterminée par la moyenne des cotations attribuées par les juges (du plus défavorable au plus favorable). Lors de l'utilisation, les propositions sont mélangées et présentées aux sujets.

[108]

Lorsqu'elle est élaborée, l'échelle se présente sous la forme d'une série de propositions vis-à-vis desquelles le sujet interrogé doit manifester approbation ou réprobation. L'originalité du procédé tient à la façon dont sont sélectionnées ces propositions pour aboutir à un en-

semble d'items comme ci-dessous, dans cette échelle concernant l'attitude à l'égard de l'Europe ⁴⁰.

Les divisions de l'Europe seront toujours rappelées par les frontières naturelles qui la morcellent : Manche, Rhin, Pyrénées, Alpes, etc.	2,5
En Europe, chaque nation a un droit de regard sur les affaires du voisin, car chacun partage les responsabilités de tous.	8
L'unification de l'Europe est vouée à l'échec avant qu'elle ne trouve un début de réalisation.	0,5
Les différences nationales prendront toujours l'avantage sur le bien et le progrès commun.	2,4
Est-ce l'Europe de Gaulle ou d'Adenauer qui se fera ? Ou celle d'un autre ? Commençons par définir ce que nous appelons "Europe".	5,7
Peu importe que les pays s'unissent autour de tel ou tel chef. La chose la plus importante est le fait de l'unification.	10
L'unification des pays européens ne résoudra pas les problèmes propres de chaque nation.	3,8
Les gouvernements nationaux doivent déléguer une partie de leurs pouvoirs à des organismes supranationaux.	7,9
La plupart des hommes politiques raisonnables de tous les pays ont mis en évidence les dangers d'une unification hâtive des pays d'Europe.	4,5
Les divisions de l'Europe mènent celle-ci lentement à la mort économique et financière.	9,6
L'unification des pays européens n'aura de sens que si elle englobe des pays comme l'Angleterre, la Suisse, les pays scandinaves.	6,6
Nous devons être d'abord un bon citoyen de notre pays avant d'être européen.	4,5
Le défi communiste en ce qui concerne les pays en voie de développement ne pourra être relevé par des nations européennes isolées.	9,2
Ce que Charlemagne avait fait, nous devons le refaire et plus encore; réunir sous un seul gouvernement tous les pays européens.	10,1
Il n'est pas possible de réunir sous un même drapeau des hommes aussi différents que des Nordistes et des Méridionaux le sont.	1,1
Il n'est pas possible de faire résoudre, ni même de faire comprendre les problèmes d'un pays par un citoyen d'un autre pays.	1,7

⁴⁰ D'après J. Desabie, *La mesure des attitudes*, Paris, PUF, 1967.

L'Europe ne possède pas d'hommes politiques assez grands pour mener à bien son unification politique.	3,2
Les difficultés actuelles d'unification des différents pays européens trouvent leurs sources dans l'Histoire.	5,4
Le temps travaille en faveur des défenseurs de l'unité européenne.	8,6
L'Europe n'existe et n'existera jamais que dans l'imagination délirante ou intéressée de politiciens de toutes nationalités.	0,7

Le recours à des tiers juges a pour but de supprimer l'intervention de la subjectivité du constructeur de l'échelle. Mais ce procédé a l'inconvénient d'exiger de nombreuses opérations, complexes et coûteuses.

[109]

d) Le scalogramme de Guttman

Il s'agit d'un procédé mis au point aux Etats-Unis en 1944. Le but recherché est ici encore d'objectiver autant que faire se peut le processus de construction de l'échelle, en arrivant à ce que les propositions soumises aux sujets pour approbation ou désapprobation soient rigoureusement hiérarchisées, de telle façon que lorsque le sujet donne son approbation à une proposition il ait déjà adhéré aux propositions de rang inférieur. Ainsi, schématiquement le sujet qui répond oui à la question "Avez-vous voté ?" aura répondu oui à une question du type "Votre âge est-il supérieur à la majorité électorale?". Supposons trois questions (Q1, Q2, Q3), auxquelles le sujet pourra répondre par Oui (O1, O2, O3) ou par Non (N1, N2, N3). L'échelle sera parfaite si les réponses recueillies se distribuent en parallélogramme comme sur le tableau suivant qui fait apparaître quatre types d'attitude (A1, A2, A3, A4). On obtient donc une échelle à quatre degrés.

Réponses	01	02	03	N1	N2	N3
A1	x	x	x			
A2		x	x	x		
A3			x	x	x	
A4				x	x	x

Ainsi, pour construire une échelle permettant de mesurer le "militarisme" ⁴¹, on commencera par rédiger un grand nombre de propositions, relatives aux différentes formes que peuvent prendre les jugements sur l'armée et on administrera ensuite ce pré-questionnaire à un pré-échantillon représentatif (par exemple 50 personnes). La construction proprement dite s'opère à partir de l'exploitation de ces réponses. Tout d'abord, par une analyse intuitive, on élimine les questions dont les réponses correspondent à des fréquences aberrantes par rapport à la distribution moyenne des réponses aux autres questions, puis on fait un premier classement des propositions en fonction de l'intensité du "militarisme" qu'elles traduisent en partant d'une appréciation approximative.

Après quoi, on distribue sur un tableau (scalogramme) les réponses données par les 50 sujets aux questions retenues (ici neuf), en classant d'abord les sujets qui ont répondu "non" à la première et "oui" aux huit suivantes, et ainsi de suite. À ce stade on éliminera encore, si nécessaire, les questions dont les réponses coïncident mal avec cette hiérarchisation et, éventuellement on modifiera l'ordre des questions pour que l'ordonnancement figuré des réponses se rapproche du modèle idéal d'une structure en parallélogramme.

⁴¹ Exemple inspiré de l'étude de Michelat et Thomas, *Dimensions du nationalisme*, Paris, FNSP, 1966.

On aboutira ainsi, à partir de ce scalogramme, à une échelle hiérarchique du militarisme présentant huit degrés d'intensité, qui sera constituée à partir des neuf questions ci-dessous auxquelles, une fois mêlées, les sujets sont appelés à répondre par oui ou par non :

1. L'armée ne doit pas se laisser critiquer.
2. L'armée n'est pas tenue à la stricte neutralité politique qu'implique l'appellation de " grande muette" .
3. L'armée est le meilleur garant de l'indépendance nationale.
4. L'armée a un rôle à jouer dans l'éducation morale de la nation.
5. L'armée représente une élite de la nation.
6. Les militaires sont plus conscients que les civils des réalités nationales.
7. Les militaires ont davantage le sens du devoir que les civils.
8. Le service militaire pour tous est une bonne chose.
9. L'objection de conscience est un comportement inacceptable

[111]

On a ainsi exposé le principe de cette technique, mais son application pratique est moins simple et fait appel, pour valider cette procédure, à des calculs mathématiques assez complexes, qui conduisent notamment au calcul de ce que l'on appelle un coefficient de reproductibilité.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ADORNO (T.), *The Authoritarian Personality*, New York, Harper and Row, 1950.

ALEXANDRE (V.), *Les échelles d attitude*, Paris, Ed. Universitaires, 1971.

ANZIEU (D.), *Les méthodes projectives*, Paris, PUF, 1960.

BLANCHET (A.) et al., *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988.

BONJEAN (C.M.), HILL (R.J.) et Mc LEMORE (S.D.), *Sociological Measurement. An Inventory of Scales and Indices*, San Francisco, Chandler C°, 1967.

BRADBUNR (N.), SUDMAN (S.), *Improving Interview Method and Questionnaire Design*, San Francisco, Jossey Bass, 1981.

CHAIX RUY (J.), *Psychologie sociale et sociométrie*, Paris, Colin, 1960.

Daval (R.) et al., *Traité de psychologie sociale*, Paris, PUF, 1963.

DEBATY (J.), *La mesure des attitudes*, Paris, PUF, 1967.

EDWARDS, *Techniques of Attitude Scale Construction*, New York, Appletton Century Crofts, 1957.

FISHBEIN (M.), *Readings in Attitude Theory and Measurement*, New York, Wiley, 1967.

HENERSON (L.) et al, *How to Measure Attitudes*, Beverly Hills, Sage, 1978.

MATALON (B.), *L'analyse hiérarchique*, La Haye, Mouton, 1965.

MICHELAT (G.) et THOMAS (G.), *Dimensions du nationalisme*, Paris, FNSP, 1966.

PIERON (H.), *Traité de psychologie appliquée*, Paris, PUF, 1954, 3 vol.

SHAW (M.E.) et WRIGHT (J.M.), *Scales for the Measurement of Attitudes*, New York, Mac Graw Hill, 1967.

SUMMAS (G.F.), *Attitude Measurement*, Chicago, Rand McNally, 1970.

VAN der VEN (A.H.), *Introducing to Scaling*, New York, Wiley, 1980.

ZELLER (R.A.), CARMINES (E.G.), *Measurement in the Social Sciences*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1980.

[113]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.
Première partie. L'observation

Chapitre VI

L'enquête documentaire

[Retour à la table des matières](#)

Dans l'observation documentaire il n'y a pas de contact immédiat entre l'observateur et la réalité. C'est une observation qui s'effectue à travers un élément médiateur constitué par les documents. Le terme de document est pris ici dans un sens large : tout élément matériel, toute "trace" en rapport avec l'activité des hommes vivant en société et qui, de ce fait, constitue indirectement une source d'informations sur les phénomènes sociaux. Ainsi, pour l'étude d'une manifestation, des articles de presse, des photos, des tracts, une banderole sont des sources documentaires où le chercheur peut aller puiser des informations.

Les documents utilisables dans les sciences sociales sont très nombreux et très divers. Il est difficile d'en établir un catalogue exhaustif. On se limitera ici à proposer des points de repère en évoquant quelques catégories de documents particulièrement importantes, avant d'examiner les techniques d'analyse que l'on peut mettre en œuvre pour en extraire les informations qu'ils peuvent receler.

I. LES GRANDES CATÉGORIES DE DOCUMENTS

Dans cette introduction à la documentation, il importe de rappeler ce que l'on entend par la distinction entre documentation **directe** - dite parfois aussi *primaire* - et documentation **indirecte** que l'on qualifie parfois de *secondaire*. On s'intéressera ensuite aux différents types de documentation directe, en distinguant la documentation **écrite**, qui constitue pour les sciences sociales la source documentaire la plus importante, et la documentation directe **non-écrite**.

1. DOCUMENTATION DIRECTE ET DOCUMENTATION INDIRECTE

[Retour à la table des matières](#)

Il convient ici de rappeler ici la signification et la portée de cette distinction, qui permet de souligner l'importance de la documentation indirecte dans la progression d'une recherche.

[114]

- La documentation **directe** est celle qui répond le plus exactement à la définition donnée plus haut : tout ce qui constitue la trace directe d'un phénomène social, qui résulte directement de l'existence de celui-ci. Ainsi, un article de presse rendant compte de tel ou tel événement, les statuts d'un parti politique, la loi organisant le divorce dans un pays donné, les mémoires d'un chef d'Etat sont, parmi bien d'autres, des documents de ce type, qui sont susceptibles de fournir des informations sur les caractéristiques du phénomène qui en a provoqué l'existence.

La documentation **indirecte**, dite parfois "secondaire", est constituée par le résultat des recherches qui ont pu déjà avoir été entreprises sur le phénomène auquel on s'intéresse ou sur des questions connexes. Ainsi, pour l'étude d'une manifestation, tout ce qui a déjà été écrit à

propos de cette manifestation. Pour l'étude d'un parti, tout ce qui a déjà été écrit à propos de ce parti ou de phénomènes politiques voisins, etc.

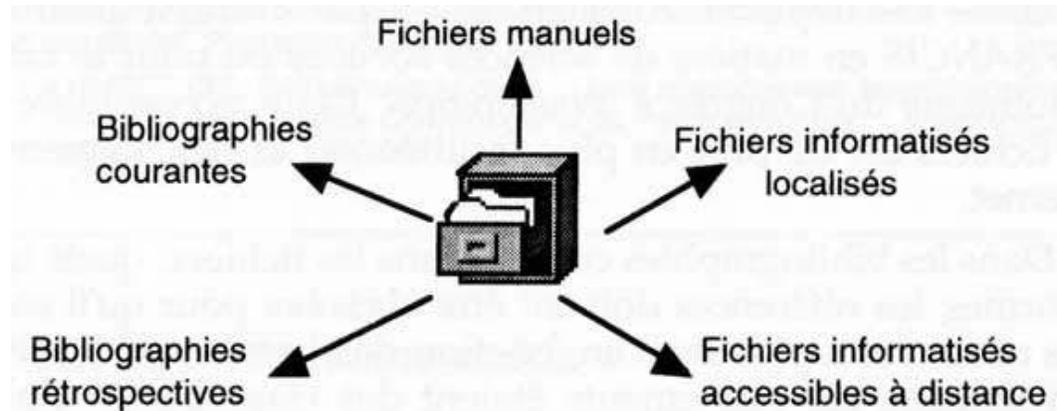
- Lorsqu'on entreprend une recherche la **documentation indirecte** présente un très grand intérêt, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que cette documentation permet une **première approche** du problème que l'on se propose d'étudier ; elle permet d'éviter de s'engager totalement dans l'inconnu. Par ailleurs, cette documentation indirecte est particulièrement intéressante pour aider le chercheur à découvrir des pistes à suivre, des hypothèses de recherche, afin de lui permettre de baliser son investigation, d'en définir les orientations. Par exemple, en repérant les points importants à étudier. En aidant le chercheur à définir l'objet de sa recherche et le questionnement le concernant, l'exploration de la documentation indirecte constitue un élément essentiel du processus de **construction de l'objet** dont a vu précédemment l'importance dans le mécanisme de l'observation. A cela s'ajoute le fait que cette documentation indirecte peut faciliter le travail de **recensement** de la documentation directe, en indiquant au chercheur - dans les références, les bibliographies, etc, - quels sont les éléments qui ont déjà été exploités par d'autres chercheurs.

- À tous ces points de vue, le recours à la documentation indirecte présente pour le chercheur un incontestable intérêt et tout travail de recherche commence par un inventaire, un recensement de cette documentation. Cette documentation indirecte est à ce jour essentiellement constituée par des documents écrits - ouvrages ou articles. L'importance de cette documentation est si grande et si clairement évidente que l'on a été amené à mettre au point des **instruments** pour en faciliter l'inventaire et le rendre à la fois le plus rapide et le plus complet possible ⁴². Étant donné que cette documentation est pour la plus grande part écrite, ces instruments sont essentiellement des instruments de **recherche bibliographique**, en précisant aussi que pour faciliter le travail des chercheurs on s'est attaché depuis des siècles à rassembler ces documents [115] dans des lieux voués à cette activité

⁴² Cf. J.L. Loubet del Bayle, *Initiation pratique à la recherche documentaire*, Paris, L'Harmattan, 2000.

au sein d'**unités documentaires** que sont les bibliothèques et les centres de documentation.

Ces instruments de recherche bibliographique peuvent être classés en deux catégories : les ***bibliographies*** et les ***fichiers***.



• Les **bibliographies** sont des listes de références qui recensent des ouvrages ou des articles. Elle peuvent se présenter sous deux formes :

- les bibliographies **courantes** sont des publications périodiques diffusées régulièrement qui recensent tout ce qui paraît dans un domaine plus ou moins largement défini. La *Bibliographie Internationale de Science Politique de l'UNESCO* est ainsi une publication annuelle, tandis que le *Bulletin analytique de documentation politique* est une publication mensuelle, toutes deux recensant les ouvrages ou articles paraissant dans le champ de la science politique.

- les bibliographies **rétrospectives** sont des ouvrages bibliographiques qui, à un moment donné, recensent tout ce qui a été publié concernant un objet déterminé pendant une période déterminée. Ainsi un ouvrage comme *Les études électorales en France de 1947 à 1975* est une bibliographie rétrospective tendant à rassembler les références de tout ce qui a été publié durant cette période concernant les consultations électorales en France.

• Les **fichiers** sont constitués par le rassemblement de fiches représentant chacune une référence de livre ou d'article. Ils se présentent aussi sous deux formes :

- les fichiers **manuels** sont les fichiers traditionnels, tels qu'on les a utilisés pendant des siècles, c'est-à-dire des fichiers constitués d'informations reportées sur des fiches matérielles (sur un support de carton en général) qui sont rassemblées et classées.

- les fichiers **informatisés** sont d'apparition récente et en voie de supplanter progressivement les précédents. Les références y sont enregistrées sur des supports magnétiques dans des mémoires électroniques et consultées par ordinateur. Certains de ces fichiers sont **localisés**, en général dans les lieux où se trouvent les documents recensés (ex : le fichier [116] informatisé d'une bibliothèque), et le chercheur doit se déplacer pour effectuer la consultation. Une autre catégorie de fichiers informatisés en voie de développement est celle des fichiers **accessibles à distance** ou "en conversationnel" - dits aussi bases ou banques de données bibliographiques - qui, eux, peuvent être interrogés à distance sans obliger le chercheur à se déplacer. Ainsi en est-il par exemple pour la base française *FRANCIS* en matière de sciences sociales ou pour le catalogue de la Bibliothèque du Congrès à Washington. Cette accessibilité à distance des fichiers est de plus en plus facilitée par le développement du réseau Internet.

• Dans les bibliographies comme dans les fichiers, quels que soient leurs formes, les références doivent être **classées** pour qu'il soit possible de les retrouver rapidement en fonction des besoins de l'utilisateur. Traditionnellement, ces classements étaient des classements alphabétiques de trois types : par auteur, par titre, par matière. Le classement **par matière** est certainement le plus utile au chercheur qui entreprend une recherche documentaire. Ces possibilités se retrouvent - mais de façon beaucoup plus souple et performante - avec les fichiers informatisés, notamment avec des procédures recourant à l'usage de **descripteurs** ou de **mots-clé**. On notera que pour faciliter la recherche certaines bases de données fournissent un classement logique des mots-clé dénommé *thesaurus*.

- Dans les bibliographies comme dans les fichiers les informations fournies peuvent être plus ou moins riches. Dans de nombreux cas les références peuvent n'être que **signalétiques**, en se bornant aux références techniques des documents (auteur, titre, lieu et année d'édition, éditeur, nombre de pages, etc.). D'autres références peuvent être **analytiques**, en ajoutant aux éléments signalétiques des informations intellectuelles sur le contenu du document, avec éventuellement un résumé (*abstract*). Enfin certaines notices analytiques peuvent contenir des éléments **critiques** sous la forme d'appréciations sur la qualité du document ou son intérêt.

- L'importance de cette documentation indirecte est telle qu'elle se répercute sur la manière de présenter les résultats d'une recherche. Un travail scientifique doit comporter, pour informer complètement le lecteur, des indications sur les **références bibliographiques** utilisées, tant dans les passages où elles ont été exploitées que dans une bibliographie générale figurant en général en fin de document. Le but est à la fois que le lecteur puisse contrôler les sources, mais aussi qu'il puisse profiter lui-même de ces recensements bibliographiques pour ses propres recherches, ce qui rappelle que le processus de la recherche scientifique est un processus cumulatif supposant communication, échange et accumulation de l'information. La présentation de ces références bibliographiques, livres ou articles, est codifiée pour faciliter cette communication.

[117]

Ouvrage :

Nom de l'auteur - Prénom de l'auteur - Titre - Lieu d'édition - Editeur - Date d'édition - Nombre de pages

LOUBET DEL BAYLE (Jean-Louis). - La police. *Approche socio-politique* - Paris - Montchrestien - 1992 - 160 p.

Article :

Nom de l'auteur - Prénom de l'auteur - Titre de l'article - Titre de la publication - Références de la livraison concernée - Pagination de l'article

LOUBET DEL BAYLE (Jean-Louis). - Une approche des rapports police-presse - *Revue internationale de Criminologie et de Police technique* - Volume XLVI -, N°2 avril-juin 1993 - pp. 190-205

2. LES DOCUMENTS DIRECTS ECRITS

[Retour à la table des matières](#)

Les documents directs écrits sont aujourd'hui les plus nombreux. Au sein de cette catégorie générale, multiforme, on distinguera les documents publiés, les archives, la presse.

a) Les documents publiés

On peut qualifier ainsi tous les documents, la plupart du temps imprimés, qui ont fait l'objet d'une diffusion dans le public et qui sont en principe de ce fait d'un accès un peu plus facile que d'autres types de documents, Parmi ces documents publiés on peut distinguer dans une perspective plus pragmatique que rationnelle : les documents officiels, les documents non officiels, la presse.

- Les documents **officiels** sont tous les documents publiés par les organismes publics, au sens que les juristes donnent à ce terme : organes étatiques, administrations, collectivités locales, etc. En particulier, entrent dans cette catégorie tous les documents qui ont pour but de faire connaître les décisions de ces organismes.

Ainsi, en France, le *Journal Officiel* constitue de ce point de vue un document particulièrement important avec ses différentes éditions : textes législatifs et administratifs ; débats parlementaires (important pour toute étude de la vie politique) ; documents parlementaires (propositions et projets de lois, rapports, etc.). A côté du *J.O.*, il faut aussi mentionner la catégorie foisonnante des publications administratives, éditées par les administrations centrales ou locales, que recense *la Bibliographie sélective des publications officielles françaises*. De même, entrent dans cette rubrique les recueils officiels qui enregistrent les décisions du Conseil d'Etat ou de la Cour de Cassation.

Il n'est pas question ici de faire un inventaire complet de ces documents. On se bornera à un dernier exemple en évoquant les annuaires des grandes administrations et des grands corps de l'Etat qui peuvent être une très riche source d'informations sur des problèmes divers, [118] comme le recrutement de la fonction publique, les relations entre l'administration et la politique, les rivalités entre administrations ou bien les mécanismes de la réussite sociale.

- Les documents **non officiels** sont tous les documents publiés qui ne proviennent pas d'organismes publics au sens évoqué plus haut. La masse de ces documents est encore plus écrasante que celle de la catégorie précédente. On se limitera ici à quelques indications pointillistes destinées seulement à suggérer leur extrême diversité.

Ainsi, pour une étude sur des organisations, on pourra puiser des informations dans les annuaires ou les bottins. Selon les cas on pourra alors s'intéresser aux annuaires professionnels, au Bottin mondain ou aux dictionnaires du type *Vho's who* qui fournissent des notices biographiques sur les personnalités les plus en vue de la vie sociale. On pourra aussi utiliser les mémoires que publient souvent aujourd'hui les personnes ayant participé aux activités de ces organisations et, en

tenant compte de l'aspect souvent auto-justificatif de ces documents, on pourra y puiser parfois des renseignements précieux.

Si l'on veut étudier et reconstituer un milieu social on pourra par exemple s'intéresser aussi aux œuvres littéraires. Ainsi les romans de Balzac ou de Zola pour la connaissance de la société de la Restauration ou du Second Empire, ou *L'Education sentimentale* de Flaubert comme témoignage sur la Révolution de 1848. De même, la connaissance des romans d'Aragon, de Malraux, de Drieu la Rochelle peut s'avérer précieuse pour reconstituer les débats idéologiques dans la France de l'entre-deux-guerres⁴³. On soulignera ici que de ce point de vue documentaire le sociologue ne s'intéressera pas seulement aux grandes œuvres littéraires consacrées mais aussi aux œuvres mineures qui, parfois, sont plus représentatives que les chefs-d'œuvre de la mentalité d'une époque.

Dans cette étude des mentalités collectives on pourra prendre en considération bien d'autres documents de ce genre comme les manuels scolaires, la littérature enfantine, les bandes dessinées, les documents publicitaires, etc. Encore une fois, il ne s'agit ici que de suggérer la très grande diversité des documents que peut recouvrir cette rubrique générale.

- La **presse** est une source de documentation très importante, en principe facile d'accès, au moins pour les grandes publications. Elle constitue pour le sociologue un ensemble de documents d'une grande richesse, à travers lesquels se reflète aujourd'hui l'ensemble de la vie sociale et politique. Elle peut aussi être exploitée dans des directions diverses.

[119]

Elle peut renseigner d'abord sur les *faits* et les événements qu'elle relate et décrit. C'est la presse dite "d'information" qui est dans cette perspective la plus intéressante, car elle présente moins de risques de déformation que la presse d'opinion. Le problème essentiel sera malgré tout ici de contrôler la véracité des renseignements ainsi recueillis. La presse fournit aussi une documentation irremplaçable pour l'étude

⁴³ Cf. P. Guiral et al., *La société française 1815-1914 vue par les romanciers*. Paris, A. Colin, 1976 - J.L. Loubet des Bayle, *L'illusion politique au XXe siècle*, Paris, Economica, 1999.

de *l'opinion publique* et de ses mouvements. Le rôle de la presse dans ce domaine est ambigu, car elle est à la fois un reflet de l'opinion, mais aussi un instrument de formation de l'opinion. Pour ces études on s'intéressera surtout à la presse dite "d'opinion", le problème posé au chercheur étant ici celui de l'authenticité des opinions émises.

La presse est aussi une source d'information possible sur les *groupes sociaux* et sur les organisations sociales ou politiques. Si l'on étudie un parti politique, la presse éditée par ce parti constitue, par exemple, une source précieuse de renseignements. De même, pour l'étude des organisations professionnelles ou des groupes de pression. Enfin, elle peut fournir des renseignements pour l'étude de certaines *catégories sociales*. On étudiera l'opinion ou les opinions dominantes de celles-ci par l'analyse de la presse qui leur est destinée spécialement ou qu'elles lisent le plus fréquemment. Le problème sera ici d'établir l'existence d'un lien entre telle publication et telle catégorie sociale, en consultant par exemple les fichiers d'abonnement (d'un accès difficile en général) ou en faisant des sondages parmi les lecteurs.

b) Les archives

Par opposition aux précédents, il s'agit de documents qui n'étaient pas destinés initialement à faire l'objet d'une diffusion dans le public et qui constituent des traces écrites d'une activité sociale. Par exemple, des contrats de mariage ou des déclarations de succession comme source d'information pour une étude sur les patrimoines, les classes sociales, etc. Il s'agit de documents qui n'existent initialement qu'en un petit nombre d'exemplaires, parfois en un seul. De ce fait leur découverte et leur accès est en principe plus difficile que pour les documents précédents. Ces archives sont de deux types si l'on considère leurs détenteurs actuels : archives publiques et archives privées.

- Les **archives publiques** sont des ensembles de documents qui sont constitués et gérés par des autorités administratives et qui contiennent surtout - mais pas exclusivement - des documents relatifs à l'activité de l'Etat et d'organismes publics.

En France on peut distinguer plusieurs catégories d'archives publiques, la plus importante étant le dépôt d'archives géré par l'administration des *Archives Nationales*. Ce service administratif, créé par François Ier, reçoit essentiellement tous les documents officiels du gouvernement, des ministères, qui en principe doivent lui être versés après un certain [120] délai. Malgré cette obligation, certains ministères, comme le ministère de l'Intérieur ou celui des Affaires Etrangères, gardent cependant souvent par devers eux des documents qu'ils considèrent comme secrets. D'autre part, les chercheurs ne peuvent en principe consulter que des archives datant de plus de cinquante ans, toutefois cette règle a été assouplie pour certaines catégories de documents. Enfin, il faut signaler que ces archives font l'objet d'un classement qui facilite le travail de recherche.

À côté de cette première catégorie il faut mentionner d'autres types d'archives moins importants. Ainsi les archives des ministères. Mais celles ci ne sont ouvertes que sur autorisation du ministre intéressé et, en général, ne sont pas classées. Elles présentent aussi parfois des lacunes (ainsi une partie des archives du Quai d'Orsay a été brûlée en juin 1940). Des problèmes du même genre se posent pour la consultation des archives des assemblées parlementaires et des grandes institutions (Conseil d'Etat, Cour des Comptes, etc.). Enfin, il faut faire une place dans cette énumération aux archives locales, départementales et municipales, dont, malheureusement, le classement est assez souvent rudimentaire.

Le problème essentiel posé au chercheur par les archives publiques est celui de la réglementation de l'accès, avec les questions d'autorisation administrative et de délai de consultation, à quoi s'ajoutent pour les dépôts les plus modestes les difficultés tenant à des modes de classement sommaires ou inexistantes.

- Les archives **privées** sont les archives détenues par des personnes privées, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales. Le premier type d'archives privées est en effet constitué par ce que l'on peut appeler les archives *individuelles*, parce qu'elles appartiennent à des individus et sont détenues par eux. Ces archives individuelles peuvent contenir deux genres de documents, soit des documents personnels proprement dits (correspondance, journal intime,

manuscrits non publiés, brouillons, notes, etc.), soit des documents non personnels, rassemblés par une personne mais qui au départ ont pu être par exemple des documents publiés (ex. : articles de journaux découpés, tracts, brochures, etc.) et dont certains peuvent être souvent introuvables ailleurs (c'est souvent le cas des tracts par exemple). Le second type d'archives privées est celui des archives d'organisations ou de groupements. Ainsi, les archives de partis politiques, de syndicats, d'entreprises, etc.

Dans l'utilisation de ces archives le chercheur se heurte à plusieurs difficultés : tout d'abord la connaissance de l'existence de ces archives (il n'y a pas de recensement, de catalogue) ; ensuite l'accès, car ces archives ont des propriétaires privés, libres d'autoriser ou de refuser la consultation ; enfin, l'absence de classement peut compliquer leur exploitation, dès que le volume de ces archives est un peu important.

[121]

3. LES DOCUMENTS DIRECTS NON ÉCRITS

[Retour à la table des matières](#)

Les documents écrits ne sont pas les seuls à renseigner sur les phénomènes sociaux. Il existe une foule d'autres éléments qui présentent une valeur documentaire pour les sciences de l'homme. Sans prétendre être exhaustif, on distinguera les documents iconographiques, les documents phonétiques et les objets.

a) Les documents iconographiques

Ce sont les documents visuels, constitués par des **images** que l'on peut classer en deux catégories si l'on considère les procédés techniques mis en œuvre pour les établir, en opposant ce que l'on peut appeler des techniques traditionnelles et des techniques modernes.

- Les documents **traditionnels** sont les documents visuels, constitués par des gravures, des peintures, des sculptures, etc. Ces images présentent un intérêt, qu'elles soient ou non l'œuvre de spécialistes ou d'artistes et quelle que soit leur qualité artistique. L'utilité de tels documents est grande dans la mesure où ils fournissent de précieux renseignements sur la société dans laquelle ils ont été conçus. Ces images peuvent renseigner directement si elles sont *réalistes*, c'est-à-dire si le but de l'auteur a été de reproduire la réalité aussi fidèlement que possible. Dans d'autres cas, les renseignements peuvent être indirects et peuvent exiger une analyse plus complexe pour être découverts notamment lorsque ces documents ont une signification symbolique. Souvent réalisme et symbolisme sont d'ailleurs mêlés, d'où, dans certains cas, des controverses pour l'interprétation. Par exemple les sculptures médiévales ou les fresques des tombes égyptiennes sont à la fois des documents réalistes reflétant la vie quotidienne et des documents symboliques renseignant sur les croyances dominantes de l'époque.

Ces documents sont particulièrement utiles pour l'étude du passé, mais ils peuvent aussi être employés pour des recherches contemporaines. Ainsi une étude sur la politique européenne du Général de Gaulle comporte parmi ses sources la reproduction et l'analyse de plus de trois cents caricatures touchant à ce sujet, provenant de différents journaux européens ⁴⁴. Un autre exemple est celui d'une recherche sur l'évolution des thèmes de la propagande soviétique de 1917 à 1960 à partir des illustrations figurant sur les timbres-poste mis en circulation par l'Union Soviétique.

- Les documents iconographiques **modernes** sont ceux qui résultent du recours à la photographie au cinéma, aux procédés d'enregistrement vidéo. Leur rôle de document pour l'étude de la réalité sociale peut [122] être envisagé dans des perspectives différentes. Tout d'abord, certains de ces documents sont des documents d'*enregistrement* qui reproduisent des scènes, des événements de la vie sociale et donnent ainsi aux chercheurs la possibilité d'observer des phénomènes dont ils ne sont pas les témoins. Les actualités cinématographiques sont ainsi une source de documentation historique

⁴⁴ E. Jouve, *Le Général de Gaulle et la construction de l'Europe*, Paris, LGDJ, 1967.

d'importance. Il en est de même aujourd'hui pour les archives visuelles des journaux télévisés. Ces documents sont, par exemple, irremplaçables pour apprécier le climat moral dans lequel s'est effectuée dans la plupart des capitales européennes la mobilisation d'août 1914 ou pour comprendre l'envoûtement que le national socialisme et ses manifestations de masse exercèrent sur les foules allemandes.

Par ailleurs, photographie et, surtout, cinéma et téléfilms constituent aussi des documents de *fiction*, c'est-à-dire des œuvres d'art ou de divertissement qui n'ont pas pour finalité de "reproduire" la réalité, mais qui néanmoins, indirectement, reflètent à des degrés divers les réalités de la société qui les a produits. Ainsi une étude des mentalités ou des idéologies pourra utiliser le cinéma comme source d'information. Une étude de *La Grande illusion* pourra par exemple permettre de saisir l'intensité et la forme des sentiments pacifistes caractérisant une part importante de l'opinion française dans l'entre-deux-guerres. On pourra aussi bien analyser de cette manière l'image de la société dans son ensemble ⁴⁵ que celle de certains milieux particuliers ou de certaines institutions ⁴⁶.

Il faut aussi remarquer qu'il est des cas où photographie et cinéma peuvent être utilisés à la fois comme document et comme *instrument de recherche*. Ainsi en est-il lorsqu'un chercheur filme ou photographie un phénomène social pour pouvoir l'étudier ensuite de manière plus approfondie, ce qui est souvent le cas des ethnologues qui accumulent sur le terrain les matériaux de ce type pour les exploiter ensuite à loisir. De même, ces procédés peuvent permettre parfois d'obtenir une vision des phénomènes sociaux qui serait impossible sans eux, par exemple pour agrandir un détail ou au contraire pour avoir une vision synthétique. La photographie aérienne a ainsi renouvelé la documentation des géographes. Enfin, il faut signaler que ces techniques permettent de reproduire à de nombreux exemplaires des documents qui sans cela seraient d'un accès difficile ou réservé seulement à quelques chercheurs (cf. dans ce sens l'utilisation des microfilms).

⁴⁵ R. Prédal, *La société française 1914-1945 à travers le cinéma*, Paris, PUF, 1971.

⁴⁶ O. Philippe, *La représentation de la police dans le cinéma français de 1965 à 1992*, Paris, L'Harmattan, Collection Sécurité et société, 1999.

- Les documents **phonétiques** sont tous les documents relatifs à la communication par les sons, c'est-à-dire qu'ils sont essentiellement constitués par les enregistrements sur disque et sur bande magnétique, etc : chansons, musique, discours, conversations, etc. Leur intérêt pour le [123] sociologue est du même ordre que celui des documents photographiques ou cinématographiques.

Ils sont dans certains cas la reproduction de phénomènes sociaux : discours politiques, interviews, enregistrements de reportages sur certains événements, etc. Par ailleurs, ils sont eux-mêmes des phénomènes sociaux analysables en tant que tels et l'on peut par exemple étudier une société à travers ses chansons, ses chants à signification politique ou même sa musique. Enfin, ces procédés d'enregistrement phonétique permettent au chercheur de conserver une reproduction fidèle des phénomènes de cette nature qu'il a pu observer, avec la possibilité de pouvoir les réécouter à volonté pour les analyser (par exemple l'enregistrement d'entretiens).

- Les **objets**. Ce terme est ici pris dans un sens très large : tout élément matériel utilisé par l'homme dans un but déterminé. La diversité de ces objets est évidemment très grande et l'on pourrait multiplier à l'infini les classifications. A titre indicatif on évoquera celle proposée par Maurice Duverger qui distingue : instruments et outils économiques destinés à la production des biens ; les objets usuels à caractère domestique (ustensiles de cuisine, vêtement, meubles...) ; les objets de jeu et de divertissement (instruments de musique, jeux ...) ; les objets de défense et de guerre (armes cuirasses...) ; les objets à caractère religieux et magique (costumes sacerdotaux, amulettes, symboles...) ; les objets politiques (insignes de gouvernement drapeaux, emblèmes...) ; les objets immobiliers (maisons, routes, temples, etc.). Ces objets peuvent être étudiés en se plaçant dans des perspectives différentes, en prenant en considération des éléments différents. On peut distinguer trois types d'approche.

Une première approche, **matérielle**, consiste à étudier l'objet en lui-même, de l'extérieur, dans ses apparences. L'aspect extérieur de tel ou tel objet peut par exemple renseigner sur le niveau d'évolution d'une société. Les préhistoriens distinguent ainsi sur cette base : l'âge de la pierre polie, l'âge de la pierre taillée, l'âge du bronze, l'âge du

fer. De même, les historiens classent parfois les sociétés antiques en fonction des matériaux de construction utilisés et de l'agencement de ceux-ci. L'approche **technologique** consiste à s'intéresser à l'usage pratique des objets, à leur fonction. La technologie constitue ainsi une branche des sciences sociales qui étudie les outils des hommes et les conséquences de l'usage de ces instruments. Ces conséquences peuvent être considérables. Le remplacement de la charrue de bois par la charrue de fer, ou l'invention de la machine à vapeur, par exemple, ont entraîné des bouleversements profonds dans l'activité humaine et le mode de vie. Les armes ou les outils découverts dans les gisements préhistoriques permettent de savoir si on a affaire à des sociétés de chasseurs ou d'agriculteurs, avec toutes les conséquences qui en découlent. L'analyse **symbolique**, enfin, s'attache à rechercher la signification et la valeur que les hommes attribuent aux objets. Même les objets les plus utilitaires ont, la plupart du [124] temps, dans les sociétés primitives, une signification symbolique. Ainsi la croix n'est pas seulement un instrument de supplice antique, c'est un objet qui renvoie à tout le système de croyances chrétien. Ceci reste vrai dans les sociétés modernes. Par exemple, l'automobile, il y a quelques années, n'était pas seulement un moyen de transport - approche fonctionnelle et utilitaire - c'était aussi souvent un signe de promotion et de réussite sociale - signification symbolique.

II. L'ANALYSE DES DOCUMENTS

[Retour à la table des matières](#)

Si les documents renferment des informations utiles au chercheur, dans la plupart des cas celles-ci n'apparaissent pas de façon évidente. Un travail d'analyse est nécessaire pour les extraire. Ce traitement est indispensable pour n'importe quel type de documents, toutefois la réflexion méthodologique s'est surtout intéressée à l'analyse des documents écrits. L'analyse des documents pose deux types de problème : d'une part, quels sont les éléments à prendre en considération pour dégager les informations utiles ? d'autre part, quelles techniques peut-on mettre en œuvre pour effectuer cette opération ?

1. LES OBJECTIFS DE L'ANALYSE SOCIOLOGIQUE

[Retour à la table des matières](#)

Nombreuses sont les disciplines qui font appel à l'étude de documents en usant de procédés d'analyse appropriés à leur point de vue particulier : analyse historique, analyse juridique, analyse littéraire, analyse linguistique, analyse psychologique, tous types d'analyses que le chercheur en sciences sociales peut être amené à utiliser en fonction de son type de recherche.

Toutefois, il existe un apport spécifique de **l'approche sociologique** ou psychosociologique. Celle-ci consiste à considérer les documents comme une **communication** entre des individus ou des groupes. Dans cette perspective, tout document est considéré comme un message qui émane d'un auteur, l'émetteur, et a un destinataire, le récepteur. Ce type d'approche a notamment été systématisé par des auteurs américains comme H. Lasswell et B. Berelson. Dans cette perspective, Harold Lasswell a proposé un cadre méthodologique pour l'analyse des communications constitué par cinq questions que l'on devrait méthodiquement se poser pour toute étude de document : qui parle? pour dire quoi ? avec quels moyens? à qui? avec quel effet ? à quoi on peu ajouter une sixième question : dans quel contexte?

Qui parle? Ici la recherche va porter sur l'émetteur du message en mettant en œuvre une analyse externe ou interne. Par une analyse interne on recherchera à l'intérieur du document des éléments susceptibles de [125] renseigner sur l'auteur du texte, sur son identité et sur ses caractéristiques. On pourra ainsi utiliser l'analyse psychologique pour dévoiler le contenu "latent" du texte et découvrir les traits qui peuvent permettre de déceler le caractère, la personnalité profonde de l'auteur. On étudiera aussi le contenu "manifeste" du texte, en essayant de voir quelle image de lui-même l'auteur a voulu mettre en évidence Dans ce travail sur "l'émetteur", on pourra aussi analyser les ressemblances existant entre le contenu du texte et, par exemple, les thèses de tel parti politique ou de telle ou telle organisation, afin de savoir dans quelle mesure le texte et son auteur sont ou non "représentatifs" de ces groupes. On pourra ici recourir aussi à l'analyse externe, qui consistera à rechercher des renseignements extérieurs sur l'auteur

du document pour en éclairer le sens. Si une analyse interne fait apparaître que l'auteur d'un discours est par exemple le Général de Gaulle, la consultation d'une encyclopédie permettra de trouver des éléments biographiques qui seront susceptibles de permettre une meilleure compréhension du texte étudié. Cette analyse pose parfois des problèmes délicats : pour les documents anciens, pour l'identification du rédacteur d'un document collectif (ex. : les discours d'un homme politique qui sont souvent rédigés par ses collaborateurs).

Pour dire quoi ? C'est ici le contenu manifeste du message qui fournira la réponse à cette question. Les indices peuvent être divers : construction d'ensemble du texte, idées mises en relief, mots utilisés, types de héros proposés en exemple, valeurs auxquelles se réfère le texte, etc. Il faut noter que l'appréciation de l'importance relative des divers éléments constituant le contenu du texte, qui permet d'en dégager la signification, implique une interprétation du chercheur susceptible d'introduire un élément de subjectivité dans l'analyse, problème que l'on retrouvera un peu plus loin en étudiant les techniques d'analyse du contenu.

Par quel moyen ? C'est l'étude de la façon dont se présente le message, du ton de la communication. Par exemple, on analysera les procédés utilisés pour convaincre : appel à la logique et à la réflexion, appel à l'affectivité et aux sentiments, répétition obsessionnelle ; s'il y a appel aux sentiments, on étudiera quels sont les sentiments sur lesquels le texte joue, etc. Cette orientation de recherche est particulièrement importante lorsqu'on étudie par exemple des textes de propagande. Cette approche peut être complétée par une analyse externe pour savoir par exemple quel a été le mode de transmission du document et selon que l'on apprendra que le texte a fait l'objet d'une transmission orale ou écrite, on pourra mieux comprendre certaines de ses caractéristiques.

À qui ? Pour répondre à cette question, on peut procéder ici aussi de deux manières. Par une analyse interne, en cherchant dans le document étudié quelle catégorie de "récepteurs" l'auteur a voulu atteindre. Par exemple, les interventions des députés dans une assemblée parlementaire s'adressent-elles aux autres membres du Parlement, au Gouvernement ou aux électeurs ? On pourra étudier aussi comment l'auteur [126] s'adapte au public qu'il veut toucher. Ainsi le contenu de la propagande d'un parti pourra être différent selon qu'il s'adresse

à des milieux ouvriers ou agricoles. Par une analyse externe, on recherchera aussi qui a été effectivement en contact avec le message, dans quels milieux, dans quelle région, etc., il a été effectivement vu, lu ou entendu.

Avec quel effet ? Là encore, la réponse à cette question proviendra d'une double analyse. Analyse interne, en recherchant dans le document l'effet que semble avoir voulu atteindre l'auteur. Analyse externe, en considérant l'effet effectivement produit, et les conséquences effectivement provoquées par le document.

Dans quel contexte ? C'est là une sixième question que l'on peut ajouter aux cinq questions de Lasswell, en entendant par là l'analyse des circonstances qui ont entouré l'élaboration du document : événements qui peuvent avoir provoqué le document, époque, milieu social, etc. Questions auxquelles on pourra répondre ici encore par une analyse externe ou interne, en cherchant les réponses à l'intérieur ou à l'extérieur du document.

- Ce cadre posé, trois remarques doivent être faites. Si ces **six questions** fournissent un cadre général pour toute étude de documents, il est évident que, selon le matériel traité, on donnera une importance relative différente à chacune de ces questions. Il n'y a donc pas d'analyse sociologique standard. Il en est de même en ce qui concerne la part respective à accorder à l'analyse **interne** et à l'analyse **externe**. Enfin, le point de vue sociologique n'est pas exclusif : il peut être souvent utilement complété par les techniques d'analyse que mettent en œuvre les spécialistes d'autres disciplines : linguistes, historiens, juristes, etc. Inversement, ceux-ci peuvent à leur tour utiliser avec fruit l'approche sociologique.

2. L'ANALYSE DU CONTENU

[Retour à la table des matières](#)

On peut distinguer deux types de techniques d'analyse du contenu des documents : les techniques que l'on peut qualifier de "classiques" - et d'autre part les techniques dites "scientifiques", "modernes" ou "quantitatives"

a) L'analyse classique du contenu

Cette méthode est en fait la plus utilisée. Elle doit beaucoup à la pratique des historiens et des critiques littéraires. C'est la méthode traditionnelle que l'on emploie pour faire habituellement l'analyse puis le commentaire d'un texte. Celle dont l'on use soi-même spontanément lorsque on essaie de dégager la signification d'une correspondance ou d'un article de presse.

[127]

- On peut dire d'abord que l'analyse classique est **qualitative** : elle ne procède à aucune quantification. Son souci est de rechercher la signification du document, aussi bien la signification évidente que la signification implicite. Elle s'oppose par là aux techniques modernes à base quantitative, à base de dénombrement. Elle repose souvent sur un fondement **rationnel**. Pour dégager la signification du texte, on se réfère alors au sens des mots employés et à la structure logique du document étudié. On essaie de déceler les lignes directrices du document, d'en découvrir les idées fondamentales et leur articulation. On distinguera ainsi les idées principales et les idées secondaires du texte, non en fonction de leur répétition, mais en fonction de leur place dans l'architecture d'ensemble du document, en fonction de la dynamique interne de celui-ci. C'est donc à partir de l'**agencement logique** du texte que sera déterminée sa signification après une analyse raisonnée de celui-ci par le chercheur. Ainsi, une idée pourra, par exemple, n'apparaître qu'une seule fois, à la fin d'un texte, et pourtant être considérée comme la plus révélatrice de la signification de ce texte, parce que toute la construction logique antérieure du document aura été agencée pour amener la formulation finale de cette idée.

- Ce type d'analyse fait aussi souvent une place à l'appréciation **intuitive** du chercheur, reposant sur la prise en compte d'éléments plus impondérables encore. Supposons, dit un auteur, que l'on se propose d'évaluer le respect que témoigne à son auditoire un conférencier réputé. Une analyse quantitative consistera à dénombrer les louanges et

les blâmes et à interpréter la différence entre ces deux chiffres. En revanche, l'analyse qualitative prendra en considération la manière de présenter ces louanges et ces blâmes. Un mélange savamment dosé d'approbation et de critique, comportant des critiques nuancées adressées à d'hypothétiques publics analogues, indiquera que le conférencier traite son auditoire avec déférence. Au contraire, une brusque et fréquente alternance de compliments épais et d'âpres reproches signifiera un mépris peu voilé. Ce sont là des nuances difficiles à saisir que l'analyse qualitative peut permettre d'évaluer et que l'analyse quantitative laisserait échapper.

- Ce qui fait l'intérêt de l'analyse classique en fait aussi la faiblesse. La **finesse** et la **profondeur** de l'analyse classique se paient par des risques de **subjectivité** , dans la mesure où sa valeur dépend en grande partie de la sûreté de jugement de celui qui procède à l'analyse. La distinction de ce qui est important et de ce qui est secondaire, de l'essentiel et de l'accessoire, donne lieu à des jugements de la part de l'observateur avec le risque que ceux-ci soient influencés par sa subjectivité. On peut donc adresser deux critiques principales à cette analyse classique du contenu qui, encore une fois, dans la pratique, est la plus utilisée. Elle comporte des risques d'erreur en raison du coefficient de subjectivité que l'on vient de signaler. Elle rend d'autre part difficile l'organisation de travaux de recherche en équipe, du fait que la validité de [128] ses résultats est tributaire des qualités personnelles du chercheur qui la met en œuvre et que donc la fidélité de cette approche est faible.

b) l'analyse quantitative du contenu

Il faut d'abord signaler ici que, lorsque l'on parle "d'analyse de contenu", sans autre précision, il arrive souvent que l'on désigne par là ce que l'on appelle ici "analyse quantitative du contenu".

Cette technique prétend aboutir à des analyses **objectives** par le recours à la **quantification** . Il s'agit toujours d'interpréter les documents, mais on espère arriver grâce à cette technique à une analyse objective, indépendante de la personnalité de l'analyste et de ses ju-

gements. Cette méthode a, de ce fait, l'avantage de permettre le travail en équipe. Le principe fondamental de cette technique consiste à étudier le document en dénombrant les différents éléments qui le constituent, en les classant, en chiffrant leur fréquence, leur répétition. Et ce sont les résultats chiffrés de ce dénombrement qui sont ensuite interprétés. Si cette analyse est plus objective que l'analyse classique, ses résultats sont aussi souvent plus superficiels.

Cette technique d'analyse quantitative du contenu a été particulièrement mise au point durant la seconde guerre mondiale. Elle fut ainsi utilisée par H. Lasswell pour étudier dans quelle mesure diverses publications américaines, suspectes aux yeux de la justice, pouvaient être considérées comme des instruments de la propagande allemande. Pour cette recherche, Lasswell procéda à une analyse du contenu de ces publications à partir d'un recensement des thèmes traités. Il prit pour point de départ de son étude une analyse de la propagande radio-phonique allemande distinguant dans celle-ci seize thèmes principaux. L'enquête proprement dite consista ensuite à comparer ces thèmes avec les thèmes développés dans les articles des journaux incriminés. Ainsi, dans un procès, celui du *Galilean*, l'analyse porta sur 157 articles parus entre décembre 41 et mars 42 : elle fit ressortir 1195 concordances des thèmes de ces articles avec ceux de la propagande allemande contre seulement 45 contradictions, comme le montre le tableau ci-après :

Accord ou contradiction du <i>Galiléan</i> avec la propagande nazie		Accord	Désaccord
1.	Les États-Unis sont intérieurement corrompus	279	26
2.	La politique étrangère des Etats-Unis est moralement injustifiable	39	0
3.	Le Président des États-Unis est critiquable	70	0
4.	La Grande-Bretagne est intérieurement corrompue	28	0
5.	La politique de la Grande-Bretagne est moralement injustifiable	23	0
6.	Le Premier Ministre Churchill est critiquable	16	0
7.	L'Allemagne nazie est juste et vertueuse	12	2
8.	La politique étrangère du Japon est moralement justifiable	15	5
9.	L'Allemagne nazie est puissante	19	2
10.	Le Japon est puissant	79	2
11.	Les États-Unis sont faibles	317	5
12.	La Grande-Bretagne est faible	113	3
13.	Les Nations Unies sont désunies	29	0
14.	Les États-Unis et le monde sont menacés par les communistes	43	0
15.	Les États-Unis et le monde sont menacés par les juifs	112	0
16.	Les États-Unis et le monde sont menacés par les ploutocrates	1	0

[129]

Après la guerre, ce procédé a été codifié par Bernard Berelson et l'on peut, dans le processus de l'analyse du contenu, distinguer deux phases : tout d'abord, la quantification du document, c'est-à-dire la transformation de celui-ci en données chiffrées, ensuite, l'analyse statistique de ces données.

1°) La quantification des documents

Avant l'étape de la quantification des documents, l'analyse du contenu comporte un certain nombre d'opérations préparatoires.

- Cette **préparation** consiste d'abord à déterminer l'*objectif* de l'enquête. En effet en général, l'analyse est faite en fonction d'un but déterminé : étudier l'orientation politique d'un journal, analyser les opinions d'un homme politique à travers ses discours, etc. Il est rare qu'une analyse quantitative de documents soit entreprise sans avoir un objectif précis. La seconde étape consiste ensuite, en fonction de l'objectif de la recherche, à préciser l'*univers* de l'enquête, c'est-à-dire à préciser et à recenser les documents sur lesquels doit porter la recherche. Cette opération peut s'accompagner d'une troisième, l'échantillonnage. En effet, s'il est des cas où l'on dépouillera la totalité des documents constituant l'univers de l'enquête, il en est d'autres - lorsque la masse des documents est trop volumineuse et lorsqu'on pense qu'elle présente une certaine homogénéité - où on se limitera à dépouiller une fraction de cet univers et à extrapoler les résultats obtenus. L'*échantillon* est alors la partie de l'univers qui sera effectivement analysée. Cet échantillon doit être choisi de façon à être représentatif de l'univers en employant les procédés utilisés pour la construction des échantillons dans les sondages d'opinion : soit le système du modèle réduit, soit la méthode probabiliste (par exemple par tirage au sort : on dépouillera un journal sur 10 ou sur 20..).

- Ces opérations préalables effectuées, interviendra la **quantification** proprement dite, qui suppose un choix au niveau de la détermination des unités de quantification et au niveau de l'établissement des catégories d'analyse. L'**unité de quantification** est le fragment de contenu que l'on prend en considération pour effectuer le dénombrement. Par exemple, si l'on étudie le contenu d'un journal en décomptant le nombre d'articles consacrés à la politique, aux variétés, aux faits divers, au sport, etc. : l'article constitue l'unité de quantification de cette recherche. La variété des unités de quantification possibles est

très grande et le choix entre celles-ci dépendra d'une part de la nature des documents analysés et, d'autre part, des objectifs de la recherche.

Dans certains cas, l'unité choisie pourra être le *mot*. Des sociologues américains ont ainsi étudié, avec le mot comme unité de quantification, le contenu des slogans du 1er mai en Union Soviétique de 1917 à 1953, en recensant les mots-clés et en les classant en deux catégories : symboles révolutionnaires (ex. : révolution, prolétariat parti, [130] etc.), symboles nationaux (ex. : patrie, pays, frontière, sécurité, etc.). Cette analyse a montré que la fréquence des mots de la deuxième catégorie a augmenté de façon assez régulière à partir de 1933, avec un maximum dans la période 1940-42, et ceci au détriment des mots classés dans la première catégorie.

Dans de nombreuses analyses le type de catégorie retenu est le *thème*, en entendant par là un groupe de mots, de phrases, ou d'images se rapportant à un sujet précis et ayant une signification unique. D'un point de vue pratique, l'utilisation de ce type d'unité de quantification peut présenter des difficultés. Assez souvent en effet un même groupe de mots peut comporter plusieurs thèmes et de ce fait le découpage des documents en thèmes distincts peut s'avérer une opération délicate et un peu artificielle. Dans d'autres cas, on pourra choisir des unités de quantification *matérielles*. Ainsi, dans l'exemple précédent, en prenant pour unité l'article dans une analyse de presse. Mais il en est d'autres : le nombre de lignes, le nombre de pages, le nombre de colonnes, le nombre de centimètres-carré. S'il s'agit d'une communication orale ce pourra être aussi le nombre de minutes ou le nombre de secondes, etc. Ainsi dans cette étude de presse américaine l'unité qui a été choisie est la longueur des colonnes calculée en pouces :

	1910		1920		1930		1940	
	Col.	Prop.	Col.	Prop.	Col.	Prop.	Col.	Prop.
Nouvelles de l'étranger	2,4	0,001	6,2	0,099	6,9	0,049	14	0,079
Éditoriaux	3,0	0,009	2,8	0,040	3,0	0,021	3,1	0,019
Sports	7,1	0,094	10,4	0,146	19,2	0,129	10,9	0,119
Programme radio	0,9	0,010	2,0	0,029	2,5	0,019	2,5	0,014
Humour - dessins	4,0	0,054	4,0	0,057	5,1	0,006	10,9	0,061
Illustrations					0,5	0,060	19,9	0,112

• Après avoir choisi l'unité de quantification intervient la détermination des **catégories d'analyse**. Il s'agit là de l'opération la plus délicate et la plus déterminante pour la validité et l'intérêt des résultats de la recherche. Elle consiste à déterminer les classifications, les rubriques dans lesquelles le contenu des documents, décomposé en unités de quantification, sera réparti. Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, le contenu des journaux étudiés, décomposé en "pouces colonnes" est classé selon la matière traitée : nouvelles de l'étranger, éditoriaux, sports, illustrations, etc. Ces différentes rubriques constituent les catégories d'analyse. Ces catégories peuvent être, elles aussi, d'une très grande diversité, et de multiples solutions sont possibles selon les documents étudiés, selon les buts de la recherche.

Pour certaines études, comme dans notre exemple, on se référera à des catégories de *matière* permettant le recensement des sujets abordés dans le document. Ainsi, en 1960, dans une analyse des réactions de la presse au voyage en France du chef de l'URSS, Nikita Khrouchev, Violette Morin classait les thèmes développés en six grandes catégories [131] matérielles ⁴⁷ : le voyage (itinéraire, accueil, etc.), les anecdotes (gastronomie, cadeaux, etc.), les personnages (Khrouchev, De Gaulle), l'entourage (Nina, les journalistes, etc.), les problèmes politiques (le désarmement, les syndicats français, etc.), les rapports France-URSS. (les affinités naturelles, l'histoire, etc.). On peut aussi utiliser des catégories de *forme* en se référant à la manière dont les

⁴⁷ V. Morin, *L'écriture de presse*, Paris, PUF, 1969.

sujets abordés sont traités. J.M. Cotteret et R. Moreau, dans une étude sur le vocabulaire du Général de Gaulle, ont, par exemple, classé les discours de celui-ci en "discours-bilan", où domine l'emploi du "Nous", et en "discours-programme", où domine l'emploi du "je"⁴⁸. Ces catégories peuvent être encore des catégories d'*opinion*, établies en fonction des jugements émis dans les documents, en tenant compte de l'orientation de ces jugements (ex. : favorable/ défavorable, etc.) ou de l'intensité de l'opinion émise. Dans d'autres cas ces catégories peuvent être des catégories de *valeur*, suivant les valeurs auxquelles se réfèrent le document : justice sociale, patriotisme, pacifisme, etc. comme dans l'exemple de l'étude portant sur les slogans du Premier Mai en URSS (nationalisme /révolution). Encore une fois, il ne s'agit là que de quelques exemples.

- Le choix de ces catégories dépendra essentiellement de la nature des documents et de l'objectif de la recherche. Pour le choix de ces catégories, diverses recommandations ont cependant été formulées afin d'assurer la validité des résultats :

- les catégories doivent être **pertinentes**, c'est-à-dire déterminées en fonction des buts de la recherche. Ce choix est évidemment étroitement lié aux questions que l'on se pose sur les documents étudiés. En général, on recommande de procéder à un survol préalable des documents, ce qui permettra de discerner les catégories les plus adéquates aux textes que l'on veut analyser.

- les catégories d'analyse doivent être **exhaustives** : elles doivent permettre de quantifier l'ensemble des éléments contenus dans le texte en rapport avec le but de la recherche, sans laisser échapper aucun élément significatif. Il y a ici deux dangers à éviter : soit la multiplication des catégories qui, sous prétexte de précision, enlèverait de sa simplicité à la technique d'analyse ; soit une catégorisation trop approximative qui laisserait de côté des éléments importants.

- les catégories choisies doivent être **exclusives** : elles doivent être construites de telle façon qu'un même élément ne puisse être classé

⁴⁸ Recherche sur le vocabulaire du Général de Gaulle, Paris, PUF, 1969.

dans deux catégories différentes. Les frontières de chaque catégorie doivent être nettes et ne laisser place à aucune ambiguïté.

- les catégories doivent être **fidèles** : elles doivent être formulées assez clairement pour que plusieurs analystes opérant séparément sur le [132] même document en utilisant cette échelle de catégories parviennent au même résultat, en classant les mêmes éléments dans les mêmes catégories.

- les catégories doivent être **valides** : elles doivent traduire la réalité du document étudié. Cela est souvent difficile en raison de l'incertitude qui règne en sciences sociales et en science politique sur la définition des concepts utilisés (ex. : les notions de socialisme, de fascisme, de démocratie ...).

2°) L'analyse statistique

Lorsque les documents ont été ainsi décomposés en données chiffrées, l'observateur sera amené à analyser ces données pour en tirer des significations. Cette analyse peut s'orienter dans des directions diverses et l'on évoquera seulement ici quelques-unes de ces directions.

- Une première direction est constituée par ce que l'on appelle la sémantique quantitative ou l'analyse **lexicographique**. C'est un type de recherche qui s'intéresse en priorité à l'analyse du vocabulaire, du style, des modes d'expression utilisés dans les documents qui font l'objet de l'étude. Il s'agit de recherches dans lesquelles les unités de quantification utilisées sont souvent des unités grammaticales (mots, phrases, etc.) et les catégories des catégories de forme. On pourra par exemple établir un lexique des mots utilisés par un auteur, un homme politique, un parti. On étudiera aussi la longueur des mots, celle des phrases, leur rythme, leur construction. On pourra ainsi arriver à une véritable photographie du style d'une œuvre, d'un mode de communication et la comparer avec d'autres œuvres, d'autres types de communication.

On peut ici citer par exemple l'étude portant sur les "54774 mots" de la confrontation télévisée de V. Giscard d'Estaing et de F. Mitterrand lors de la campagne électorale des élections présidentielles de 1974.

Rang	Mot	Nombre	Rang	Mot	Nombre
1	France	117	1	Français	63
2	République	55	2	France	52
3	Française	53	3	Monsieur	41
4	Français	52	4	Politique	35
5	Président	50	5	Giscard d'Est.	27
	Société	50	6	Vie	26
7	Politique	46	7	Travail	25
8	Travail	43	8	Prix	24
9	Campagne	42	9	Temps	23
	Monsieur	42		Hommes	23
11	Problème	37	11	Nombre	22
	Travailleurs	37	12	Président	21
13	Choix	35	13	Pays	20
	Monde	35		Mois	20
15	Vie	33	14	Question	19
16	Sociale	30		Monde	19
17	Présidentielle	29	16	République	18
18	Changement	28		Milliards	18
	Pays	28		Gauche	18
20	Choses	27		Forces	18
Giscard d'Estaing			Mitterrand		

[133]

Cette étude montre ainsi qu'en moyenne V. Giscard d'Estaing a parlé plus rapidement que son adversaire (148,7 mots à la minute contre 129,4), mais qu'en revanche la longueur des phrases est à peu près analogue (30 mots en moyenne), tandis que le vocabulaire de F. Mitterrand a été le plus riche (2725 mots différents pour 17140 mots prononcés, contre 2450 mots différents pour 19250 mots utilisés par V. Giscard d'Estaing). De même, il est possible de comparer le contenu du vocabulaire des deux candidats, comme dans le tableau ci-

dessus, et d'en tirer des enseignements pour analyser leur programme ou leur stratégie.

- Une seconde direction est celle de **l'analyse de fréquence**. Bien que certaines recherches de sémantique quantitative puissent comporter des décomptes de fréquence, cette orientation doit être distinguée de la procédure précédente. Jusqu'aux alentours des années 50 c'était d'ailleurs le seul instrument de mesure utilisé en analyse du contenu. Le principe est simple : il consiste à décompter la fréquence des unités de quantification classées dans chaque catégorie d'analyse et à interpréter les chiffres ainsi obtenus. D'utilisation très facile, l'analyse de fréquence permet des mesures d'intensité et d'importance, en assimilant fréquence et importance (ou intensité). Elle sert donc à hiérarchiser les unités, les thèmes, les catégories, isolés dans un système de messages. Son principe pose le problème de la validité de l'association fréquence-importance.

On trouvera ci-dessous un exemple d'analyse de ce type appliquée à trois discours de Maurice Thorez, qui permet de constater une croissance des thèmes légalistes (démocratie, république, etc.) et une diminution des thèmes révolutionnaires (bourgeoisie, révolution, marxisme, capitalisme) lorsque le P.C est associé à la gestion gouvernementale en 1937 et surtout en 1945 ⁴⁹ :

⁴⁹ Analyse faite par P. Gaborit. Citée par G. Lavau, in *Le communisme en France*, Paris, Colin, 1969.

	Janvier 1936 VIIIe congrès	Décembre 1937 IXe congrès	Juin 1945 Xe congrès
1. PROBLEMES DE L'UNITÉ			
Unité d'action	16	13	2
Front unique	18	3	1
Unité (union, unir)	9	26	38
2. RÉFÉRENCES AU MARXISME			
Marx(isme), marxisme-léninisme	30	18	8
Lénine(isme)	30	20	2
Staline(isme)	19	10	7
3. PROBLÈMES DE RÉGIME			
Bourgeoisie (gde)	21	3	1
Capitalisme, (régime)	32	24	4
Trusts, monopoles	4	2	39
Nationalisations	0	2	21
Bolchevik (isme)	11	10	0
Prolétariat	31	24	1
Dictature du prolétariat	5	1	0
Révolution (naire)	23	27	13
République (républicain)	15	14	28
Démocrate (démocrate)	10	57	67

[134]

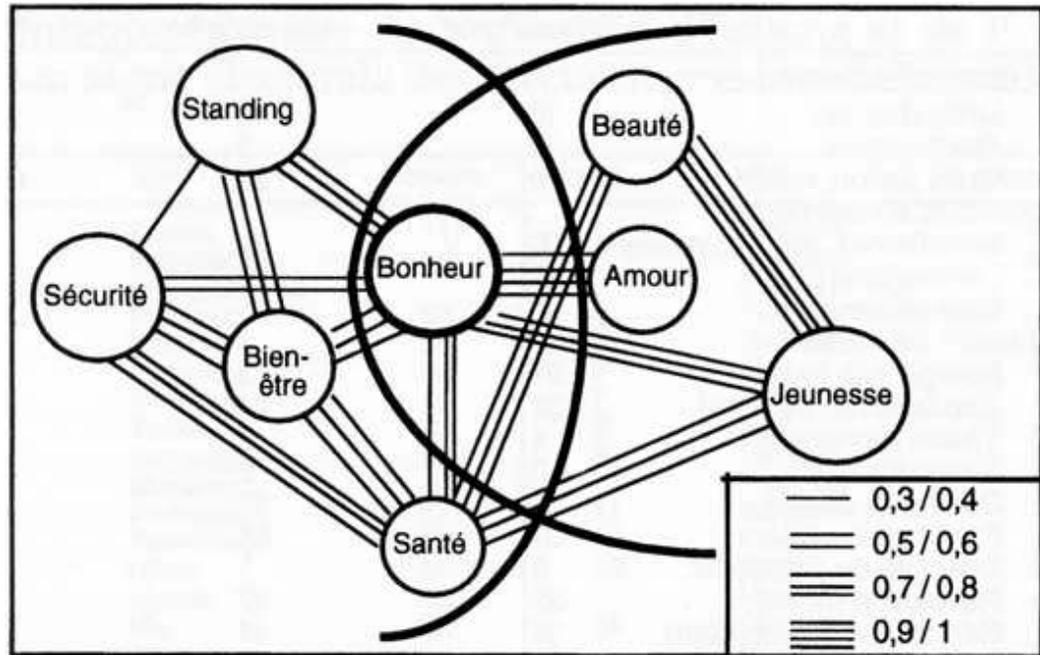
- Une autre direction de recherche d'apparition plus récente est **l'analyse associative**, mise au point notamment par le psychologue Charles Osgood. Elle consiste, non plus à recenser des éléments isolés dans les documents, mais à rechercher les relations qu'ils entretiennent entre eux, en appliquant les techniques statistiques du calcul de coefficients d'association ou de corrélation. Ainsi, supposons qu'une analyse de fréquence ait indiqué comme thèmes majeurs d'un magazine féminin : le bonheur, l'amour, le bien être, la sécurité, la

jeunesse, la beauté, le standing, la santé ⁵⁰. L'analyse associative permettra de déterminer comment ces divers thèmes sont organisés entre eux en relevant systématiquement le nombre de fois où ces thèmes sont associés pour mettre en évidence des "noyaux de relations". Ainsi, dans le tableau ci-dessous, l'association est d'autant plus forte que les chiffres se rapprochent de 1 :

Thèmes Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8
1. Bonheur	1	0,9	0,6	0,7	0,6	0,8	0,6	0,7
2. Amour		1	0,2	0,4	0,9	0,7	0,9	0,3
3. Sécurité			1	0,7	0,2	0,4	0,1	0,9
4. Bien-être				1	0,3	0,9	0,4	0,8
5. Jeunesse					1	0,4	0,9	0,8
6. Standing						1	0,7	0,2
7. Beauté							1	0,7
8. Santé								1

Ces données peuvent être représentées graphiquement pour faire apparaître l'existence d'un noyau central - le thème du bonheur - en relation avec deux noyaux corollaires, le noyau amour-jeunesse-beauté et le noyau sécurité-santé-bien-être, ces deux noyaux thématiques traduisant sans doute la volonté d'atteindre deux publics d'âge différent.

⁵⁰ Exemple emprunté A. Kientz, *Analyser les media*, Paris, Mante, 1977



[135]

À mesure que l'analyse quantitative du contenu fait l'objet d'applications plus fréquentes, les procédures destinées à la mettre en œuvre en fonction des objectifs poursuivis tendent à se diversifier à se complexifier. C'est ainsi qu'on mentionnera par exemple la mise au point récente de techniques d'**analyse de l'évaluation** et de techniques d'**analyse de l'énonciation** ⁵¹.

Si le but de ce type d'analyse est d'introduire la quantification dans l'analyse des documents, avec l'objectivité qui est censée en être le corollaire, deux remarques peuvent être faites sur l'utilisation de cette technique. D'une part, les résultats ne sont pas toujours à la mesure des efforts que la mise en œuvre de cette technique nécessite. D'autre part, une approche uniquement quantitative peut parfois conduire à des contresens en négligeant certains des éléments de la réalité, comme le rappelle l'exemple ci-dessous, où la combinaison différente (succession) des éléments dégagés par l'approche lexicale peut traduire des réalités sensiblement différentes ⁵² :

⁵¹ L. Bardin, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 1977.

⁵² D'après, F. Lorenzi-Cioldi, *Questions de méthodologie en sciences sociales*, 1997, p. 239.

Récit 1	Récit 2
1. Paul donne de l'argent à Nathalie	3. En fin d'après-midi Paul attend Nathalie à la sortie du magasin
2. Puis ils quittent l'appartement	4. Ils s'en vont à la maison
3. En fin d'après-midi Paul attend Nathalie à la sortie du magasin	1. Paul donne de l'argent à Nathalie
4. Ils s'en vont à la maison	5. Ils font l'amour
5. Ils font l'amour	2. Puis ils quittent l'appartement

De ce fait, le plus souvent l'exploitation des résultats obtenus suppose que ces analyses quantitatives soient complétées par une analyse de type qualitatif, dans la mesure où de toute façon les données chiffrées demandent à être interprétées.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

AGNES (Y.), CROISSANDEAU (J. M.), *Lire le journal*, Paris, Le Monde, 1979.

BARDIN (L.), *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 1977.

BATAILLER (F.) et TANNERY (C.), *Analyses de presse*, Paris, PUF, 1963.

BERELSON (B.), *Content Analysis in Communications Research*, New York, Hafner, 1971.

CAMPIOLI (G.), *L'analyse de contenu*, Liège, P.U.L., 1975.

CHAULEUR (A.), *Comment se documenter : bibliothèques et archives*, Paris, Economica, 1980.

CHAUMIER, *Les techniques documentaires*, Paris, PUF, 1971.

[136]

COTTERET (J.M.) et MOREAU (R.), *Recherches sur le vocabulaire du général de Gaulle*, Paris, PUF, 1969.

COTTERET (J.M.), EMERI (C.), GERSTLE (P.) et MOREAU (R.), *54 779 mots pour convaincre*, Paris, PUF, 1976.

DAVAL (R.), éd., *Traité de psychologie sociale*, PUF, Paris, 1967.

FAVIER (J.), *Les archives*, Paris, PUF, 1959.

FESTINGER (L.), KATZ et al, *Méthodes de recherche dans les sciences sociales*, tr., Paris, PUF, 1963.

GARDIN (S.), *Les analyses de discours*, Neuchâtel, Delachaux-Nestlé, 1974.

GERBNER (E.) et al, *The Analysis of Communication Contents. Development in Scientific Theories and Computer Technics*, New York, Wiley, 1969.

GHIGLIONE (R.) et al, *Les direx analysés*, Paris, A. Colin, 1985.

GHIGLIONE (R.) et al, *Je vous ai compris ou l'analyse des discours politiques*, Paris, A. Colin, 1989.

GHIGLIONE (R.) et al, *Manuel d'analyse de contenu*, Paris, A. Colin, 1980.

HOLSTI (O.R.), *Content Analysis for the Social Sciences and Humanities*, Reading, Addison-Wesley, 1969.

KIENTZ (A.), *Pour analyser les media*, Paris. Mame, 1971.

FERRO (M.), *Analyse de films, analyse de sociétés*, Paris, Hachette, 1976.

FERRO (M.), *Cinéma et histoire*, Paris, Gallimard, 1993.

JOLY (M.), *Introduction à l'analyse de l'image*, Paris, Nathan, 1994.

LASSWELL (H.) et LEITES (N.), éd., *The Language of politics, Studies in quantitative sémantic*, New York, Stewart, 1965.

LINDZEY (W.), *Handbook of Social Psychology*, Reading, Wesley, 1959.

LOUBET DEL BAYLE (J.L.), *Initiation à la pratique de la recherche documentaire*, Paris, L'Harmattan, 2ed. , 2000.

MAINGUENAU (D.), *Initiation aux méthodes d'analyse du discours*, Paris, Hachette, 1979.

MORIN (V.), *L'écriture de presse*, Paris, PUF, 1969.

MUCCHIELLI (R.), *L'analyse de contenu*, Paris, ESF, 1974.

PECHEUX (M.), *Analyse automatique du discours*, Paris, Dunod, 1969.

POOL (I.), *Trends in Content Analysis*, Urbana, Illinois Univ. Press., 1959.

ROCHE (F.), *Le style des candidats à la présidence de la République*, Toulouse, Privat, 1971.

UNRUG, *Analyse de contenu*, Paris, Editions Universitaires, 1974.

[137]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.

Deuxième partie

La systématisation

[Retour à la table des matières](#)

[139]

L'observation est une phase capitale de la démarche scientifique et il n'est pas de science sans observation de la réalité. Mais si l'observation est une condition nécessaire pour le progrès de la connaissance scientifique, ce n'est pas une condition suffisante. L'observation ne se suffit pas à elle-même. Les techniques précédemment étudiées permettent de rassembler des informations, de recueillir des données relatives aux faits étudiés. Mais le travail du chercheur ne se limite pas à cette opération de collecte d'informations. Le chercheur qui veut faire œuvre de science doit essayer de mettre de l'ordre dans les renseignements dont il dispose, de découvrir leur signification, de les expliquer. C'est là l'objet de ce que l'on peut appeler la systématisation. En usant d'une métaphore approximative, on peut dire qu'entre les résultats de l'observation et ceux de la systématisation, il existe la même différence qu'entre un tas de briques et un édifice bien ordonné construit avec ces matériaux.

- Assez symptomatique de l'importance de la systématisation a été l'évolution des sciences sociales aux Etats-Unis entre 1920 et 1950. Dans les années 1920-1940, la recherche dans ces disciplines s'est caractérisée par ce que certains ont appelé le "dataïsme" (Bunge) et d'autres un "hyper-factualisme" (Easton) : les chercheurs ont alors accumulé un énorme matériel d'observations et d'informations, de "data", mais sans aller au-delà de ce recensement. Or on s'est aperçu que, malgré cet effort de documentation, les sciences sociales américaines débouchaient sur une impasse. Aussi, après 1940, s'est-il produit aux Etats-Unis un revirement qui a lancé les chercheurs sur la voie de la recherche théorique et de la systématisation, en rappelant

que la **démarche scientifique**, dont on décrira dans cette seconde partie les étapes, ne saurait se limiter à l'observation de la réalité, aussi rigoureuse soit-elle.

- Dans cette voie, le but ultime de toute science est de parvenir à l'explication des phénomènes étudiés. Le couronnement de la démarche scientifique est donc l'**explication**. Le degré de généralisation de cette explication peut d'ailleurs être variable. L'explication découverte peut être applicable à un nombre plus ou moins grand de faits. On peut dès lors distinguer plusieurs niveaux de l'explication. En particulier se posent ici deux problèmes. Tout d'abord, dans quelle mesure est-il possible de formuler dans les sciences sociales des énoncés à caractère général, analogues aux **lois** que s'efforcent de découvrir les sciences de la nature ? D'autre part, dans quelle mesure est-il possible, à partir des connaissances [140] acquises, de bâtir dans les sciences sociales des **théories**, analogues, ici encore, à celles que l'on rencontre dans les sciences de la nature ? C'est à ces deux problèmes que seront consacrés les deux derniers chapitres de ces développements sur la systématisation (chapitres VI et VII).

- Mais, avant d'évoquer cet aboutissement de la systématisation, il faudra examiner le processus méthodologique qui permet d'y parvenir. On étudiera donc auparavant le **processus de l'explication**, en décrivant de quelle façon le schéma méthodologique de la démarche scientifique expérimentale a été introduit dans les recherches sur les phénomènes sociaux, avec quelles adaptations et quelles corrections. Ce schéma, rappelons-le, Claude Bernard le décrivait en ces termes : "Premièrement il (le chercheur) constate un fait, deuxièmement à propos de ce fait une idée naît dans son esprit et, troisièmement, en vue de cette idée il raisonne, il institue une expérience". Ce schéma, dont on a noté, dans l'introduction, le caractère simplificateur, distingue, après l'observation, deux phases : la recherche d'un essai d'explication avec la formulation d'**hypothèses** et la vérification, la validation de ces hypothèses par l'**expérimentation**. Ce processus se retrouve pour une part dans les sciences sociales, en notant cependant que les difficultés de l'expérimentation en ce domaine ont amené les chercheurs à rechercher un substitut à l'expérimentation avec le re-

cours à l'analyse comparative. Les chapitres III, IV et V traiteront de ces différentes questions

- Toutefois, il faut ici remarquer qu'en général on ne passe pas directement de l'observation à la mise en œuvre du raisonnement expérimental. Entre ces deux étapes s'intercalent des opérations intermédiaires, des opérations préparatoires, destinées à mettre en forme, à ordonner les données fournies par l'observation. Ces étapes intermédiaires sont la **description** et la **classification**. On notera que ces opérations sont d'autant plus importantes que la science considérée est plus jeune et que l'explication y est plus difficile, ce qui est le cas des sciences sociales. Les deux premiers chapitres de cette seconde partie traiteront donc des problèmes posés par la description et la classification dans les sciences sociales.

• Ce cadre didactique étant posé, il importe ici de rappeler ce qui a déjà été dit dans l'introduction sur son aspect **artificiel**. Il faut redire que dans la pratique la systématisation ne constitue pas une étape de la recherche radicalement différente de l'observation. Dans la réalité on ne cherche pas d'abord les faits, pour les rapprocher et les systématiser ensuite. Observation et systématisation sont concomitantes et s'enrichissent l'une l'autre dans un processus d'échanges permanent. Cette remarque sur la succession observation-système s'applique aussi aux différentes étapes de la systématisation que nous avons seulement distinguées et classées chronologiquement pour la commodité de l'exposé. Dans la pratique, ces étapes sont elles aussi plus concomitantes que successives.

[141]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.
Deuxième partie.
La systématisation

Chapitre I

LA DESCRIPTION

[Retour à la table des matières](#)

La description consiste à rassembler les informations issues des observations faites à propos de tel ou tel phénomène afin de fournir une image aussi cohérente et aussi approfondie que possible de celui-ci. On évoquera successivement les aspects généraux de la description puis les techniques que l'on peut mettre en œuvre pour la présentation des éléments de la description.

I. ASPECTS GÉNÉRAUX DE LA DESCRIPTION

Il faudra ici examiner d'abord quels sont les buts et les principes de la description avant de décrire la mise en forme de celle-ci.

1. PRINCIPES DE LA DESCRIPTION

[Retour à la table des matières](#)

Le but de la description, c'est donc de construire une représentation aussi exacte que possible de la réalité, en regroupant dans un tableau complet et cohérent les informations collectées sur les phénomènes étudiés. Cette phase de l'analyse systématique est une phase intermédiaire très importante entre l'observation et l'explication.

- La description est d'abord indispensable pour **compléter l'observation**. L'observation fournit en effet des matériaux sans ordre et la description des phénomènes ne se dégage pas immédiatement et automatiquement de leur accumulation. L'observation permet d'amasser des informations qui sont parfois contradictoires, souvent incohérentes. La description va consister à partir de ces matériaux à reconstituer le phénomène étudié, en rapprochant tous les renseignements que l'on possède sur celui-ci et en les intégrant dans un tableau cohérent, de façon à en établir une image qui soit la plus proche possible de la réalité. Il s'agit donc d'une étape indispensable pour prolonger l'observation, pour organiser les renseignements que celle-ci permet de collecter. A noter que ce processus s'opère en tenant compte des données de l'observation, mais il pourra profiter aussi de l'acquis théorique résultant du processus de "construction de l'objet" qui aura plus ou moins encadré l'observation.

[142]

- Son importance est tout aussi grande pour la **progression de l'analyse systématique**. Il est évident en effet qu'avant de passer à la classification et à l'explication des phénomènes étudiés, il importe par exemple de savoir en quoi ils consistent exactement. Aussi ces travaux descriptifs, qui peuvent sembler apparemment simples et fastidieux, sont-ils indispensables : eux seuls permettent de passer au stade de la classification et de l'explication en s'appuyant sur des bases solides, en évitant les spéculations arbitraires.

En matière de sciences sociales, ce rôle de la description est sans doute plus important que dans d'autres types de sciences. En effet, en raison de la complexité de la vie sociale, de la multiplicité d'éléments qui la caractérisent, les phénomènes sociaux se présentent sous des formes extrêmement particularisées et extrêmement diversifiées. Il peut être alors difficile de donner une description exhaustive de leurs éléments constitutifs et de recenser leurs différentes variétés. Aussi arrive-t-il que, dans certains secteurs particulièrement délicats, les chercheurs n'aillent pas au-delà de cette phase de l'analyse. Certains prétendent même que les sciences sociales seraient des sciences seulement descriptives.

- Si l'on essaie de dégager les **exigences** qui doivent présider à la description, on peut en dégager deux particulièrement importantes : souci de la validité, souci du caractère opératoire.

- La description doit être **valide** : la description doit fournir un tableau des phénomènes aussi proche que possible de la réalité telle qu'elle est connue à travers les résultats de l'observation. Pour reprendre les termes de Claude Bernard à propos de l'observation, la description doit être une *photographie* des phénomènes, elle doit représenter exactement les faits dans toutes leurs caractéristiques et toutes leurs singularités.

- La description doit être **opératoire** : la validité restant l'exigence prioritaire, le chercheur doit essayer de donner à sa description le caractère le plus opératoire possible. Ceci signifie que le comportement du chercheur doit être orienté par la préoccupation de faciliter au maximum les étapes suivantes de la recherche. Ainsi, le chercheur s'efforcera de fournir les renseignements figurant dans la description sous la forme qui facilitera le mieux les étapes postérieures du processus de recherche. Si, par exemple, on envisage d'utiliser dans la suite de l'étude des techniques d'analyse statistique, on tâchera au niveau de la description de fournir le maximum de données chiffrées. Ceci suppose donc d'anticiper ce que pourra être la progression ultérieure de la recherche.

- Cette dernière remarque rappelle une nouvelle fois **l'interdépendance** des phases de la recherche. Il est rare qu'une description ne soit qu'une description et qu'elle ne comporte pas d'autres éléments de systématisation. C'est ainsi en effet qu'une description efficace peut difficilement se passer d'une logique, d'un cadre conceptuel permettant d'organiser les données collectées et leur donnant une signification. Sans [143] cela la description risquerait de n'être qu'une accumulation de données dispersées et inutilisables. De ce fait, toute description comporte des implications théoriques. De même il est rare qu'une description ne dépasse pas peu ou prou le stade "photographique" de la simple description en débordant par certains aspects vers la classification et l'explication.

2. FORMES DE LA DESCRIPTION

[Retour à la table des matières](#)

La description de phénomènes sociaux peut se faire selon des modalités diverses. On évoquera ici à titre indicatif deux procédés : la technique classique des *monographies*, dont on peut rapprocher technique des *area studies*, et des *case studies*.

a) La technique monographique

Elle consiste, dans son principe, à donner une description approfondie d'un objet social réduit. Elle présente donc deux caractéristiques essentielles : son objet est limité et concret (une famille, un village, un comportement social, etc.) ; cet objet est décrit de manière aussi exhaustive que possible, dans sa singularité et dans toutes ses particularités.

- Cette technique a été mise au point dans la seconde moitié du XIXe siècle par le sociologue français Le Play (1806-1882) qui l'a utilisée pour étudier les problèmes sociaux nés du développement de la société industrielle à travers l'analyse monographique de familles ouvrières appartenant à différents pays européens. C'est ainsi qu'en

18 ans, il a établi plus de 300 monographies de familles ouvrières européennes, mais toutes très précisément identifiées. Non pas la famille galloise, mais la famille de Mr Smith, habitant à Bristol, à telle adresse, etc. Ce procédé fut ensuite systématiquement utilisé par les disciples de Le Play réunis dans l'École de la Science Sociale. Un représentant de cette école, H de Tourville, proposa même une nomenclature de 326 questions auxquelles devait répondre obligatoirement la monographie de tout groupe social.

- Il n'est pas rare que les résultats des enquêtes de terrain soient présentés sous cette forme. Un exemple classique est ici celui de l'étude publiée dans les années trente par Robert et Helen Lynd sous le titre *Middletown, Ethnologie de l'américain moyen*. Sous le pseudonyme de Middletown, les auteurs dissimulaient l'identité d'une petite ville industrielle réelle, de 40 000 habitants, la ville de Muncie dans l'Indiana. Partis d'une enquête sur les pratiques religieuses d'une collectivité américaine, les auteurs dépassèrent leur propos initial et étendirent leurs observations à l'ensemble de la vie sociale et institutionnelle de la ville en les répertoriant en six rubriques : "gagner sa vie", "bâtir un foyer", "éduquer son enfant", "utiliser ses loisirs", "pratiquer sa religion", "participer aux activités collectives et civiques". Chacune de ces rubriques était elle-même [144] subdivisée en sous-catégories multiples et variées recensant une masse considérable d'informations. Ainsi le chapitre sur les activités collectives traitait des rouages de l'administration, de la santé publique, de l'assistance sociale, de la diffusion de l'information, de "tout ce qui contribue ou nuit à la solidarité du groupe". Donc un recensement de multiples informations très détaillées pour envisager toutes les facettes du phénomène concerné. Un autre exemple, qui par certains côtés mais avec des objectifs différents reprend la tradition de Le Play, est constitué par les monographies familiales et autobiographiques d'Oscar Lewis sur la "culture de la pauvreté" ⁵³.

⁵³ *Les enfants de Sanchez, Autobiographie d'une famille mexicaine*, tr., Paris, 1963. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.] Cf. aussi d'O. Lewis, *Five families : Mexican Case Studies in the Culture of Poverty*, tr. Paris 1966, *La Vida. Une famille portoricaine dans une culture de la pauvreté*, tr. Paris, 1969.

- Initialement, la technique monographique fut surtout utilisée pour la description de groupes sociaux d'extension limitée : famille ou village par exemple. Par la suite, l'utilisation de cette technique s'est caractérisée par son application à la description de groupes plus importants, avec l'apparition de monographies régionales, de monographies de groupes professionnels, d'organisations (partis, syndicats, etc.). Certains auteurs allés plus loin encore. Le sociologue hollandais Steinmetz proposait ainsi d'utiliser ce procédé pour la description de tout un peuple présenté dans toutes ses particularités et il envisageait d'appeler "sociographie" cette utilisation de la monographie appliquée à toute une société.

Le procédé reste très employé et son utilisation se caractérise par la diversité des groupes sociaux ou des phénomènes sociaux auxquels il s'applique. Pour ne prendre qu'un exemple, on peut citer ici les monographies classiques élaborées par Edgar Morin et son équipe : *Un village de France : Plodemet*, monographie sur les transformations sociales d'un village breton au cours des années d'après-guerre ; *La rumeur d'Orléans*, monographie sur un phénomène social : la naissance et le développement à Orléans, en 1968, d'une rumeur faisant état d'enlèvements de jeunes femmes dans des magasins de confection tenus par des israélites. On y retrouve les caractéristiques de toute monographie, l'application à un objet concret, bien précis, d'extension plus ou, moins limitée, que l'on essaie de décrire dans toutes ses singularités et toutes ses particularités. Dans telle monographie consacrée à la ville d'Auxerre ⁵⁴ on apprendra par exemple qu'en 1950 le nombre de lettres expédiées était de 3 674 000, celui des lettres reçues de 3 873 000, que la durée des fiançailles était de moins de 3 mois pour 5 % des couples, de 3 à 5 mois pour 15 %, de 6 à 8 mois pour 33 %, que 37 % des Auxerrois n'allaient pas au cinéma, etc.

- De la technique monographique on peut rapprocher ce que les Anglais appellent la technique du **social survey**, qui désigne une enquête [145] sur le terrain visant à recueillir des données quantitatives relatives à la composition d'une communauté et aux différents aspects de son activité. De nombreuses enquêtes ont été ainsi faites en Angle-

⁵⁴ C. Bettelheim et S. Frère, *Une ville moyenne française : Auxerre en 1950*, Paris, FNSP, 1950.

terre au siècle dernier pour décrire l'état social de la population, comme, par exemple, le monumental ouvrage de Charles Booth sur *Les conditions d'existence et de travail du peuple de Londres* publiée en 17 volumes de 1892 à 1903.

b) La technique des area studies et des case studies

Ces procédés consistent à décrire un même phénomène en intégrant les résultats d'observations faites selon des techniques différentes et en se plaçant à des points de vue différents. La description ici combine des éléments issus de recherches et d'observations pluridisciplinaires.

- Initialement, la technique des **area studies**, qui est née aux Etats-Unis, était une méthode d'analyse des relations internationales destinée à l'étude d'un ensemble d'Etats présentant une unité politico-sociale, afin de situer leur place dans la société internationale. Ainsi pour des Etats appartenant à une même région (area = région). La technique consistait à accumuler des matériaux provenant de recherches faites à partir de disciplines différentes : géographie, démographie, science politique, histoire, sociologie, etc... et, ensuite, à confronter ces matériaux et à les combiner. Cette technique, d'abord limitée à l'étude des relations internationales, tend aujourd'hui à se développer avec les deux caractéristiques que l'on vient d'évoquer : un objet de recherche assez étendu, mais qui n'est plus obligatoirement défini en fonction de données géographiques et peut être une organisation, un groupe, un type de phénomène, un événement ; une approche pluridisciplinaire dont les résultats sont synthétisés au niveau de la description.

- De cette technique on peut rapprocher la technique dite du **case study**, au sens large d'une étude portant sur un événement, un phénomène, un "cas" particulier, envisagé dans sa singularité. Ainsi en est-il par exemple avec ce que les américains appellent l'étude des "décisions making", en entendant par là l'analyse descriptive de la manière dont a été prise telle ou telle décision concrète. L'étude et la

reconstitution de *récits de vie* peuvent être aussi considérées comme des études de cas. Il faut cependant signaler que si beaucoup d'études de cas font appel à des approches pluridisciplinaires, il n'en est pas obligatoirement ainsi de manière systématique.

II. LA PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE LA DESCRIPTION

[Retour à la table des matières](#)

Il s'agit d'évoquer ici brièvement les procédés qui peuvent être mis en œuvre pour exposer les éléments entrant dans la description d'un phénomène. Par exemple pour présenter les éléments contenus dans une [146] monographie. Dans une description, le procédé le plus classique consiste dans un développement littéraire, exposant avec des mots les éléments de la description. Mais, dans certains cas, d'autres procédés peuvent permettre de faire cette description plus clairement et plus rapidement : un schéma pourra parfois être plus clair et plus rapidement compris que trois pages d'explications.

Ces techniques peuvent être très variables. Le choix entre elles sera commandé par deux préoccupations : validité et caractère opératoire. **Validité**, dans la mesure où ces procédés ne doivent pas fausser ou déformer la réalité qu'ils traduisent. Caractère **opératoire**, car ces procédés n'ont d'intérêt qu'en raison des facilités qu'ils peuvent apporter pour la compréhension de la description ou pour l'exploitation des données fournies par celle-ci. De manière générale, sans prétendre être exhaustif, on peut distinguer deux grands types de techniques : les techniques *mathématiques* et les techniques *graphiques*.

1. LES TECHNIQUES MATHÉMATIQUES

Ces procédés consistent à présenter les éléments de la description sous une forme **quantitative**, sous une forme chiffrée. Ceci suppose que les éléments figurant dans la description soient quantifiables et

puissent être dénombrés et que l'on dispose de données chiffrées. Les avantages de ces procédés peuvent apparaître à trois points de vue :

- *simplification*, dans la mesure où ces techniques peuvent, par exemple, permettre de résumer en un seul chiffre des observations multiples qu'il serait fastidieux d'évoquer successivement (ex. : le calcul d'une moyenne synthétisant en un seul chiffre les éléments d'une série) ;

- *précision*, dans la mesure où elles peuvent permettre de traduire par des chiffres des phénomènes qui, sans cela, seraient appréhendés d'une manière plus approximative (par exemple, le calcul de l'indice d'évolution d'un phénomène permettra de situer de manière précise les changements de ce phénomène par rapport à un niveau de base) ;

- *caractère opératoire* et efficacité pratique, en facilitant la progression ultérieure des recherches, par exemple en favorisant les comparaisons ultérieures entre les phénomènes. Ainsi la conversion des chiffres absolus des résultats électoraux en pourcentages facilitera leur comparaison. De même, en fournissant au niveau de la description de nombreuses données quantitatives, on pourra avoir recours ultérieurement à des procédés statistiques de comparaison que l'on retrouvera plus tard.

• Un certain nombre de procédés ont ainsi pour but permettre une description synthétique d'une série de données chiffrées, en fournissant une base pour apprécier ce que sont approximativement les **caractéristiques de grandeur** de ces phénomènes sans avoir à revenir aux chiffres constituant la série. L'exemple type est ici celui du calcul de la [147] *moyenne arithmétique*. La moyenne arithmétique peut se définir comme la somme des termes d'une série divisée par leur nombre :

$$\frac{A_1 + A_2 + A_3 + A_4 + A_5 + A_6 + A_7 + A_n}{n}$$

C'est le plus connu et le plus utilisé de ces procédés, cependant sa validité n'est pas totale, car elle est un peu compromise par sa sensibilité aux valeurs extrêmes de la série considérée (les chiffres les plus faibles et les plus élevés). L'utilisation de la *moyenne géométrique*

permet de faire disparaître cet inconvénient. La moyenne géométrique est alors la racine nième du produit de n termes d'une série :

$$\sqrt[n]{A_1 + A_2 + A_3 + A_4 + A_5 + A_6 + A_7 + A_8}$$

En pratique, on la calcule avec une table de logarithmes. Un autre procédé plus simple pour éviter la sensibilité aux valeurs extrêmes consiste à calculer la **médiane**. La médiane est la valeur du terme situé au milieu d'une série ordonnée. Ainsi, dans la série suivante :

43, 49, 56, 60, 63 69, 72, 88, 97

la médiane est 63 (si le nombre de chiffres est pair, la médiane est la moyenne arithmétique des deux chiffres centraux).

- D'autres procédés permettent de compléter cette description d'une série de données chiffrées en indiquant comment les divers éléments se groupent ou se dispersent autour des valeurs centrales dégagées par les procédés précédents. C'est là la fonction des techniques traduisant les **caractéristiques de dispersion** : quartiles, écart moyen, variance et écart type.

Lorsqu'une série a été scindée en deux demi-séries par le calcul de la médiane, les médianes de ces deux demi-séries constituent le 1er (ici : 43) et le 3e **quartile** (ici : 83). La médiane initiale constituant le 2e quartile.

19, 21, 33, 43 49, 56, 60, 63, 69, 72, 78, 83 88, 97, 99

Par ailleurs des indications sur la dispersion sont aussi fournies par le calcul de l'**interquartile**, constitué par la différence entre le 3e et le 1er quartile (ici la valeur de l'interquartile est 83-43 = 40). L'**écart-moyen** (appelé aussi **écart arithmétique**) se calcule en faisant la moyenne arithmétique des différences existant entre les divers éléments de la série et la moyenne arithmétique de la série. Ainsi, pour la série 43, 49, 56, 60, 63, 69, 72, 88, 97, dont la moyenne est 59, l'écart moyen est :

[148]

$$(59-43) + (59-49) + (59+56) + (60-59) + (63-59) + (69-59) + (72-59) \\ + (88-59) + (97-59)$$

soit :

$$\frac{16 + 10 + 3 + 1 + 4 + 10 + 13 + 29 + 38}{9} = 13,7$$

Pour préciser le même phénomène on calcule dans d'autres cas la variance et l'écart-type. La *variance* est la moyenne des carrés des écarts, ainsi dans notre exemple elle est de 326. L'inconvénient est ici qu'on obtient un chiffre qui est lui-même au carré, aussi le simplifie-t-on par le calcul de l'*écart-type* qui est la racine carrée de la variance : $\sqrt{326} = 5,05$.

- Dans les cas précédents l'intérêt du recours à ces procédés est leur caractère synthétique. Dans d'autres, l'intérêt **opératoire** est de faciliter la **comparaison** entre les phénomènes. Ainsi en est-il lorsqu'on transforme des chiffres bruts en **pourcentages**, qui se calculent en divisant la valeur considérée par la valeur de base choisie et en multipliant le résultat par 100. Ainsi dans des études électorales on calculera le pourcentage de voix obtenues par chaque parti par rapport aux inscrits ou aux votes exprimés et il sera alors possible de comparer les résultats observés dans les différentes circonscriptions, ce qui n'est pas possible avec des chiffres bruts.

Les **indices** permettent, quant à eux, de **préciser** la comparaison entre des valeurs. Un indice d'évolution permettra de préciser l'évolution d'un phénomène par rapport à une valeur de base. Ainsi, l'évolution électorale d'un parti pourra être chiffrée en divisant le nombre de ses voix au scrutin étudié par le nombre de ses voix obtenues au scrutin choisi comme scrutin de référence et en multipliant ce résultat par 100. Si l'on prend par exemple les élections de 1988 pour base, on aura :

1988 = 15 000 voix	- I = 100
1993 = 25 000 voix	- I = 25 000 / 15 000 x 100 = 166
1995 = 30 000 voix	- I = 30 000 / 15 000 x 100 = 200

Ces indices permettent de saisir quelle a été l'évolution de l'électorat sans avoir à reprendre les chiffres des résultats à partir desquels ils ont été calculés. Par ailleurs des comparaisons sont possibles avec les indices concernant d'autres partis. A noter que peut parfois se poser ici un problème de validité. Ainsi, si entre deux scrutins le résultat d'un parti A passe de 10 à 20% son indice d'évolution sera de $20/10 \times 100 = 200$; mais si un parti B passe de 2% à 4% des voix son indice d'évolution sera le même ($4/2 \times 100 = 200$). Certes, l'égalité d'indice traduit un fait réel, le doublement des voix des deux partis, mais, dans la pratique, on ne peut considérer que le fait de passer de 2 à 4 % des voix soit tout à fait identique au fait de passer de 10 à 20% des voix. Ceci illustre bien les problèmes de validité qui peuvent s'insinuer dans l'usage des techniques apparemment les plus simples et les plus anodines.

[149]

2. LES TECHNIQUES GRAPHIQUES

[Retour à la table des matières](#)

Ce sont des procédés qui ont pour but de donner une traduction **visuelle** des éléments de la description. Comme les techniques arithmétiques, ils permettent de *simplifier* la description en synthétisant des éléments dispersés de nature différente. Ils *facilitent* aussi la compréhension de la description. Ils peuvent permettre de prendre connaissance de ses éléments d'une manière beaucoup plus rapide, tout en favorisant les comparaisons entre phénomènes. Pour être **opératoires** les techniques graphiques doivent réunir deux qualités principales : la simplicité et la précision. En particulier, le "mode d'emploi" pour comprendre l'usage et la signification du graphique ne doit pas être trop complexe. Par ailleurs, la technique choisie doit être **valide** la représentation ne doit pas donner une image déformée de la réalité. Parmi les techniques graphiques, on distinguera celles qui sont entiè-

rement construites sur des données quantitatives et les graphiques non mathématiques pour lesquels les données numériques n'interviennent que de façon partielle ou pas du tout.

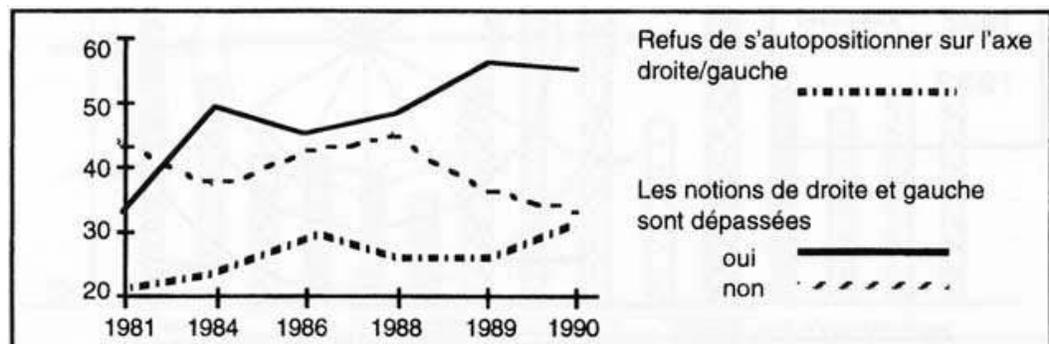
a) Les graphiques mathématiques

Ce sont des graphiques dont tous les éléments de construction sont quantitatifs, représentant des données mesurables. On distinguera ici les diagrammes numériques, et les diagrammes en barre ou surface.

1°) Les diagrammes numériques

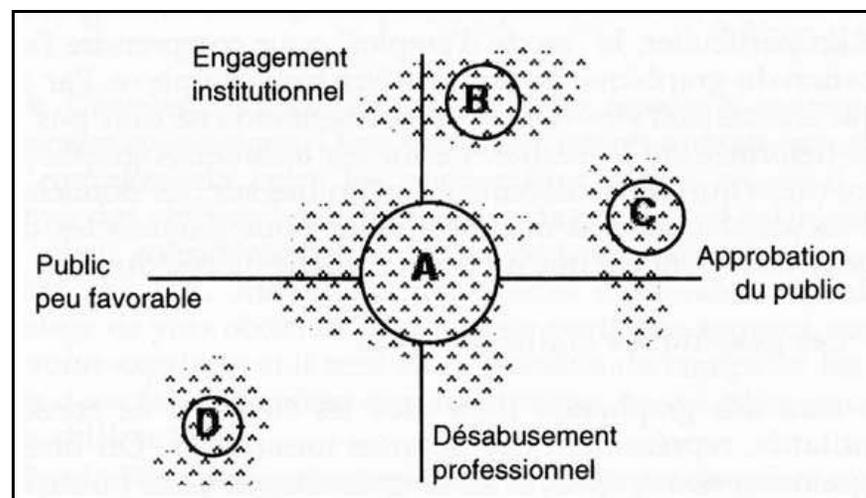
Ces diagrammes utilisent un système de coordonnées. Les diagrammes à **coordonnées arithmétiques** sont élaborés à partir d'un système cartésien d'axes perpendiculaires, divisés en graduations égales représentant chacun l'une des deux variables de référence. On porte en abscisse et en ordonnée les mesures de l'une et de l'autre pour définir les coordonnées du point qui, à leur intersection, figurera le cas représenté.

Une utilisation simple de ce procédé est la représentation de l'évolution chronologique d'un phénomène, comme ci-dessous pour décrire l'évolution des opinions à propos du clivage "droite/ gauche" :



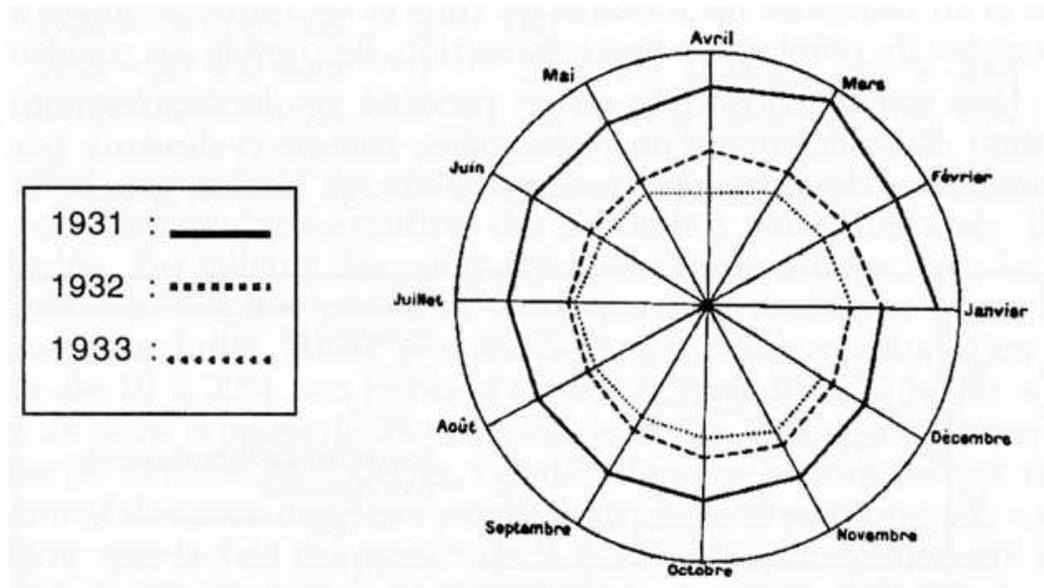
[150]

Ces diagrammes permettent de représenter des phénomènes plus complexes, comme ci-dessous, où l'étude de la façon dont les agents d'un service public vivent leur engagement professionnel et leur rapport au public permet de mettre en évidence, au delà d'un groupe central (A) peu spécifique, un groupe professionnellement très "engagé", mais assez critique sur la gratification que lui apporte le public (B), un autre plus engagé dans le service du public que dans celui de l'institution (C), enfin un groupe de "désabusés" aussi pessimistes sur son utilité par rapport à l'institution que par rapport au public (D) ⁵⁵.



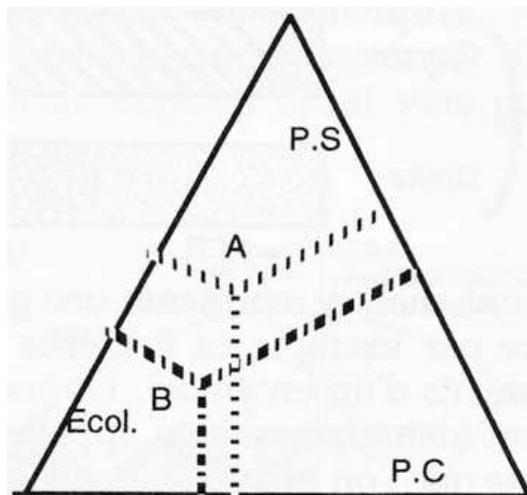
Dans les diagrammes à **coordonnées polaires** les points sont repérés par rapport à un seul axe et au moyen de l'angle que fait ce point avec l'origine de l'axe. Ce système est souvent utilisé pour la représentation de séries chronologiques en faisant correspondre à des périodes successives égales des angles égaux, comme ici dans cette représentation de la rétractation du commerce mondial entre 1931 et 1933.

⁵⁵ "Portrait socio-culturel des commissaires de police" in J.L. Loubet des Bayle (ed), *Police et société*, Toulouse, Presses IEP, 1988. [En préparation dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]



[151]

De ces systèmes à coordonnées on peut rapprocher des procédés permettant de représenter plus de deux variables. Ainsi pour représenter trois variables dont la somme est constante, on peut avoir recours à des **graphiques triangulaires** qui utilisent les propriétés du triangle équilatéral, comme pour cette représentation des résultats des partis de gauche dans deux scrutins A et B :

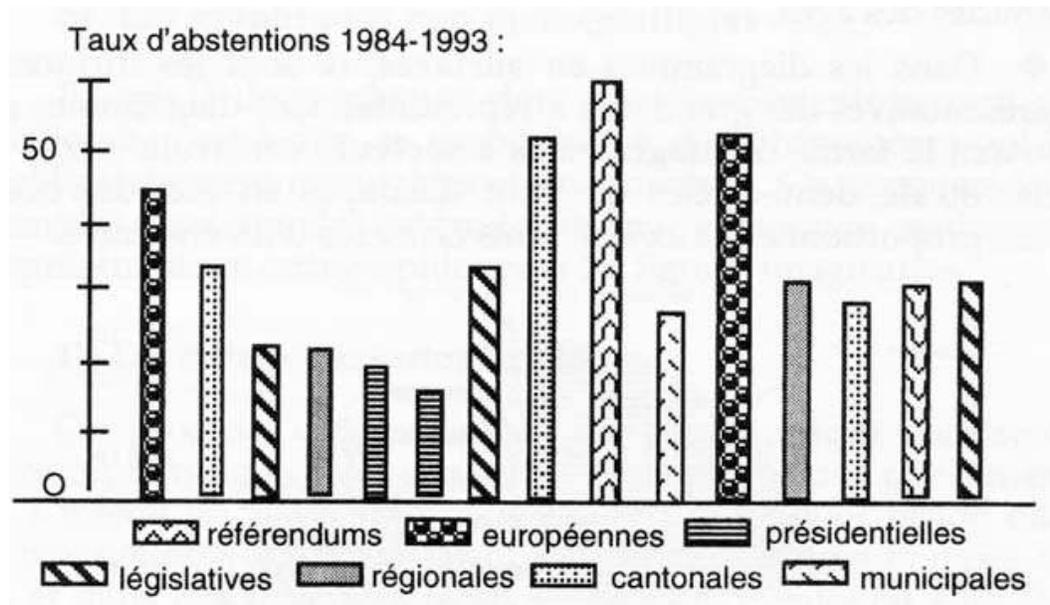


On peut aussi citer les **graphiques carrés** pour la représentation d'un ensemble décomposable en deux parties dont le total est identique.

2⁰) Les diagrammes en barres, surfaces et bandes

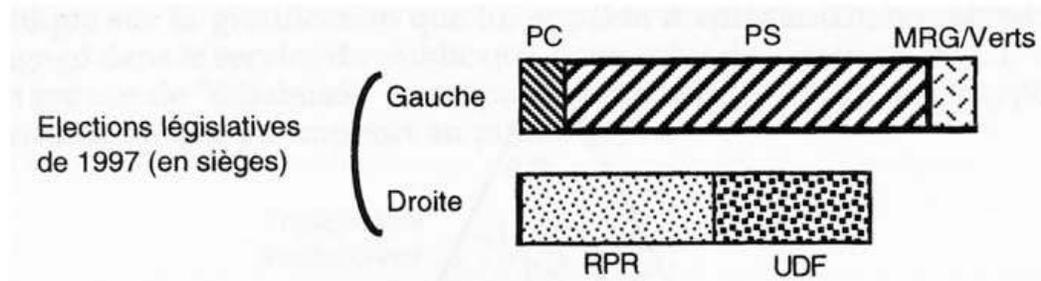
Les diagrammes à base de barres, de surfaces ou de bandes sont d'une grande variété. On se bornera ici à quelques exemples.

- Les diagrammes **en barres** ou en **bâtons** sont élaborés en représentant les grandeurs numériques par des barres dont la longueur est proportionnelle à la grandeur représentée, comme ici dans cette représentation du taux d'abstention aux élections de 1984 à 1993.

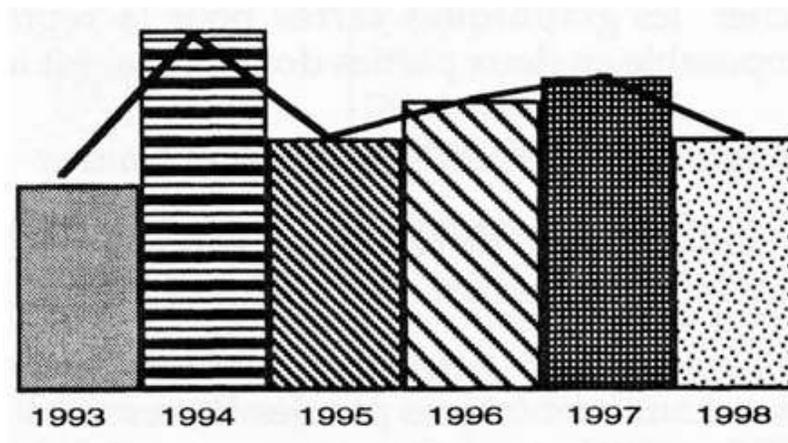


[152]

On peut aussi construire des diagrammes en barres à subdivisions en subdivisant les différents rectangles en tronçons coloriés ou hachurés de manière différente pour représenter les différents éléments d'un même total. Comme ci-dessous pour représenter la répartition des sièges aux législatives de 1997 :

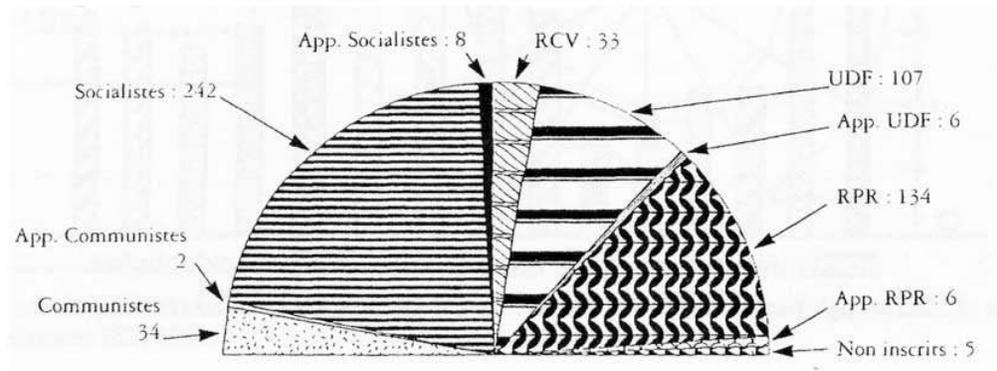


Ces rectangles dont chacun représente une grandeur peuvent être juxtaposés, pour mettre par exemple en évidence une continuité ou le rapprochement des éléments d'un ensemble. Le graphique qui est ainsi obtenu constitue alors un **histogramme**. On appelle par ailleurs **polygone de fréquences** la ligne que l'on peut tracer en joignant le milieu supérieur de chaque rectangle.



Ces histogrammes peuvent être disposés selon les cas verticalement comme ci-dessus, ou horizontalement comme, par exemple, dans les pyramides des âges.

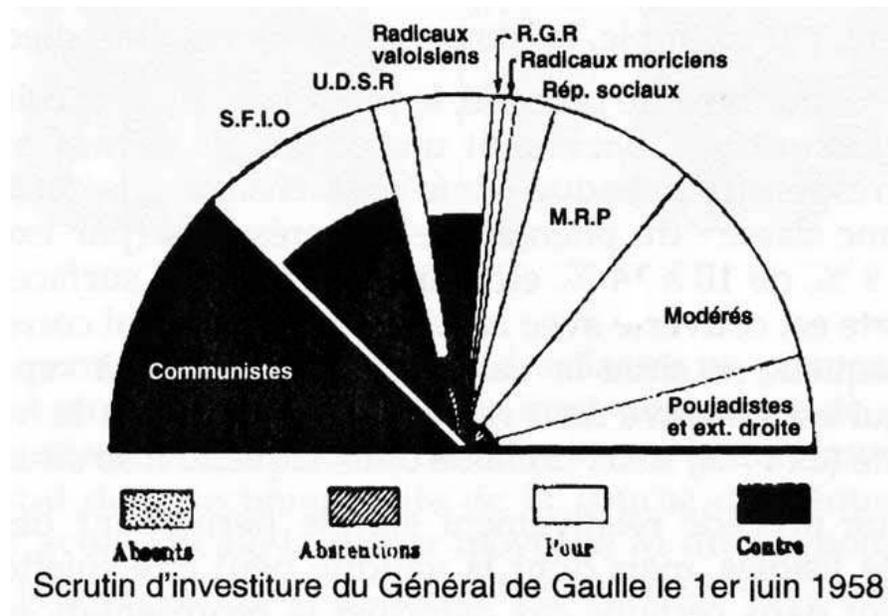
Dans les diagrammes **en surfaces**, ce sont les surfaces qui sont représentatives des grandeurs à représenter. Ces diagrammes prennent souvent la forme de **diagrammes à secteurs** construits sur la base de cercles ou de demi-cercles qui sont découpés en secteurs dont la surface est proportionnelle aux différents éléments d'un ensemble.



[153]

En matière de représentation électorale c'est ce principe que l'on trouve mis en œuvre dans les classiques "camemberts" qui sont utilisés traditionnellement pour la représentation des résultats électoraux, comme ci-dessus dans ce graphique figurant la composition de l'Assemblée Nationale en 1997.

Cette représentation par secteurs peut parfois être combinée avec la représentation par **bandes concentriques**. Ainsi, la représentation précédente peut être aménagée pour figurer par des bandes dans chaque secteur la proportion de députés ayant voté pour ou contre dans un scrutin donné.



D'autres figures géométriques peuvent servir de base à ce type de graphique, ainsi avec les **rectangles à casier** ; ce sont des rectangles subdivisés en carrés, ces carrés étant colorés ou hachurés différemment proportionnellement aux éléments d'un ensemble.

b) Les graphiques non mathématiques

Il s'agit là de graphiques dont certains éléments ne sont pas mathématiques, c'est-à-dire se rapportant à des phénomènes qui ne sont pas obligatoirement mesurables et quantifiables. On évoquera ici à titre d'exemples deux grandes catégories de graphiques non mathématiques : les représentations cartographiques et les figures imaginaires.

1⁰) Les techniques cartographiques

Ces procédés de **représentation cartographique** consistent dans la transcription figurée sur une carte géographique des phénomènes étudiés. L'intérêt de ces représentations cartographiques réside dans leur caractère *synthétique*, en traduisant visuellement plusieurs types de données, et dans leur caractère *opératoire*, dans la mesure où elles

facilitent [154] souvent les analyses **comparatives**. C'est par exemple un procédé très utilisé dans les travaux de sociologie électorale et, dès l'origine, avec les travaux d'André Siegfried, cette discipline s'est fondée sur la comparaison cartographique de la distribution géographique des comportements électoraux. Il faut cependant noter que l'établissement de ces graphiques n'est pas sans présenter des difficultés, notamment du point de vue de la validité de la représentation visuelle obtenue.

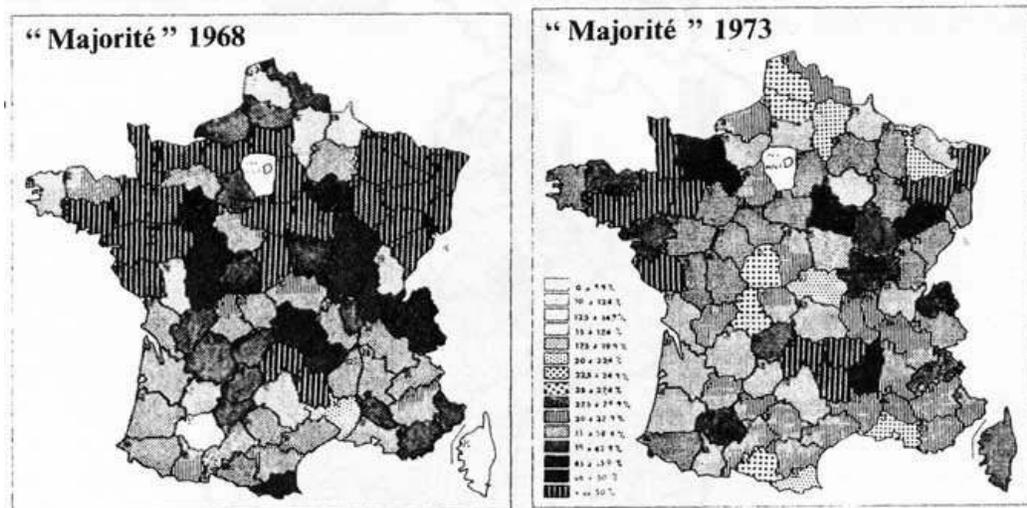
- Techniquement, ce procédé pose deux problèmes, celui des procédés visuels de représentation et celui du choix des fonds de carte. Le premier problème est donc celui du choix des **procédés visuels** de représentation, permettant la transcription visuelle sur la carte du phénomène considéré, par exemple, la transcription de résultats électoraux.

- Le premier type de procédé, le plus classique, est celui de la **représentation discontinue**. On établit une échelle de teintes ou de grisés en faisant correspondre à chaque teinte ou à chaque grisé une fourchette de valeurs - une classe - du phénomène à représenter (par exemple de 0 à 4%, de 5 à 9%, de 10 à 14%, etc.). Ensuite, toute la surface de chaque unité de la carte est couverte avec la teinte ou le grisé qui correspond à la classe dans laquelle se situe la valeur du phénomène à représenter. Si bien que ce qui est effectivement représenté ce n'est pas la valeur réelle du phénomène (ex : 7%) mais la classe dans laquelle il se situe (5 à 9%).

C'est un procédé relativement simple permettant de construire des cartes très lisibles, mais dont la validité peut être sujette à discussion, car il peut dans certains cas déformer la représentation. La déformation peut prendre deux aspects. D'une part, à l'intérieur d'une même classe, la représentation visuelle est la même, quelle que soit la valeur réelle du phénomène : pour une classe de 20 à 30%, la traduction visuelle sera la même pour une valeur réelle de 21% et pour une valeur de 29%. Ici la représentation crée une identité artificielle entre les phénomènes. Dans d'autres cas, c'est une disparité visuelle artificielle qui peut être ainsi créée, lorsque les valeurs voisines de deux phénomènes sont situées dans deux classes différentes, ici, par exemple,

pour des valeurs de 19% et de 21%. De ce fait une représentation cartographique n'est pas aussi neutre que l'on pourrait le penser.

Ainsi, dans les cartes reproduites ci-dessous, on a par exemple adopté une échelle comportant des classes très étroites (de l'ordre de 2 à 3%), de façon à souligner les changements survenus entre 1968 et 1973 : il suffit alors en effet d'une faible variation du chiffre des voix pour que change le grisé utilisé. De ce fait les deux cartes sont sensiblement différentes et soulignent le recul à peu près général de la majorité de l'époque, ce qui se traduit visuellement par une tonalité nettement plus claire de la carte de 1973. Si l'on avait voulu obtenir l'effet contraire et, par exemple, désirer estomper ces changements et insister sur la stabilité, on aurait adopté une technique inverse en élargissant les classes de l'échelle, [155] ce qui aurait réduit le nombre des changements de teinte entre la carte de 68 et celle de 73. Cet exemple est significatif des problèmes de validité que peut poser le choix des techniques de représentation cartographique.



Les inconvénients du procédé des classes ne peuvent être supprimés, on peut seulement essayer de les limiter en usant de diverses techniques pour déterminer les seuils de classes avec le minimum d'arbitraire. Ainsi en est-il de la technique dite de la courbe de fréquence, qui consiste, après avoir calculé la valeur moyenne M du phénomène, à déterminer les "queues" de celui-ci, c'est-à-dire les seuils des classes extrêmes : on place ensuite M au milieu de la classe centrale de l'échelle et on divise de part et d'autre les espaces restants par la technique classique en fonction du nombre de classes dont on

dispose de part et d'autre de la classe centrale. Ce système permet d'adapter l'échelle aux phénomènes à représenter. Une autre pratique, qui tend à se répandre, pour objectiver la définition des seuils, consiste à utiliser comme base de la division des classes la répartition des données en quartiles.

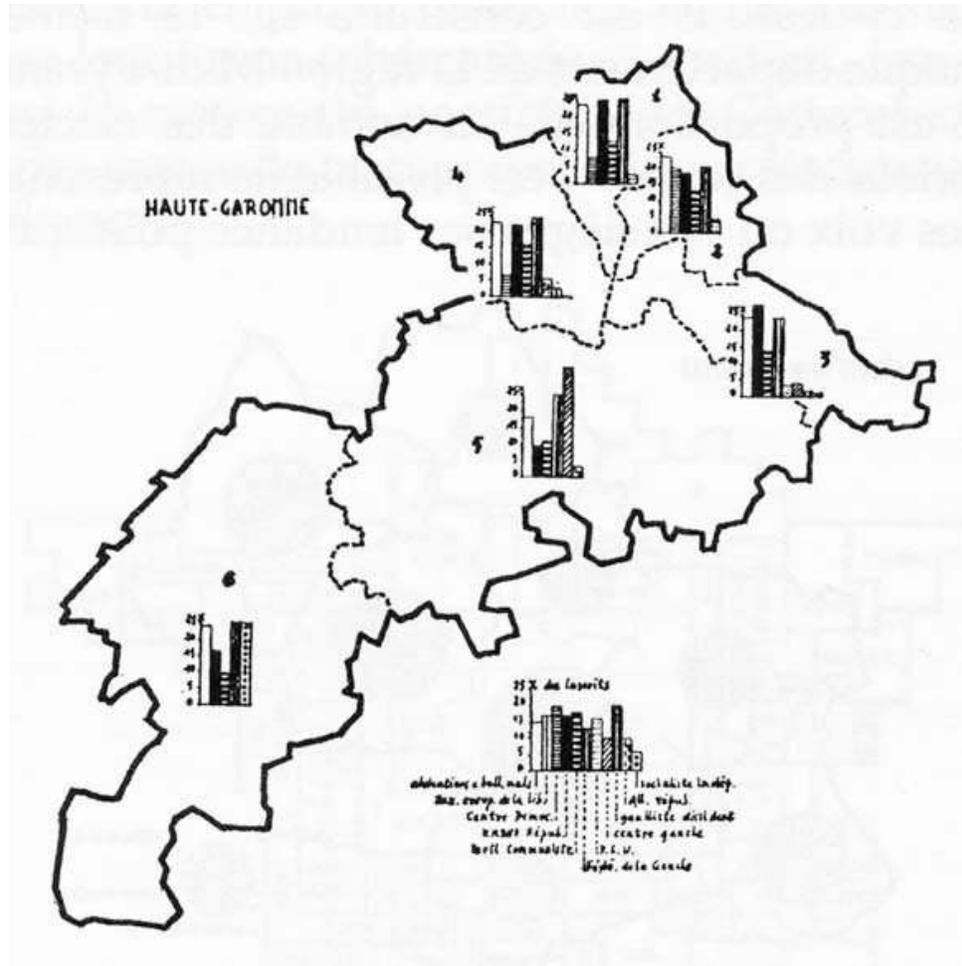
- Le second type de procédé utilisable est celui de la *représentation continue*. Le principe en est que la traduction visuelle du phénomène considéré est *directement* proportionnelle à la valeur de celui-ci. Ainsi disparaît l'opération intermédiaire de conversion en classes avec ses inconvénients. Cette technique peut être mise en œuvre par des procédés divers. Ainsi, mais c'est un procédé à la limite du continu et du discontinu, la représentation **par points** consiste à placer sur la carte un point par unité du total à représenter. Par exemple dans la carte démographique ci-après, les points placés dans chaque département représentent chacun 5000 habitants. Par le jeu des différences de densité des points, ce système permet d'obtenir une représentation visuelle assez proche du résultat atteint avec la technique précédente. La difficulté est de fixer la valeur des points de façon à éviter que ne se créent des zones noires là [156] où la densité des points est très grande. D'autre part, une valeur de 15 100 points sera représentée par le même nombre de points (3) que 19 633, ou par un nombre de points différents de 14 836 (2), ce qui amène à retrouver certains inconvénients de la représentation discontinue.



La représentation cartographique continue par **diagrammes en barre** consiste à tracer dans les unités géographiques de la carte une barre dont la longueur est directement proportionnelle à la valeur du phénomène représenté. Ce procédé a l'avantage de permettre la représentation de plusieurs phénomènes sur une même carte, en plaçant côte à côte plusieurs barres figurant des phénomènes différents, alors qu'avec les procédés discontinus on ne peut représenter qu'un seul phénomène par carte. Elle suppose cependant que les unités géographiques représentent sur le graphique une surface assez importante pour que le graphique reste déchiffrable par le lecteur.

Il en est ainsi dans la carte ci-après de la Haute-Garonne, sur laquelle sont transcrits les résultats des différentes tendances politiques à l'occasion d'une consultation électorale. La surface des circonscriptions a permis de placer dans chacune d'elles un graphique comportant plusieurs barres juxtaposées dont la hauteur figure l'importance des voix de chaque parti en permettant les comparaisons.

[157]

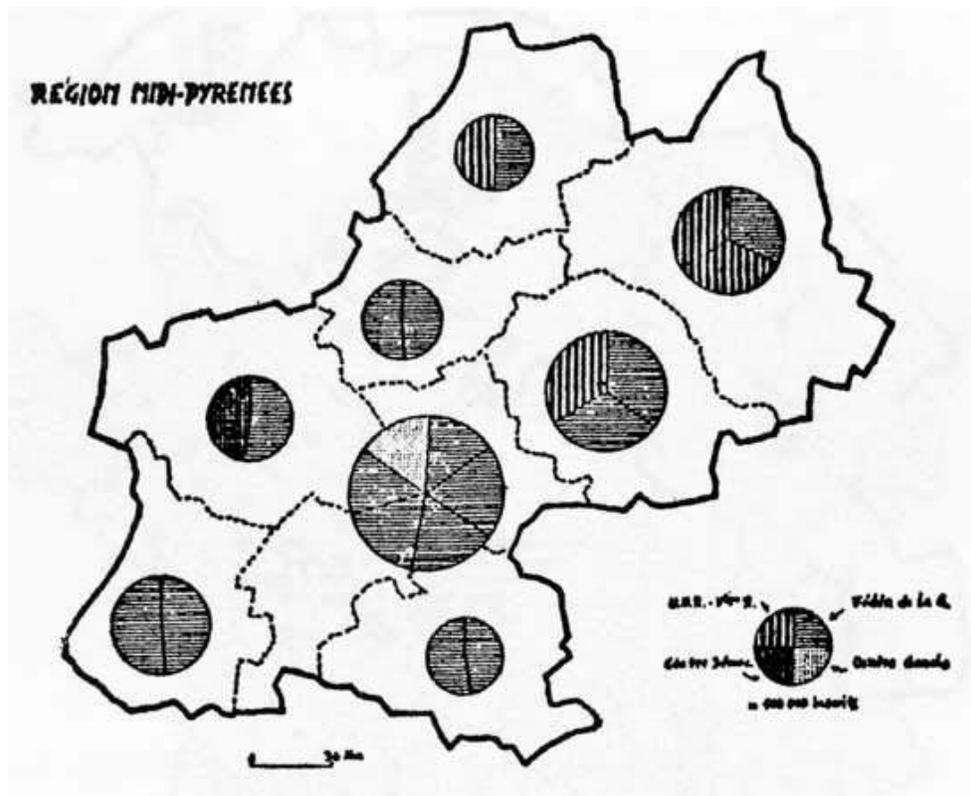


Un troisième procédé est la représentation par **surfaces** en dessinant dans chaque unité géographique une figure géométrique, cercle ou carré par exemple, dont la surface est proportionnelle à la grandeur à représenter. Ainsi, dans la carte ci-dessous, la surface des carrés en traits noirs continus est proportionnelle au nombre des électeurs inscrits tandis que la surface des carrés noirs est proportionnelle au nombre des voix obtenues par le parti considéré. Les carrés en tirets, selon qu'ils sont à l'extérieur ou à l'intérieur du carré en traits continus, indiquent que la moyenne des voix obtenues est supérieure ou inférieure à la moyenne nationale



[158]

La carte ci-dessous est construite sur le même principe, en plaçant dans chaque département de la région Midi-Pyrénées des cercles dont la surface est proportionnelle au nombre des électeurs inscrits. A noter qu'à l'intérieur des cercles il est possible de représenter par secteurs la répartition des voix ou des sièges par tendance politique.

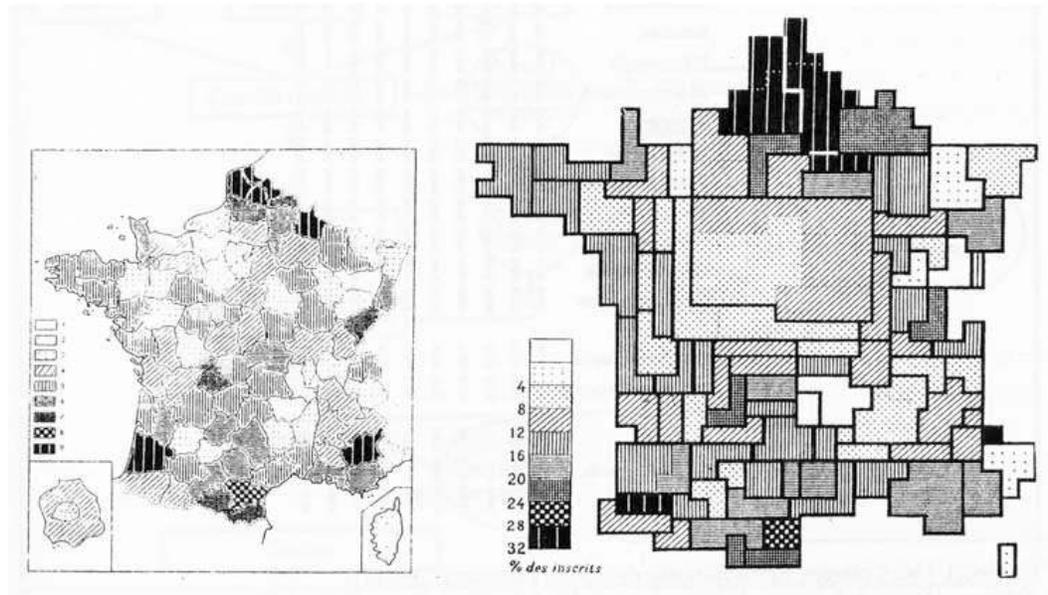


On remarquera que ces procédés comportant une représentation des inscrits permet de corriger une distorsion de la représentation géographique classique, qui ne prend pas en compte l'importance de l'électorat. Par exemple, la carte ci-dessus fait bien apparaître la différence entre l'importance de l'électorat de la Haute-Garonne et celui de l'Ariège ou du Gers ⁵⁶. Derrière cet exemple apparaît le problème qui peut se poser au niveau du choix du fond de carte.

- En général, les **fonds de carte** utilisés, comme ceux envisagés jusqu'ici, sont des fonds de carte à base *territoriale*, qui reproduisent la superficie et les contours du territoire des unités géographiques considérées. Or ce type de carte est source de déformation lorsque les phénomènes représentés n'ont pas de rapport avec la superficie du sol. Il en est ainsi par exemple pour les cartes électorales. Dans celles-ci, les fonds de carte classiques tendent à donner une grande importance visuelle aux zones sous-peuplées et à sous-représenter les régions très

⁵⁶ Exemples empruntés à A. Boudou, "L'expression cartographique des résultats électoraux", *Revue des Sciences Politiques*, n° 19.

Le rapprochement des figures ci-dessous, représentant la répartition des voix du même parti sur un fond de carte classique et sur un fond de carte démographique, permet d'observer la différence de validité entre les deux représentations.



[160]

On voit bien comment la carte classique sur-représente visuellement les Landes et la Haute Provence et, au contraire, sous-représente les départements du Nord, dont la carte "démographique" rétablit l'importance quantitative ⁵⁷.

2°) Les figures imaginaires

Il s'agit là de graphiques qui ne sont ni à base mathématique ni à base géographique. Ces constructions peuvent être d'une extrême diversité et dépendent de la capacité d'invention de chaque chercheur, l'essentiel étant de prendre en considération les exigences de lisibilité, de validité, et d'efficacité qui doivent inspirer toutes les formes de représentation. On se bornera à évoquer ici deux exemples parmi

⁵⁷ C. Emeri, J.M. Cotteret, *Revue française de Science Politique*, p. 396 et s.

beaucoup d'autres, celui des tableaux synthétiques et des organigrammes.

- Par **tableaux synthétiques**, on entendra des tableaux qui ont pour but de résumer et de rapprocher un ensemble d'informations dont il serait beaucoup plus fastidieux de prendre connaissance successivement. Par exemple, le tableau simplifié ci-dessous emprunté à André Siegfried dans son étude célèbre sur le comportement politique de la France de l'Ouest sous la IIIe République ⁵⁸ fait la synthèse de 1050 informations.

⁵⁸ Tableau politique de la France de l'Ouest sous la IIIe République, Paris, Colin, 1954.

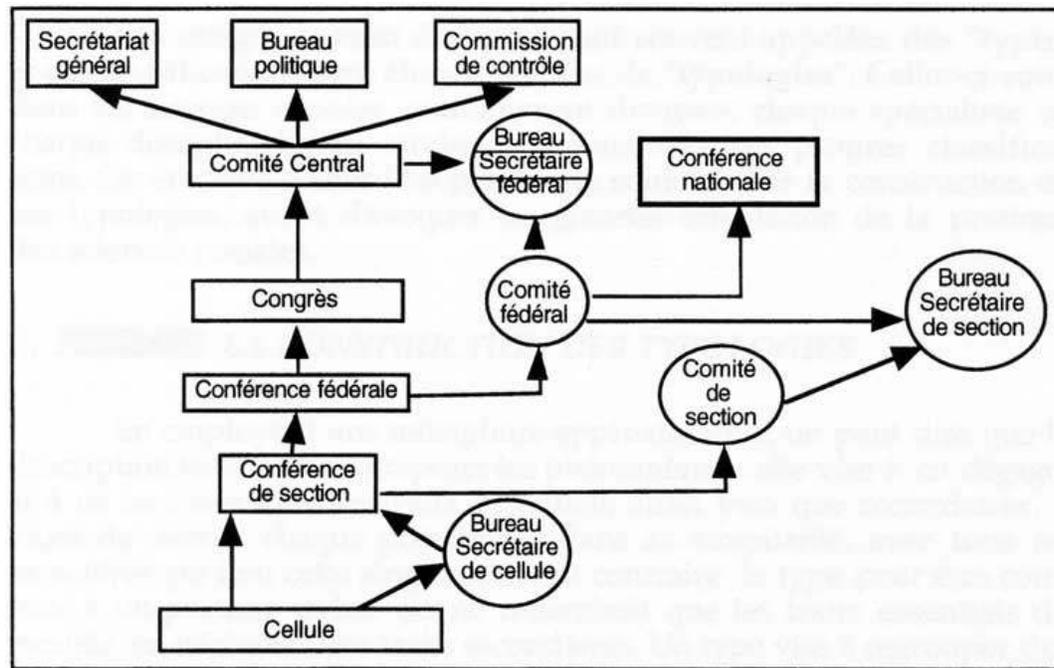
Bocage et Marais Breton		1876	1877	1881	1885	1889	1893	1898	1902	1906	1910
	Beauvoir	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Saint-Jean-de-Monta	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Challans	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Saint-Gilles-sur-Vie	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Palluau	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Rocheservière	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Montaigu	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Poiré-sur-Vie	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	La Mothe-Achard	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Montaigu	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Saint-Fulgent	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Mortagne-sur-Sèvre	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Les Herbiers	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Pouzauges	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	La Châtaigneraie	□	□	■	■	■	□	■	■	■	■
	La Roche-sur-Yon	□	□	■	■	□	□	■	■	■	□
Plaine											
	Fontenay-le-Comte	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
	St-Hilaire-des-Loges	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Marais											
	Luçon	□	■	■	■	■	□	□	■	□	□
	Chaillé-les-Marais	□	□	□	□	■	□	□	□	□	□
	Maillezais	■	■	■	■	■	□	□	□	□	□

[161]

Les données de ce tableau sont relatives en effet à 10 scrutins législatifs dans 21 communes vendéennes, soit à 210 résultats, en indiquant si la majorité est allée à la droite (rectangles sombres) ou à la gauche (rectangles clairs). Ces résultats traduisent la comparaison en-

tre les chiffres des voix des partis de droite, et des partis de gauche soit 420 chiffres (210x2). Ces résultats sont par ailleurs accompagnés de références permettant de situer ces résultats dans le temps, soit 210 informations chronologiques. Enfin ce tableau comporte 210 informations relatives à la localisation communale de ces résultats, et 210 informations relatives à la localisation géographique (Bocage et Marais Breton, Plaine, Marais). On perçoit l'intérêt synthétique de ce genre de procédé ainsi que son intérêt opératoire, dans la mesure où il met clairement en évidence l'opposition géo-politique du Nord et du Sud de la Vendée, du Bocage orienté à droite et de la Plaine et du Marais orientés à gauche au long de la période étudiée. A noter que l'on peut, discuter la validité de ce tableau en notant le caractère un peu imprécis de la notion de "majorité" qui peut recouvrir des réalités assez sensiblement différentes.

- Un **organigramme** est un graphique qui représente le schéma d'une organisation complexe, administration, entreprise, parti politique, etc., en figurant visuellement à la fois les différents éléments qui constituent l'organisation concernée et les rapports (notamment les rapports hiérarchiques) qui existent entre ces éléments. On trouvera par exemple ci-après un organigramme décrivant les structures et le fonctionnement du suffrage indirect au sein du Parti Communiste dans les années 50.



[162]

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ALUSSON (J.), *Les organigrammes*, Paris, PUF, 1958.

BABONNEAU (L.), *La leçon des graphiques*, Toulouse, Privat, 1949.

BERTIN (J.), *La graphique et le traitement graphique de l'information*, Paris, Flammarion, 1977.

BERTIN (J.), *Sémiologie graphique*, Paris, Paris, Mouton, 1967.

BIRCH (T.), *Maps Topographical and Statistical*, Oxford, 1929.

BONIN (B.), *Initiation à la graphique*, Paris, Epi, 1983.

BRIMO (A.), *Méthodes de la géo-sociologie électorale*, Paris, Pe-done, 1968.

HALL (A.B.), *Construction of Graphs and Charts*, Londres, 1958.

LEBRET (P. J.), *Guide pratique de l'enquête sociale*, Paris, PUF, 1951-1958.

MATALON (B.), *Décrire, expliquer, prévoir*, Paris, Colin, 1988.

MUCCHIELLI (R.), *Organigrammes et sociogrammes*, Paris, ESF, 1973.

PEPE (Y.), *Présentation des statistiques*, Paris, PUF, 1959.

RIKER (W.H.), *The Study of Local Politics : a Manual*, New York, 1955.

TRICART (J.) et ROCHEFORT (M.), *Initiation pratique aux études géographiques*, Paris, PUF, 1953.

[163]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.

Deuxième partie.

La systématisation

Chapitre II

LA CLASSIFICATION

[Retour à la table des matières](#)

L'établissement d'une classification des phénomènes est un stade important dans le développement de toute recherche. Il n'est pas en effet possible d'exploiter la description des phénomènes si on laisse celle-ci sous la forme d'une juxtaposition de descriptions sans ordre et sans classement. Le but de la classification est de **regrouper** les phénomènes semblables, de réduire à un certain nombre de catégories homogènes, à un certain nombre de "types", l'innombrable variété des faits particuliers que l'on peut avoir collectés et décrits.

Cette étape de la classification existe dans toute science. Parfois même l'établissement de classifications est l'activité essentielle de certaines disciplines scientifiques, comme par exemple la botanique ou la zoologie. La classification se caractérise par deux opérations : généralisation et simplification. **Généralisation**, par la définition de catégories assez extensives pour regrouper un nombre plus ou moins important de faits et de phénomènes concrets. **Simplification**, dans la mesure où la classification permet de faciliter la manipulation, la

compréhension, l'explication du réel en le ramenant à un nombre limité d'unités significatives.

Les catégories ainsi élaborées sont souvent appelées des "types" et ces classifications sont alors qualifiées de "**typologies**". Celles-ci sont, dans les sciences sociales, extrêmement diverses, chaque spécialiste de chaque discipline ayant tendance à construire ses propres classifications. On étudiera d'abord les problèmes soulevés par la construction de ces typologies, avant d'évoquer les grandes orientations de la pratique des sciences sociales.

I . LA CONSTRUCTION DES TYPOLOGIES

[Retour à la table des matières](#)

En employant une métaphore approximative, on peut dire que la description tend à photographier les phénomènes : elle vise à en dégager et à en restituer tous les traits essentiels aussi bien que secondaires. Il s'agit de décrire chaque phénomène dans sa singularité, avec tous les caractères qui font cette singularité. Au contraire, le type peut être comparé à un portrait stylisé qui ne retiendrait que les traits essentiels du modèle, en négligeant les traits secondaires. Un type vise à regrouper des [164] phénomènes présentant les mêmes traits fondamentaux malgré leurs différences sur des points jugés accessoires.

Un type est donc défini par ces traits *essentiels* qui doivent être des traits **significatifs**, c'est-à-dire les traits qui caractérisent avec le plus de netteté les phénomènes que l'on veut regrouper. En employant une formule plus abstraite, on peut dire que le type exprime une identité, dans leurs traits essentiels, entre une multiplicité de cas concrets dispersés dans le temps et dans l'espace. Par exemple, au type "régime parlementaire" correspond dans la réalité un grand nombre de régimes politiques différents, mais présentant un certain nombre de traits communs.

Reste le problème complexe de la **sélection** et de la définition des éléments qui fonderont le type. On peut appréhender cette complexité

à travers deux **approches** qui se sont partagées plus ou moins explicitement les suffrages des typologistes : la technique du *type-idéal* proposée par le sociologue allemand Max Weber, et la technique du *type réel* prônée notamment par le sociologue français Georges Gurvitch. Après avoir examiné ces deux approches, on évoquera les formules de compromis sur lesquelles tend à se faire l'accord des sociologues contemporains.

1. LA NOTION DE TYPE-IDÉAL

[Retour à la table des matières](#)

La notion de **type-idéal** a été forgée à la fin du XIXe siècle par un des fondateurs de la sociologie allemande, Max Weber (1864-1920).

- Pour définir le type-idéal (ou idéal-type), Weber l'oppose à la notion de type moyen construit sur la base de la moyenne des caractères communs à des phénomènes analogues, c'est-à-dire des caractères les plus fréquemment rencontrés. Dans cette perspective, les éléments constitutifs du type exprimeraient donc une sorte de moyenne. Au contraire, la technique de Weber, négligeant cette moyenne des caractères communs, consiste à styliser en les exagérant et en les accentuant les éléments jugés les plus **significatifs** et les plus originaux du phénomène que l'on veut typer. Ceci un peu à la manière d'un caricaturiste, qui retient d'abord le trait frappant, qui lui semble caractéristique, pour ensuite l'exagérer en fonction de la finalité qui est la sienne. On peut dire, par exemple, que Molière avait utilisé avant la lettre la technique du type-idéal dans *L'Avare* : Harpagnon n'est pas un avare moyen, mais un avare "type", une sorte d'avare "idéal", dans lequel se retrouvent portés à l'extrême, tous les traits caractéristiques de l'avarice, traits qui ne se rencontrent jamais dans la réalité à ce degré chez un même homme.

La technique du type idéal consiste donc, en partant de l'observation de la réalité, à mettre en évidence ce qui présente aux yeux du chercheur le maximum de signification et de **cohérence rationnelle**. "On obtient un type idéal, écrit Weber, en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitu-

de de phénomènes [165] isolés, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre, qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement pour former un tableau de pensée homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : il est une utopie" ⁵⁹.

- Ainsi se dessinent les différentes phases du procédé : au point de départ, l'**observation** des phénomènes ; ensuite, la sélection des traits les plus significatifs, sélection fondée, non sur la fréquence ou l'importance apparente, mais sur le jugement de l'observateur qui retient les caractères qu'il considère comme rationnellement les plus significatifs ; enfin, une phase de **construction** logique s'accompagnant d'une accentuation et du grossissement des traits les plus significatifs pour les mettre en évidence. Dans cette perspective, le souci dominant du typologiste n'est donc pas le réalisme mais la **cohérence logique** et la valeur explicative de la typologie élaborée. Le rôle du chercheur est donc dans cette "construction" particulièrement important car c'est de son jugement que dépend le choix et l'articulation des éléments retenus.

Pour illustrer les positions de Weber, on peut citer sa typologie classique sur les comportements individuels qui distingue : a) l'action traditionnelle, dont fins et moyens sont commandés par l'obéissance à des coutumes et à des habitudes transmises par la société ; b) l'action affective et irrationnelle, dans laquelle le sujet se propose des buts non réfléchis mais déterminés par des motivations sentimentales et spontanées ; c) l'action rationnelle, dans laquelle le sujet combine les moyens en vue de fins rationnellement délibérées. On voit là la schématisation qui caractérise le type-idéal, car, dans la réalité, aucun de ces types de comportement n'existe à l'état pur. Cette typologie, Weber la prolongeait en distinguant trois types idéaux de légitimité politique : un type de légitimité fondée sur la tradition ; un type de légitimité fondée sur une adhésion de type affectif et irrationnel au pouvoir de ce que Weber appelait un "chef charismatique" ; un type de légitimité rationnel-légal, fondée sur la raison, lorsque le peuple justifie son

⁵⁹ M. Weber, *Essais sur la théorie de la science*, [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#), JMT.]

adhésion au pouvoir par les valeurs rationnelles d'ordre et de légalité représentées par ses détenteurs.

- L'utilisation de ce procédé a été **controversée**. Max Weber mettait l'accent sur l'utilité de ce genre de typologie, non seulement comme instrument de classification, mais aussi comme instrument de **mesure**, parce que, celui-ci une fois élaboré, on peut comparer et apprécier à quel degré la réalité se rapproche ou non du modèle constitué par le type idéal. Supposons, par exemple, que l'on veuille étudier l'artisanat au Moyen Age : on construira selon cette technique un type-idéal de société artisanale que l'on confrontera ensuite avec la société médiévale réelle et on pourra mesurer à quel degré celle-ci était ou non une société artisanale. [166] Toutefois, au regard de ces avantages, les **inconvenients** de cette méthode ne sont pas moins évidents. Ce sont essentiellement des risques d'artificialité et de subjectivité. **Artificialité**, parce que, de l'aveu même de Weber, le type-idéal est une "utopie", qui ne coïncide pas avec les phénomènes réels, ceux-ci s'en rapprochant seulement plus ou moins. D'autre part dans la mesure où le type-idéal est pour une large part une construction du sociologue, il est susceptible d'être influencé par la **subjectivité** de celui-ci (préjugés, idées *a priori*, etc.). Ces deux arguments ont été assez forts pour qu'aujourd'hui la technique du type-idéal se trouve mise en question dans sa forme la plus absolue. On notera toutefois que la notion de modèle théorique que l'on rencontrera un peu plus loin n'est pas sans se rapprocher de cette notion de type-idéal.

2. LA NOTION DE TYPE RÉEL

[Retour à la table des matières](#)

Par opposition, la notion de **type réel** ou de type "naturel" a notamment été illustrée et défendue par le sociologue français Georges Gurvitch (1894-1965).

- Au contraire du type-idéal, la technique du type réel prétend rester étroitement fidèle à la réalité. Pour Gurvitch, "la typologie doit être réaliste : il faut constituer les types sociaux en combinant différents

critères à partir de l'observation des phénomènes réels" ⁶⁰. Les classifications élaborées seraient alors fondées sur l'existence de distinctions **naturelles** entre les phénomènes et le typologiste aurait seulement à constater la réalité sans avoir à la manipuler, en ne se fondant que sur l'observation.

Si ce procédé est apparemment plus simple que celui de Weber, son application ne va pas dans la pratique sans **difficultés**. On peut d'abord noter que la recherche de typologies naturelles présente des difficultés dans toute science : les révisions périodiques des classifications botaniques ou zoologiques en sont une illustration. Si les typologies naturelles prêtent à contestation dans les sciences de la nature, ces difficultés sont évidemment multipliées dans des proportions considérables quand il s'agit de classer ces phénomènes beaucoup plus complexes que sont les phénomènes sociaux. Si bien qu'assez paradoxalement, on a fait à la notion de type réel des critiques assez proches de celles adressées au type-idéal : reproches d'artificialité et de subjectivité.

- L'objection d'**artificialité** est présentée par les sociologues qui mettent en doute l'existence dans la réalité de types naturels, de catégories naturelles. La notion de type réel est fondée sur un postulat : celui de l'existence entre les phénomènes sociaux de distinctions naturelles, de frontières naturelles que l'on se bornerait à constater. Elle suppose une discontinuité des phénomènes sociaux. Or, les critiques de cette notion [167] de type réel contestent cette discontinuité et soulignent, au contraire, l'existence d'une continuité entre tous les phénomènes sociaux, l'existence de ce qu'ils appellent un **amorphisme** des phénomènes sociaux. Souvent les choses peuvent paraître superficiellement assez claires, mais il est des situations où, à la réflexion, la transition d'un phénomène à l'autre est insensible. Dans beaucoup de cas, il est difficile de séparer les phénomènes sociaux les uns des autres. Où passe par exemple la frontière "naturelle" entre un rassemblement, une manifestation, une émeute? ou entre un parti politique, un syndicat, un groupe de pression? etc.

⁶⁰ G. Gurvitch, in J. Cazeneuve, *Dix grandes notions de la sociologie*, Paris, Seuil, 1977, p. 82

Cette constatation amène alors à affirmer que les soi-disant types-réels seraient en fait des **types artificiels**, des catégories intellectuelles projetées par le typologiste sur la réalité, avec le risque de **subjectivité** que cette intervention du chercheur peut impliquer. Dans cette optique, le type réel aurait finalement les mêmes défauts que le type-idéal, avec cette circonstance aggravante qu'il n'est pas reconnu comme une "abstraction", comme c'est le cas pour la technique du type-idéal.

3. LA PRATIQUE CONTEMPORAINE

[Retour à la table des matières](#)

Ces controverses ont perdu aujourd'hui de leur acuité. Elles ont néanmoins contribué à dégager des pratiques conscientes de leurs limites avec, par exemple, la notion de *type construit*, élaborée par MacKinney ⁶¹ ou celle de *type concret* proposée par P. Lazarsfeld ⁶².

- À la thèse du type-réel, cette pratique emprunte le souci de **réalisme** : son ambition est de limiter les interventions qui caractérisent la technique du type type-idéal, ou de ne les admettre qu'en soulignant les risques d'artificialité et de subjectivité qu'elles peuvent impliquer. La pratique actuelle s'efforce le plus souvent de construire des typologies qui aient des fondements empiriques solides en partant d'une information abondante et approfondie, éventuellement en recourant à un traitement statistique des données recueillies (on ne se borne pas à retenir quelques cas jugés particulièrement significatifs). Donc, au départ, une tendance à s'inspirer d'un maximum d'informations empiriques pour tendre au maximum de réalisme et d'objectivité.

Mais, simultanément, et contrairement aux thèses des tenants les plus absolus du type-réel, on admet que s'il convient d'avoir le souci d'une confrontation permanente avec la réalité, dans la pratique, toute typologie implique un certain degré d'artificialité, d'**abstraction**, une intervention, une "construction" du chercheur. Cette intervention est

⁶¹ Mac Kinney, "Constructive Typology and Social Research", in J.T. Doby, An Introduction to social Research, Harrisburg, 1965.

⁶² P. Lazarsfeld, *Philosophie des sciences sociales*, Paris, Gallimard, 1970.

nécessaire pour déterminer en effet dans le réel quels seront par exemple les caractères retenus pour la définition du type et quels seront ceux qui [168] seront considérés comme secondaires et négligeables. En effet, à vouloir s'en tenir exclusivement à l'observation de la réalité, la classification risquerait de se confondre avec la description. C'est ainsi que certains sociologues considèrent que Gurvitch a souvent proposé des typologies purement descriptives. Comme l'a écrit le sociologue Jean Cazeneuve, "la typologie est en fait contrainte d'abstraire et de généraliser pour finalement décrire des types qui ne correspondent pas exactement à des phénomènes existants mais qui en retiennent simplement des traits communs avec d'autres exemples" ⁶³.

- La pratique typologique actuelle est une pratique qui combine ce double aspect d'**observation** empirique du réel et de **construction** intellectuelle, avec des démarches faisant plus ou moins de place à chacun de ces deux aspects ⁶⁴.

-C'est ainsi que certains restent proches de la méthodologie du type-idéal de Max Weber, en mettant en œuvre une démarche parfois qualifiée de **systématique**, avec l'élaboration de types qui ne font initialement qu'une place assez réduite à l'observation, en accordant, au contraire, beaucoup d'importance à la fois à des éléments théoriques et au souci de cohérence logique et rationnelle de la construction proposée. Ces types sont alors d'abord des instruments intellectuels d'investigation, à finalité heuristique, que l'on confronte ensuite à la réalité pour, en principe, approfondir la connaissance et l'explication de celle-ci. Ici c'est donc le côté construction intellectuelle qui est privilégié : "Tout concept peut être considéré comme un idéal-type, note ainsi Dominique Schnapper, dans la mesure où il simplifie et clarifie le réel, dans la mesure où il substitue un ordre intelligible à sa diversité et à son incohérence. D'une certaine façon, c'est toute l'activité de connaissance rationnelle qui se nourrit de la construction de types idéaux". Mais elle ajoute aussi que l'analyse typologique "est un ins-

⁶³ *Les pouvoirs de la Télévision*, Paris, Gallimard, 1970, p. 19

⁶⁴ D'après Gremy (J.P), Le Moan (M.J), "Analyse de la démarche de construction typologique dans les sciences sociales", *Informatique et sciences humaines*, n°35, 1977.

trument utile qui nourrit une interrogation que l'enquête et la critique des enquêtes et de leurs résultats renouvellent" ⁶⁵

- Ce double aspect de réalisme et de construction est sensible aussi dans la procédure d'élaboration d'une typologie **concrète** ou **pragmatique** telle qu'elle a été systématisée par Lazarsfeld pour les recherches empiriques et quantitatives. Celui ci distingue trois phases dans ce processus. La première phase consiste à déterminer plusieurs *attributs* (traits, variables, caractéristiques, etc.) d'une situation ou d'un phénomène, chaque attribut pouvant présenter deux ou plusieurs modalités (présence/absence, ou un nombre plus ou moins grand d'états intermédiaires caractérisés de façon qualitative ou quantitative). La seconde phase consiste à formuler toutes les *combinaisons* possibles entre les [169] différents états des attributs retenus, chaque combinaison représentant un type possible. Dans une troisième phase on vérifie la pertinence de la construction en la confrontant avec la réalité et, parmi les combinaisons jugées possibles abstraitement à la phase précédente, on déterminera par l'observation ou éventuellement par des calculs statistiques celles qui existent effectivement et qui seront retenues dans la *typologie définitive*.

Ainsi dans une recherche sur la socialisation familiale, on pourra distinguer neuf types possibles de relations, définis par la combinaison de deux attributs : l'autorité des parents et l'acceptation de cette autorité par les enfants, chacun de ces attributs étant lui-même susceptible de présenter trois modalités. On aboutit ainsi au terme du processus de confrontation avec les possibilités réelles à un tableau de ce genre :

Autorité des parents	Acceptation de l'autorité des parents		
	forte	moyenne	faible
forte	Soumis	Conformiste	Rebelle
moyenne		Indépendant	
faible	Insatisfait		Anomique

⁶⁵ La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique, Paris, PUF, 1999, pp. 2 et 104

Dans ce processus aboutissant à une typologie de 6 catégories, l'observation réaliste apparaît au début de la première phase et dans la troisième. Mais une intervention du chercheur est nécessaire pour déterminer au cours de la première phase les attributs considérés comme "significatifs", qui seront retenus pour la construction de la typologie "possible". Et s'il est vrai, comme l'écrit Lazarsfeld, que "chaque type est ainsi explicitement dérivé de la combinaison d'attributs essentiels", la sélection des attributs "essentiels" dépend du choix du chercheur. Par ailleurs, c'est l'observation du réel qui conduit *in fine* à retenir les catégories utilisables.

- Enfin une dernière approche que l'on peut qualifier d'**empirique** entend rester plus proche de la réalité en procédant d'une manière essentiellement inductive, en regroupant, par repérages des ressemblances et différences, les unités empiriques autour d'un petit nombre d'entre elles considérées comme essentielles et représentatives. De manière plus ou plus ou moins intuitive, on procède par agrégation de cas, en constituant différents "tas" de cas présentant des caractéristiques communes. Ceci dit, l'intervention du chercheur reste toujours indispensable pour déterminer plus ou moins explicitement les critères de regroupement. Cette intervention reste nécessaire même lorsque le recours à certaines techniques d'analyse factorielle semble permettre une **classification automatique** des données, créant des regroupements fondés uniquement sur des calculs statistiques (ainsi pour faire apparaître des types de répondants afin de classer les personnes ayant répondu à un sondage). En effet, les données sur lesquelles s'effectuent les calculs résultent d'un choix du chercheur, de même que le nombre des regroupements effectués [170] par l'ordinateur ou, de même, enfin, que l'appréciation sur leur pertinence et leur signification.

• Par là, on voit que toute typologie risque toujours de se voir reprocher, à un degré ou à un autre, artificialité et subjectivité. **Artificialité**, parce que les typologies les plus réalistes comportent malgré tout une "construction" par le chercheur, dans la mesure où celui-ci doit effectuer un choix entre les éléments qui constituent les phénomènes étudiés, choix qui aboutit à abandonner les traits secondaires pour ne retenir que les traits essentiels. De plus, un risque de **subjectivité** peut paraître à deux niveaux : d'une part, dans le choix du critère-

re qui permettra de différencier les traits essentiels des traits accessoires ; d'autre part, dans l'application de ce critère à des phénomènes sociaux complexes. Donc, en résumé : une volonté de réalisme, mais la conscience des limites de ce réalisme et de la part de "construction" imputable au typologiste.

Signalons en terminant que la classification doit être aussi **opératoire**. Elle doit être faite de façon qu'elle soit utilisable pour le cours ultérieur des recherches et facilite la progression de celles-ci. Il n'est pas toujours facile pour le typologiste de parvenir à ce résultat car il est un peu écartelé entre ce souci du caractère opératoire et l'exigence de réalisme et d'objectivité. On rappellera aussi ici l'aspect artificiel du schéma adopté, décrivant la typologie comme une étape du processus de recherche postérieure à l'observation et à la description. Dans la pratique, il n'y a pas succession irréversible mais interaction et, s'il est vrai que le typologiste utilise les matériaux fournis par l'observation, il est vrai aussi que les typologies contribuent à l'observation, notamment en aidant à l'élaboration des concepts opérationnels dont on a vu l'importance dans le processus de "construction de l'objet" préalable à l'observation. Ceci est d'autant plus vrai que la théorisation peut aussi se traduire par des constructions typologiques.

II. LES GRANDES CATÉGORIES DE TYPOLOGIES

[Retour à la table des matières](#)

Pour établir une typologie, le problème essentiel est de déterminer quelles seront les caractéristiques qui seront retenues pour définir les types que l'on veut construire. Par exemple, si l'on veut élaborer une typologie des partis politiques, quel sera le critère qui permettra de faire une classification entre eux : la doctrine, le nombre d'adhérents, le comportement face au pouvoir, la stratégie, l'organisation, etc. ? À l'heure actuelle, le choix des bases d'établissement des typologies en matière de sciences sociales tend à se faire de manière anarchique, chaque chercheur ayant tendance à construire ses typologies personnelles à partir de choix plus ou moins arbitraires. Toutefois, on peut

déceler l'existence de grandes orientations qui introduisent un peu d'homogénéité dans l'établissement des typologies en privilégiant des **types de critères**. Mais, ici encore, [171] diverses écoles s'affrontent dans des controverses qui ont des racines profondes, dans la mesure où elles reflètent des orientations théoriques différentes et notamment des divergences dans leur conception même des faits sociaux. On distinguera ici trois orientations principales : les typologies institutionnelles ou structurelles ; les typologies à base psychologique ou relationnelle ; les typologies à fondement fonctionnaliste.

1. LES TYPOLOGIES INSTITUTIONNELLES OU STRUCTURELLES

[Retour à la table des matières](#)

Ces deux catégories de typologies des phénomènes sociaux peuvent être rapprochées, bien que la première notion soit d'utilisation ancienne alors que la notion de typologie structurelle est d'apparition plus récente. Le trait commun de ces typologies est de mettre l'accent sur l'aspect cohérent et organisé des phénomènes sociaux.

- Une **institution** peut être définie comme un **ensemble** constitué d'éléments divers (idées et croyances, usages et comportements, éléments matériels, etc.) formant un tout coordonné et organisé (ex. : la famille, le mariage, un parti politique, le parlement). L'institution apparaît particulièrement caractérisée par deux traits. Tout d'abord son caractère organique : les éléments constitutifs ne sont pas juxtaposés, mais composent un tout cohérent dont les diverses parties sont solidaires et hiérarchisées. Ensuite, son caractère de permanence : l'institution a un aspect durable, historique, elle s'inscrit dans le temps et a généralement une durée plus grande que celle des membres qui participent à son existence : l'institution le plus souvent préexiste aux individus et elle leur survit. La notion d'institution s'oppose ainsi à l'idée que les phénomènes sociaux seraient constitués par une simple addition de relations interindividuelles. Sans doute, les institutions peuvent apparaître comme des modes de relations entre individus, mais elles sont plus que cela.

Cet accent sur l'aspect institutionnel des phénomènes sociaux conduit à construire des typologies fondées sur la distinction des **éléments** qui constituent cet ensemble institutionnel et sur l'**organisation** de ces éléments au sein de l'institution considérée. Cette approche se retrouve pour une assez large part dans la notion de **structure**, qui tend aujourd'hui à supplanter celle d'institution dans la pratique des sociologues. Par structure, on entend en effet la manière dont les parties d'un tout sont reliées entre elles. Une classification structurelle consiste donc à classer les phénomènes sociaux en fonction des **parties** qui les constituent et des **relations** qui existent entre ces parties.

- Par exemple, la classification des régimes politiques démocratiques en régime présidentiel, régime parlementaire, régime d'assemblée peut être considérée comme une typologie institutionnelle ou *structurelle*, puisqu'elle classe les régimes politiques en prenant en considération les parties du tout (exécutif, législatif, judiciaire) et surtout, les relations [172] qui existent entre ces parties (séparation rigide, collaboration, ou confusion des pouvoirs).

De même, un certain nombre de classifications des partis politiques sont des classifications institutionnelles ou structurelles ⁶⁶. Par exemple, la classification de Maurice Duverger, distinguant les *partis de cadres* et les *partis de masses*, est une classification de ce type ⁶⁷, car le critère essentiel retenu par M. Duverger, n'est pas, contrairement aux apparences, le nombre d'adhérents mais le mode d'organisation et de fonctionnement, le type de structure, de chaque type de parti. Les partis de cadres sont caractérisés par une organisation peu développée, avec une assez grande décentralisation, qui laisse une large autonomie aux organismes de base que sont les comités, tandis que les liaisons entre les éléments de l'ensemble sont à la fois verticales et horizontales. Enfin le comportement des individus et des groupes y est assez peu discipliné. Au contraire les partis de masses présentent une forte organisation avec une centralisation accentuée, les liaisons entre les éléments constitutifs étant essentiellement des liaisons verticales et hiérarchisées, le tout s'accompagnant d'un fonctionnement imposant

⁶⁶ Sur les typologies des partis politiques, cf. J. Charlot, *Les partis politiques*, Paris, 1971.

⁶⁷ M. Duverger, *Les partis politiques*, Paris, 1951.

une assez forte discipline aux individus et aux groupes les constituant. C'est donc bien l'organisation, le point de vue structurel, qui est ici privilégié.

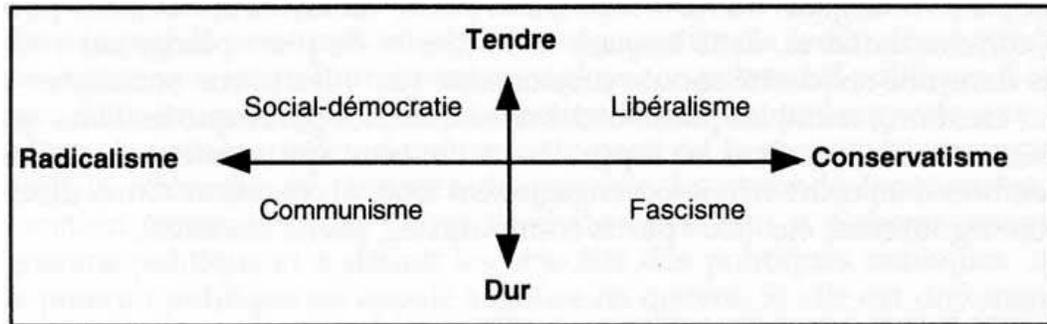
2. LES TYPOLOGIES PSYCHOLOGIQUES OU RELATIONNELLES

[Retour à la table des matières](#)

Le développement de ces typologies a été lié aux controverses sur la nature des faits sociaux et se rattache aux tendances dites "psychologistes" ou "individualistes" qui, au lieu de considérer l'univers social comme formé de phénomènes organisés et structurés, voient dans les phénomènes sociaux d'abord des systèmes de comportements individuels et de relations interindividuelles. Dans cette optique, les phénomènes sociaux apparaissent comme des sommes de comportements individuels ou des sommes de rapports interindividuels. Ceci amène à construire des typologies des phénomènes sociaux qui sont fondées sur les comportements *individuels* ou *interindividuels* qui en constituent la base. Ces typologies sont nées en Allemagne, mais se sont surtout développées dans les sciences sociales américaines, notamment avec l'influence de l'école behavioriste.

- Une première orientation est ici celle qui consiste à analyser et donc à classer les phénomènes sociaux en prenant pour référence l'étude des comportements **individuels** qui en constituent la base. Par exemple en se référant à des critères de type plus ou moins psychologique. A titre d'exemple on peut ici évoquer la typologie des mouvements politiques élaborée par le psycho-sociologue britannique Eysenck. Celui-ci [173] propose une typologie qui part de la distinction traditionnelle entre "droite" et "gauche" sous sa forme anglaise opposant "conservateurs" et "radicaux" (partisans du changement). L'originalité de la typologie d'Eysenck est de combiner cette classification idéologique avec une classification psychologique des individus appartenant aux diverses tendances politiques, qui distingue des tempéraments "durs", caractérisés par leur intransigeance et leur inclination à l'autoritarisme et des tempéraments "mous", à l'orientation

plus conciliante et plus tolérante. La dimension idéologique étant croisée avec cette dimension psychologique des tempéraments, on arrive à la classification suivante ⁶⁸ :



Cette typologie, dont le fond n'est pas indiscutable, illustre la construction d'une typologie des phénomènes sociaux (ici des mouvements politiques) faisant appel à des variables individuelles de type psychologique.

- D'autres typologies sont fondées sur la nature des **relations interindividuelles** qui s'établissent dans le cadre des phénomènes sociaux considérés. Un exemple classique est celui de la typologie construite par le sociologue allemand Tönnies (1855-1953), père d'une distinction célèbre entre groupes "communautaires" et "sociétaires" (*gemeinschaft* et *gesellschaft*). Cette typologie est fondée sur le type de relations qui s'établissent entre les individus appartenant à ces groupes. Le lien sociétaire est de nature essentiellement rationnelle et volontaire, unissant des individus ayant surtout entre eux des rapports d'intérêt : leur solidarité est construite sur la volonté réfléchie, fruit de la pensée abstraite et calculatrice. Le lien communautaire, au contraire, est fondé sur l'élan spontané et instinctif des individus, élan qui s'enracine sur une solidarité naturelle préexistante, sur des rapports de parenté (communauté de sang), de voisinage (communauté de lieu) ou spirituels (communauté d'esprit), etc. Le lien communautaire est donc le produit d'une solidarité vitale qui préexiste en quelque sorte à la conscience et à la volonté rationnelle ⁶⁹.

⁶⁸ Eysenck, *The Psychology of Politics*, Londres, 1954

⁶⁹ F. Tönnies, *Communauté et société, catégories fondamentales de la sociologie pure*, tr., 1944.

[174]

Cette distinction a été transposée par certains spécialistes dans des domaines particuliers. Le politologue américain R. Heberlé a par exemple construit sur cette base une typologie des partis politiques. Il distingue : a) les partis "communautés de croyants", dans lesquels la solidarité des membres est fondée sur une croyance commune (ex. : les partis communistes) ; b) les partis "communautés de fidèles", dans lesquels les militants sont unis par le lien affectif qui les rattache à un chef charismatique (ex. : les partis fascistes) ; c) les partis de type sociétaire fondés sur une solidarité d'intérêts rationnels et sur le calcul (ex. : partis démocratiques de type américain). M. Duverger, lui aussi, a utilisé un schéma analogue en distinguant : les partis sociétaires (correspondant aux partis bourgeois du XIXe siècle, aux partis américains, etc.) ; les partis communautaires, dans lesquels la solidarité de parti plonge ses racines dans une solidarité sociale préexistante (ex. : les partis socialistes à leur création) ; enfin, les partis-ordre ainsi qualifiés parce que les liens qui unissent leurs membres se rapprochent de ceux qui existent entre les membres d'un ordre religieux : engagement total, acceptation d'une discipline rigoureuse, etc. (ex. : partis communistes, partis fascistes).

3. LES TYPOLOGIES FONCTIONNALISTES

[Retour à la table des matières](#)

Comme dans les cas précédents, ces classifications reflètent une approche particulière des phénomènes et des prises de position plus générales sur leur nature et leurs caractéristiques.

- Le développement de ce genre de typologie a été lié au succès d'une méthode d'analyse des faits sociaux que l'on appelle la "méthode fonctionnelle" ou, plus fréquemment le "**fonctionnalisme**". Les thèses de cette école, dont le fondateur a été le sociologue et l'ethnologue d'origine polonaise Malinowski, reposent sur le postulat selon lequel tout fait social remplit des fonctions sociales essentielles pour le maintien et le développement du groupe auquel il appartient : "Dans tous les types de civilisation, chaque coutume, chaque objet

matériel, chaque idée, chaque croyance, remplit une fonction vitale, a une tâche à accomplir, représente une partie indispensable d'une totalité organique". De ce fait, la définition d'un phénomène social devrait se faire à partir de la fonction que ce phénomène remplit dans l'ensemble social qui est le sien. C'est dans la sociologie américaine que Malinowski a trouvé le plus de disciples. Toutefois, les thèses du fonctionnalisme se sont nuancées au cours de ces transpositions, notamment dans les travaux de R.K. Merton et de T. Parsons.

- De ce fait, les typologies fonctionnalistes consistent à classer les phénomènes sociaux en prenant essentiellement en considération le rôle, la **fonction** qu'ils ont au sein de l'ensemble social dans lequel ils s'insèrent et dont ils sont un élément jugé indispensable. Les exemples de [175] typologies à base fonctionnaliste peuvent être divers. Peut être ainsi considérée par exemple comme une typologie fonctionnaliste la classification qui distingue depuis Montesquieu le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire : ces trois pouvoirs sont définis d'après leurs fonctions au sein du système politique dont ils assurent le fonctionnement. De la même façon, une typologie qui distingue partis politiques de gouvernement et partis d'opposition est aussi une classification fonctionnaliste.

On peut citer ici comme dernier exemple la classification des partis politiques de Theodor Lowi qui distingue dans les partis politiques deux types de fonction. La fonction *constituante* est celle que les partis exercent en participant au fonctionnement du régime politique dans lequel ils se situent, en permettant par exemple le jeu démocratique de l'alternance ou en fournissant au régime son personnel politique. Lorsque dans un parti politique la fonction constituante l'emporte sur les autres, la préoccupation dominante du parti est la participation au pouvoir, la recherche de l'exercice du pouvoir. La seconde fonction est la fonction *programmatique* : c'est l'activité consistant à élaborer un programme politique et à définir les objectifs des politiques publiques que le pouvoir politique est appelé à mettre en œuvre. Si elle est dominante, la préoccupation majeure du parti est alors idéologique et touche à l'orientation de l'action du pouvoir. A partir de la distinction de ces deux fonctions et de leur importance respective dans les activités des partis, Lowi propose la typologie suivante : a) les partis *constituants*, qui privilégient la fonction constituante (ex. : les partis améri-

cains) ; b) les partis *programmatiques*, qui privilégient l'activité idéologique (ex. : les partis communistes) ; c) les partis *responsables*, qui équilibrent les deux fonctions (ex. : partis britanniques et les partis européens) ⁷⁰.

Exemples de typologies des partis politiques		
Typologie structurelle	Typologie relationnelle	Typologie fonctionnaliste
Partis de cadre	Partis communauté de croyants	Partis constituants
Partis de masse	Partis communautés de fidèles	Partis programmatiques
	Partis sociétaires	Partis responsables
(Duverger)	(Héberlé)	(Löwi)
Critère : organisation	Critère : relations entre les membres	Critère : fonction dans le système politique

Après ces analyses préparatoires, il faut étudier le processus de l'explication. Toutefois, on notera que, si les typologies visent d'abord à une classification des phénomènes, elles contiennent aussi des éléments [176] qui peuvent toucher à l'explication. Toute présentation d'une réalité sociale sous la forme d'une typologie comporte des implications qui peuvent se répercuter sur l'explication de cette réalité. Ainsi établir une typologie en retenant certains caractères significatifs plutôt que d'autres, c'est affirmer implicitement l'importance particulière de ces caractères pour la définition des objets étudiés et cela peut retentir sur l'explication des phénomènes qui les concernent.

⁷⁰ T. Lowi, "Party, Policy and Constitution in America" in Chambers, Burnham, éd. *The American Party Systems, Stages of Political Development*, Londres, 1967.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

BLALOCK (H.M.), *Conceptualization and Measurement in the Social Sciences*, Beverly Hills, Sage, 1969.

BOUDON (R.) et LAZARSFELD (P.), *Le vocabulaire des sciences sociales. Concepts et Indices*, Paris, La Haye, Mouton, 1965.

BUNGE (E.), *Scientific Research*, Berlin, 1967.

CAZENEUVE (J.), *Dix grandes notions de la sociologie*, Paris, Seuil, 1977.

DOBY (J.T.), éd., *An Introduction to Social Research*, Harrishurg, Stackpol Company, 1965.

DURKHEIM (E.), *Les règles de la méthode sociologique*, nlle éd., Paris, PUF, 1968. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

FREUND (J.), *La sociologie de Max Weber*, Paris, PUF, 1968.

GURVITCH (G.), *Vocation actuelle de la sociologie*, 3e éd., Paris, PUF, 1963.

LAZARSFELD (P.), *Philosophie des sciences sociales*, Paris, Galimard, 1970.

MAC KINNEY (C.), *Constructive Typology. Structural and Functional Aspects of a Procedure*, VIe Congrès Mondial de Sociologie, Evian, 1966.

PASSERON (J.C.), *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1991.

SCHNAPPER (D.), *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique.*, Paris, PUF, 1999.

WEBER (M.), *Essais sur la théorie de la science*, tr., Paris, Plon, 1992. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

[177]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.**Deuxième partie.****La systématisation**

Chapitre III

L'HYPOTHÈSE

[Retour à la table des matières](#)

Dans le processus de la systématisation et de la démarche scientifique, la formulation des hypothèses constitue une **étape décisive**. D'elle dépend l'issue de la recherche. La qualité des idées émises à ce moment déterminera la valeur des résultats obtenus. C'est à ce stade que se font les découvertes. C'est à ce niveau, dans le processus mystérieux qui fait surgir les idées neuves, que peut se manifester le talent du chercheur, parfois son génie. La capacité d'invention du chercheur est ici déterminante et rien ne peut la remplacer. Comme le soulignait déjà avec force Claude Bernard : "La méthode expérimentale ne donnera pas des idées neuves et fécondes à ceux qui n'en ont pas ; elle servira seulement à diriger les idées chez ceux qui en ont et à les développer afin d'en retirer les meilleurs résultats possibles. L'idée c'est la graine ; la méthode c'est le sol qui lui fournit les conditions de se développer, de prospérer et de donner de meilleurs fruits suivant sa nature. Mais, de même qu'il ne poussera jamais dans le sol que ce qu'on y sème, de même il ne se développera par la méthode expérimentale que les idées qu'on lui soumet" ⁷¹.

⁷¹ *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale, op. cit.*, p. 67. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

On évoquera ici d'abord ce que l'on peut entendre par la notion d'hypothèse, avant d'examiner les différentes catégories d'hypothèses auxquelles on peut avoir recours. Enfin on consacrera quelques développements aux différents types de démarches intellectuelles qui peuvent être à l'origine d'une hypothèse.

I. NOTION ET TYPES D'HYPOTHÈSE

[Retour à la table des matières](#)

Dans le schéma traditionnel de la méthode scientifique expérimentale, l'hypothèse se situe entre l'observation et l'expérimentation ou, plus largement, entre l'observation et la vérification. Ce que l'on peut désigner de façon très générale comme "tout énoncé soumis à un examen" ⁷² demande à être précisé en indiquant aussi ce que peuvent être ses différentes formes.

[178]

1. LA NOTION D'HYPOTHÈSE

Dans le processus dialectique de confrontation entre faits et idées que constitue la démarche scientifique, une hypothèse est une idée ou un ensemble d'idées que Claude Bernard définissait comme "une interprétation anticipée et rationnelle des phénomènes".

- Dans cette perspective, on peut dire que les hypothèses sont à la fois des questions que l'on se pose à propos de l'objet de la recherche et des faits recueillis par l'observation et des **propositions de réponse** à ces questions. En effet, sur le problème qu'il s'est posé, sur les données collectées par l'observation, le chercheur est amené, pour faire progresser son investigation, à formuler des propositions relatives à leur signification et à leur explication, propositions qui devront être

⁷² C. Hempel, *op. cit.* p. 8

ensuite validées par une confrontation avec la réalité, afin d'apprécier leur degré de pertinence et d'adéquation au réel, par ce que dans le schéma traditionnel de la démarche scientifique expérimentale on appelle des opérations de vérification.

Tel est le sens classique de la notion d'hypothèse qui joue un rôle important dans le processus de la recherche scientifique en général. Ce rôle est peut-être encore plus grand dans les sciences sociales en raison de leur développement récent. Certains auteurs prétendent même parfois que les sciences sociales en seraient encore à "l'âge de l'hypothèse".

- À partir de cette définition générale, on peut essayer de préciser les traits qui caractérisent ou doivent caractériser l'hypothèse.

- L'hypothèse doit être valide ou plus exactement doit présenter un certain degré de validité, ce qui signifie qu'elle doit avoir un rapport relativement étroit avec les phénomènes qu'elle prétend expliquer. A noter cependant l'expression "un certain degré de validité" : car, si l'hypothèse était totalement valide, si elle coïncidait totalement avec la réalité, l'hypothèse n'en serait plus une, ce serait une vérité scientifique. Avec un autre vocabulaire on peut dire qu'elle doit être **plausible** et être "aussi probable que possible" (C. Bernard).

- Ceci dit, toute hypothèse présente par définition un caractère **du-bitatif**. Une hypothèse, comme l'usage courant du terme l'indique, n'est pas une certitude : c'est une supposition, une simple vérité possible. L'hypothèse peut être vraie, peut correspondre plus ou moins à la réalité, mais on ne le sait pas encore.

- De ce fait, une hypothèse est un énoncé **provisoire**. Dans son principe, elle n'est qu'une étape transitoire du processus de la recherche qui sera ensuite dépassée : ou elle ne trouvera pas de confirmation dans la réalité et elle sera abandonnée, ou elle sera confirmée, corroborée par [179] la réalité et elle sera vérifiée en voyant s'enrichir son contenu et progresser sa validité scientifique.

- En conséquence, l'hypothèse doit être **opératoire**, c'est-à-dire utilisable pour la poursuite du processus de la recherche, en préparant les étapes ultérieures de celle-ci. Notamment, elle doit constituer un

ensemble cohérent et rationnel de propositions qui indique clairement ce qui doit faire l'objet de la vérification en suggérant les opérations permettant d'effectuer sa vérification et sa validation empirique.

- De ce point de vue, un élément important est constitué par ce que certains appellent l'exigence de **testabilité**, en entendant par là sa capacité à "se prêter à des tests empiriques" (Hempel). Dans le processus classique de la démarche expérimentale, afin de pouvoir être confrontée avec la réalité, afin de pouvoir être corroborée par les faits, pour renforcer sa fiabilité et sa validité.

- La tendance contemporaine, à la suite des réflexions épistémologiques de Karl Popper, est d'insister aussi sur l'idée qu'une hypothèse scientifique doit être "falsifiable", c'est-à-dire **réfutable**, en indiquant, non seulement quels sont les faits susceptibles de la confirmer mais aussi ceux qui seraient susceptibles de la démentir et de l'invalider.

- En tenant compte du fait que le progrès de la connaissance scientifique est un processus cumulatif impliquant une communauté de chercheurs et le contrôle de cette communauté, une hypothèse doit être, autant que possible, **communicable** : c'est-à-dire qu'elle doit pouvoir être portée à la connaissance d'autres chercheurs, être utilisée par eux, être testée par eux. Ceci suppose notamment qu'elle soit comprise par les autres chercheurs et qu'elle soit comprise d'une manière univoque (c'est-à-dire que tous les chercheurs la comprennent de la même façon).

- Pour répondre à toutes ces attentes, l'hypothèse doit tendre au maximum de **précision** en éliminant dans sa formulation tout ce qui pourrait être source d'ambiguïté, d'équivoque ou de confusion. Quelle que soit l'idée générale dont elle est issue, il faut qu'elle aboutisse à mettre en cause des facteurs précis, ce qui implique, par exemple, la détermination d'indices concrets révélateurs de ces facteurs, qui pourront être pris en considération dans les phases ultérieures du processus de recherche.

2. LES TYPES D'HYPOTHÈSES

[Retour à la table des matières](#)

Au-delà des orientations générales qui viennent d'être dégagées, les hypothèses ne présentent pas toutes les mêmes caractéristiques soit en raison de leur rôle et de leur place dans la progression de la démarche scientifique, soit en raison de leur contenu.

[180]

a) Le rôle des hypothèses et leur degré d'élaboration

En se situant dans cette perspective, on distinguera ce que l'on peut appeler de manière conventionnelle, en sachant que les usages en la matière sont assez divers et arbitraires : les hypothèses de recherche, les hypothèses de travail, les hypothèses théoriques.

- Les **hypothèses de recherche** apparaissent tout au début d'une recherche. Elles sont surtout constituées de questions à propos de l'objet de la recherche, de concepts opérationnels et d'idées formulés en termes relativement vagues qui ont pour but d'orienter le travail initial du chercheur, de définir la problématique de sa recherche et d'encadrer l'observation. Ces hypothèses de recherche sont ainsi un des éléments de cette "construction de l'objet" qui prépare et structure l'observation, dont on a parlé plus haut. Par nature ces hypothèses sont des hypothèses dont la validité est limitée et dont l'intérêt réside essentiellement dans leur caractère opératoire par rapport à l'observation. Leur rôle est de déclencher la recherche, de définir la problématique de celle-ci, de baliser le terrain à la fois concret et intellectuel sur lequel elle va s'exercer. Elles ne touchent que peu ou peu au fond des problèmes et à leur solution.

- Les **hypothèses de travail** apparaissent à un stade ultérieur de la recherche, au moment où le travail d'observation et de collecte des

données est déjà engagé. Ces hypothèses résultent souvent de la confrontation entre les hypothèses de recherche initiales et les premières informations recueillies par l'observation. Elles sont relativement simples et superficielles, mais elles touchent déjà au fond des problèmes posés en formulant cette fois plus de propositions de réponses que de questions. Leur fonction est d'encadrer de manière plus précise la poursuite de l'observation pour amasser les matériaux qui permettront de les transformer en hypothèses théoriques. Ce sont donc des hypothèses transitoires qui seront abandonnées si l'approfondissement de la recherche les dément ou qui seront enrichies si la poursuite des recherches les confirme.

- Les **hypothèses théoriques** résultent en général de la transformation et de l'approfondissement d'hypothèses de travail. Elles se caractérisent par une élaboration plus poussée, ce qui entraîne un certain nombre de conséquences. Elles interviennent le plus souvent à un stade de la recherche plus avancé que les hypothèses de travail. Leur degré de validité est en général plus grand, leur contenu est plus précis et plus riche. Enfin, et c'est là sans doute le critère le plus important, elles ont un caractère opératoire très accentué : elles sont prêtes à être testées, à être soumises à la vérification ; en indiquant clairement sur quoi doit porter la vérification ou leur réfutation éventuelle, en suggérant les opérations à faire pour y parvenir.

[181]

b) Le contenu des hypothèses

Dans cette approche, on peut distinguer hypothèses *descriptives* et hypothèses *explicatives*.

- Les hypothèses **descriptives** (dites parfois hypothèses-uniformité) constituent une forme relativement simple d'hypothèse. Par exemple, un chercheur intéressé par un phénomène sur lequel il possède des informations un peu confuses et disparates, va se livrer à des recherches préliminaires dont il va essayer de synthétiser le fruit

en caractérisant le phénomène étudié par une formule qui constituera une hypothèse de ce type. Elle est donc ainsi appelée parce qu'elle ne vise à cerner qu'un seul phénomène, à en donner une première définition. Son ambition est de donner une présentation systématique d'un phénomène dont on n'a le plus souvent qu'une vue partielle ou confuse ou, si l'on préfère, de substituer un tableau précis à des renseignements au départ fragmentaires et incertains.

Le politologue Jean Meynaud donne l'exemple suivant ⁷³ de recherches sur le rôle des juristes dans le fonctionnement des institutions politiques américaines à partir du sentiment général que ce rôle est considérable. Dans un premier temps, on observe qu'au XIXe siècle comme au XXe le nombre des juristes parmi le personnel politique américain est important. Toutefois, une analyse plus serrée permet de constater que le type de fonctions exercées par les juristes s'est modifié. Ce qui a conduit J.A. Schlesinger à formuler l'hypothèse selon laquelle le rôle des juristes dans la vie politique américaine est passée de celui d'un politicien "touche-à-tout" à celui d'un technicien des questions juridiques. Il s'agit là d'une hypothèse-uniformité précisant la nature et les caractéristiques d'un seul phénomène.

Ces hypothèses-uniformité permettent souvent un défrichage et une première organisation des résultats de l'observation ouvrant la voie à des recherches ultérieures. Toutefois leur portée explicative reste limitée.

- Les hypothèses **explicatives**, dites parfois hypothèses-interaction, supposent que l'on a dépassé le stade des recherches préliminaires et elles visent à établir l'existence d'interférences, de relations, entre les phénomènes étudiés et d'autres types de phénomènes. Elles cherchent à formuler des rapports entre phénomènes différents, avec l'ambition de découvrir ainsi l'explication du phénomène étudié.

Appartiennent par exemple à cette catégorie d'hypothèses les propositions classiques de Maurice Duverger sur les relations entre les régimes électoraux et le système des partis politiques : le scrutin majoritaire à un tour tendant à engendrer le bipartisme ; le scrutin majori-

⁷³ Cf. *Introduction à la science politique*, Paris, FNSP, 1958. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

taire à [182] deux tours tendant à favoriser un multipartisme "dépendant" ; la représentation proportionnelle suscitant un multipartisme "indépendant". Il s'agit bien là d'hypothèses "interaction", qui mettant en rapport deux types de phénomènes différents, le système électoral d'un côté, le système de partis de l'autre. Bien qu'il puisse exister des hypothèses de travail de ce type, ce genre d'hypothèse explicative, demandant déjà un travail de recherche assez poussé, apparaît souvent au stade de la formulation des hypothèses que l'on a qualifiées précédemment de théoriques.

II. L'ÉLABORATION DES HYPOTHÈSES

[Retour à la table des matières](#)

Il s'agit d'évoquer maintenant de manière générale **les démarches intellectuelles** qu'un chercheur peut mettre en œuvre pour élaborer les hypothèses nécessaires à la progression de sa recherche. Ceci dit, les remarques qui suivent restent indicatives, car on est là au cœur du processus mystérieux de l'invention scientifique et l'histoire des sciences montre que ces voies peuvent être particulièrement diverses et surprenantes. Ceci est vrai dans n'importe quelle discipline scientifique, mais le phénomène est peut être plus accentué dans les sciences sociales où l'on a pu noter, non sans quelque excès, que "les idées, les hypothèses viennent d'où elles peuvent : il n'y aucune règle à ce propos, tous les moyens sont bons. Elles peuvent être déduites rigoureusement d'une théorie, provenir d'un problème ou d'un étonnement devant tel aspect de la vie quotidienne, peu importe. Tout l'effort de rigueur scientifique porte sur les méthodes à mettre en œuvre une fois le problème posé" ⁷⁴.

Pour fournir quelques **points de repères**, et en rappelant que cette distinction est pour une large part artificielle, les deux types de démarches se combinant plus ou moins dans la pratique, on se référera ici à une classification consistant à distinguer les démarches intellec-

⁷⁴ R. Ghiglione, B. Matalon, *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques*, Paris, Colin, 1988, p. 20.

tuelles de type *inductif* et les démarches intellectuelles de type *déductif*, en entendant ces qualificatifs dans un sens assez large et en rappelant qu'il s'agit-là de catégories abstraites destinées à l'exposé **didactique**, mais que dans la pratique le cheminement concret du chercheur peut mêler ces différents types de démarche.

1. LA DÉMARCHE "INDUCTIVE"

[Retour à la table des matières](#)

Ce pourrait être apparemment la méthode la plus scientifique, la plus réaliste, puisque c'est le raisonnement qui part des faits pour arriver à l'idée qui constitue l'hypothèse. Ici donc, c'est la confrontation [183] avec les phénomènes, avec la réalité, qui déclenche plus ou moins le processus d'élaboration des hypothèses. Dans le cadre général de cette démarche, on peut néanmoins opérer d'autres distinctions.

- La première démarche est la démarche que l'on peut qualifier d'**intuitive**. Elle se caractérise par le fait qu'au lieu d'être une conclusion d'un raisonnement logique, nourri de faits nombreux et solidement argumenté, l'hypothèse naît ici d'une idée qui surgit de la confrontation et de l'examen d'éléments peu nombreux, mais qui, a un moment donné, sont jugés particulièrement significatifs et éclairants pour le chercheur. Elle est alors le fruit d'une sorte d'illumination intérieure qui parcourt l'esprit du savant. Elle se caractérise par son immédiateté et aussi par la rapidité qu'elle introduit dans le travail d'élaboration de l'hypothèse. Mais l'hypothèse ainsi élaborée est plus fragile que celle construite à partir de la démarche rationnelle. C'est une démarche surtout féconde au niveau de la construction d'hypothèses de recherche ou d'hypothèses de travail. Il ne faut d'ailleurs pas oublier qu'il est assez rare que cette sorte de découverte soit un processus purement fortuit et, le plus souvent, celle-ci intervient dans le cadre d'une réflexion attentive de longue durée. Si la pomme de Newton, dont la chute l'amène à avoir soudain l'intuition des lois de la gravitation universelle, est un peu le symbole de cette démarche, il faut aussi se rappeler qu'il disait avoir abouti à cette découverte "en y pensant toujours".

- Par opposition, ce que l'on appellera ici la démarche inductive **méthodique** est plus lente à mettre en œuvre. Elle consiste à explorer longuement les faits observés et à construire rationnellement l'hypothèse en tenant compte du maximum d'informations, dans un souci d'étroite fidélité à la réalité. Au lieu du caractère immédiat, soudain, fulgurant de la démarche intuitive, c'est une démarche plus appliquée, plus scrupuleuse, moins rapide, mais dont le fruit est en général plus solide que celui de la démarche précédente. Toutefois l'histoire des sciences prouve qu'elle se trouve avantageusement concurrencée par la démarche intuitive, beaucoup de grandes découvertes ayant pour point de départ des "révélation" intuitives que la démarche rationnelle est venue ensuite renforcer et préciser.

- Une troisième démarche, qui est un peu à la charnière des deux démarches ici distinguées, est le raisonnement qualifié par le sociologue R.K. Merton de raisonnement par "**serendipity**" ⁷⁵. Merton dénomme ainsi la formulation d'une hypothèse qui naît de la constatation d'un fait isolé, inattendu, aberrant, qui est inexplicable par les hypothèses que l'on avait pu retenir précédemment ou au regard des théories établies. Comme l'écrit Merton, "c'est la découverte par chance ou sagacité de [184] résultats que l'on ne recherchait pas" ⁷⁶. L'élément décisif est donc ici constitué par une observation à laquelle on ne s'attendait pas. On notera que cette démarche comporte la référence à des éléments théoriques car si l'hypothèse naît bien toujours des faits, leur signification tient à leur confrontation avec les hypothèses ou les théories qu'ils démentent.

- Ces démarches "inductives" se caractérisent par leur côté réaliste. Les hypothèses ainsi construites paraissent en quelque sorte imposées par la réalité, par les faits. Pourtant, il faut rappeler que l'intervention du chercheur existe toujours, malgré tout, à un degré ou à un autre, car

⁷⁵ Ce mot, formé à partir du radical Serendip, ancien nom de l'île de Ceylan, a été forgé par Horace Walpole d'après le titre d'un conte de fées, *Les trois princes de Serendip*, dont les héros faisaient constamment des découvertes inattendues.

⁷⁶ *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, p. 44.

les faits ne "parlent" pas d'eux-mêmes, c'est toujours le chercheur qui les fait "parler" et qui leur donne sens.

2. LA DÉMARCHE "DÉDUCTIVE"

[Retour à la table des matières](#)

Ici, on ne va plus, plus ou moins directement, des faits à l'idée qui constitue l'hypothèse. Les faits restent certes toujours au centre du raisonnement, mais, pour découvrir les idées susceptibles de les expliquer, le chercheur va se référer à des **idées préexistantes**. On peut alors dire que l'hypothèse est en quelque sorte *déduite* d'idées précédemment formulées. Dans cette perspective générale, on évoquera ici trois situations.

- Le premier cas est celui où l'hypothèse est "déduite" pour partie d'une **théorie** déjà formulée. On considère alors que le phénomène étudié est un cas particulier que l'on peut rattacher à une théorie plus générale et l'on recherche dans cette théorie les éléments susceptibles de l'éclairer et de l'expliquer. Supposons qu'un historien marxiste cherche les causes d'un événement historique précis. Il peut considérer cet événement comme un cas particulier entrant dans le cadre de cette théorie générale des faits historiques que constitue le matérialisme historique. Il sera amené alors, à partir de cette théorie générale, à élaborer, par exemple, une hypothèse explicative de l'événement recherchant les causes de celui-ci dans son contexte économique et social. L'orientation vers ce type d'explication résultera de la théorie à laquelle il se réfère. Mais cet exemple n'est pas très fréquent dans les sciences sociales, car les théories générales ne sont pas en sciences sociales aussi développées que dans d'autres disciplines scientifiques et, quand elles existent (le marxisme par exemple), leur fondement scientifique est loin d'être indiscutable et indiscuté.

- Le second type de situation, plus fréquent, est celui où l'hypothèse est "déduite" d'idées formulées dans des **travaux antérieurs** relatifs à des phénomènes analogues. Elle est alors tirée de travaux scientifiques [185] préexistants. On se réfère aux travaux

d'autres chercheurs qui, dans des cas du même genre, se sont révélées plus ou moins féconds. A la limite, on peut, dans cette perspective, établir une grille d'hypothèses déjà utilisées pour un type de phénomène donné que l'on essaiera successivement d'appliquer au phénomène sur lequel on travaille. On peut citer ici l'exemple des chercheurs de sociologie électorale qui disposent ainsi d'une sorte de vivier d'hypothèses expliquant les comportements électoraux à partir de facteurs divers, géographiques, économiques, religieux, sociaux, etc., et qui peuvent s'en inspirer lorsqu'ils ont eux-mêmes, à élaborer des hypothèses pour expliquer des phénomènes électoraux précis. La description de ce procédé souligne l'intérêt que présente pour le chercheur la connaissance des travaux déjà publiés relatifs à l'objet de sa recherche, ce que l'on a appelé précédemment la *documentation indirecte*.

- Un troisième exemple de démarche "déductive" est celle qui a recours au raisonnement par **analogie**. Elle consiste, pour construire une hypothèse relative à des phénomènes sociaux à rapprocher ceux-ci de phénomènes d'une autre nature et à s'inspirer des idées déjà formulées à propos de ceux-ci, par exemple dans des théories les concernant. En effet, comme le notait Durkheim, "il n'est jamais sans intérêt de rechercher si une loi établie pour un ordre de faits ne se retrouve pas ailleurs *mutatis mutandis*" ⁷⁷. Ainsi, ont été fréquents, à une certaine époque, les parallèles entre phénomènes sociaux et phénomènes biologiques. Aujourd'hui encore, on constate, par exemple, que la sociologie des phénomènes de diffusion (diffusion des rumeurs, diffusion des innovations) n'est pas sans s'inspirer de notions issues de la biologie et notamment, de l'épidémiologie, par exemple avec les travaux de Hagerstrand sur la diffusion des innovations en milieu rural. Dans le même sens, on peut citer les hypothèses construites sur l'analogie entre les mécanismes sociaux et certains processus cybernétiques, comme, en science politique, dans les travaux de Karl Deutsch ⁷⁸.

⁷⁷ Sociologie et philosophie, 3e éd., P.U.F., 1963.

⁷⁸ Cf. *The Nerves of Government*, New York, 2e éd., 1966.

• Cette démarche "déductive" a l'avantage de la **rapidité** : elle fournit immédiatement au chercheur des éléments de base qu'il n'a plus qu'à adapter au cas particulier qui est le sien. Mais la validité des hypothèses ainsi construites peut être sujette à caution et risquer d'être faussée par les idées *a priori* des chercheurs antérieurs. Pour éviter ce danger, le chercheur doit être d'une extrême disponibilité et manifester un **esprit critique** toujours en éveil : tout en profitant des facilités de cette démarche, il doit rester à tout moment prêt à remettre en question les hypothèses ainsi construites. Il doit aussi être persuadé au départ que ces hypothèses déduites n'épuisent pas toutes les possibilités d'explication [186] et qu'il y a place, éventuellement, pour des hypothèses totalement inédites et originales.

En terminant, il faut rappeler que ces démarches qui ont été ici distinguées dans un but pédagogique ne sont pas exclusives et qu'elles ont, au contraire, tendance dans la pratique à se **combiner**. Par ailleurs, si dans le schéma didactique que l'on a adopté, l'hypothèse prend place à la charnière de l'observation et de l'explication, dans la pratique la succession de l'hypothèse par rapport à l'observation est beaucoup moins nette, car ces deux phases de la recherche sont souvent étroitement imbriquées ainsi qu'on l'a déjà souligné précédemment.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

BENEZE (G.), *La méthode expérimentale*, Paris, PUF, 1967.

BERNARD (C.), *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, nle éd. Paris, Garnier, 1966.

BOUDON (R.), *La crise de la sociologie*, Genève, Droz, 1972.
BUNGE (E.), *Scientific Research*, Berlin, 1967.

DE BRUYNE (P.), HERMANN (J.) et DE SCHOUTHEETE (M.), *Dynamique de la recherche dans les sciences sociales*, Paris, PUF, 1974.

DOCAN (M.), PAHRE (R.), *L'innovation dans les sciences sociales. La marginalité créatrice*, Paris, PUF, 1991.

MATALON (B.), *Décrire, expliquer, prévoir*, Paris, A. Colin, 1988.

MERTON (R.K.), *Eléments de théorie et méthode sociologiques*, tr., Paris, Plon, 1965.

MEYNAUD (J.), *Introduction à la science politique*, Paris, Colin, 1958. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

MEYNAUD (J.), *La science politique*, Lausanne, Editions politiques, 1960. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

POPPER (K.), *Conjectures and refutations*, Londres, Routledge, 1974.

QUIVY (R.) VAN CAMPENHOUDT (L.), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988.

ROBERTS (R.M.), *Serendipity : Accidental Discoveries in Science*, New York, Wiley, 1989.

[187]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.
Deuxième partie.
La systématisation

Chapitre IV

L'EXPÉRIMENTATION

[Retour à la table des matières](#)

L'hypothèse constitue une proposition d'explication du phénomène étudié. Il faut maintenant la tester, la vérifier : après être allé plus ou moins directement des faits à l'idée, il faut revenir de l'idée aux faits. La vérification va consister à confronter cette idée avec la réalité pour savoir si cette réalité confirme ou dément le contenu de l'hypothèse.

Pour effectuer cette vérification, dans le schéma classique du raisonnement scientifique expérimental, "le chercheur - dit Claude Bernard - institue une expérience, en imagine et réalise les conditions matérielles". Donc, dans ce schéma, on procède à la vérification des hypothèses par l'expérimentation. Cette expérimentation, définie par C. Bernard comme une "observation provoquée", suppose l'**intervention du chercheur** dans le déroulement des phénomènes et l'observation par le chercheur des conséquences de son intervention. Mais l'expérimentation n'est pas en sciences sociales chose facile à mettre en œuvre, ainsi qu'on le verrons tout d'abord.

I. L'EXPÉRIMENTATION ET SES DIFFICULTÉS

[Retour à la table des matières](#)

L'expérimentation est donc une observation provoquée. De manière plus précise, l'expérimentation consiste dans l'observation de l'effet produit dans une situation donnée par la modification **intentionnelle** d'une variable manipulée par l'expérimentateur. Selon que l'effet observé correspondra ou non à l'effet prévu en fonction de l'hypothèse, celle-ci sera ou non vérifiée. L'introduction de ce schéma dans les sciences sociales se heurte à un certain nombre de **difficultés**, pour plusieurs raisons.

- L'expérimentation dans les sciences sociales pose d'abord des problèmes **éthiques**, car, portant sur des phénomènes sociaux, elle porte directement ou indirectement sur l'homme. Le problème se pose alors de savoir dans quelle mesure on peut traiter les hommes en cobayes. Un problème semblable se pose par exemple en biologie. Mais il est dans les sciences sociales beaucoup plus aigu, d'une part parce qu'on ne peut substituer ici à des expériences sur l'homme des expériences sur les [188] animaux, d'autre part, parce que l'expérimentation en matière de sciences sociales touche les individus, non seulement dans leur personnalité physique, mais aussi dans les aspects psychologique, intellectuel et spirituel de leur personnalité.

- À supposer, d'autre part, que ce problème soit résolu, l'expérimentation en matière de sciences sociales se heurte aussi à des difficultés **techniques**. Il est difficile de réunir en ce domaine les conditions d'une expérimentation rigoureuse. Celle-ci suppose en effet remplies trois conditions :

- la possibilité pour l'expérimentateur de travailler sur une situation identique ou analogue à celle qui a été observée, soit que l'on

puisse retrouver dans la réalité une situation de ce type, soit que l'on puisse la reconstituer ;

- la possibilité pour l'expérimentateur de modifier intentionnellement une variable et une seule de cette situation ;

- la possibilité pour l'expérimentateur d'observer les effets de cette modification en étant sûr que ces effets sont bien la conséquence de son intervention et ne sont pas, par exemple, dus à une modification simultanée d'autres variables.

La réunion de ces trois conditions en matière de sciences sociales est très difficile à réaliser. Il est rare, en raison de la complexité des phénomènes sociaux, qu'un expérimentateur retrouve dans la réalité des situations identiques à celles qu'il a observées, et il lui est encore plus difficile le plus souvent de reconstituer ces situations ⁷⁹. En second lieu, il est difficile pour l'expérimentateur d'intervenir dans le déroulement des phénomènes sociaux et de manipuler avec précision une variable déterminée sans modifier les autres données (obstacle cependant le moins important). Enfin, il est difficile dans les sciences sociales de contrôler les variables non manipulées, et donc de s'assurer que les effets constatés sont bien dus à la seule modification de la variable qui a été manipulée.

- Aussi, certains sociologues (comme Stuart Mill) ont-ils affirmé que l'expérimentation était inapplicable en sociologie. Cette position radicale n'a pas été suivie et on a essayé d'introduire dans les sciences sociales l'expérimentation de manière plus ou moins directe, ce qui amènera à distinguer les techniques d'expérimentation "*provoquée*" et d'expérimentation "*invoquée*".

⁷⁹ On notera au passage que cette difficulté technique se rencontre aussi dans certaines sciences de la nature, telles que l'astronomie ou la géologie.

[189]

II. L'EXPÉRIMENTATION PROVOQUÉE

[Retour à la table des matières](#)

Les procédés d'expérimentation **provoquée** correspondent à la définition donnée précédemment d'une situation manipulée intentionnellement par le chercheur pour étudier si les conséquences en résultant confirment ou démentent les éléments de l'hypothèse que l'on cherche à valider. Néanmoins, ce type d'expérimentation peut prendre deux formes, selon qu'elle porte sur des phénomènes reconstitués ou sur des phénomènes existant "naturellement".

1. L'EXPÉRIMENTATION EN LABORATOIRE

Elle se caractérise par le fait que les situations manipulées par l'expérimentateur sont des situations **artificielles**, reconstituées par l'expérimentateur dans un cadre différent de celui dans lequel se déroule habituellement le phénomène étudié. Il y a donc ici **deux** interventions du chercheur, d'abord pour reconstituer, ensuite pour manipuler le phénomène. En principe ce procédé "permet au chercheur, d'une part, de créer une situation qui réunisse les conditions exactes requises pour l'expérimentation, et, d'autre part, de contrôler certaines variables et d'en manipuler d'autres" ⁸⁰. Cette artificialité peut tenir à la composition du groupe réuni pour les besoins de l'expérience avec, par exemple, la technique des groupes artificiels ; elle peut tenir aussi à la reconstitution artificielle d'un processus, par exemple dans l'utilisation de jeu de rôles.

⁸⁰ Festinger et Katz, Les méthodes de recherche dans les sciences sociales, tr. 1965, p. 163.

a) Les groupes artificiels

Cette technique est surtout utilisée dans le cadre de recherches sur les petits groupes, notamment dans les recherches relevant de ce que l'on appelle la "dynamique des groupes".

- Ces groupes sont constitués **par l'expérimentateur** uniquement en vue de l'expérimentation considérée. En pratique, l'expérimentation sur des groupes artificiels est souvent employée comme un complément de l'expérimentation sur le terrain. On essaiera alors de vérifier en laboratoire les résultats obtenus sur le terrain. Cette technique est souvent utilisée pour l'étude des relations interpersonnelles, du climat social d'un groupe, des phénomènes de leadership, etc.. Pour ce faire, on réunit dans un même lieu et pendant un certain laps de temps des personnes choisies en fonction de l'objet de la recherche. Dans un premier temps, on laissera le groupe entièrement libre de ses activités et on observera les phénomènes spontanés qui se produisent en son sein (rivalité pour le leadership, sélection d'un leader, constitution de clans, [190] tensions entre membres, etc.). Dans un deuxième temps - c'est la manipulation - on introduira dans la vie du groupe une donnée nouvelle dont l'expérimentateur conservera le contrôle : on donnera par exemple au groupe une tâche à accomplir ou on y introduira un nouveau membre. Dans une troisième phase, on observera les modifications du comportement du groupe que l'on pourra imputer à l'intervention de cet élément nouveau.

L'inconvénient majeur de cette méthode est évident : lorsque le groupe est constitué par des adultes, sachant par hypothèse qu'ils sont recrutés pour une expérience, les résultats sont pour une part faussés parce que les intéressés savent qu'ils se livrent à un simple jeu et qu'ils sont observés. Les comportements constatés risquent d'être de ce fait des comportements en partie **artificiels**. On peut citer ici les expériences de Hawthorne organisées près de Chicago par Elton Mayo et son équipe avec des employées de la Western Electric Company qui ont fait apparaître ce que certains ont appelé *l'effet de Hawthorne*. Afin d'étudier de manière précise les conséquences sur le ren-

dement des ouvrières de certains facteurs physiques de l'environnement, tels que l'éclairage ou la couleur des murs, on avait disposé une salle d'expérience vitrée où un petit groupe d'ouvrières était occupé à monter des relais électriques. L'observation des expérimentateurs fit apparaître dans tous les cas une augmentation sensible du rendement, qu'on ne pouvait attribuer qu'à la situation dans laquelle se trouvaient placées ces ouvrières et à l'intérêt qu'on leur portait. Ainsi les conditions expérimentales elles-mêmes étaient à l'origine de l'accroissement du rendement des ouvrières.

- C'est pourquoi, en psychologie sociale, ces expériences sont souvent tentées sur des groupes d'**enfants** ou d'**adolescents** dont les comportements sont plus spontanés. Un exemple classique est ici celui des recherches de Lippit, Lewin et White entreprises sur le comportement de plusieurs groupes d'enfants de douze ans en 1939. On constitua trois groupes d'enfants aussi homogènes que possible se réunissant sous forme de club de loisir durant six mois. Le premier de ces groupes fut soumis à un climat "autoritaire" : les activités de ses membres étaient contrôlées et dirigées par un adulte qui donnait des ordres sans fournir aucune explication. Le second groupe fut soumis à un climat dit "démocratique" : l'adulte animateur faisant participer les enfants à ses décisions et leur donnant les justifications de celles-ci. Dans le troisième groupe, on laissa les enfants livrés à eux-mêmes (climat qualifié de "laisser-faire"). On a ensuite étudié les effets produits par ces trois "climats". Par exemple on a constaté que le climat "autoritaire" favorisait des comportements agressifs chez les enfants ou que le rendement des activités du groupe augmentait avec le "climat démocratique" ⁸¹.

[191]

On peut citer aussi l'expérience effectuée par Muzafer Shérif et ses collaborateurs dans un camp de vacances de l'Oklahoma réunissant des écoliers de onze ans issus de la classe moyenne. Peu après leur arrivée au camp ceux-ci furent divisés en deux groupes homogènes du point de vue des aptitudes physiques, des types de personnalité et de leurs relations antérieures. Les deux groupes furent ensuite placés par

⁸¹ K. Lewin, R. Lippit et R.K. White. Patterns of aggressive behaviour in experimentally created social climate", *Journal of Social Psychology*, 1939, pp. 271-301.

les chercheurs dans une série de situations où leurs intérêts étaient opposés et où chaque groupe constituait un obstacle aux objectifs de l'autre, ce qui suscita une situation de guerre en miniature. Chaque groupe adopta une stratification et un style politique propre faisant naître deux systèmes sociaux très sensiblement différents. L'hostilité réciproque, pour expérimentale qu'elle fut, n'en était pas moins si réelle que les chercheurs eurent beaucoup de peine à éviter une vague de violence ! Ayant ainsi créé expérimentalement une situation de conflit, les chercheurs entreprirent ensuite d'expérimenter sur celle-ci les conditions d'un retour à l'apaisement. Ils découvrirent qu'on pouvait l'obtenir en amenant les deux groupes à poursuivre des objectifs qu'aucun ne pouvait atteindre par ses seuls efforts. À ce prix, une coopération, acceptée d'abord de mauvais gré, s'instaura et réussit à dissiper l'état de tension créé par les conflits précédents ⁸².

La portée de telles expériences reste limitée et il faut rester d'une grande prudence lorsque l'on tente de transposer les leçons tirées de ces expériences sur des petits groupes à des problèmes situés à une autre échelle ; précaution que ne prenaient pas, par exemple Lippit, Lewin et White lorsqu'ils parlaient de "leadership démocratique", en laissant entendre par là que les conclusions de leurs travaux étaient transposables en matière d'organisation politique générale.

b) Les jeux de rôles

Cette technique, surtout employée en psychologie sociale, consiste à reconstituer une **situation**, en regroupant un certain nombre de participants et en leur demandant de suivre un scénario proposé par l'expérimentateur après la distribution d'un rôle spécifique à chacun. Cette première étape s'accompagne parfois d'interviews de chaque participant sur la manière dont il envisage de jouer ce rôle. La scène est ensuite jouée, les observateurs notant ce que chacun a ajouté ou retranché par rapport au scénario et à ses intentions initiales, en analysant les interactions entre les participants qui se développent au cours du processus.

⁸² M. Sherif et al., Intergroup Conflict and Cooperation : The Robber's Case Experiment, Norman, 1961.

• Ce procédé s'est en grande partie développé aux Etats-Unis à partir des années 30, sous l'influence du psychologue psychanalyste, Jacob Moreno, en relation avec ses recherches sociométriques, avec la technique du **sociodrame**. Ce procédé s'articule chez lui sur toute une construction mystico-philosophique. La base du système de Moreno [192] consiste à affirmer l'existence en tout homme d'une spontanéité créatrice fondamentale, qui constituerait son être authentique. Mais cette spontanéité créatrice s'y trouve le plus souvent à l'état embryonnaire, car elle est masquée par la "personnalité", sorte de gangue d'origine sociale qui emprisonne et canalise cette spontanéité. Pour Moreno, cette "créativité" est aussi à la source des modes de relations qui se créent entre individus en générant des préférences et des rejets issus d'une spontanéité socio-affective. C'est cette structuration sous-jacente des relations sociales que le sociodrame a pour fonction de révéler, au-delà des apparences conventionnelles.

Du point de vue technique, l'expérience du sociodrame consiste à organiser sur un espace scénique (le *plateau*), devant un public (l'*auditoire*), une sorte de pièce de théâtre dans laquelle les sujets improvisent sur un canevas général fourni par l'animateur de l'expérience (le *directeur*). On pense que les participants, à travers ce jeu et cette improvisation, se libèreront de leur "personnalité" et exprimeront leur vérité la plus profonde. Ici, le sociodrame permettrait de connaître la vraie nature des rapports que les sujets entretiennent avec leurs semblables et avec le groupe auquel ils appartiennent. Cette technique a fait aux Etats-Unis l'objet de deux types d'application, d'une part pour le traitement psychiatrique de certaines maladies mentales, d'autre part pour l'étude des relations existant dans certains groupes sociaux, les entreprises par exemple. On peut citer ici le cas de la Harwood Manufacturing Company qui a eu recours au sociodrame pour déterminer le meilleur moyen de faire cesser le bavardage des standardistes de nuit qui nuisait au rendement de l'entreprise !

Ce procédé reste d'une utilisation et d'une portée limitées. Elle a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment en raison de l'**artificialité** des comportements qu'elle induirait.

- Cette technique du **jeu de rôle**, avec des modalités variables selon le but recherché, fait l'objet d'un certain nombre d'applications, particulièrement en psychologie sociale. On peut par exemple rappeler ici la série d'expériences classiques de Stanley Milgram sur la relation d'autorité et le poids de l'autorité "légitime". L'expérience consistait pour l'expérimentateur, qui se présentait avec toute l'autorité scientifique d'un chercheur universitaire étudiant les phénomènes de mémorisation, à demander à un sujet d'infliger à un autre sujet (un comparso) des décharges électriques d'une intensité croissante à chaque réponse erronée donnée à un exercice de mémoire. Le sujet se trouvait ainsi placé dans un conflit de plus en plus aigu entre l'obéissance à l'autorité "légitime" - l'expérimentateur demandant la poursuite de l'expérience - et ses réticences devant les plaintes croissantes (et simulées) de la "victime". Cette expérimentation répétée sur un nombre important de cas a montré que l'attitude "d'obéissance" persistait beaucoup plus longtemps qu'on ne l'aurait pensé avant de faire place à un comportement de refus et de "rébellion".

[193]

2. L'EXPÉRIMENTATION SUR LE TERRAIN

[Retour à la table des matières](#)

Ce genre d'expérimentation correspond à la technique de l'expérimentation, dans la mesure où il y a intervention dans le déroulement des phénomènes et observation des conséquences de cette intervention. Mais la différence avec le procédé précédent tient au fait que les phénomènes sur lesquels travaille l'expérimentateur ne sont pas reconstitués par lui : ce sont des phénomènes **naturels** qui existent donc de manière spontanée. Ces phénomènes, sur lesquels est susceptible de porter l'expérimentation peuvent être de nature différente, selon notamment que les situations sont vraiment "naturelles" ou seulement "semi-naturelles".

*a) L'expérimentation sur le terrain
stricto-sensu*

Il s'agit donc ici d'expérimentations consistant dans la manipulation de phénomènes spontanés, **naturels**, de situations existant dans la vie réelle. De ce fait, ces phénomènes continuent pendant l'expérimentation à avoir leur vie propre et un problème délicat d'interprétation tient ici à la situation des variables qui ne sont pas contrôlées par le chercheur, avec la difficulté pour celui-ci d'être sûr que les conséquences qu'il enregistre sont bien dues à son intervention et non à la modification simultanée de ces variables.

- En ce qui concerne les expériences sur des **groupes naturels**, on peut, par exemple, évoquer ici les expériences sur la vie des groupes faites par le psychosociologue américain Kurt Lewin (1890-1947). Cette expérimentation fut organisée pendant la seconde guerre mondiale dans le cadre de conférences faites à des ménagères pour les convaincre de changer leurs habitudes culinaires et alimentaires, donc dans le cadre d'un phénomène naturel constitué par ces réunions de femmes. Certains de ces groupes furent soumis à un programme de causeries de type magistral au cours desquelles un conférencier développait les arguments en faveur du changement des usages alimentaires. Dans d'autres groupes, après une brève introduction, les participantes furent invitées à discuter du problème avec l'animateur et à prendre sur les recommandations de celui-ci une position collective. Après un certain laps de temps, une enquête montra que 3 % des femmes du premier groupe avaient modifié leurs habitudes contre 32 % dans le second. Ces expériences ont été à l'origine d'un ensemble de recherches sur la résistance au changement et les moyens de la tourner, ainsi que sur la vie des groupes. Elles ont constitué le point de départ de cette discipline que l'on appelle aujourd'hui la dynamique des groupes ⁸³.

⁸³ Cf. *Human relations*, 1947 pp. 150 et s

• Un autre exemple portant cette fois sur la manipulation de **situations naturelles** est fourni par l'étude classique de R.T. La Pierre [194] pour vérifier la correspondance entre le comportement réel des individus et leurs réponses à des questionnaires d'attitude ⁸⁴. L'auteur, accompagné d'un couple de chinois, se présenta dans un certain nombre d'hôtels et de restaurants des Etats-Unis, dont les propriétaires avaient précédemment déclaré, en réponse à des questionnaires, qu'ils refuseraient de servir des clients de couleur. Cette expérience a montré que leurs actes concrets étaient 90 fois moins entachés de préjugés raciaux que leurs déclarations. De même, peuvent être qualifiées d'expérimentations sur le terrain l'étude des conséquences de l'introduction de nouvelles méthodes pédagogiques dans une classe ou l'étude des conséquences de la modification de l'organisation du travail dans un atelier, etc., lorsque ces modifications sont faites par l'expérimentateur et sont contrôlées par lui.

En science politique on peut citer l'expérience faite par Hartmann au cours d'une campagne électorale en Pennsylvanie. Hartmann, qui était lui-même candidat à un poste électif, rédigea deux professions de foi, l'une fondée sur des arguments rationnels, l'autre à contenu fortement émotionnel. Il sélectionna trois séries de bureaux de vote aussi analogues que possible par les caractéristiques sociologiques de leur électorat. La première série d'électeurs reçut l'appel logique, la seconde l'appel émotionnel, les électeurs de la troisième servant de groupe-témoin ne reçurent rien. La comparaison des résultats a permis de mettre en relief l'efficacité de l'appel à contenu émotionnel ⁸⁵.

b) L'expérimentation sur des groupes semi-naturels

De ces situations d'expérimentation sur le terrain, on peut rapprocher les cas où l'expérimentation est faite sur des groupes naturels, mais d'un **caractère particulier**, que l'on peut qualifier de semi-naturels. On vise par là par exemple les expériences faites sur des groupes d'étudiants, sur des groupes de soldats, ou sur des groupes de

⁸⁴ R.T. La Pierre, "Attitude or actions", *Social Forces*, 13, 1934. 7.

⁸⁵ Cf. *Journal of abnormal and social psychology*, 1936, pp. 99-114.

prisonniers. Ces groupes ne sont pas artificiels puisqu'ils ne sont pas composés spécialement pour l'expérience et que leurs membres continuent de vivre dans leur cadre de vie habituel. Mais ce ne sont pas des groupes totalement naturels car leur mode d'existence un peu spécifique les met en marge de la vie normale et les rend d'ailleurs d'autant plus disponibles aux expériences. À titre d'exemple, on peut citer de nombreuses études sur la propagande cinématographique faites auprès de groupes de soldats américains. L'expérimentation consiste à projeter au cours d'une séance de cinéma "normale", un film et à interroger ensuite les spectateurs en comparant leurs réponses avec celles d'autres soldats n'ayant pas vu le film. Deux groupes sont constitués de manière identique : un verra le film, l'autre non. La comparaison des deux permet d'évaluer l'impact du film. Du même type est l'expérience faite par M. Smith en [195] 1939 qui a soumis un groupe d'étudiants blancs de l'Université du Kansas à une série de cours et conférences ethnographiques destinés à détruire les préjugés raciaux. Il en a ensuite contrôlé les effets en interviewant ces étudiants et en comparant leurs réponses avec celles des étudiants d'un groupe témoin qui n'avait pas suivi ces conférences.

- L'expérimentation sur le terrain se heurte, rappelons le, à une grave difficulté, celle de l'effet des variables **non contrôlées**. Dans ces situations, l'expérimentateur ne contrôle que la variable qu'il manipule et non les autres. Or tout ce qui arrive aux sujets de l'expérience en dehors des situations créées intentionnellement par le chercheur peut avoir un effet sur les résultats de l'expérimentation. La difficulté, c'est donc d'être sûr que les conséquences observées sont bien dues à la modification contrôlée par le chercheur et non à d'autres variables non contrôlées qui se seraient modifiées simultanément.

Malgré ces tentatives plus ou moins convaincantes selon les cas, l'expérimentation dans les sciences sociales reste d'un usage limité et se heurte à de nombreuses difficultés, d'où la recherche de succédanés avec les procédés d'expérimentation invoquée.

III. L'EXPÉRIMENTATION INVOQUÉE

[Retour à la table des matières](#)

L'expérimentation invoquée se distingue de l'expérimentation provoquée par le fait qu'**il n'y a pas d'intervention** de l'expérimentateur dans le déroulement du phénomène observé. Ici l'observateur n'intervient pas activement dans la situation, il se borne à utiliser des données fournies par la réalité de façon à se rapprocher de la **logique** d'une expérience. Ceci peut correspondre à deux situations : l'expérimentation *naturelle* et *l'analyse ex post facto*.

1. L'EXPÉRIMENTATION NATURELLE

On entend par là la situation dans laquelle la réalité elle-même offre des conditions quasi-expérimentales, ce qui peut se présenter dans deux cas : lorsqu'une situation est observable avant et après la modification d'une variable ; lorsqu'il est possible d'étudier deux séries situations ne différant que par une seule variable.

a) L'observation avant et après la modification d'une variable

Cette situation se rapproche en effet de l'expérimentation dans la mesure où on observe un phénomène *avant* et *après* la modification d'une variable, ce qui peut permettre de mesurer les effets de cette modification. Elle s'en distingue par le fait que l'expérimentateur profite d'une [196] situation qu'il n'a pas créée : ce n'est pas lui qui provoque et contrôle la modification de la variable.

- On peut citer ici comme exemple le cas où l'on étudie les effets d'une **réforme** officielle en comparant la situation existant avant celle-ci avec la situation après celle-ci. Il y a ici modification d'une va-

riable par la réforme intervenue, mais cette modification est indépendante de l'observateur. Celui-ci se borne à profiter de la situation en pensant que, s'il y a des différences entre la situation observée avant la réforme et la situation observée après, ces différences peuvent être assez logiquement imputées à la réforme. Toutefois, on retrouve ici une difficulté déjà rencontrée : comment être sûr que la différence constatée est bien due à la réforme et non à un autre facteur qui aurait pu intervenir simultanément ?

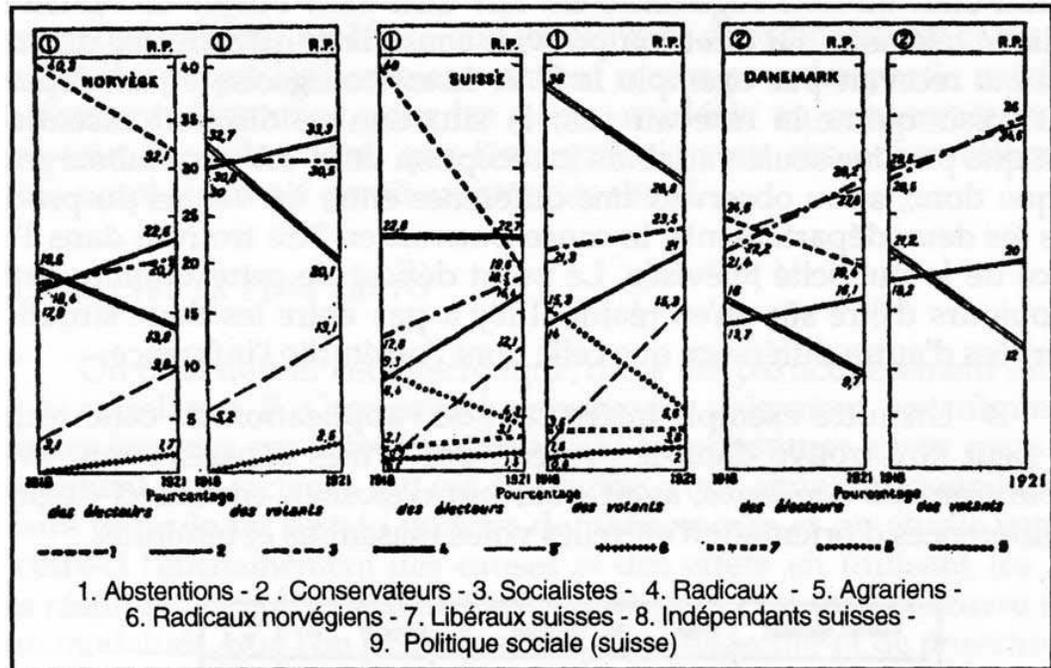
La rigueur de la démonstration est plus grande lorsqu'on peut disposer à côté de la situation quasi-expérimentale d'une situation analogue dans laquelle par exemple la réforme n'est pas appliquée. Cette situation pourra être utilisée comme situation témoin pour vérifier que d'autres facteurs ne sont pas modifiés simultanément en dehors de l'intervention de la réforme. Ceci est par exemple possible lorsque des projets de réforme administrative ne sont appliqués que dans certains départements : on peut alors comparer la situation de ces départements avant et après la réforme et comparer aussi cette situation avec celle des départements dans lesquels la réforme n'a pas été appliquée.

- La difficulté de ce genre d'analyse, on vient de le noter, est d'être sûr que les conséquences observées sont bien dues à la modification de la variable repérée et non à la modification simultanée d'autres variables. Pour illustrer cette difficulté on peut se référer à la démonstration par Maurice Duverger⁸⁶ des conséquences électorales de la Représentation Proportionnelle. Pour cette démonstration M. Duverger a cherché à comparer la situation électorale de divers pays avant et après l'introduction de la R.P. Il a choisi pour cela la Norvège, le Danemark et la Suisse qui, entre deux consultations électorales, en 1918 et 1921, ont tous les trois changé de mode de scrutin. Dans ces trois cas on peut estimer que les différences constatées entre les résultats de 1918 et de 1921 - diminution des abstentions, tassement des partis centristes, croissance de partis plus extrémistes (agrariens, socialistes) - sont vraisemblablement dues à la modification du système électoral car, par ailleurs, on peut penser que, dans ces pays à forte stabilité politique et sociale, il y a peu de risques pour que d'autres transforma-

⁸⁶ Les partis politiques, Paris, Colin, 1951.

tions soient survenues entre 1918 et 1921 et expliquent les variations électorales constatées.

[197]



Il est évident - exemple un peu caricatural - qu'il n'en aurait pas été de même si on avait pris pour référence la France, en comparant par exemple les résultats électoraux de 1936 (avant la R.P.) et ceux de 1946 (après la R.P.), car entre ces deux situations dix ans se sont écoulés et bien d'autres facteurs se sont transformés en même temps que le système électoral et les différences électorales observées peuvent être aussi bien imputées aux bouleversements provoqués par la seconde guerre mondiale, au changement de régime ou à l'introduction du suffrage féminin en 1946, qu'au changement de mode de scrutin !

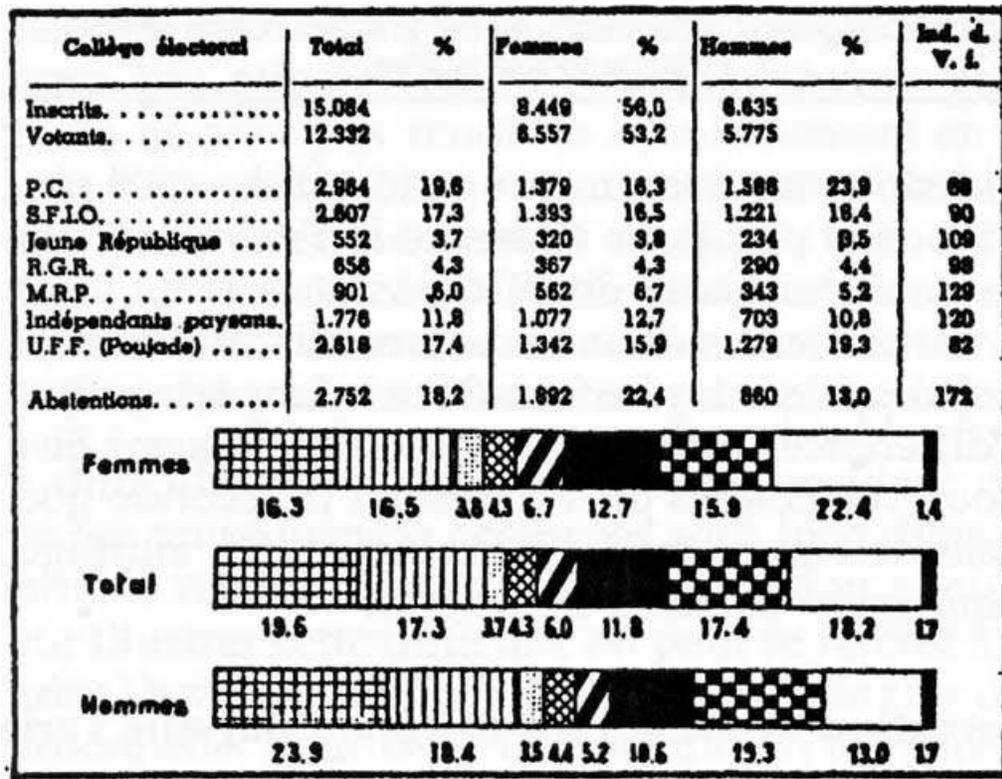
b) Observation de situations différant par une variable

Ici il s'agit du cas dans lequel on peut observer deux séries de situations qui ne diffèrent que **par une seule variable**. Il n'y a donc pas de modification des données des situations observées. Simplement les

situations observées diffèrent initialement par une seule caractéristique. De ce fait on peut en déduire avec une certaine vraisemblance que, si ces situations évoluent ensuite de manière différente, la cause de cette évolution résidera dans la variable qui figure dans une des situations et non dans l'autre.

- On peut prendre ici comme exemple les études de marketing publicitaire concernant l'efficacité de la publicité télévisée lorsque celle-ci n'existait pas en France. Il était alors possible de comparer la situation des départements couverts par la publicité des T.V. périphériques (Luxembourg, Monte-Carlo, etc.) avec celle des départements non atteints par celle-ci. Cette situation permettait de savoir si la vente de tel [198] produit était ou non augmentée du fait qu'il était l'objet ou non d'une publicité télévisée. En effet, on pouvait considérer qu'entre tel département qui recevait par exemple la T.V. luxembourgeoise et tel département voisin qui ne la recevait pas, la situation ne différait essentiellement que par une seule variable - la réception de la T.V. luxembourgeoise - et que donc, si on observait une différence entre les ventes du produit dans les deux départements, la cause pouvait en être trouvée dans l'influence de la publicité télévisée. Le point délicat de cette démonstration est toujours d'être sûr qu'en réalité il n'y a pas entre les deux situations observées d'autre différence que celle dont l'on étudie l'influence.

- Un autre exemple intéressant de l'application de cette technique, peut être trouvé dans le procédé des "votés séparés", qui, avant l'apparition des sondages, avait pour but d'étudier, comme ci-dessous, les différences d'orientation entre les votes masculins et féminins.



Le procédé consistait dans un certain nombre de bureaux de vote, tout en respectant le secret du vote, à faire voter séparément les hommes et les femmes qui déposaient leurs bulletins dans des urnes différentes. Il se créait ainsi deux situations, qui, apparemment au moins, ne différaient que par le facteur sexuel puisque, par ailleurs, ces groupes étant constitués au sein des mêmes bureaux de vote, les autres caractéristiques des deux groupes pouvaient être présumées identiques ⁸⁷. Donc, si l'on constatait une différence dans les résultats électoraux enregistrés, celle-ci pouvait être imputée avec quelque vraisemblance à la différence de sexe. Des expériences de ce genre ont été faites aux Etats-Unis, en Allemagne dans l'entre-deux guerres puis, après 1945, en France, à Belfort Grenoble, [199] Lyon et Vienne. Elles ont permis d'observer, comme ci-dessus à Vienne, dans l'Isère, en 1961, que les femmes s'abstenaient à cette époque davantage que les hommes, votaient moins pour les partis extrémistes, votaient davanta-

⁸⁷ A noter que s'il y avait bien ici intervention du chercheur, celle-ci ne portait que sur les conditions de l'observation sans influencer le déroulement du phénomène lui-même.

ge pour les partis modérés ou conservateurs. On verra toutefois plus loin, que l'interprétation de ces observations est moins simple qu'il n'y paraît au premier abord

2. L'ANALYSE EX POST FACTO

[Retour à la table des matières](#)

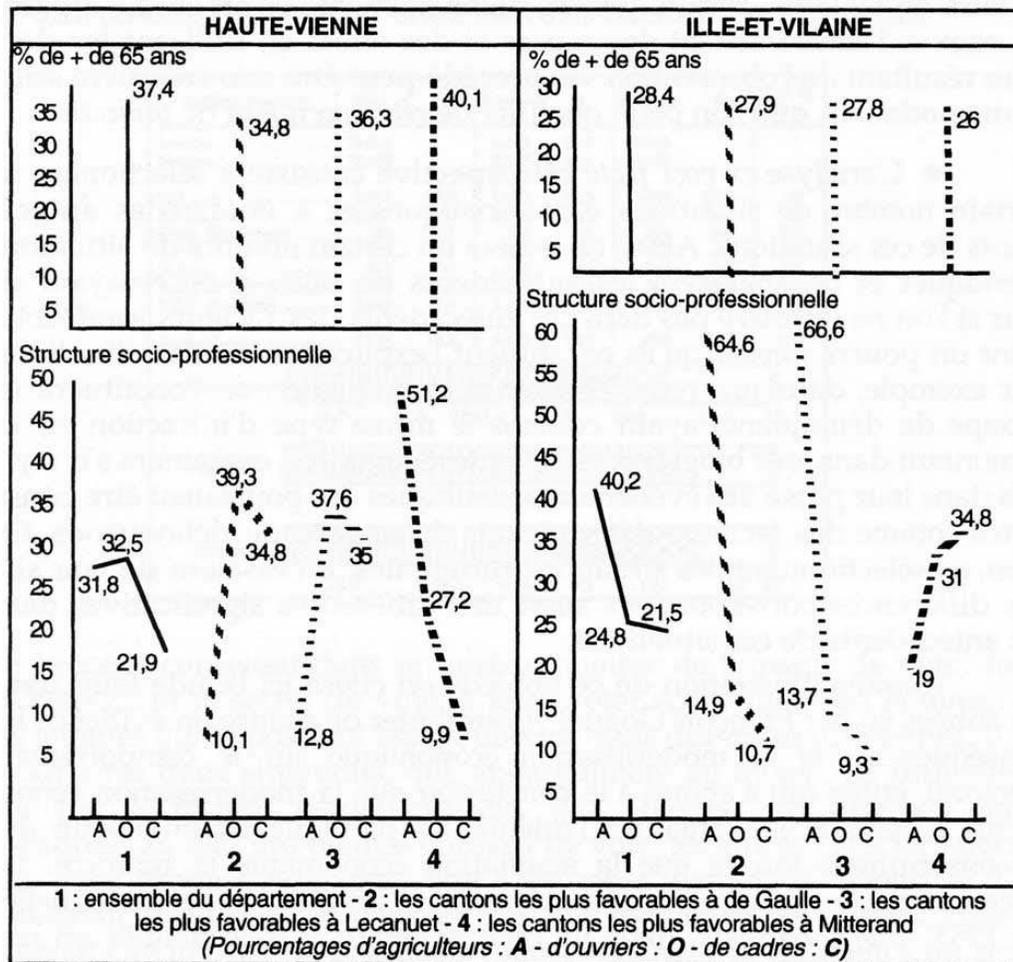
On peut définir cette technique, qui a été particulièrement étudiée par le sociologue F. Greenwood, comme un traitement spécifique des données fournies par l'observation, visant à reconstituer après coup l'enchaînement des facteurs qui est à l'origine d'une situation donnée. Pour ce faire on isole un certain nombre de phénomènes et on étudie à partir de ceux-ci l'enchaînement des causes et des effets en utilisant les données résultant de l'observation. Ce procédé peut être mis en œuvre selon deux modalités, que l'on peut qualifier de *rétrospective* et de *projective*.

- L'analyse *ex post facto* **rétrospective** consiste à sélectionner un certain nombre de situations caractéristiques et à étudier les **antécédents** de ces situations. Ainsi, on isolera un certain nombre de situations identiques et on analysera les antécédents de celles-ci en essayant de voir si l'on ne retrouve pas dans ces antécédents des facteurs semblables dont on pourra penser qu'ils constituent l'explication de ces situations. Par exemple, dans une recherche sur la délinquance, on constituera un groupe de délinquants ayant commis le même type d'infraction et, en remontant dans leur biographie - les antécédents - on examinera s'il n'y a pas dans leur passé des événements identiques qui pourraient être considérés comme des facteurs déterminants de ce type de délinquance. Ou bien, en sélectionnant des situations différentes, on essaiera de voir si à ces différences correspondent aussi des différences significatives dans les antécédents de ces situations.

Comme illustration de ce procédé on citera ici l'étude faite dans les années 60 par François Goguel ⁸⁸ pour tenter de mettre en évidence les conséquences de la modernisation économique sur le comporte-

⁸⁸ "Analyse des résultats", in *Les élections présidentielles de 1965*, Paris, Colin, 1970

ment électoral, étude qui a abouti à la conclusion que la modernisation économique a tendance à atténuer l'orientation politique traditionnelle des circonscriptions tandis que la stagnation économique la renforce. La première partie de cette recherche a porté sur les élections présidentielles de 1965. Elle a consisté, dans un premier temps, à sélectionner un certain nombre de situations en fonction de critères politiques. Pour ce faire on a choisi des départements en prenant en considération leur orientation politique traditionnelle, ainsi, par exemple, la Haute-Vienne, [200] traditionnellement orientée à gauche, l'Ille-et-Vilaine, traditionnellement orientée à droite. Puis, à l'intérieur de ces départements, on a regroupé les cantons les plus favorables à chacun des candidats, le Général de Gaulle, J. Lecanuet, F. Mitterand. On a donc ainsi isolé des situations en fonction de leurs caractéristiques politiques. Ceci fait, dans un deuxième temps, on a étudié les caractéristiques socio-économiques (les "antécédents") de ces groupes de cantons, en se référant au pourcentage dans ces cantons des personnes âgées de plus de 50 ans, au pourcentage d'agriculteurs (A) d'ouvriers (O) et de cadres (C), car on a estimé que pouvaient être considérés comme des signes de modernisation économique la diminution du nombre des plus de 50 ans et des agriculteurs et l'augmentation du nombre des ouvriers et des cadres, les phénomènes inverses traduisant la stagnation économique.



Les tableaux ci-dessus montrent bien qu'en Haute-Vienne, département de tradition de gauche, les cantons les plus favorables à la gauche (Mitterrand) présentent le profil de la stagnation économique (fort nombre de personnes de plus de 50 ans et d'agriculteurs, faible nombre [201] d'ouvriers et de cadres), alors que les cantons, dans lesquels le Général de Gaulle et Lecanuet ont obtenu leurs meilleurs résultats, présentent, eux, le profil de la modernisation. La situation est inverse en Ille-et-Vilaine, département traditionnellement orienté à droite, où la modernisation économique favorise Mitterrand et désavantage le Général de Gaulle et Lecanuet.

Le mouvement de la démonstration est donc bien celui évoqué plus haut : on part de situations présentant certaines caractéristiques politiques (conséquences) et on étudie ensuite les antécédents socio-économiques de situations en faisant apparaître des correspondances entre les uns et les autres ⁸⁹.

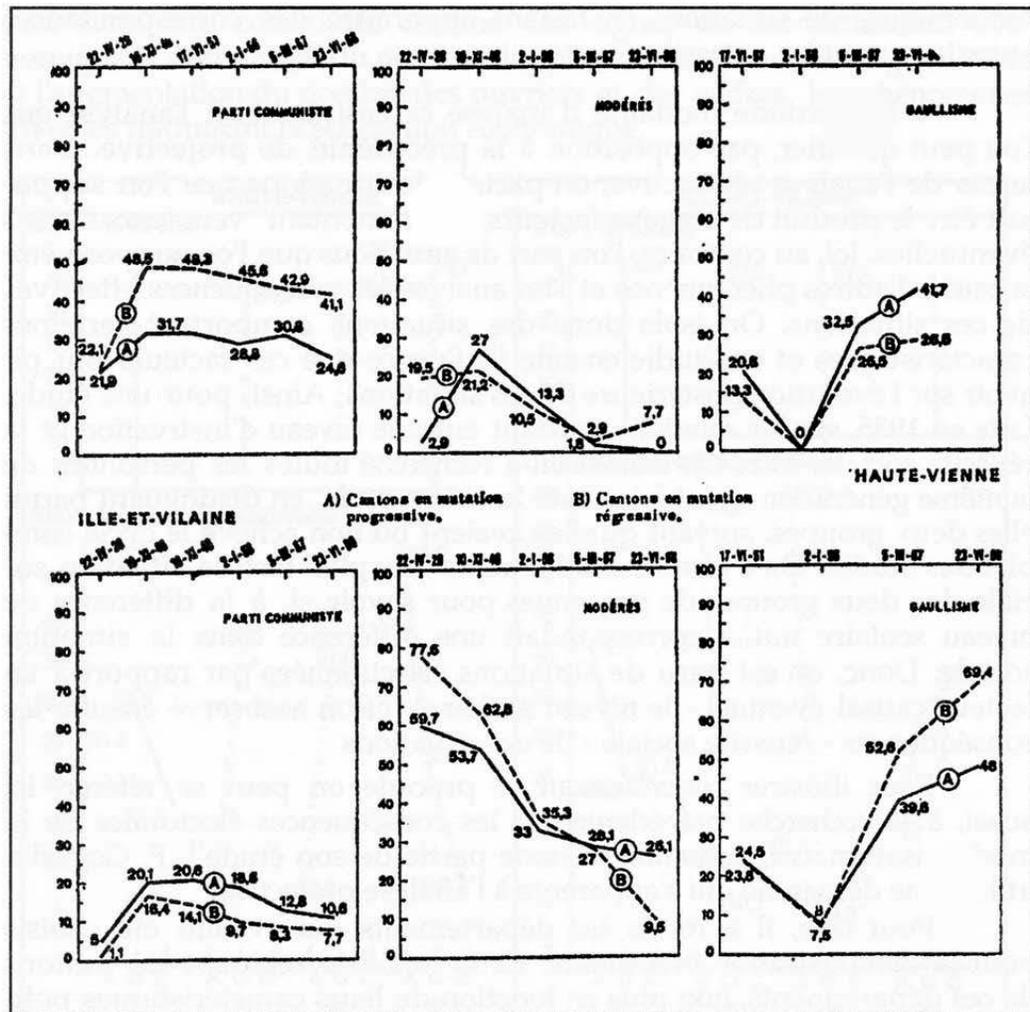
- La seconde modalité d'analyse *ex post facto* est l'analyse que l'on peut qualifier, par opposition à la précédente, de **projective**. Dans le cas de l'analyse rétroactive, on partait de situations que l'on supposait être le produit de certains facteurs, en "remontant" vers leurs causes éventuelles. Ici, au contraire, l'on part de situations que l'on suppose être la cause d'autres phénomènes et l'on analyse les conséquences effectives de ces situations. On isole donc des situations comportant certaines caractéristiques et on étudie ensuite l'influence que ces facteurs ont pu avoir sur l'évolution postérieure de ces situations. Ainsi, pour une étude, faite en 1935, sur les relations existant entre le niveau d'instruction et la réussite sociale, M.F. Christiaensen a recherché toutes les personnes de la même génération ayant fréquenté la même école, en distinguant parmi elles deux groupes, suivant qu'elles avaient ou non achevé le cycle complet des études. On a ensuite étudié trente ans plus tard la situation sociale des deux groupes de personnes pour savoir si, à la différence de niveau scolaire initial correspondait une différence dans la situation sociale. Donc, on est parti de situations sélectionnées par rapport à un facteur causal éventuel - le niveau scolaire - et on a observé ensuite les conséquences - réussite sociale - de ces situations.

Pour illustrer concrètement ce procédé on peut se référer, ici aussi, à la recherche précédente sur les conséquences électorales de la modernisation, car, dans une seconde partie de son étude, F. Goguel a utilisé une démarche qui s'apparente à l'analyse projective.

Pour cela, il a repris les départements qui avaient été choisis pour la démonstration précédente. Cette fois, il a regroupé les cantons de ces départements, non plus en fonction de leurs caractéristiques politiques, mais en fonction de leurs caractères socio-économiques. Se

⁸⁹ Précisons ici qu'en réalité l'étude a porté sur un nombre plus élevé de départements avec des résultats qui ne sont pas toujours aussi démonstratifs que dans la Haute-Vienne et l'Ille-et-Vilaine.

référant à l'évolution démographique depuis 1936 et à l'évolution socio-professionnelle de 1956 à 1962, il a en effet classé les cantons en deux catégories : cantons en mutation économique progressive (A) et cantons [202] en mutation régressive (B). Il a ensuite étudié dans un second temps quelle avait été l'évolution de l'électorat de chaque grande tendance politique dans ces deux groupes de cantons depuis 1928 jusqu'en 1968. Cette contre-épreuve confirme assez largement les conclusions précédentes en montrant qu'en Haute-Vienne, traditionnellement de gauche, la gauche obtient ses meilleurs résultats dans les cantons B, en régression économique, tandis que la situation est, ici encore, inverse en Ile-et-Vilaine où les cantons en régression favorisent la droite.



La démarche adoptée est bien celle de l'analyse projective puisqu'on a sélectionné un certain nombre de situations caractéristiques en prenant en considération un facteur causal éventuel (le facteur socio-économique) et on a étudié ensuite les "conséquences" politiques (résultats électoraux) de ces situations.

[203]

Ceci étant, avec certaines de ces techniques d'expérimentation "invoquée" on est très proche de techniques s'apparentant à des procédés d'analyse comparative.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

BROWN (G.) et al, *Experiments in the Social Sciences*, New York, Harper and Row, 1975.

CAMPBELL (D.T.), STANLEY (J.C.), *Experimental and quasi experimental Designs for Research*, Chicago, Rand Mac Nelly, 1963.

CAPLOW (T.), *L'enquête sociologique*, Paris, Colin, 1970.

CHAPIN (B.), *Experimental Designs in Sociological Research*, New York, Harper and Brothers, 1957.

COOK (D T.), CAMPBELL (D.T.), *Quasi experimentation*, Boston, Houghton Mifflin, 1979.

FAIRWEATHER (G.W.), STARLEY (J.L.), *Experimental and Quasi-experimental Designs for Research*, Chicago, Pergamon Press, 1963.

FESTINGER (L.) et KATZ (D.), *Méthodes de recherche dans les sciences sociales*, tr., Paris, PUF, 1965.

GREENWOOD (F.), *Experimental Sociology : Study in Method*, New York, 1945.

LAPONCE (J.A.) et SMOKER (P.), *Experimentation and Simulation in Political Science*, Toronto, King's Crown Press, 1972.

LEMAINE (G et J.M.), *Psychologie sociale et expérimentation*, Paris, Mouton-Bordas, 1969.

LEVY (A.), *Psychologie Sociale (Textes fondamentaux américains et anglais)*, Paris, Dunod, 1965.

LINDZEY (G.), *Handbook of Social Psychology*, New York, Random House, 1985.

MATALON (B.), *Décrire, expliquer, prévoir*, Paris, A. Colin, 1988.

RIECKEN (H.W.), BARUCH (R.B.), *Social experimentation*, New York, Academic Press, 1974.

SAXE (L.), FINE (M.), *Social Experiments*, Beverly Hills, Sage, 1981.

[205]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.

Deuxième partie.

La systématisation

Chapitre V

L'ANALYSE COMPARATIVE

[Retour à la table des matières](#)

Du fait des difficultés de l'expérimentation dans les sciences sociales, nombreux sont les sociologues qui considèrent l'analyse comparative comme la méthode fondamentale des sciences sociales. Telle était par exemple l'opinion d'Auguste Comte ou celle de Durkheim. Celui-ci, qui définissait l'analyse comparative comme une forme "d'expérimentation indirecte"⁹⁰, écrivait ainsi que "la méthode comparative est la seule qui convienne à la sociologie". On précisera d'abord ici le principe de l'analyse comparative et ses conditions d'application avant d'évoquer les procédés mathématiques auxquels on peut avoir recours à ce stade de la recherche.

⁹⁰ *Les règles de la méthode sociologique, op. cit.*, p. 124. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

I. L'ANALYSE COMPARATIVE ET SES MODALITÉS

[Retour à la table des matières](#)

Si l'analyse comparative est d'une utilisation assez générale dans les sciences sociales, sa mise en œuvre n'a pas donné lieu jusqu'ici à une systématisation théorique. On se bornera ici à un certain nombre de considérations générales.

1. PRINCIPE DE L'ANALYSE COMPARATIVE

D'après le *Vocabulaire de la philosophie* de Lalande, "la comparaison est l'opération par laquelle on réunit deux ou plusieurs objets dans un même acte de pensée pour en dégager les ressemblances et les différences". En termes plus simples, l'analyse comparative consiste à rechercher les différences et les ressemblances existant entre les situations qui font l'objet de la comparaison, en interprétant la signification de ces ressemblances et de ces différences et en essayant de découvrir à travers elles des régularités.

- Au delà de cette description de principe, Durkheim, pour sa part, se montrait plus précis, en définissant le mécanisme fondamental de la comparaison en ces termes : "Nous n'avons qu'une manière de démontrer [206] qu'entre deux faits il existe une relation logique, un rapport de causalité par exemple, c'est de comparer les cas où ils sont simultanément présents ou absents, et de rechercher si les variations qu'ils présentent dans ces différentes combinaisons de circonstances témoignent que l'un dépend de l'autre" ⁹¹.

Ainsi, une relation entre une variable A et une variable B sera établie par l'analyse comparative lorsque la **comparaison entre plusieurs situations** aura permis trois types de constatations : a) que dans

⁹¹ *Ibid.* p. 124

un certain nombre de situations comparables A et B sont présents simultanément ; b) que dans un certain nombre de situations comparables A et B sont absents simultanément ; c) que dans un certain nombre de situations comparables, où A et B sont présents simultanément, on constate que les variations de A et les variations de B sont concomitantes, simultanées.

Supposons, par exemple, que dans une recherche de sociologie électorale on veuille vérifier l'hypothèse selon laquelle il existe une relation entre la participation électorale et la pratique religieuse catholique. L'hypothèse sera vérifiée si, dans un certain nombre de circonscriptions, on constate à la fois une forte pratique religieuse et une forte participation électorale (présence simultanée) ; si, dans un certain nombre d'autres circonscriptions, on constate à la fois un fort abstentionnisme et une faible pratique religieuse catholique (absence simultanée) ; enfin, si l'on constate que dans les situations comparées il y a un rapport de proportionnalité entre le pourcentage de la participation électorale et le pourcentage de la pratique religieuse catholique (variation concomitante).

- Ceci étant, il faut dès maintenant noter que l'interprétation des relations ainsi découvertes n'est pas aussi simple qu'il pourrait paraître au premier abord et il est nécessaire de se montrer prudent dans les conclusions formulées ainsi qu'on le verra ultérieurement.

2. CONDITIONS DU RECOURS À L'ANALYSE COMPARATIVE

[Retour à la table des matières](#)

Pour que les enseignements fournis par l'analyse comparative soient valides, il faut que la comparaison porte sur des phénomènes ou des situations **comparables**.

- L'analyse comparative ne peut être valablement utilisée que si les situations choisies pour la comparaison présentent un certain degré d'analogie. En effet, la comparaison ayant pour but de relever et

d'étudier les ressemblances et les différences existant entre les phénomènes comparés, ceci suppose qu'il existe entre les phénomènes des ressemblances (c'est l'analogie), mais que ces phénomènes ne soient pas totalement identiques, faute de quoi la comparaison n'aurait plus aucun intérêt, [207] c'est pour quoi l'analogie ne doit exister que jusqu'à un certain degré. Pour ces raisons le chercheur comparatiste est condamné à naviguer entre **deux écueils** : ou celui de comparer des phénomènes présentant des différences infimes et de procéder alors à des *pseudo-comparaisons* ou celui de comparer des phénomènes présentant des différences trop importantes et de faire des comparaisons artificielles ou *illégitimes*. On peut noter ici que dans les sciences sociales le second risque est plus grand que le premier, car il est rare de trouver en sciences sociales des phénomènes absolument identiques.

Pour apprécier la validité d'une comparaison et le degré d'analogie des faits comparés, **deux points de vue** doivent être pris en considération : d'une part, les faits comparés doivent présenter une certaine analogie de *structure* ; d'autre part, ils doivent présenter une certaine analogie de *contexte*.

- Par la notion d'analogie de **structure**, on entend deux choses. En premier lieu, les phénomènes comparés doivent avoir une **physionomie** générale assez proche. M. Duverger constate ainsi que l'on peut comparer le Parlement français avec le Bundestag allemand ou les Communes britanniques, mais qu'il est beaucoup plus délicat de le comparer avec les États-Généraux de l'Ancien Régime ou avec la Diète de Pologne, parce que la "physionomie" (organisation, fonctions, etc.) de ces institutions est sensiblement différente.

D'autre part, le degré de **complexité** des faits comparés ne doit pas être trop éloigné. Ainsi on peut comparer le fonctionnement gouvernemental en France et aux États-Unis, mais il sera beaucoup plus aléatoire de comparer l'exécutif des États-Unis avec celui de la Principauté de Monaco ou de Chypre en raison de la complexité différente de ces phénomènes. Dans la pratique cette appréciation de l'analogie de structure n'est pas très facile à réaliser du fait de la multiplicité des éléments qui composent la structure des phénomènes sociaux. Sur ce

point, l'existence de typologies solidement fondées peut faciliter le travail du comparatiste.

- En second lieu il faut aussi prendre en considération l'analogie de **contexte** car les phénomènes sociaux n'existent pas de manière isolée. Ils sont intégrés dans un environnement dont ils ne sont pas séparables sans risque de dénaturation. Pour comprendre un phénomène social il importe donc de ne pas négliger le contexte dans lequel il se situe. Ce contexte doit être envisagé à deux points de vue. Le contexte **dimensionnel** des faits comparés constitue un premier élément. On ne peut comparer valablement que des phénomènes appartenant à des ensembles sociaux de dimension analogue. Il est évident par exemple que les problèmes posés par l'administration d'un village de 100 habitants sont difficilement comparables avec ceux posés par une ville de 1 000 000 [208] d'habitants. La difficulté ici est de préciser le critère à partir duquel ce contexte sera apprécié : étendue du territoire, population, etc. ?

Par ailleurs, il faut tenir compte du contexte **culturel** des faits comparés en entendant par là l'ensemble des valeurs, des croyances, des traditions, des mœurs, des institutions, etc., qui constituent l'ensemble culturel, l'aire de civilisation dans lesquels s'insèrent les faits comparés. Pour qu'une comparaison ne soit pas trop artificielle il vaut mieux que les faits comparés appartiennent au même environnement culturel. Ceci conduit, par exemple, à considérer d'un œil critique des travaux comme ceux de l'ethnologue américain M. Murdock, comparant la technique de l'équilibre des pouvoirs dans des tribus du sud-marocain et la séparation des pouvoirs dans les Etats modernes ! Ceci amène aussi à envisager avec prudence les comparaisons historiques portant sur des périodes éloignées (ex. : démocratie athénienne et démocratie moderne) ou les comparaisons ethnologiques entre sociétés développées et sociétés traditionnelles.

3. LES TYPES DE COMPARAISON

[Retour à la table des matières](#)

En tenant compte des éléments évoqués ci-dessus, on peut considérer qu'il existe deux types d'application de la méthode comparative, correspondant d'ailleurs souvent à des stades différents du processus de recherche. En employant une terminologie proposée par M. Duverger, on peut alors distinguer les comparaisons *proches* et les comparaisons *éloignées* ⁹².

- Les comparaisons **proches** sont dans la pratique les plus employées par les chercheurs. Ce sont des comparaisons portant sur des phénomènes présentant un assez fort degré d'analogie, tant par leur structure que par le contexte dans lequel ils se situent. De ce fait, la comparaison vise avant tout à la précision : elle est minutieuse, scrupuleuse et détaillée. En règle générale son objectif principal est de mettre à jour les différences entre les phénomènes, puisque, par hypothèse, ceux-ci présentent une assez grande similitude. L'approfondissement de ces comparaisons proches pouvant être différent, M. Duverger propose de distinguer les comparaisons **larges**, plus rapides et plus superficielles, utilisées pour la formulation des hypothèses ou la construction de typologies, et les comparaisons **étroites**, plus approfondies, utilisées pour la vérification des hypothèses.

- Les comparaisons **éloignées** se caractérisent par les libertés qu'elles prennent avec l'exigence de l'analogie. Elles portent sur des phénomènes de structure assez sensiblement différente, dont le contexte dimensionnel et culturel peut être assez éloigné. Alors que dans le cas [209] précédent l'objectif du comparatiste était de découvrir les différences, ici le chercheur s'attachera surtout à rechercher des ressemblances, puisque, par définition, les faits comparés sont assez différents. Le comparatiste doit se montrer prudent, plus encore que dans les comparaisons proches, dans l'exploitation des résultats

⁹² Méthodes des sciences sociales, Paris, PUF, 1966,

de ce type de comparaison. On remarquera que l'utilisation de ces comparaisons éloignées se situe moins au stade de la vérification des hypothèses qu'au stade de leur élaboration. Elles peuvent être en effet souvent une source féconde d'idées générales susceptibles de donner naissance à des hypothèses de recherche ou à des hypothèses de travail. A noter aussi que le recours à ce genre de comparaisons suppose de la part du chercheur une culture générale étendue lui permettant de sortir des limites étroites de sa spécialité.

Ces développements ne prétendent pas constituer un exposé méthodologique systématique de l'utilisation de l'analyse comparative. Ils visent simplement à fournir un certain nombre de points de repères permettant de situer de manière générale cette démarche méthodologique que le chercheur devra adapter aux caractéristiques spécifiques de sa recherche.

II. LES COMPARAISONS STATISTIQUES

[Retour à la table des matières](#)

L'analyse comparative consiste, on l'a vu, à la suite de Durkheim, à mettre en évidence trois types de constatations pour prouver l'existence de relations entre deux phénomènes ou deux variables : la présence simultanée de ces deux variables dans une série de cas comparables ; l'absence simultanée dans une autre série de cas ; leur variation concomitante lorsqu'elles sont présentes. Dans certains cas cette étude peut être conduite en mettant en œuvre des procédés d'analyse statistique. L'étude de la présence ou de l'absence simultanée de deux variables peut être faite en recourant au **calcul des associations**, tandis que l'on peut utiliser le *calcul des corrélations* pour analyser les variations concomitantes.

Le recours à ces techniques mathématiques suppose toutefois que soit remplie une condition : que les cas comparés soient en assez **grand nombre**. On évoquera ici ces deux techniques, qui peuvent être mises en œuvre avec l'aide d'instruments élémentaires, par des chercheurs ne possédant pas une formation mathématique spéciale, ces

opérations étant en outre aujourd'hui facilitées aujourd'hui par l'utilisation de la micro-informatique et l'emploi de logiciels limitant le travail du chercheur à la saisie des données et à l'indication des types de calculs à effectuer. On signalera ici que les chercheurs en sciences sociales peuvent être amenés, à côté de ces procédés de base, à utiliser des instruments mathématiques beaucoup plus sophistiqués, que l'on regroupe sous le terme d'**analyse** [210] **des données**, dont la description, supposant une culture mathématique assez approfondie, n'a pas sa place dans cet ouvrage introductif.

1. LE CALCUL DES ASSOCIATIONS

[Retour à la table des matières](#)

Cette technique a pour but d'établir si, dans la série de cas comparés il existe une association des deux variables étudiées ou, au contraire, une indépendance de ces variables. Il y a association si elles sont absentes ou présentes simultanément ; il y a indépendance si elles peuvent être dissociées et exister l'une sans l'autre. Ce type de calcul est surtout utilisé pour étudier **l'association** de variables **qualitatives**. En effet si on a affaire à des variables quantifiables, on préférera recourir à la technique plus précise du calcul des corrélations.

- Le principe de base du calcul des associations consiste à comparer le nombre de cas où les deux variables sont absentes ou présentes simultanément et le nombre de cas où elles sont dissociées. Supposons l'exemple d'une recherche sur la mobilité sociale qui cherche à savoir s'il y a une association entre l'appartenance d'un individu à une catégorie socio-professionnelle et l'appartenance de ses parents à cette même catégorie. Il s'agit de savoir si ces deux variables - situation des individus, situation de leurs parents - sont liées ou non, associées ou non. On notera que ce sont là des variables qualitatives, non quantifiables : on ne peut mesurer quantitativement l'appartenance d'un individu à une catégorie socio-professionnelle. Pour que le recours au calcul des associations soit possible il faut disposer d'un grand nombre de cas de comparaisons, c'est-à-dire ici d'un grand nombre de cas

dans lesquels on connaisse la profession des individus et celle de leurs parents.

Supposons qu'il en soit ainsi et que l'on dispose d'un échantillon de 1213 individus, parmi lesquels il y a 653 ouvriers, dont 365 ont un père ouvrier et 288 un père non-ouvrier et 560 non-ouvriers, dont 125 ont un père ouvrier et 435 un père non-ouvrier. Il s'agit donc, d'après ces données, d'analyser le degré d'association de la situation socio-professionnelle des individus et de la situation socio-professionnelle parentale. On peut tenter, pour faire cette analyse, d'exploiter les résultats bruts présentés sous cette forme, mais cette analyse ne sera pas facile et ses conclusions risquent de manquer de rigueur. Aussi préférera-t-on le plus souvent dans ce cas, présenter ces données sous la forme plus lisible d'un tableau de contingence à double entrée :

INDIVIDUS PARENTS	ouvrier	non-ouvrier	
ouvrier	263	227	490
non-ouvrier	390	333	723
	653	560	1213

[211]

- Trois lectures de ce tableau sont possibles :

a) une première lecture, empirique, intuitive, permet de constater, sans calcul complexe, que les chiffres correspondant à l'association ouvrier/parent ouvrier (365) et à l'association non-ouvrier /parents non-ouvriers (435) sont nettement plus élevés que ceux représentant les cas où les deux variables sont dissociées (288 et 125).

b) une seconde lecture, plus arithmétique, est fondée sur l'idée que si les deux variables sont indépendantes l'une de l'autre, la variable A ne doit pas être plus souvent présente dans le sous-groupe caractérisé par la présence de la variable B qu'elle ne l'est dans l'ensemble de la population étudiée. Dans notre exemple, si l'origine socio-

professionnelle parentale n'avait pas d'influence sur la situation socio-professionnelle des individus, il ne devrait pas y avoir dans le groupe des ouvriers une proportion de fils d'ouvriers plus grande que ce qu'est cette proportion dans l'échantillon total. Ainsi, si, dans l'échantillon global, il y a 50 % d'ouvriers, cette proportion de 50 % devrait se retrouver dans le sous-groupe des individus fils d'ouvriers. Or, tel n'est pas le cas. Dans l'ensemble de l'échantillon la proportion d'ouvriers est de 54 % (653/ 1213x100). Dans le sous-groupe des fils d'ouvriers, la proportion d'ouvriers est de 74% (365/490x100). L'écart entre ces deux chiffres indique alors l'intensité de l'association. Si cet écart est nul ou faible, le degré d'association est nul ou réduit. Inversement, plus l'écart est grand plus le degré d'association est accentué.

c) une troisième lecture est possible qui permet de mesurer par un chiffre le degré d'association. Cette troisième lecture consiste à comparer le tableau établi précédemment au tableau théorique qui correspondrait à une indépendance totale des variables et dans lequel, par exemple, la proportion d'ouvriers dans le sous-groupe des fils d'ouvriers serait la même que la proportion d'ouvriers dans l'ensemble de l'échantillon. On aurait alors le tableau théorique suivant :

PARENTS \ INDIVIDUS	ouvrier	non-ouvrier	
	ouvrier	263	227
non-ouvrier	390	333	723
	653	560	1213

Plus la distribution réelle s'écarte de cette distribution théorique, plus il y a association des variables. Cet écart se mesure en appliquant à ces deux tableaux un test mathématique dont la formule figure dans tous les manuels de statistiques, le **test du χ^2** (*khi carré* ou *khi deux*). En appliquant ce test on obtient un chiffre qui, en soi, n'a pas de signification, mais qui, rapproché d'une table de référence, permet de préciser numériquement le degré d'association des variables.

[212]

2. LE CALCUL DES CORRÉLATIONS

[Retour à la table des matières](#)

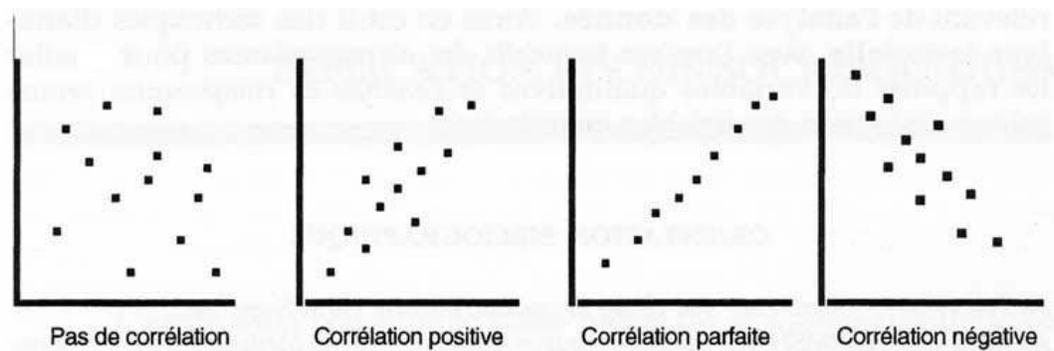
Lorsque l'on dispose de données **quantitatives** sur les caractères ou les variables à étudier, on peut recourir au calcul des corrélations, qui permet à la fois d'arriver à des résultats plus précis que ceux du calcul précédent et d'étudier non seulement l'association des variables mais aussi leurs **variations concomitantes**. La mise en œuvre de ce procédé suppose donc deux conditions : un assez grand nombre de cas de comparaison et la possibilité de quantifier les variables, de les mesurer par des chiffres.

Supposons par exemple que l'on veuille rechercher s'il existe une corrélation entre le vote ouvrier et le vote communiste et que, pour un certain nombre de circonscriptions (qui constituent les cas de comparaison), on possède, d'une part, les chiffres de pourcentage de la population ouvrière au sein de la population globale (renseignements quantitatifs relatifs à la variable "ouvriers") et, d'autre part, les pourcentages de voix recueillies par le Parti Communiste (données quantitatives relatives à la variable "communiste"). L'étude des corrélations peut être conduite en usant de deux procédés : un procédé graphique ou un procédé mathématique.

- Le premier procédé que l'on peut utiliser est la technique **graphique** du *nuage de points* en construisant un *graphique de régression*. C'est un procédé simple à mettre en œuvre, dont les résultats sont faciles à interpréter, mais qui est un peu imprécis. Il consiste à construire deux axes de coordonnées cartésiens (perpendiculaires), l'un des axes comportant des graduations correspondant à l'une des variables (ex. : pourcentage de la population ouvrière), l'autre comportant des graduations correspondant à l'autre variable (ex. : pourcentage des voix communistes). Pour chaque scrutin comparé on disposera donc de deux chiffres (pourcentage d'ouvriers, pourcentage de voix communistes) que l'on reportera sur les deux axes et chaque cas comparé sera figuré sur le graphique par un point situé à l'intersection

de ces deux coordonnées. En faisant figurer sur le graphique tous les cas sur lesquels porte la comparaison, on obtiendra un "nuage de points" constitué d'autant de points qu'il y a de situations à comparer et dont les caractéristiques fournissent un certain nombre d'informations.

Si les points sont dispersés dans tout l'espace du diagramme, il n'y a pas de corrélation, il y a indépendance des variables. En revanche, il y a **corrélation** si les points tendent à se regrouper en forme d'**ellipse**, qui sera d'autant plus aplatie que la corrélation sera plus accentuée. Par ailleurs, l'orientation de l'ellipse indique le **sens** de la corrélation. Si les points sont regroupés de manière ascendante de gauche à droite, la corrélation est dite **positive**, ce qui signifie que les deux variables varient ensemble et dans le *même sens* (quand la variable A croît, la variable B croît et inversement). Si l'ellipse tend à s'incliner de la gauche vers la droite la corrélation est **négative** : les variations des variables sont alors inversement proportionnelles (quand A croît B décroît et inversement).



- Pour une étude plus précise on préférera le calcul du **coefficient de corrélation**, qui permet de synthétiser en un seul chiffre les résultats de la comparaison. En appliquant la formule classique du coefficient de corrélation de Bravais Pearson, qui figure dans tous les manuels de statistique, on obtient ainsi un chiffre toujours compris entre + 1 et - 1. Un coefficient de corrélation *positive* parfaite correspond à la valeur + 1 et un coefficient de corrélation *négative* parfaite correspond à - 1. La valeur 0 traduit l'absence de corrélation entre les variables. Donc, le degré de corrélation est d'autant plus élevé que le chiffre obtenu se rapproche de + 1 ou - 1. En résumé, le chiffre en valeur absolue traduit le degré de corrélation et le signe dont il est affecté indique le sens, positif ou négatif, de la corrélation.

• Dans notre exemple, le calcul concerne la relation de deux variables, mais l'analyse peut éventuellement porter sur trois variables. On pourra évidemment procéder comme précédemment pour chacun des couples possibles de deux de ces trois variables et calculer trois coefficients de corrélation *totale*. Si l'on veut étudier simultanément les trois variables, on peut : soit chercher la relation entre une variable et l'ensemble des deux autres, ce qui conduit à la définition d'un coefficient de corrélation *multiple* ; soit chercher la relation existant entre deux variables après élimination de l'effet de la troisième sur chacune d'elles, ce qui conduit à la définition d'un coefficient de corrélation *partielle*.

On peut signaler ici une autre utilisation du calcul des corrélations lorsque l'on connaît la manière dont se classent les situations étudiées par rapport à deux caractéristiques. Le but est alors d'établir s'il y a un rapport entre les deux classements ainsi établis. Dans notre exemple on pourra recourir à ce procédé en classant les circonscriptions, d'une part en fonction de l'importance de leur population ouvrière et, d'autre part, en fonction des résultats du parti communiste. Pour établir s'il y a corrélation on calculera alors le coefficient de **corrélation de rangs** de Spearman qui permettra, ici encore, d'obtenir un chiffre compris entre + 1 et - 1 s'interprétant comme dans le cas précédent.

[214]

Lorsque on veut étudier les relations entre plus de trois variables il est possible de recourir à d'autres techniques beaucoup plus complexes relevant de **l'analyse des données**. Ainsi en est-il des techniques **d'analyse factorielle**, avec *l'analyse factorielle des correspondances* pour étudier les rapports de variables qualitatives et *l'analyse en composantes principales* pour l'étude de variables quantitatives.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ACHEN (C.H.), *Interpreting and Using Regression*, Beverly Hills, Sage, 1982.

ARMER (M.), GRIMSHAW (A.), *Comparative Social Research. Methodological Problems and Stratégies*, New York, Wiley, 1976.

BARBUT (M.), *Mathématiques et sciences humaines*, 2 vol, PUF, Paris, 1967.

BENZECRI (J.P.), *L'analyse des données*, Paris, Dunod, 1973.

BENZECRI (J.P.), *Pratique de l'analyse des données*, Paris, Dunod, 1980.

BERRY (W.D.), FELDMAN (S.), *Multiple Regression in Practice*, Beverly Hills, Sage, 1982.

BERTHELOT (J.M.), *L'intelligence du social, le pluralisme explicatif en sociologie*, Paris, PUF, 1990.

BOUDON (R.), *L'analyse mathématique des faits sociaux*, Paris, Plon, 1967.

BOUDON (R.), *Les mathématiques en sociologie*, Paris, PUF, 1971.

BOUROCHE (J.M.), SAPORTA (G.), *L'analyse des données*, Paris, PUF, 1983.

CIBOIS (P.), *L'analyse des données en sociologie*, Paris, PUF, 1985.

CIBOIS (P.), *L'analyse factorielle*, Paris, PUF, 1984.

DUVERGER (M.), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, PUF, 1961.

FENELON (J.P.), *Qu'est-ce que l'analyse des données ?*, Paris, Lefonen, 1981.

FERREOL (G.), SCHLACHTER (D.), *Dictionnaire des techniques quantitatives appliquées aux sciences économiques et sociales*, Paris, A. Colin, 1995.

FORD (G.S.), *Cross Cultural Approaches, Reading in Comparative Research*, New Haven, Human Relations Area Files Press, 1967.

GENDRE (F.), *L'analyse statistique univariée*, Genève, Droz, 1977.

HOLT (R.T.) et TUNER (J.E.), *The Methodology of Comparative Research*, New York, Free Press, 1970.

JACQUES (G.), *Généalogie d'une méthode : le comparatisme*, Louvain, Peteers, 1989.

LANGBEIN (L.I.), LICHTMAN (A.J.), *Ecological Inference*, Beverly Hills, Sage, 1978.

LEIK (R.), MEEKER (B.), *Mathematical sociology*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1975.

ROUANET (H.), LEROUX (B.), *Analyse des données multidimensionnelles*, Paris, Economica, 1987.

SEILER (D.L.), *La politique comparée*, Paris, A. Colin, 1982.

SEILER (D.L.), *Le comportement politique comparé*, Paris, Economica, 1985.

SEILER (D.L.), *La politique comparée en question*, Bordeaux, IEP, 1994.

TUKEY U.W.), *Exploratory Data Analysis*, Reading, Wesley, 1977.

VOLLE (M.), *Analyse des données*, Paris, Economica, 1981.

WARWICK (D.) et OSHERSON (S.), *Comparative Research Methods*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973.

[215]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.
Deuxième partie.
La systématisation

Chapitre VI

EXPLICATION ET LOIS SOCIOLOGIQUES

[Retour à la table des matières](#)

L'explication constitue le stade ultime de la systématisation. Le but de toute démarche scientifique est, en effet, de parvenir à l'explication des phénomènes étudiés. Toutefois, ce terme d'explication n'est pas sans ambiguïté. Expliquer, dans une première approximation, c'est tenter de mettre à jour le processus qui a provoqué l'apparition de tel ou tel phénomène. Plus précisément on peut qualifier d'explication la découverte des rapports que le phénomène étudié entretient avec d'autres phénomènes et qui permettent de comprendre pourquoi le phénomène en question s'est produit.

Ceci étant, il faut souligner que l'explication dans les sciences sociales n'est pas une tâche facile, ce qui amène certains à en contester radicalement la possibilité et à parler d'une "crise de l'explication dans les sciences sociales". Cette **difficulté de l'explication** des phénomènes sociaux tient d'abord au fait qu'il n'est pas très aisé en cette

matière de découvrir et d'isoler les facteurs explicatifs susceptibles de rendre compte des phénomènes étudiés. C'est là un premier obstacle.

Mais ce n'est pas le seul. A supposer que l'on puisse arriver à établir l'existence de relations entre le phénomène analysé et un ou plusieurs facteurs explicatifs, le problème est ensuite de définir la portée de cette explication. En particulier, apparaît à ce moment la question de la **généralisation** possible de l'explication découverte, qui débouche sur le problème de l'existence dans les sciences sociales de "lois" sociologiques analogues aux lois que s'efforcent de découvrir les sciences de la nature. Ce sont ces deux problèmes qu'il faudra ici envisager successivement.

I. L'EXPLICATION ET SES DIFFICULTÉS

[Retour à la table des matières](#)

Les difficultés de l'explication dans les sciences sociales tiennent à la complexité de la réalité sociale, à l'extrême enchevêtrement des phénomènes sociaux. Comme on l'a dit, cet enchevêtrement rend très difficile l'opération consistant à découvrir et à isoler un ou des facteurs explicatifs de la situation étudiée, ainsi que l'appréciation précise de la nature des liens existant entre ce ou ces facteurs explicatifs et le phénomène en question.

[216]

C'est cette imbrication des phénomènes sociaux que souligne la notion avancée par un certain nombre d'auteurs de "totalité solidaire", à laquelle on consacrerá un premier développement. Dans un second point on évoquera les difficultés qui naissent de cette imbrication et la nécessité, dans les sciences sociales, de procéder souvent à ce que l'on appelle une analyse *multifactorielle* pour parvenir à une explication de la réalité étudiée.

1. LA NOTION DE "TOTALITÉ SOLIDAIRE"

[Retour à la table des matières](#)

Le phénomène mis en relief par la notion de "totalité solidaire" a un rapport direct avec le problème évoqué ici, à savoir la difficulté de découvrir le ou les facteurs explicatifs d'un fait social.

- Cette notion souligne en effet la **connexité** des phénomènes sociaux, le fait que dans la réalité ces phénomènes sont étroitement enchevêtrés et que c'est souvent au prix d'une mutilation et d'une déformation de la réalité que l'on peut arriver à extraire tel ou tel phénomène de son contexte.

Cette perspective a été particulièrement mise en relief par le sociologue français Marcel Mauss (1872-1950). Toutefois, cette idée n'est pas radicalement nouvelle et bien d'autres auteurs avaient pu déjà noter ce qui ici fait l'objet d'une expression particulièrement systématique. Déjà, Auguste Comte avait souligné que les phénomènes sociaux sont "profondément connexes", ce qui le conduisait à condamner le développement de sciences sociales spécialisées comme, par exemple, la science économique. Durkheim, lui aussi, était allé dans le même sens en affirmant "qu'il faut expliquer les phénomènes qui se produisent dans le tout social par les propriétés caractéristiques du tout".

C'est cependant Marcel Mauss, suivi ensuite par Georges Gurvitch, qui a insisté avec une particulière vigueur sur ce point et sur la nécessité d'en tenir compte dans toute tentative d'explication de la réalité sociale. "Dans la société, a-t-il écrit, rien ne se comprend si ce n'est par rapport au tout, à la collectivité toute entière, et non par rapport à des parties séparées ; il n'est aucun phénomène social qui ne soit partie intégrante du tout social". Il ajoutait : "Le but principal de nos études est précisément de donner le sentiment de ces liens les plus divers de cause et d'effet, de fins, de directions idéales et de forces matérielles qui, en s'entrecroisant, forment le tissu réel, vivant et idéal en même temps, d'une société. Voilà comment une étude concrète de sociologie, comme une étude historique, dépasse toujours normale-

ment les sphères, même étroitement fixées, d'une spécialité. Ainsi on comprendra chaque institution, une à une, en la rapportant au tout" ⁹³.

[217]

- À partir de cette observation générale on peut déduire un certain nombre de traits caractéristiques des phénomènes sociaux qui en rendent singulièrement difficile l'explication.

- Ce texte souligne particulièrement leur **enchevêtrement**, leur imbrication, le fait que dans la réalité il n'y a pas de phénomène social isolé, que tout phénomène social est situé dans un environnement complexe et que l'isoler et l'arracher à ce contexte pour mieux l'étudier risque en même temps de le transformer et de le mutiler. Par ailleurs, il met en lumière la **multiplicité** et la diversité des facteurs qui peuvent influencer sur le phénomène social que l'on étudie, puisque celui-ci est tributaire de tout l'ensemble social dans lequel il s'insère et donc de tous les éléments qui constituent cet ensemble. D'où la difficulté de découvrir dans ce puzzle un ou des facteurs déterminants et le risque de simplifications abusives dans la description des liens que ce ou ces facteurs déterminants peuvent avoir avec le phénomène étudié.

- À cette première source de difficultés s'en ajoute une autre du fait que les observations que l'on vient de faire pour le phénomène situé au centre de la recherche sont aussi valables pour les **facteurs explicatifs** éventuels, c'est-à-dire que ces facteurs sont, eux-mêmes, difficiles à isoler et à séparer de leur contexte, qu'ils sont eux-mêmes tributaires de leur environnement. Enfin, dernière source de complications, corollaire de tout ce qui vient d'être dit, le phénomène étudié et les facteurs explicatifs éventuels entretiennent entre eux des relations qui ne sont pas simples, car ce ne sont pas des rapports unilatéraux mais le plus souvent des **rappports d'interaction** réciproque : le fait A influence par exemple le fait B, mais A, à son tour, peut être influencé par le fait B et ainsi de suite. "Dégager des facteurs, a noté Alfred

⁹³ Œuvres, Paris, 1969, T. III, pp. 215 et s.

Grosser, conduit à s'interroger sur leurs interrelations. On en arrive alors, la plupart du temps, à constater des interinfluences : A agit sur B, mais B agit sur A, que ce soit au même instant ou bien à l'instant $t + 1$ où, devenu B' il transforme A en A'. S'il n'y a plus deux éléments mais vingt, l'intercausalité apparaît comme l'ennemie principale de la causalité" ⁹⁴.

- C'est par exemple cet impact de la notion de "totalité solidaire" sur l'explication que mettait en lumière le sociologue Henri Lefebvre lorsqu'il constatait ⁹⁵ : "Le réel s'offre à l'analyse comme un enchevêtrement de rapports, de causes et d'effets, chaque cause renvoie à une autre cause, tout effet devient cause à son tour... Enfin et surtout, l'effet réagit sur la cause et inversement. La cause ne s'éteint pas dans l'effet comme dans la causalité formelle. Le rapport de cause à effet saisit donc plus ou moins profondément une connexion. Cause et effet ne sont que des [218] moments de l'interdépendance universelle et nous passons ainsi de la causalité à la réciprocité d'action".

- En résumé les difficultés qui résultent des observations précédentes se situent à deux niveaux : difficulté **d'identifier** et d'isoler au sein de toutes les causes possibles une ou des variables déterminantes ; difficulté de doser son ou leur **influence** sur le phénomène étudié et de préciser le mécanisme de cette influence.

2. L'ANALYSE MULTIFACTORIELLE

[Retour à la table des matières](#)

En raison des observations faites plus haut, la recherche de l'explication dans les sciences sociales passe souvent par la mise en lumière de l'influence sur le phénomène étudié d'une combinaison de facteurs, d'une combinaison de variables. L'établissement et la formulation de ce type d'explication supposent alors le recours à ce que l'on

⁹⁴ A. Grosser, *L'explication politique*, Paris, Colin, 1972, p. 85.

⁹⁵ H. Lefebvre, "La notion de totalité dans les sciences sociales", *Cahiers internationaux de sociologie*, 1955, vol. 18, p. 63.

peut appeler une analyse **multifactorielle**, que l'on appelle aussi *analyse multivariée* lorsqu'elle est mise en œuvre en usant des procédures mathématiques de l'analyse des données. Cette approche a en effet pour finalité d'étudier les relations existant entre la diversité des variables susceptibles de rendre compte de la situation que l'on cherche à expliquer et de préciser les rapports d'interaction existant entre ces variables et la situation étudiée et, éventuellement, entre ces variables elles-mêmes.

- La nécessité de recourir à ce genre d'analyse est souvent évidente lorsqu'il s'agit d'interpréter les phénomènes d'association ou de corrélation entre variables établis par des comparaisons statistiques du type de celles qui ont été évoquées précédemment. En effet, lorsqu'on constate mathématiquement l'existence d'une association ou d'une corrélation entre deux variables, on peut être tenté de conclure immédiatement à un rapport de causalité entre celles-ci. En fait, il est nécessaire de procéder avec beaucoup plus de **prudence**.

On peut d'abord noter que, même si c'est un cas limite, l'existence d'une corrélation statistique entre deux variables n'est pas toujours automatiquement le signe d'une relation réelle entre ces variables : elle constitue seulement une présomption selon laquelle il est possible que cette liaison existe dans la réalité. En effet, il peut arriver qu'une corrélation statistiquement très élevée existe entre des phénomènes non associés dans la réalité. Il est des cas où la corrélation peut être **factice**. Un exemple classique est ici celui d'un mathématicien anglais qui, en travaillant sur des statistiques d'état civil entre 1866 et 1911, avait découvert une corrélation positive de 0,95 (donc très accentuée) entre les chiffres des mariages et ceux des décès : c'était une corrélation fortuite qui n'autorisait pas à dire que le mariage était une cause de décès ! Ceci dit, une telle situation est cependant exceptionnelle.

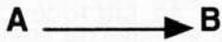
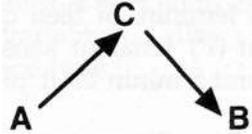
[219]

- En revanche, un problème plus habituel est celui du **sens** de la relation établie. En effet, la corrélation ou l'association, constatées par la comparaison statistique, n'indiquent pas par elles-mêmes comment s'établit l'interaction des variables : est-ce A qui détermine B ou est-

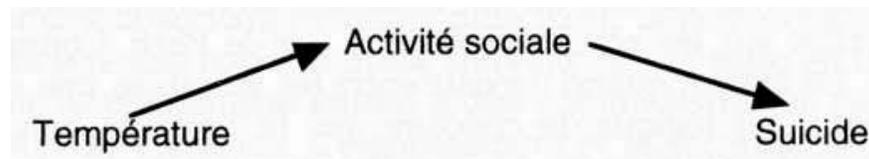
ce B qui détermine A ? C'est le problème que soulevait Elmo Roper lorsqu'il lançait à ses collaborateurs : "Ah, vous croyez que le soleil se lève parce que les cigales chantent !". Dans certains cas, une analyse logique des rapports possibles entre les variables peut permettre de résoudre le problème assez facilement. Ainsi, quand l'une des deux solutions est absurde. Par exemple, pour interpréter une corrélation entre vote communiste et population ouvrière, il est évident que si influence entre les variables il y a, ce ne peut être qu'une influence de l'importance de la population ouvrière sur les résultats obtenus par le Parti Communiste et non l'inverse. De même, quand il existe entre les variables une succession chronologique, il est logique de conclure que la variable antérieure influence la variable postérieure. Mais cette interprétation est beaucoup plus délicate lorsqu'il s'agit de corrélation ou d'association entre des variables simultanées, susceptibles logiquement d'influer réciproquement l'une sur l'autre. Découvrir la variable déterminante, s'il y en a une, est alors une opération beaucoup plus complexe.

- Cette opération est d'autant plus délicate que dans la réalité, la relation entre les variables étudiées peut n'être qu'**apparente** et peut être compliquée par l'existence de variables **cachées**, dites variables **intervenantes**, que l'analyse multivariée aura pour fonction de mettre à jour.

C'est ainsi que, dans un premier cas assez simple, la relation constatée mathématiquement entre deux variables peut ne pas être directe mais indirecte et s'opérer par l'entremise d'une variable-relais que l'on peut qualifier de variable **intermédiaire**. Au lieu d'une influence directe de A sur B, on aura alors une influence de la variable A sur une troisième variable C, celle-ci influant à son tour sur la variable B.

Au lieu du schéma explicatif :	le schéma :
	

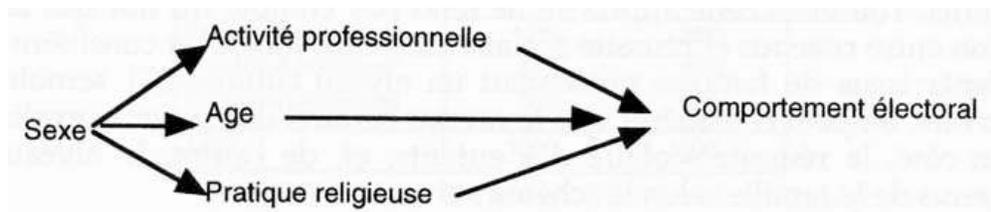
On peut citer ici l'exemple de la corrélation constatée à la fin du XIXe siècle entre le taux de suicide et la température, les mois les plus chauds voyant se produire une augmentation du nombre des suicides. Certains sociologues italiens interprétaient cette corrélation en termes de causalité directe : la chaleur, disaient-ils, provoque un état d'excitation physique qui augmente la propension au suicide. Durkheim a proposé [220] une interprétation plus convaincante, qui fait intervenir une variable intermédiaire constituée par le degré d'intensité de la vie sociale. Un certain nombre d'observations permettent en effet de constater que le taux de suicide s'élève quand s'intensifie le rythme de la vie sociale, or la vie sociale est plus intense durant les mois où la température est élevée que lorsqu'il fait froid. Ce serait donc par ce détour de l'influence du climat sur la vie sociale que celui-ci aurait une influence sur le taux de suicide. Démonstration que l'on corrobore en observant que la relation suicide-température était plus nette à la campagne que dans les villes, où la vie sociale était moins dépendante des conditions climatiques. Le schéma explicatif est donc bien alors celui décrit plus haut :



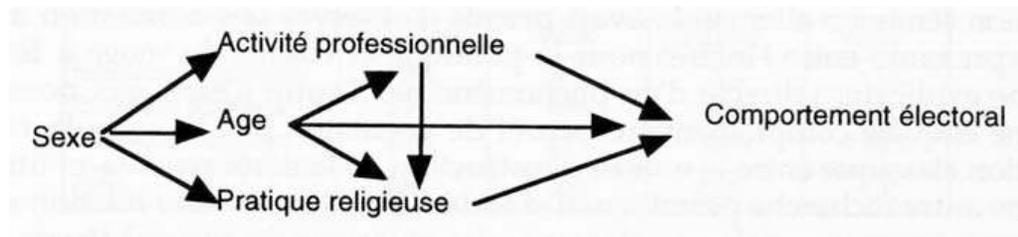
- Ce cas est relativement simple puisqu'il ne concerne que trois variables, dont une seule variable intermédiaire, mais il est des situations plus complexes, ainsi lorsque il y a **plusieurs variables intermédiaires** susceptibles de s'influencer réciproquement. C'était le cas, par exemple, lorsqu'on essayait de construire un modèle explicatif pour interpréter certaines spécificités du vote féminin qu'ont révélées pendant plusieurs décennies les expériences de vote séparé ou les sondages : plus d'abstentions, moins de votes extrémistes, plus de votes modérés et conservateurs par rapport au comportement masculin. Une explication directe de ces spécificités par l'influence du sexe semblait beaucoup trop simple et il a paru nécessaire de médiatiser cette influence en prenant en considération des variables intermédiaires considérées comme des corollaires de la variable sexuelle principale. C'est ainsi que le sexe (S) a un rapport avec l'âge (A) qui était retenu comme première variable intermédiaire. En raison de la différence de

longévité, il y a en effet plus de femmes âgées que d'hommes, or le comportement électoral des personnes âgées présentait à peu près les mêmes caractéristiques que le comportement féminin. Si bien que les spécificités du comportement politique féminin (P) tenaient sans doute en partie au fait que l'âge moyen de l'électorat féminin était plus élevé que celui de l'électorat masculin : $S \rightarrow A \rightarrow P$.

Par ailleurs, on a fait aussi intervenir une variable socio-professionnelle (SP), en notant que le nombre de femmes n'ayant pas d'activité professionnelle a été longtemps plus élevé que celui des hommes, alors que l'activité professionnelle s'accompagne souvent d'une intégration sociale plus favorable aux partis de gauche. De sorte que l'orientation modérée et conservatrice attribuée au sexe pouvait aussi s'expliquer par cette différence socio-professionnelle : $S \rightarrow SP \rightarrow P$. Enfin, on prolongeait l'analyse en faisant intervenir le facteur religieux, en remarquant que la [221] pratique religieuse était généralement plus forte chez les femmes que chez les hommes et que celle-ci s'accompagne en général d'un comportement électoral modéré, plutôt conservateur : $(S \rightarrow R \rightarrow P)$. En combinant ces observations on arrive alors à un schéma explicatif beaucoup plus complexe du type suivant :

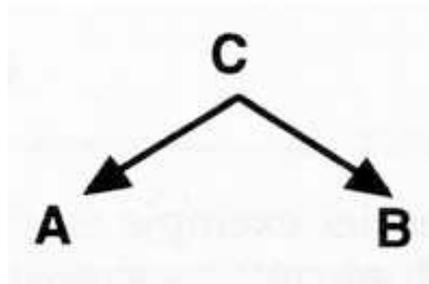


Mais ce schéma explicatif se complique encore si l'on remarque que ces différentes variables intermédiaires ne sont pas indépendantes les unes des autres. L'âge a un rapport avec l'activité professionnelle, celle-ci diminuant avec l'augmentation de celui-là : $A \rightarrow SP$. D'autre part, l'âge est aussi en relation avec la pratique religieuse, qui, en général, augmente avec l'âge ($A \rightarrow R$). Enfin, la pratique religieuse peut être influencée par l'activité professionnelle ($SP \rightarrow R$). Ce qui conduit à ce nouveau schéma :



On notera que ce schéma explicatif qui rendait compte de manière assez satisfaisante des spécificités du vote féminin jusqu'aux années 80, permet aussi de rendre compte de l'atténuation récente de ses spécificités, notamment sous l'effet du développement de l'activité professionnelle des femmes.

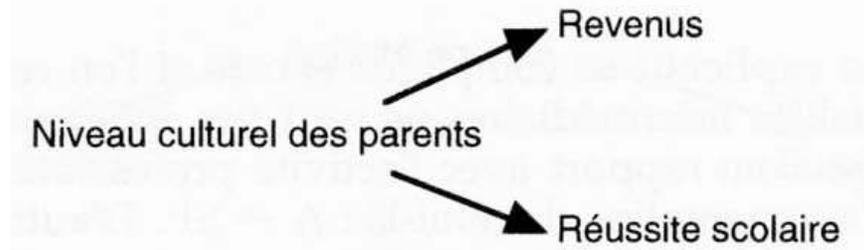
- Dans d'autres situations, le rapport apparent de corrélation ou d'association tient au fait que les deux variables A et B sont, chacune de leur côté, en rapport avec une troisième variable C, dite variable **antécédente**, dans un système d'interaction de ce type :



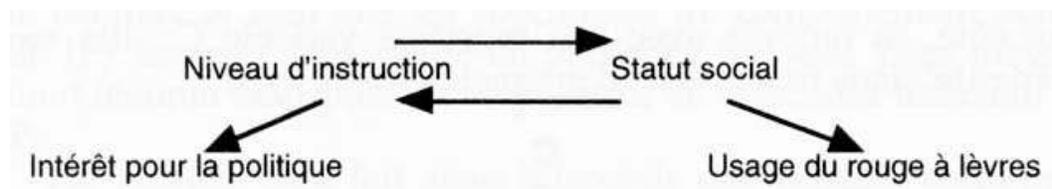
On peut évoquer ici à titre d'illustration les études d'André Girard sur les facteurs de la réussite scolaire des enfants ⁹⁶, qui utilisent [222] cette procédure pour interpréter la relation positive que l'on observe entre la réussite scolaire (S) et le niveau de revenus (R) des parents. On peut être tenté d'interpréter directement cette relation en considérant, par exemple, qu'une plus grande sécurité économique amène les parents à envisager des études plus longues et à stimuler le zèle scolaire de leurs enfants. Toutefois cette approche ne rend pas compte du fait que la relation entre revenus et réussite scolaire disparaît lorsqu'on considère des enfants issus de familles présentant un niveau

⁹⁶ A. Girard, *La réussite sociale*, Paris, 1961.

culturel (C) semblable. Dès lors, on peut considérer que le niveau culturel des parents explique, d'un côté, la réussite scolaire des enfants, et, de l'autre, le niveau de revenus de la famille selon le schéma suivant :



Ici encore, la situation se complique avec **le nombre des variables antécédentes**. Ainsi, dans les années 50, une enquête sur la population féminine allemande avait permis d'observer une corrélation assez surprenante entre l'intérêt pour la politique et l'usage du rouge à lèvres. Une explication directe d'un phénomène par l'autre n'était pas possible. Une enquête complémentaire permit de constater par la suite la corrélation classique entre le niveau d'instruction et l'intérêt pour la politique. Une autre recherche permit aussi d'établir l'existence d'une relation entre l'appartenance sociale aux classes aisées et l'usage du rouge à lèvres, qui, à cette époque, restait un produit de luxe. On aboutit donc à un schéma expliquant l'intérêt pour la politique (P) par le degré d'instruction (I), lequel était en relation avec l'appartenance sociale (S) qui, à son tour, expliquait l'usage du rouge à lèvres (R). On notera en outre que la relation Instruction - Appartenance sociale est réversible, les deux variables s'influençant réciproquement.



• On prendra un dernier exemple emprunté à P. Lazarsfeld qui illustre en outre la manière dont progresse une **analyse multivariée**. Cet exemple porte sur l'analyse des résultats d'une enquête relative à l'écoute des différents types de programme radiophonique tels qu'ils apparaissent dans le tableau suivant qui, à une lecture superficielle, révèle une [223] association entre l'âge et l'écoute des émissions reli-

gieuses ou politiques et l'absence d'association pour les émissions musicales.

Programmes	Pourcentages d'auditeurs	
	Jeunes	Vieux
Emissions religieuses	17%	26%
Emissions politiques	34%	45%
Emissions musicales	30%	29%
Total	1000	1300

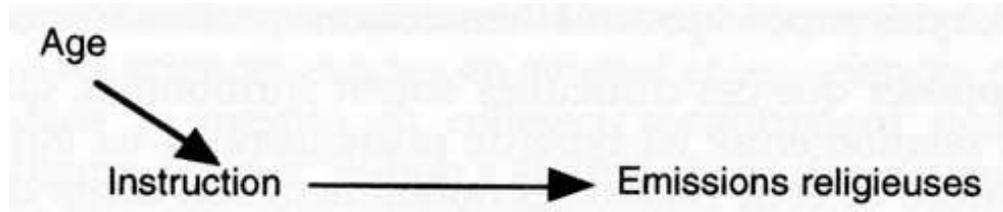
L'analyse multivariée a consisté ici à ne pas se contenter de ces conclusions apparentes et à faire intervenir une variable-test constituée par le niveau d'instruction. On a alors classé les auditeurs en fonction de cette variable (instruction supérieure ou inférieure) en faisant ensuite réapparaître dans chaque groupe la ventilation par âge :

Programmes	Niveau d'instruction			
	Inférieur		Supérieur	
	Jeunes	Vieux	Jeunes	Vieux
Emissions religieuses	29%	32%	9%	11%
Emissions politiques	25%	40%	40%	55%
Emissions musicales	28%	21%	32%	52%
Total	400	900	600	400

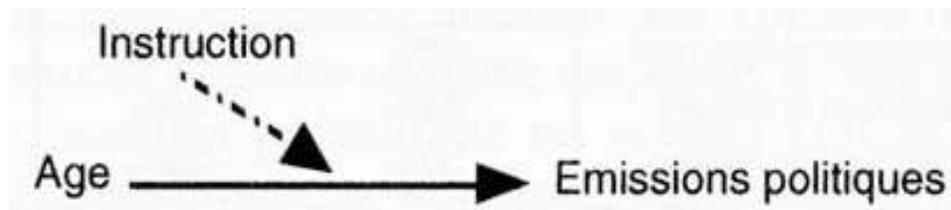
Ce second tableau ⁹⁷ conduit à des conclusions assez différentes de celles tirées de la lecture du premier. La première ligne permet de constater que l'écoute des émissions religieuses (R) dépend en fait du niveau d'instruction (I), puisque à instruction égale la différence entre "jeunes" et "vieux" (A) s'efface presque totalement. La différence initiale constatée s'explique alors par le fait que dans les sociétés mo-

⁹⁷ R. Boudon et P. Lazarsfeld, *L'analyse empirique de la causalité*, Paris, 1966.

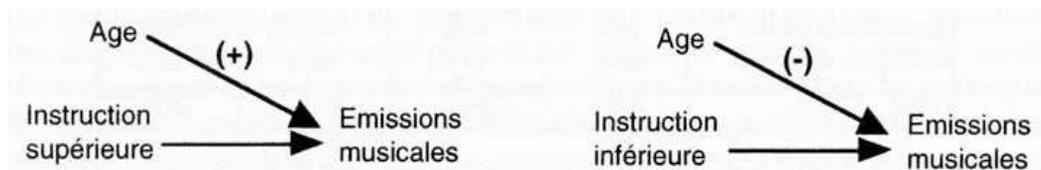
dermes, en raison du développement de l'instruction, les jeunes sont en général plus instruits que les personnes âgées.



Au contraire, pour les émissions politiques (P), l'âge apparaît comme la principale variable explicative, car la prise en considération du niveau [224] d'instruction ne fait pas disparaître la différence de comportement entre les jeunes et les vieux. L'instruction a toutefois un effet secondaire puisque dans les deux classes d'âge l'élévation du niveau d'instruction entraîne une hausse du niveau d'écoute :



Enfin, pour l'écoute des émissions musicales, la relation nulle qui apparaissait dans le premier tableau dissimulait des relations beaucoup plus complexes. En effet l'écoute des émissions musicales augmente avec l'âge pour les auditeurs à niveau d'instruction élevé (IE) ; il diminue avec l'âge pour les auditeurs à faible niveau d'instruction (IF). Le niveau d'instruction apparaît donc comme déterminant puisqu'il détermine le niveau d'écoute et la manière dont ce niveau d'écoute est influencé par l'âge. En figurant par des + et des - les relations positives ou négatives (variation ou non dans le même sens des deux variables) on aboutit aux schémas suivants :



• Ces quelques exemples illustrent bien la complexité de l'explication des phénomènes sociaux et montrent la fréquente nécessité de recourir à l'analyse multifactorielle ou multivariée pour arriver à découvrir celle-ci. On notera que, si ce type d'analyse multivariée peut être mise en œuvre de façon plus ou moins rigoureuse en recourant au raisonnement logique, elle peut faire aussi l'objet d'une formalisation mathématique en faisant appel à des procédures mathématiques parfois très complexes ⁹⁸.

À supposer que ces difficultés soient surmontées, que l'on arrive à établir une relation entre tel type de phénomène et tel autre, il reste à préciser la nature de cette relation et notamment son degré de généralité, c'est-à-dire à s'interroger sur la possibilité de transformer celle-ci en "loi" sociologique.

[225]

II. LES LOIS SOCIOLOGIQUES

[Retour à la table des matières](#)

Le problème est donc ici de savoir si l'explication des phénomènes sociaux peut atteindre le degré de généralité permettant de formuler des lois explicatives analogues à celles que l'on s'efforce d'établir dans les sciences de la nature. Dans les sciences dites exactes la notion de loi peut se définir ainsi : "Une loi naturelle est l'expression mathématique de la validité permanente escomptée d'une relation répétable constatée dans les phénomènes naturels" ⁹⁹. D'une manière plus générale, on peut dire qu'une loi scientifique est constituée par une **relation constante** établie entre deux ou plusieurs phénomènes. Les termes de cette définition - "relation constante" - sont à l'origine d'un certain nombre de difficultés qui font que la notion de la notion de "loi" ne peut être utilisée qu'avec beaucoup de prudence dans les sciences sociales. Tout d'abord la notion de relation constante pose le problème de la **rigueur** des relations formulées avec, sous-jacente, la

⁹⁸ Cf. R. Boudon, *L'analyse mathématique des faits sociaux*, Paris, 1967 ; *Les mathématiques en sociologie*, Paris, 1971 ; F. Gendreau, *L'analyse statistique multivariée*, Genève, 1975.

⁹⁹ A. Ulmo, *La pensée scientifique moderne*, Paris, 1958, p. 53.

question cruciale de la place du déterminisme dans les sciences sociales que l'on traitera tout d'abord. Ensuite, il faudra évoquer la notion de **relation** qui peut, selon les cas, présenter des contenus différents correspondant à des types de "lois" différents.

1. DÉTERMINISME ET PHÉNOMÈNES SOCIAUX

[Retour à la table des matières](#)

Ce problème s'est posé dès l'origine de la sociologie dans la mesure où la notion de déterminisme est apparue comme fondamentale pour créer une science des phénomènes sociaux analogue aux sciences de la nature. En effet, constatant que le développement de ces sciences s'était fait en supposant l'existence de rapports constants et nécessaires entre les phénomènes, les sociologues ont tenté d'introduire la notion de **déterminisme** dans les sciences sociales, en essayant de résoudre les problèmes spécifiques posés par les caractéristiques particulières des phénomènes sociaux, notamment en tentant de surmonter la contradiction déterminisme/liberté humaine.

De ce fait, l'évolution de ce problème depuis le XVIIIe siècle a été influencée par deux facteurs distincts. D'une part, par la place du déterminisme dans les sciences exactes en général et les sciences physiques en particulier, dans la mesure où celles-ci constituaient des modèles à imiter. Par ailleurs, cette évolution a été tributaire des discussions philosophiques sur les rapports entre le déterminisme et la liberté humaine. L'évolution de ces deux facteurs au XXe siècle a provoqué une atténuation des controverses qu'avait fait naître, dans le passé, l'idée d'appliquer la notion de déterminisme aux phénomènes sociaux.

[226]

- Au XIXe siècle, les sciences de la nature reposaient sur une conception rigide et mécaniste du déterminisme. Cette situation a été remise en question au XXe siècle avec le développement de la microphysique et l'exploration de la matière à l'échelle microscopique. Les découvertes de la physique nucléaire et de la physique quantique ont bousculé la notion classique du déterminisme, provoquant ce qu'on a

appelé une **crise du déterminisme**. Cette crise s'est concrétisée en 1927 avec la formulation par le physicien Heisenberg de ses "relations d'incertitude". Selon ces observations, à l'échelle microscopique, on ne peut préciser simultanément la position et la vitesse d'un corpuscule dans un système. Toute précision sur la localisation est compensée par une indétermination sur la vitesse. Un électron peut se trouver au point A ou au point B sans que rien ne puisse rendre compte de sa présence ici plutôt que là. De ce fait, il n'est pas possible de faire de prévisions sur la trajectoire d'un électron donné, cette prévision n'est possible qu'au niveau d'un faisceau de plusieurs électrons. Ce constat a fait grand bruit. On est allé jusqu'à parler du "libre arbitre de l'électron" et à affirmer l'existence d'un indéterminisme fondamental dans les phénomènes naturels. Depuis ces remous se sont quelque peu apaisés. La conclusion qui s'est imposée est qu'il ne faut pas renoncer à l'idée de déterminisme, mais qu'il faut corriger le caractère mécanique et rigide de la conception traditionnelle en se référant à la notion de déterminisme statistique et **probabiliste**.

D'un point de vue logique, cette question du déterminisme dans les sciences de la nature pourrait n'avoir aucun rapport avec la question du déterminisme dans les sciences sociales. Il s'agit de deux domaines différents et l'on peut concevoir valablement une position affirmant le déterminisme dans les phénomènes naturels et la liberté dans les phénomènes sociaux. Dans la pratique, en raison notamment de ce désir d'alignement déjà évoqué, des sciences sociales sur les sciences de la nature, il n'en a pas été ainsi et la place du déterminisme dans les sciences de la nature a retenti sur la place du déterminisme dans les sciences sociales. Au XIXe siècle, parce qu'on a tenté d'introduire dans les sciences sociales la conception rigide qui avait cours dans les sciences de la nature - avec toutes les difficultés que cela impliquait - au XXe siècle, parce que la remise en cause du déterminisme classique a favorisé l'adoption dans les sciences sociales de conceptions plus souples permettant de résoudre l'antagonisme **déterminisme/liberté**.

- En effet, pendant longtemps on a opposé les notions de déterminisme et de liberté, en faisant remarquer qu'admettre l'application de la notion de déterminisme aux phénomènes sociaux c'était méconnaître la part de contingence, d'indétermination qui est liée à l'exercice

de la liberté humaine. Cette objection philosophique fondée sur la liberté humaine a perdu de sa portée, à la fois grâce à une meilleure compréhension du rapport déterminisme/liberté et du fait de l'évolution contemporaine de la notion du déterminisme scientifique.

[227]

Tout d'abord, on a pris conscience que même la conception classique, rigide, du déterminisme n'était pas totalement incompatible avec la liberté humaine. En effet, les lois déterministes que la science s'efforce d'établir sont des relations particulières entre certaines causes et certains effets. Elles ne couvrent pas tout le champ de l'activité humaine. Dès lors, on peut admettre qu'il existe des relations déterministes dans certains domaines et que la liberté s'exerce dans d'autres. Par ailleurs, on peut observer que ces lois déterministes, qui établissent l'existence d'une relation déterministe entre certaines causes et certains effets, n'empêchent pas la liberté humaine de se manifester au niveau de la manipulation de ces causes. Et, ici, la loi sociologique peut même devenir un instrument de la liberté humaine, dans la mesure où elle permet à l'homme de manipuler ces causes en sachant à l'avance quelles seront les conséquences de son intervention.

Dans la mesure où la démarche scientifique implique la notion de déterminismes **partiels** et non la conception d'un déterminisme global de la société et de l'activité humaine, ces remarques limitent la portée de l'objection fondée sur l'opposition déterminisme/liberté. Demeurent cependant les difficultés que la liberté peut susciter au niveau du mécanisme de ces déterminismes partiels. Il est évident en effet qu'une action volontaire peut toujours contrarier cet enchaînement partiel des phénomènes. La solution de cette difficulté s'est dégagée par l'assouplissement de la notion classique de déterminisme, assouplissement contemporain de l'évolution évoquée plus haut dans les sciences de la nature. Comme dans les sciences de la nature, cet assouplissement s'est fait par une évolution vers une conception **statistique** et **probabiliste** du déterminisme, qui permet d'affirmer que les relations formulées seront vérifiables dans un plus ou moins grand nombre de cas, mais qu'elles peuvent être infirmées pour une proportion résiduelle permettant notamment à la liberté humaine de s'exercer.

2. LA RIGUEUR DES LOIS SOCIOLOGIQUES

[Retour à la table des matières](#)

Par cette notion de **rigueur** on peut qualifier la rigidité, la constance, l'automatisme de la relation unissant les phénomènes qui font l'objet de la loi considérée. Cette rigueur est fonction d'abord du rapport déterministe qu'elle implique et de ce point de vue elle est liée aux problèmes que l'on vient d'évoquer. Par ailleurs, cette rigueur est fonction de la plus ou moins grande relativité de la loi formulée.

- Donc, d'un premier point de vue, cette rigueur dépend de la nature de la **relation déterministe** à laquelle on se réfère. Au XIXe siècle, dans la perspective de cette volonté déjà évoquée de modeler les sciences sociales sur les sciences de la nature, on a tenté de formuler des lois sociologiques présentant la même rigueur que les lois relatives aux phénomènes de la nature, c'est-à-dire des lois caractérisées par l'établissement [228] entre les faits de liens rigides, constants, toujours vérifiables. Cette conception était évidemment en rapport avec la notion traditionnelle du déterminisme et soulevait tous les problèmes évoqués précédemment. Aujourd'hui, en relation avec l'évolution que l'on a décrite, les sciences sociales se réfèrent à des conceptions qui font une place à une certaine indétermination, à une certaine incertitude, en utilisant la notion de déterminisme **probabiliste**.

- Ainsi en est-il avec les lois **stochastiques** qui se caractérisent par une certaine indétermination de la relation établie entre les variables. Au lieu de dire qu'à une valeur de la variable A correspondra une valeur, et une seule, de la variable B, elle indiquera que B pourra prendre des valeurs différentes situées entre un minimum et un maximum. Donc ces lois impliquent une incertitude dans certaines limites.

- De même, la notion de loi **probabiliste** implique que la relation établie entre les variables est prévisible pour un certain pourcentage de cas, mais qu'elle peut être démentie par les faits pour un pourcentage résiduel. Donc il existe ici une incertitude sur le nombre de fois

où la relation établie sera vérifiée ; cette marge d'incertitude pouvant être plus ou moins grande selon les phénomènes concernés.

- Cette notion de loi probabiliste est liée à la notion de loi **statistique**. Ce type de loi, fondé sur les travaux de Bernouilli relatifs aux grands nombres, permet d'établir des relations concernant des phénomènes d'ensemble, sans prétendre que celles-ci s'appliquent à chacune des unités qui constituent cet ensemble et puissent permettre de prévoir le comportement de cette unité.

- On peut noter ici que, si la plupart des sociologues acceptent la notion de loi qui résulte de cette évolution, avec son dosage de nécessité et d'indétermination, il en est cependant qui restent sceptiques sur la possibilité d'appliquer cette notion dans les sciences sociales. Telle était, par exemple, la position de Georges Gurvitch. Pour lui, on pourrait tout au plus découvrir des **régularités tendancielle**s qu'il définissait ainsi, en insistant sur les éléments d'incertitude : "Les régularités tendancielles sont des acheminements des ensembles dans certaines directions plus ou moins précises mais incertaines quant à leur réalisation" ¹⁰⁰.

- La rigueur des lois sociologiques se trouve aussi limitée par leur **relativité**. En effet, les lois sociologiques ont rarement une portée absolue et universelle, elles présentent pour la plupart un fort coefficient de relativité. Ce phénomène existe dans une certaine mesure dans les sciences de la nature mais pas au même degré. Cette relativité présente particulièrement deux aspects que l'on peut qualifier de culturel et de dimensionnel.

[229]

- La relativité **culturelle** se traduit par le fait que les régularités et les liaisons que l'on peut formuler sous forme de lois ne sont valables le plus souvent que dans un certain cadre culturel défini par un type de société, certaines institutions, certaines croyances, certaines mœurs, etc, et que leur extension dans un autre environnement culturel les rend beaucoup plus incertaines. Cette aire de validité peut être d'ailleurs plus ou moins grande selon les phénomènes considérés. Cette relativité culturelle peut se manifester dans le temps et dans l'espace. Dans le **temps**, dans la mesure où cette relativité culturelle

¹⁰⁰ G. Gurvitch, *Déterminismes sociaux et liberté humaine*, Paris, 1955, p. 65.

peut être une relativité historique : les lois formulées peuvent rendre compte de faits d'une période historique donnée, mais leur valeur explicative diminue lorsqu'on les transpose dans une autre période. Ce relativisme peut être un relativisme dans l'**espace**, un relativisme géographique : telle loi vérifiable dans telle collectivité nationale ne le sera plus dans une autre.

- La relativité **dimensionnelle** des lois sociologiques tient au fait que souvent les lois formulées à propos de phénomènes d'une dimension donnée ne peuvent rendre compte de phénomènes de dimension différente. Ceci existe dans une certaine mesure dans les sciences de la nature, par exemple en physique où l'on peut distinguer les lois "ordinaires", et les lois de l'infiniment grand ou de l'infiniment petit. Mais cette relativité dimensionnelle est beaucoup plus accentuée dans les sciences sociales. Ainsi peut-on distinguer des lois microsociologiques et des lois macrosociologiques. Cette distinction impose par exemple la prudence lorsqu'on est tenté d'extrapoler les régularités découvertes dans le fonctionnement de groupes restreints à des sociétés plus étendues.

• On le voit la notion de "loi" est à manier avec beaucoup de circonspection dans les sciences sociales, en tenant compte de la part d'incertitude et de relativité que l'on vient de souligner. Néanmoins on peut considérer qu'un certain nombre d'énoncés généraux, comme ceux rassemblés, par exemple, par Henri Mendras et Robert Fossé concernant le changement social, et dont certains sont reproduits ci-après, peuvent se voir qualifier de "lois" ou tout au moins de "régularités tendancielle" ¹⁰¹.

¹⁰¹ Les auteurs eux-mêmes n'utilisent pas ce terme. Ils utilisent celui de "paradigme", tout en précisant qu'ils ne lui donnent pas le sens de Kuhn mais au sens grammatical comme "un enchaînement d'étapes de changement qui se prête à duplication et donc à généralisation", *Le Changement social*, Paris, A. Colin, 1983, p. 263.

3. LES TYPES DE LOIS SOCIOLOGIQUES

[Retour à la table des matières](#)

Il s'agit ici d'envisager les lois sociologiques, non plus en fonction de la rigueur des relations établies entre les phénomènes considérés, mais en fonction du **contenu** de ces relations qui peut être de nature différente selon les cas. Sans prétendre être exhaustif on distinguera trois formes principales : lois *causales*, lois *fonctionnelles*, lois *d'évolution*.

[230]

Loi de différenciation : l'évolution d'une société se fait par une spécialisation progressive des fonctions et une différenciation croissante des institutions et des compétences nécessaires pour accomplir ces fonctions. En compensation, les régulations globales doivent se renforcer.

Loi des besoins dérivés (Malinowski) : pour répondre aux besoins biologiques les plus élémentaires, la société crée des moyens de les satisfaire, qui deviennent à leur tour des besoins dérivés ; ainsi, de dérivation en dérivation, le nombre des besoins se multiplie, et la distinction entre besoins "élémentaires" et "superflus" disparaît.

Loi de l'institutionnalisation : toute effervescence sociale qui veut réaliser ses idéaux doit sortir de sa marginalité, s'institutionnaliser et trouver un compromis avec les institutions et les normes de la société, qu'elle contribue ainsi à transformer.

Loi de la logique des signes (Baudrillard) : dans les sociétés opulentes, le consommateur se procure des signes sociaux, en même temps qu'il achète des biens et des services ; la logique des signes se substitue alors à la logique des besoins et commande ses choix plus que l'utilité.

Loi de la ségrégation (Shelling) : si, sur un territoire, chacun veut avoir un voisin sur trois qui lui ressemble, un effet de boule de neige se crée, qui aboutit à la ségrégation.

Loi de l'action collective (Olson) : aucun individu n'a intérêt à agir pour soutenir une organisation qui procure des biens et des services collectifs puisqu'il en bénéficiera de toute façon ; il y participera pour autant que cette organisation fournit en outre des satisfactions individuelles.

Loi de la socialisation anticipée (Merton) : les individus tendent à prendre les valeurs et les comportements de groupes auxquels ils souhaitent se rattacher, plutôt que ceux des groupes auxquels ils appartiennent.

Loi de la frustration relative (Stouffer) : si les normes sociales sont clairement définies et perçues comme stables, les individus limitent leurs ambitions en fonction de ces normes. Si les normes sont floues et instables, les individus conçoivent des ambitions dépassant les possibilités de réalisation, et ils en ressentent une frustration.

Loi de Thomas : quand les hommes considèrent une situation comme réelle, elle est réelle dans ses conséquences.

Loi de la prédiction créatrice (destructrice) (R. Merton) : la prédiction d'un événement conduit les acteurs à se conduire en fonction de cet événement, ce qui amène sa réalisation (ou non).

[231]

- Les lois **causales** tendent à établir entre les phénomènes considérés des relations de cause à effet. Une loi causale se formule dans une proposition du type "A est la cause de B", en entendant par là que le phénomène A provoque l'apparition du phénomène B, que le phénomène A engendre le phénomène B, que le phénomène B est la conséquence du phénomène A. La loi des climats de Montesquieu peut être ainsi qualifiée de loi causale. De même, le déterminisme géographique de Ratzel ou le matérialisme historique de Marx conduisent, eux aussi, à la formulation de lois causales.

On peut prendre un exemple plus précis en se référant à la loi causale formulée par K. Wittfogel ¹⁰² pour rendre compte du phénomène caractéristique des sociétés antiques connu sous le nom de "despotisme oriental". Wittfogel constate que ce type de société politique se développe dans des zones géographiques où le régime naturel des pluies est insuffisant et où la productivité de l'agriculture suppose un système de stockage et d'irrigation pour éviter le gaspillage des eaux. La mise sur pied de ce système implique un pouvoir fort et centralisé,

¹⁰² K. Wittfogel, *Le despotisme oriental*, tr. Paris, 1962.

capable de mobiliser la population pour les travaux nécessaires et d'imposer un programme autoritaire de répartition des eaux. Ces fonctions, combinées avec l'exercice du leadership militaire, seraient à l'origine du développement d'un pouvoir comportant une bureaucratie puissante et oppressive qui caractérise le despotisme oriental. Dès lors, on peut formuler la loi causale suivante : dans les sociétés "hydrauliques", les conditions hydrologiques et le système d'irrigation déterminent l'organisation sociale et politique.

On notera que la recherche de lois causales a surtout caractérisé la sociologie du XIXe siècle. Aujourd'hui, cette notion est envisagée d'un oeil critique par beaucoup de spécialistes des sciences sociales qui insistent sur le caractère incertain et ambigu de la notion de cause.

- La portée explicative des **lois fonctionnelles** est plus modeste. Une loi fonctionnelle ne vise plus à formuler une liaison de cause à effet entre les phénomènes. Elle se borne à constater une association entre les phénomènes. La loi fonctionnelle se limite à dire : quand le phénomène A se produit, le phénomène B se produit ; elle n'affirme pas que A est la cause de B ou B est la cause de A. Ces lois fonctionnelles tiennent leur nom du rapprochement avec la notion de fonction telle qu'elle est utilisée par les mathématiciens (alors que lorsque l'on parle de fonctionnalisme on se réfère à la signification donnée par les biologistes à ce terme). En effet, les rapports que ces lois mettent en lumière sont analogues aux relations qui unissent les deux variables dans une fonction mathématique du type $y = fx$, où à toute valeur de x correspond une valeur de y . La loi fonctionnelle ne va pas plus loin qu'un constat de ce genre.

[232]

De nombreuses lois sociologiques prennent cette forme. Telle, par exemple, la loi de S.A. Stouffer constatant que "la quantité de migration d'un endroit à un autre est en relation inverse de la distance à parcourir", ou bien la loi d'Engel affirmant que "la part de dépenses d'alimentation dans le budget familial ou national diminue à mesure que s'accroît le revenu". De même, en science politique, on peut citer les lois de Dodd sur les représentations parlementaires. Dodd a ainsi établi l'existence, dans les régimes représentatifs, d'une relation cubique entre l'effectif des chambres basses et le chiffre de la population

représentée : cet effectif tend à correspondre à la racine cubique du total de la population. Du même genre est sa "loi du cube" relative aux élections britanniques qui établit que, si le rapport des suffrages recueillis par les deux principaux partis est de A/B , le rapport des sièges sera de A^3/B^3 , formule qui traduit les distorsions provoquées par le système électoral.

Ce type de loi, dont Auguste Comte estimait qu'il était le seul compatible avec les exigences de la recherche sociologique, présente l'avantage de ne pas s'exposer aux critiques que l'on a formulées à propos de la notion de cause. Mais la portée explicative de ces lois est aussi plus limitée et on leur a reproché d'être parfois plus proches de la description que de l'explication.

- Selon la nature des relations établies d'autres types de lois peuvent être distinguées. C'est ainsi que, par analogie avec l'approche biologique des êtres vivants, certains auteurs se sont attachés à formuler des **lois d'évolution**, tendant à établir la succession chronologique nécessaire ou probable de certains phénomènes. On trouve, par exemple, ce type de loi chez Durkheim, avec sa description de l'évolution morphologique des sociétés, de la horde aux sociétés polysegmentaires simples ou composées et le passage de la solidarité mécanique à la solidarité organique. De même, on peut citer, à titre de curiosité, la loi universelle d'évolution qui, selon L.H. Morgan ¹⁰³, fait passer les peuples de la "sauvagerie" à la "civilisation" en passant par la "barbarie", ces périodes se décomposant à leur tour en trois phases caractérisées chacune par l'apparition de techniques nouvelles : le langage, le feu et la hache, l'arc dans l'âge sauvage ; la poterie, l'élevage et l'agriculture, la métallurgie durant l'âge barbare ; l'écriture, la poudre et l'imprimerie, la vapeur et l'électricité dans l'histoire de la civilisation. Parallèlement Morgan propose une loi d'évolution concernant les structures familiales qui se transformeraient de la promiscuité primitive (unions sans régulation) jusqu'à la famille moderne, en passant par la famille consanguine, le mariage par groupes, la famille matriarcale et la famille patriarcale polygamique.

¹⁰³ H. Morgan, *Ancient Society*, 1877.

On reproche en général à ces lois d'évolution d'être plus descriptives qu'explicatives et d'impliquer souvent des jugements de [233] valeur dans la mesure où derrière la notion d'évolution se dissimule l'idée de progrès.

- Enfin, d'autres auteurs proposent, de distinguer des lois de structure et des lois de fonctionnement. Les **lois de structure** déterminent comment sont organisés et s'agencent les éléments constitutifs d'un organisme ou d'un système social. Elles ne sont pas purement descriptives dans la mesure où elles peuvent rendre compte dans quelles conditions telle ou telle forme sociale s'établit. Les **lois de fonctionnement**, quant à elles, déterminent comment se déroule et s'agence dans le temps la vie d'un système donné.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ASHER (H.B.), *Causal modeling*, Beverly Hills, Sage, 1983.

BLALOCK (H.), éd., *Causal Models in the Social Sciences*, New York, Wiley, 1961.

BOUDON (R.), *L'analyse mathématique des faits sociaux*, Paris, Plon, 1967.

BOUDON (R.), *Les mathématiques en sociologie*, Paris, PUF, 1971.

BOUDON (R.), *Les méthodes en sociologie*, Paris, PUF, 1969.

BOUDON (R.) et LAZARSELD (P.), éd., *L'analyse empirique de la causalité*, Paris, Mouton, 1966.

BOUDON (R.) et LAZARSELD (P.), éd., *L'analyse des processus sociaux*, Paris, Mouton, 1965.

BRAUD (P.), *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien, 1998.

BROWN (R.), *Explanation in Social Science*, Chicago, Aldine, 1963.

BUNGE (M.), *Causality*, Cambridge, Harvard Univ. Press, 1959.

CUVILLIER (M.), *Manuel de sociologie*, 5e éd., Paris, PUF, 1967.

DOISE (W.), *L'explication en psychologie sociale*, Paris, PUF, 1982.

DURKHEIM (E.), *Le suicide*, nle éd., Paris, PUF, 1960. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

GENDRE (F.), *L'analyse statistique multivariée*, Genève, Droz, 1975.

GROSSER (A.), *L'explication politique*, Paris, FNSP, 1972.

GURVITCH (G.), *Déterminismes sociaux et liberté humaine*, Paris, PUF, 1955.

HEISE (D.), *Causal Analysis*, New York, Wiley, 1975.

HEMPEL (C.G.), *Aspects of Scientific Explanation*, New York, The Free Press, 1965.

KERNY (J.), *Correlation and Causality*, New York, Wiley, 1979.

LERNER (D.), éd., *Evidence and Inference*, New York, 1959.

MAC IVER (D.), *Social Causation*, Boston, 1942.

MATALON (B.), *Décrire, expliquer, prévoir*, Paris, A. Colin, 1988.

MEYNAUD (J.), *Introduction à la science politique*, Paris, Colin, 1958. [Livre disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

MEYNAUD (J.), *La science politique*, Lausanne, Etudes Politiques, 1960.

MICHOTTE (A.), *La perception de la causalité*, Paris, Erasme, 1954.

PIAGET (J.), éd., *Les explications causales*, Paris, PUF, 1971.

PIAGET (J.), éd., *Les théories de la causalité*, Paris, PUF, 1971.

SMELSER (NJ.), *Essays in Sociological Explanation*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1968.

[234]

SOROKIN (P.), *Social, cultural causality. Space, Time*, Durharn, 1942.

ULLMO (A.), *La pensée scientifique moderne*, Paris, PUF, 1953.

VEYNE (P.), *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1979.

[235]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.

Deuxième partie.

La systématisation

Chapitre VII

LA THÉORISATION

[Retour à la table des matières](#)

Au-delà de la formulation de lois explicatives du réel, la démarche scientifique comporte l'élaboration de constructions plus ambitieuses que l'on appelle des **théories** et qui constituent le niveau le plus élevé de l'explication. Ainsi en est-il dans les sciences de la nature. Les sciences sociales s'efforcent de les imiter mais cela ne va pas sans difficultés. Avant de faire le point sur la théorisation dans les sciences sociales, on précisera d'abord la notion de théorie sociologique et son rôle dans le processus de la connaissance scientifique.

I . LES THÉORIES SOCIOLOGIQUES

Afin de préciser ce qu'est cette étape de la démarche scientifique, on évoquera d'abord le contenu de cette notion avant d'envisager ses rapports avec la recherche.

1. LA NOTION DE THÉORIE SCIENTIFIQUE

[Retour à la table des matières](#)

Ce terme de théorie est ici employé dans son sens **scientifique**. Néanmoins son usage reste assez ambigu et est utilisé même dans les sciences sociales avec des significations assez diverses. Une première confusion tient au fait qu'il n'est pas rare que l'on désigne de ce même terme toute réflexion intellectuelle sur les phénomènes sociaux, qu'elle soit de type scientifique ou de type philosophique et normatif. L'approche normative se caractérise, rappelons-le, par le fait qu'elle est une spéculation sur ce qui doit être ou qui devrait être. Elle est constituée de jugements de valeur formulés sur la réalité. Ainsi, lorsque Rousseau, par exemple, proposait son système d'organisation de la société, il projetait sur la réalité sociale certaines préférences par rapport à des valeurs idéales et logiques qui lui étaient propres. Sa démarche était bien de nature théorique, mais elle conduisait à l'élaboration d'une théorie normative. Les théories normatives se situent dans le cadre de la philosophie sociale et non dans celui des sciences sociales. Pour employer une terminologie non équivoque, il vaudrait sans doute mieux dans ce cas [236] remplacer le terme de "théorie" par celui de "doctrine". En tout cas, la notion de théorie ici utilisée ne saurait se confondre ni avec la philosophie sociale ni avec l'histoire des doctrines sociales.

- Pour une approche plus précise de la notion de théorie scientifique, on peut se référer à la définition qui a été proposée par Raymond Aron lorsqu'il définit une théorie comme "un système hypothético-déductif constitué par un ensemble de propositions, dont les termes sont rigoureusement définis, élaborés à partir d'une conceptualisation de la réalité perçue ou observée" ¹⁰⁴. A partir de là il est possible d'approfondir les implications de cette définition.

¹⁰⁴ "What is a Theory of International Relations ?", *Journal of International Affairs*, vol. XXI, 1967, n° 2, pp. 185-206.

- La théorie scientifique ne s'intéresse pas à ce qui doit être, elle systématise ce qui est. Elle est un aboutissement de la démarche scientifique que l'on a décrite précédemment. Elle se différencie donc des théories de type normatif par son caractère **positif**. Son élaboration résulte d'une utilisation des données fournies par la recherche sans que s'y mêlent des jugements de valeur de la part du chercheur. Elle a uniquement pour but l'élargissement et l'approfondissement de la connaissance de la réalité étudiée.

- Quant au contenu, une théorie se caractérise d'abord par son aspect **synthétique**, en ayant pour finalité de faire le bilan des connaissances acquises à un moment donné, en rattachant un maximum possible de faits à un minimum de propositions générales. Comme le soulignait Littré, "c'est un rapport établi entre un fait général ou le moindre nombre de faits généraux possible et tous les faits particuliers qui en dépendent". Il cite comme exemple la théorie de l'électricité, la théorie de la chaleur, la théorie de la gravitation. Dans les sciences de la nature, on étudie les théories après les lois car les théories visent à rattacher les lois découvertes à des principes plus généraux. Par exemple, la théorie de l'électricité tend à rendre compte de toutes les lois relatives aux phénomènes électriques. L'un des buts principaux d'une théorie est donc de relier ensemble les connaissances déjà acquises.

- Cet objectif de synthèse est atteint par un processus de systématisation et de **construction intellectuelle**, sur lequel insiste par exemple le Dictionnaire de l'Académie Française en soulignant qu'une théorie constitue un "système d'idées". Il s'agit en effet d'idées, car toute théorie est le fruit d'une abstraction, d'une **conceptualisation** qui tend à formuler, en la simplifiant, une représentation de la réalité. D'autre part, la théorie est aussi un système, en ce sens que les idées sont formulées avec un souci de coordination, de cohérence, d'articulation logique, en tentant d'ordonner l'ensemble autour d'un noyau central unificateur.

[237]

- Cette construction intellectuelle fait appel le plus souvent à des éléments à la fois **inductifs** et **déductifs**. A l'induction, en se fondant sur les faits connus au moment de son élaboration, mais aussi à la déduction en combinant souvent ceux-ci avec des emprunts à des théo-

ries déjà formulées, se rapportant par exemple à des faits identiques ou analogues. Par ailleurs, le raisonnement déductif pourra aussi permettre, à partir de là, de découvrir de nouveaux prolongements et de nouvelles applications.

- Comme on vient de l'indiquer, une théorie scientifique se fonde sur l'état de la connaissance scientifique. Mais elle va plus loin. Elle est aussi un **dépassement** des limites de la connaissance scientifique. L'élaboration d'une théorie est un processus qui part des données fournies par la science à un moment donné, mais qui ajoute aussi à ces données. Dans le travail de synthèse et de systématisation qui consiste à relier les phénomènes dont la connaissance résulte de la démarche scientifique, on ne se borne pas seulement à formuler ce que l'on sait mais aussi ce que l'on suppose, notamment à travers l'usage déjà évoqué du raisonnement déductif. Toute systématisation théorique comporte donc une part d'imagination et d'invention. Une théorie a donc un caractère en partie **hypothétique** susceptible non seulement de permettre de progresser dans la connaissance de ce qui est connu, mais aussi de ce qui est encore inconnu. Selon la formule de Louis de Broglie, "une théorie a pour but de faire une classification et une synthèse des résultats obtenus, d'en présenter un tableau rationnel permettant d'interpréter, non seulement ce qui est connu, mais aussi, dans la mesure du possible, de prévoir ce qui est encore inconnu".

- Une théorie a aussi un caractère **simplificateur**, en fournissant un schéma conceptuel essayant de rendre compte de l'essentiel des phénomènes concernés, qui, dans la réalité, peuvent se présenter sous des formes beaucoup plus complexes, à la fois très individualisées et très diversifiées. Un des rôles de la théorie est alors de dégager en quelque sorte le squelette qui leur est commun. Par ailleurs une théorie n'est jamais définitive, elle est fondée sur un bilan **provisoire** des connaissances acquises à un moment donné, mais elle peut toujours être remise en question par le progrès des connaissances empiriques ou par celui de la réflexion scientifique. De ce fait, une théorie est un outil à utiliser s'il fait progresser la connaissance du réel ou à rejeter s'il devient un carcan dogmatique faisant obstacle à ce progrès.

- De la notion de théorie on peut rapprocher celle de **modèle**, au sens scientifique du terme, qui n'est pas celui d'un idéal à imiter. Cet-

te notion est aujourd'hui très utilisée dans les sciences sociales et il arrive assez fréquemment que l'exposé d'une théorie se traduise par la construction d'un modèle. De manière générale, on peut définir un modèle comme une représentation simplifiée des relations qui unissent [238] plusieurs ensembles de données. Dans son essence, le modèle constitue une **image schématique** de la réalité destinée à en faciliter la compréhension et l'explication. Dans la pratique, on a d'abord élaboré des modèles *matériels* puis des modèles *formels*.

- Les modèles **matériels** sont des modèles qui sont construits par analogie avec des structures connues existant dans la réalité : "Un modèle matériel est la représentation d'un système complexe par un système réel qui est présumé plus simple et dont on suppose aussi qu'il possède certaines propriétés semblables à celles qui ont été choisies pour l'étude dans le système complexe original" ¹⁰⁵. En sociologie, les modèles matériels utilisés peuvent être ramenés à deux types principaux. D'une part, les modèles *mécaniques*, qui assimilent les processus sociaux à un mécanisme ; ainsi lorsqu'on utilise la pyramide pour figurer la hiérarchisation d'une société de type autoritaire ou féodal, ou bien lorsqu'on parle d'échelle pour évoquer une stratification sociale, en sous-entendant la possibilité pour les individus de parcourir les degrés de cette échelle. D'autre part, les modèles *organiques* sont des modèles qui assimilent le fonctionnement de la société à celui d'un organisme vivant, en général le corps humain ; ainsi, lorsqu'on décrit l'évolution des sociétés par analogie avec le cycle de la vie humaine : naissance, croissance, maturité, vieillissement, mort.

- Aujourd'hui, la tendance est plutôt à élaborer des modèles **formels**, sans recours à l'analogie et à la comparaison avec des réalités d'une autre nature, que l'on peut définir comme "une construction symbolique et logique d'une situation relativement simple, élaborée mentalement et dotée des mêmes propriétés structurelles que le système factuel original" ¹⁰⁶. Initialement cette expression désignait surtout les modèles *mathématiques*, c'est-à-dire des modèles faisant appel à des représentations chiffrées de la réalité et établissant entre ces données chiffrées des rapports s'exprimant par des équations mathé-

¹⁰⁵ Roenblueth (A.), Wiener (N.), "The role of Models in Science", *Philosophy of Science*, 12 (oct. 1954), p. 316.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 317.

matiques, comme par exemple en science économique. Actuellement, cette notion de modèle formel désigne toute représentation schématique des relations existant entre les éléments d'une réalité, que cette représentation fasse appel à des données mathématiques ou à une *représentation symbolique*.

Il faut d'ailleurs noter que, selon les préoccupations du chercheur et l'objectif recherché, la complexité de ces modèles peut différer très sensiblement car, comme le note M. Grawitz, "tout modèle est un compromis entre une simplicité incomplète et un réalisme reflétant la complexité de la vie" ¹⁰⁷.

[239]

2. THEORIE ET RECHERCHE

[Retour à la table des matières](#)

Dans la mesure où la théorisation comporte une part d'abstraction et de déduction, la théorisation dans les sciences sociales a suscité des oppositions. Tandis qu'une école que l'on peut qualifier de *rationaliste* défendait les mérites de la théorisation et affirmait sa nécessité pour ne pas s'enliser dans un "factualisme" inintelligent, une autre école que l'on peut qualifier *d'empiriste* reprochait aux théories de sortir du cadre de la recherche scientifique en s'éloignant de la réalité. Aujourd'hui, cette querelle s'est apaisée dans la mesure où est apparue une interdépendance profonde entre théorie et recherche, l'une et l'autre se fécondant réciproquement et étant dans la pratique difficilement dissociables.

- Tout d'abord, la **recherche apporte à la théorie**. Cet apport est évidemment fondamental puisque, par définition, l'élaboration théorique a pour point de départ les résultats obtenus par la recherche. La théorie deviendrait une pure abstraction si elle ne s'appuyait pas sur la recherche. Par ailleurs, la recherche est un facteur déterminant de l'évolution des constructions théoriques qui sont élaborées pour rendre compte des connaissances existant à un moment donné, mais res-

¹⁰⁷ M. Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, p. 475.

tent toujours exposées à révision en fonction de l'enrichissement de ces connaissances.

Le sociologue R.K. Merton a tenté d'approfondir et de préciser ces rapports entre théorie et recherche ¹⁰⁸. Pour lui, la recherche suscite, refond, réoriente, clarifie la théorie. La recherche peut **susciter** la théorie lorsque la découverte d'un phénomène aberrant, inattendu par rapport aux connaissances acquises et aux théories formulées, oblige à l'élaboration d'une nouvelle construction théorique. La recherche peut amener à **refondre** la théorie lorsqu'elle conduit à des observations qui sur certains points l'infirmement ou révèlent son insuffisance, obligeant, sans l'abandonner complètement, à la réviser plus ou moins profondément. La recherche peut **réorienter** la théorie dans la mesure où son développement peut ouvrir des domaines nouveaux à l'explication théorique déjà amorcée, soit par l'utilisation de nouvelles techniques, soit par la découverte de problèmes nouveaux. Enfin, la recherche est un facteur permanent de **clarification** des concepts et des thèses exposées dans la théorie par les précisions qu'elle peut fournir sur la réalité concernée et par la rigueur qu'impose l'affrontement avec cette réalité.

- Inversement, la **théorie apporte à la recherche**, pour ordonner la réalité, choisir des concepts utiles, tracer des schémas d'observation, émettre des hypothèses, parvenir à des explications. La théorie peut être d'abord une **incitation** à la recherche dans la mesure où l'explication synthétique qu'elle propose peut suggérer aux chercheurs des idées susceptibles de provoquer à leur tour de nouvelles recherches. La [240] théorie peut être ainsi une source de **questions**, d'hypothèses stimulant l'observation. Par ailleurs, la théorie, en fournissant aux chercheurs une réserve de concepts et d'hypothèses de recherche, participe au processus de **construction de l'objet** dont on a évoqué précédemment la nécessité dans le processus de l'observation. Comme le note T. Parsons, "la localisation de l'intérêt (du chercheur) sera canalisée par la structure logique du système théorique... La théorie ne formule pas seulement ce que nous savons mais aussi nous dit

¹⁰⁸ Éléments de théorie et de méthode sociologique, tr., Paris, 1965.

ce que nous voulons savoir, c'est-à-dire nous donne les questions dont nous cherchons la réponse" ¹⁰⁹.

Si la théorie apporte au chercheur des questions, elle peut aussi lui apporter des éléments de réponse, notamment en lui fournissant des matériaux qui pourront s'avérer très précieux au stade de l'élaboration des **hypothèses** indispensables à la progression de la recherche. En effet, après avoir posé les questions, la théorie indiquera souvent au chercheur quelles sont les **pistes** à explorer. Certes il y a là un risque de voir fausser la recherche par des théories erronées, mais, à condition de rester lucide sur l'existence de ce risque, la théorisation n'en reste pas moins indispensable. Enfin, la théorisation apporte à la recherche par sa fonction **synthétique**, en reliant les éléments épars fournis par la recherche et en permettant ainsi souvent de mettre à jour des significations et des explications qui ne seraient pas apparues autrement. Les théories ont donc une valeur heuristique incontestable : "Elles donnent un tableau cohérent des faits connus, elles indiquent comment ils sont organisés et structurés, elles les expliquent, les prévoient et fournissent ainsi des points de repères pour l'observation des faits nouveaux" ¹¹⁰.

Ainsi, théorie et recherche sont liées par des rapports d'interaction réciproque, dans un processus d'échanges permanents : "Les problèmes sont posés et les données recueillies à la lumière des théories et avec l'espoir de concevoir de nouvelles hypothèses qui puissent à leur tour être élargies et synthétisées dans des théories" ¹¹¹.

¹⁰⁹ T. Parsons, *The structure of social action*, New York, 1968, p. 9.

¹¹⁰ O' Neil, *Faits et theories*, Paris, 1972, p. 280.

¹¹¹ M. Bunge, *Scientific Research*, Berlin, 1967, p. 380.

II. LA THÉORISATION DANS LES SCIENCES SOCIALES

[Retour à la table des matières](#)

Malgré son intérêt, l'effort de théorisation dans les sciences sociales reste encore limité, beaucoup plus que dans d'autres types de sciences, même si, depuis quelques décennies, un effort particulier a été fait dans ce sens. On évoquera d'abord ici les approches des phénomènes sociaux que l'on trouve à la base d'un certain nombre de constructions théoriques, avant d'examiner ensuite les différents niveaux auxquels peut intervenir la théorisation.

[241]

1. LES APPROCHES THÉORIQUES

On distinguera ici ces différentes approches théoriques en se référant aux types de **notions** et de processus auxquels elles font appel pour ordonner les phénomènes qui font l'objet de la théorisation. On distinguera dans cette perspective les approches de type diachronique, fonctionnaliste, structural, systémique et dialectique.

On remarquera que la distinction de ces différentes approches théoriques n'est pas seulement importante au niveau de la théorisation. En effet le choix de telle ou telle approche théorique est susceptible de retentir sur l'ensemble du processus de recherche, en orientant par exemple la construction des typologies ou le choix des hypothèses et en dirigeant l'observation dans telle ou telle direction. Ici encore, on retrouve l'imbrication et l'interdépendance des différentes phases de la recherche.

a) L'approche diachronique ou génétique

Par opposition à l'approche synchronique, l'approche diachronique est une approche qui s'inscrit dans le temps, dans la durée. Elle cherche à reconstituer la **genèse** des situations étudiées, en découvrant les **antécédents** de ces situations qui permettent de les comprendre et de les expliquer. C'est un type d'approche, plus ou moins inspiré de l'histoire, qui fait appel à la succession temporelle des faits et à leur enchaînement dans le temps pour comprendre et expliquer les phénomènes sur lesquels porte la théorie.

En psychologie, par exemple, la psychologie génétique étudie la naissance et le développement des processus psychologiques et intellectuels. En sociologie, l'analyse diachronique ou génétique est celle qui fait appel à l'histoire des phénomènes étudiés et qui a recours à l'idée d'évolution, en intégrant la dimension chronologique dans l'explication des faits sociaux. A cet égard, la "loi des trois états" d'Auguste Comte, décrivant la succession des sociétés correspondant aux trois âges, théologique, métaphysique et positif, peut être considérée comme un exemple de théorie diachronique. De même, la théorie de Spencer sur l'évolution des sociétés, de l'homogène à l'hétérogène, de l'indéfini au défini, du simple au complexe.

Les théories diachroniques sont donc des théories qui font appel aux notions de **temps**, d'**antécédents**, d'**évolution**. On remarquera cependant la méfiance des sociologues contemporains à l'égard de ce type d'approche. Souvent critiqués à l'égard des grandes constructions de ce genre proposées par les sociologues du XIXe siècle, ceux-ci soulignent que ces analyses sont souvent plus descriptives qu'explicatives et, insistant sur leurs lacunes, ils ont tendance à leur préférer des analyses de type synchronique qui, écartant la dimension temporelle des faits, s'attachent [242] surtout à mettre en lumière les rapports qui relient entre eux des phénomènes se produisant simultanément.

b) L'approche fonctionnaliste

Dans les théories de type fonctionnaliste, la notion fondamentale est la notion de **fonction**, en entendant ce terme dans un sens analogue à celui qu'il a en biologie, où il désigne la contribution qu'apporte un élément au fonctionnement de l'organisme dont il fait partie, le rôle qu'il joue dans le maintien de la vie de cet organisme. En conséquence, l'analyse fonctionnaliste des phénomènes sociaux est celle qui les explique par le rôle, la fonction qu'ils assurent dans l'ensemble social auxquels ils appartiennent. Les théories explicatives de type fonctionnaliste expliquent les phénomènes étudiés à partir des fonctions qui sont les leurs.

Ce type d'approche a d'abord été utilisé par les anthropologues, notamment Malinowski (1884-1942) et Radcliffe-Brown (1881-1955), pour rendre compte du fonctionnement des sociétés archaïques qu'ils étudiaient. Partant de l'idée que chaque élément de ces sociétés représente une partie indispensable d'une totalité organique et y remplit une fonction vitale, ils étaient conduits à se demander pourquoi tel élément existe, en quoi il est nécessaire à l'ensemble et donc à quels besoins il répond.

Toutefois, ce fonctionnalisme, qualifié d'absolu, n'a pas été transposé tel quel en sociologie, il a fait l'objet d'une **révision**, notamment par le sociologue américain R.K. Merton ¹¹². Celui-ci a notamment mis en cause ce qu'il a appelé les *postulats* de ce fonctionnalisme absolu. Il a substitué au postulat de l'unité fonctionnelle, qui impliquait que chaque élément soit fonctionnel à la fois pour la société toute entière et pour chacune de ses parties, celui de l'**hétérogénéité fonctionnelle**, qui considère qu'un élément peut être fonctionnel pour certains secteurs de la société et pas pour d'autres (en particulier dans les sociétés complexes). Il a révisé aussi le postulat du fonctionnalisme universel, suivant lequel tout élément du système remplit une fonction, en notant que certains peuvent n'en remplir aucune et être **a-fonctionnels** et d'autres être même **dysfonctionnels**, c'est-à-dire gêner ou empêcher l'adaptation du système. Enfin, il a assoupli le postu-

¹¹² Cf. *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, tr., Paris, 1965.

lat de nécessité, selon lequel tout élément du système est indispensable au tout et il remarque qu'il existe des **substituts fonctionnels**, en ce sens que certaines fonctions peuvent être remplies alternativement ou successivement par des éléments très différents soit dans le temps, soit d'une société à l'autre. Enfin, ayant déjà enrichi l'analyse fonctionnelle des concepts de "dysfonction" et de "substitut fonctionnel", R.K. Merton introduit une distinction entre fonctions **manifestes**, dont les conséquences sont conscientes, comprises et voulues par les participants [243] au système, et fonctions **latentes**, dont les conséquences ne sont ni comprises ni voulues consciemment par les acteurs sociaux.

Le recours à l'approche fonctionnaliste est devenu courant dans les diverses sciences sociales, toutefois son utilisation n'est pas indiscutée. On lui reproche parfois d'être plus descriptive qu'explicative, de limiter l'étude à certains aspects seulement de la réalité et donc d'être incomplète. On cite alors le mot de Durkheim notant que "faire voir à quoi un fait est utile n'est pas expliquer comment il est né, comment il est ce qu'il est". Enfin, on l'accuse d'impliquer une orientation idéologique conservatrice, en expliquant pourquoi les choses subsistent, mais non pourquoi elles changent.

c) L'approche structurale

Dans les théories de type structural, la notion fondamentale est évidemment la notion de **structure**. Toutefois ce terme demande à être précisé car on a tendance à en abuser en l'utilisant avec des significations diverses. Avec Jean Piaget on peut dire qu'il y a structure "quand les éléments sont réunis en une totalité présentant certaines propriétés en tant que totalité, et quand les propriétés des éléments dépendent entièrement ou partiellement de ces caractères de la totalité". On désigne donc par ce terme de structure une réalité constituée d'éléments ayant entre eux des relations déterminées, de telle sorte que la modification d'une de ces relations transforme l'ensemble de cette réalité. Dans une structure les caractéristiques de l'ensemble ne résultent donc pas tellement de la nature éléments qui le constituent, ni de leur juxtaposition, mais des relations et des interactions qui s'établissent entre ces différents éléments.

On notera que, selon les auteurs, cette notion peut avoir avec la réalité des rapports différents. Pour les uns, la structure est un modèle descriptif qui sert à décrire la réalité d'une manière globale, cohérente et articulée et représente la réalité vécue et perçue par le sociologue. Pour d'autres, comme Lévi-Strauss, la structure est seulement un modèle théorique abstrait, utilisé pour interpréter et expliquer les faits et construit par le chercheur autant par le raisonnement logique que par l'observation du réel. Dans ce cas on ne cherche pas à atteindre des structures réelles mais à élaborer un schéma abstrait dont les caractéristiques formelles, sur le modèle des structures mathématiques, seules importent.

Les premières utilisations de cette approche sont apparues en linguistique et en ethnologie. En linguistique cette démarche remonte aux travaux de Ferdinand de Saussure (1857-1913). Elle part de l'idée qu'une langue constitue un ensemble indépendamment de tout le contexte des formes concrètes de son utilisation et de son évolution historique. Dès lors, une langue est étudiée comme un "code", dans lequel chaque unité doit être comprise par les rapports, notamment d'opposition et de [244] distinction, qu'elle entretient avec les autres à l'intérieur d'une même structure. En ethnologie, Lévi-Strauss a pu étudier de cette manière le réseau des échanges matrimoniaux, considéré comme un certain type de communication entre les individus et les groupes, et analyser aussi les caractéristiques de la pensée mythique.

Au centre d'une théorie explicative de type structural, se trouve l'idée d'un **ensemble** défini essentiellement par les **relations** existant entre ses éléments constitutifs. Cette analyse est en général une analyse de nature synchronique expliquant le phénomène étudié, non par son histoire, mais par le système de relations qui le caractérisent à un moment donné. Dans cette perspective une théorie explicative de type structural consiste, soit à expliquer le phénomène étudié par les relations qu'il entretient avec les autres éléments d'une même structure, soit à traiter le phénomène comme une structure s'expliquant par les relations qui s'établissent entre les éléments qui le constituent. Dans le premier cas, le phénomène est considéré comme un élément d'une structure, dans le second il est considéré lui-même comme une structure.

Si cette approche est aujourd'hui fréquente en sciences sociales, elle se voit cependant reprocher de négliger la dimension historique des faits sociaux et de laisser non résolu le problème de leur genèse et de leur changement. Aussi certains, comme L. Sebag ou L. Goldmann, ont-ils proposé de réintroduire cette dimension historique en recourant à une approche "génétique structurale". A noter aussi qu'à la suite de Talcott Parsons, un certain nombre de sociologues américains ont tenté de combiner les concepts structuralistes et fonctionnalistes au sein d'une approche que l'on qualifie alors de "structuro-fonctionnaliste".

d) L'approche systémique

La notion de **système** qui est au cœur de l'analyse systémique n'est pas sans ambiguïté. Pour certains, la caractéristique de l'approche systémique réside dans le postulat que la réalité constitue une totalité et que les phénomènes sociaux doivent être interprétés en fonction des liens d'interdépendance qui les relient entre eux. Mais on n'est pas loin ici de ce que l'on a appelé plus haut l'approche structurale. Pour d'autres, l'originalité de l'analyse systémique consiste à distinguer dans la réalité deux parties, le système et son environnement, l'environnement étant constitué par l'ensemble des objets dont un changement affecte le système et qui sont eux-mêmes affectés par les variations de celui-ci. Telle est par exemple l'approche proposée par David Easton que l'on suivra ici : "Une analyse systémique repose sur la notion d'un système immergé dans son environnement et sujet de la part de celui-ci à des influences" ¹¹³. [245] Les concepts-clé sont alors ici les notions d'**environnement** et d'**interactions**.

Par là on se rapproche des conceptions développées dans d'autres domaines par ce que l'on appelle la théorie générale des systèmes. Alors que l'anthropologie et la linguistique ont été à l'origine du développement de l'approche structurale, ce sont la biologie et la cybernétique qui ont donné naissance à la théorie des systèmes. Ainsi, au lendemain de la Première Guerre mondiale le biologiste L. Von Bertalanffy a proposé d'utiliser ce concept pour formaliser les relations entre les cellules et leur environnement. Après la seconde guerre, Nor-

¹¹³ D. Easton, *éL*, *Varieties of Political Theory*, Egglewood Cliffs, 1966, p. 143.

bert Wiener de son côté, a fondé la cybernétique, c'est-à-dire l'étude des mécanismes d'autorégulation, sur le principe de la "boîte noire" qui réagit aux sollicitations, pressions ou demandes provenant de l'environnement. C'est en se référant à ces premières recherches et aux travaux ultérieurs concernant la thermodynamique et la science des organisations que Von Bertalanffy a lancé autour de 1950 la formule de "théorie générale des systèmes" ¹¹⁴.

L'un des traits originaux de cette approche par rapport au structuralisme est d'insister sur les transformations du système exposé à des impulsions extérieures et impliqué dans des processus d'**échanges** avec son environnement. Le système est quelque chose de vivant, en constant mouvement. L'environnement exerce sur lui des pressions (outputs ou intrants) auxquelles il réagit soit en agissant sur l'environnement (outputs ou extrants) soit en se transformant. Le milieu influe sur le système, provoque ses transformations, subit son action. En ce qui concerne les modifications du système on est amené à distinguer les modifications *du* système, qui changent l'état du système sans transformer ses caractéristiques, et les modifications *dans* le système qui en altèrent les caractéristiques fondamentales. Ces rapports d'interaction circulaires sont gérés par des mécanismes d'**auto-régulation**. Ces échanges et ces transformations se produisent en effet de telle façon que s'établisse ou se rétablisse un équilibre entre le système et son environnement. Cet équilibre est dit stable si les fluctuations se situent entre des limites déterminées ; il est dit instable si ces fluctuations dépassent ces limites. Quant au mécanisme qui assure cette auto-régulation et cet équilibre, il est constitué par un processus de **rétroaction** ("feed back") qui permet au système d'être informé des conséquences sur l'environnement de son action ou de ses transformations et de s'autocorriger.

Telles sont donc les principales caractéristiques de l'analyse systémique que l'on trouve utilisée dans un certain nombre de sciences sociales, en particulier en science politique, avec, par exemple, les travaux de K. Deutsch ¹¹⁵ ou d'Easton. À noter que l'on a reproché à cette approche d'impliquer, comme le fonctionnalisme, une orientation conservatrice.

¹¹⁴ Von Bertalanffy, *Théorie générale des systèmes*, tr., Paris, 1973.

¹¹⁵ K. Deutsch, *The Nerves of Government*, New York, 2e éd., 1966.

[246]

e) L'approche dialectique

Là encore, ce terme dialectique est un terme utilisé de manière imprécise dans des sens divers. Certains sociologues, notamment les sociologues américains, considèrent avec scepticisme l'affirmation selon laquelle l'analyse dialectique constituerait un mode d'analyse original et spécifique des phénomènes sociaux ¹¹⁶. Au contraire, les sociologues européens se sont longtemps référés à cette notion en la parant parfois de toutes les vertus. Il faut dire que l'audience de ce terme a été en partie liée à l'audience du marxisme dont il constitue un des éléments fondamentaux. De ce fait, ce sont des sociologues plus ou moins influencés par le marxisme qui y font particulièrement référence. Ce ne sont pas cependant les seuls. C'est ainsi que la notion de dialectique a joué aussi un grand rôle dans la sociologie de Georges Gurvitch.

À la suite de P. Rongère, on peut définir l'approche dialectique comme une analyse "des relations de contradiction dynamique de la réalité sociale" ¹¹⁷. Plus précisément cette approche est d'abord associée au concept de **totalité** "en niant l'isolement entre les ensembles et leurs parties" ¹¹⁸ et en soulignant que la réalité sociale est faite des interactions entre ses différents éléments. Elle tend ensuite à privilégier la recherche des **contradictions** au sein de cette réalité, en mettant en relief, derrière l'apparente unité du réel, "les tensions, les oppositions, les conflits, les luttes, les contraires et les contradictoires" ¹¹⁹. Enfin, cette approche insiste sur l'historicité des faits sociaux, sur leurs **mouvements** et leurs **changements** engendrés par les contradictions qui en constituent le principe. "Elle est, selon G. Gurvitch, la manière de connaître adéquatement le mouvement des totalités sociales et historiques... en train de se faire et de se défaire, dans l'engendrement réciproque de leurs ensembles et de leurs parties, de

¹¹⁶ Cf. P. Lazarsfeld, *Qu'est-ce que la sociologie?*, tr. Paris, Gallimard, 1970.

¹¹⁷ P. Rongère, *Mémento de méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1970, p. 45.

¹¹⁸ G. Gurvitch, *Dialectique et sociologie*, Paris, PUF, 1972, p. 11.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 26.

leurs actes et de leurs œuvres, ainsi que dans la lutte que ces totalités mènent contre les obstacles internes et externes qu'elles rencontrent sur leur chemin" ¹²⁰. Les notions fondamentales sont donc ici celles de totalité, d'interactions, de contradictions, de mouvement.

2. LES NIVEAUX DE LA THÉORISATION

[Retour à la table des matières](#)

Une théorie scientifique est avant tout une synthèse destinée à expliquer un ensemble de phénomènes. Toutefois l'étendue et la portée de cette synthèse peuvent varier ce qui peut permettre de différencier plusieurs types de théorie en fonction de leur extension : théories *particulières*, théories *moyennes*, théories *générales*.

[247]

On peut prendre ici un exemple emprunté à Lazarsfeld ¹²¹. Celui-ci évoque les enquêtes faites sur le comportement des soldats américains durant la Seconde Guerre mondiale et la constatation que les soldats ayant fait des études supérieures supportaient mieux que les autres les épreuves de la guerre. Une telle "loi" peut s'intégrer dans des théories de portée variable. Par exemple, cette régularité pourra, rapprochée d'autres observations faites dans d'autres domaines être rattachée à une théorie de l'adaptation et des facteurs qui favorisent cette adaptation : cette théorie de l'adaptation sera une théorie *particulière*. On peut aller plus loin et replacer ce rapport entre adaptation et études supérieures dans une théorie plus large, par exemple une théorie des mécanismes de la stratification sociale, en considérant que cette facilité d'adaptation, due à des études supérieures, est un des processus par lesquels cette stratification se perpétue, puisque la possibilité de faire des études supérieures est souvent liée au statut social. Cette théorie de la reproduction de la stratification sociale peut être considérée comme une théorie *moyenne*. Enfin, un marxiste, par exemple, pourra rattacher cette théorie de l'adaptation considérée comme un mécanisme de perpétuation de la stratification sociale à la théorie marxiste de la société qui met l'accent sur l'importance fondamentale de la divi-

¹²⁰ *Ibid.*, p. 27.

¹²¹ In Qu'est-ce que la sociologie ?, op. cit.

sion de la société en classes et de la lutte des classes. Dans cette perspective le rapport constaté entre études supérieures et capacité d'adaptation dans l'épreuve apparaîtra comme une conséquence, particulière, minime, de ce phénomène fondamental de la lutte des classes. Ici la théorie marxiste de la lutte des classes constitue une théorie *générale* dans la mesure où elle tend à rendre compte de l'ensemble des processus sociaux.

a) Les théories particulières

Dans les théories particulières, la systématisation porte sur un domaine restreint et leur portée est relativement limitée.

Ainsi, peut être considérée comme une théorie particulière la théorie de la **personnalité politique** proposée par H. Lasswell. A partir d'entretiens approfondis avec un certain nombre d'hommes politiques, Lasswell a formulé une théorie relative à la naissance et au développement de la vocation politique, qui peut se résumer de la manière suivante : "l'évolution de la personnalité politique se caractérise par un déplacement de motifs personnels vers un objet d'intérêt public, que l'on rationalise en termes d'intérêt général". Selon cette théorie, il y aurait souvent à l'origine d'une carrière politique une frustration d'ordre privé, souvent vécue dans l'enfance, l'individu ayant le sentiment d'avoir subi une privation, argent santé, affection, considération sociale, etc. Ce sentiment de frustration conduirait ensuite l'individu à rechercher une compensation dans la conquête et l'exercice du pouvoir politique. Par là il y [248] a donc dérivation des motifs personnels vers un objet public. Mais, ensuite, en s'engageant dans la carrière politique, l'individu oubliera ou dissimulera plus ou moins consciemment ces motifs d'ordre privé et rationalisera sa conduite en invoquant des motivations d'intérêt général ¹²².

Ainsi formulée cette construction est bien une théorie. Elle a pour point de départ une base inductive constituée par des interviews de personnalités politiques, combinée avec des éléments théoriques psychanalytiques. Elle tente ensuite de généraliser et de synthétiser les

¹²² Cf. *Psychopathology and Politics*, Chicago, 1930 ; *Power and Personality*, New York, 1968.

résultats de ces observations en les rattachant à un petit nombre d'idées organisées en un ensemble cohérent. Toutefois cette théorie est une théorie particulière car elle porte sur un objet particulier et limité. On peut aussi observer que c'est une théorie de type génétique ou diachronique, qui fait appel à une explication par l'histoire des individus et par les antécédents figurant dans cette histoire.

Malgré leur caractère limité et leur degré de généralisation restreint, ces théories constituent les premières pierres de l'édification du cadre théorique. Actuellement elles sont assez nombreuses, mais de valeur inégale. Elles sont néanmoins utiles pour passer à un degré supérieur de généralisation.

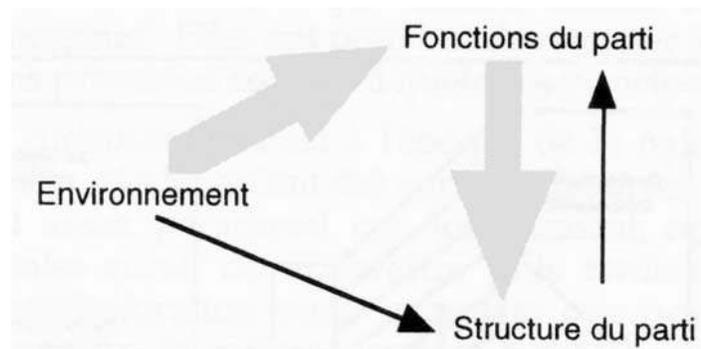
b) Les théories moyennes

À partir d'un ensemble de lois et de théories particulières on peut tenter de construire des théories **moyennes** qui constituent des schémas conceptuels d'application plus étendue. Les théories moyennes se situent à un niveau intermédiaire de généralisation. Elles dépassent l'analyse d'un objet restreint et intéressent tout un secteur de la vie sociale, mais en même temps elles ne prétendent pas rendre compte de l'ensemble des processus sociaux. On dit parfois que les théories moyennes constituent des "généralisations départementales". Actuellement sous l'influence de R.K. Merton, ces théories de portée moyenne sont les plus en faveur auprès des sociologues. On évoquera ici deux exemples à l'ambition un peu différente, celui de la théorie du parti politique de F.J. Sorauf et celui de la théorie du système politique de D. Easton.

- Bien qu'élaborée à partir de l'étude des partis américains, la théorie du **parti politique** de F.J. Sorauf prétend néanmoins avoir une portée générale ¹²³. Cette théorie d'inspiration fonctionnaliste est fondée sur l'idée que ce qui est déterminant pour l'explication des caractéristiques d'un parti politique, c'est la façon dont celui-ci remplit, hiérarchise et combine trois fonctions principales : a) une fonction électora-

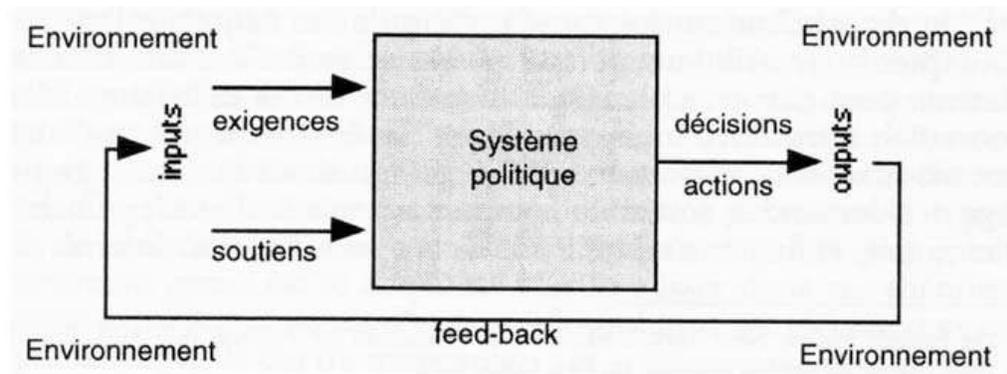
¹²³ F.J. Sorauf, *Political Parties in the American System*, Boston, 1964.

le de [249] représentation ; b) une fonction de contrôle et d'orientation des organes politiques ; c) une fonction de définition et d'expression des positions politiques. Selon Sorauf, la façon dont le parti politique remplit et combine ces fonctions dépend de son environnement qui inclut un grand nombre d'éléments : structures juridiques, système électoral, fonctionnement réel des institutions, structures économiques, structures sociales, traditions, idéologies, etc. Enfin, la façon dont le parti remplit et combine ces fonctions détermine sa structure. Toutefois, Sorauf atténue la rigueur de ce schéma principal en admettant l'existence d'effets secondaires de l'environnement sur la structure et de la structure sur les fonctions. Sorauf résume ses propositions théoriques dans le modèle suivant :



On a reproché à cette théorie de sous-estimer le rôle et l'indépendance de la fonction idéologique des partis politiques, en l'expliquant par le fait que la théorie de Sorauf se fonde surtout sur l'observation des partis politiques américains dont la fonction idéologique est réduite.

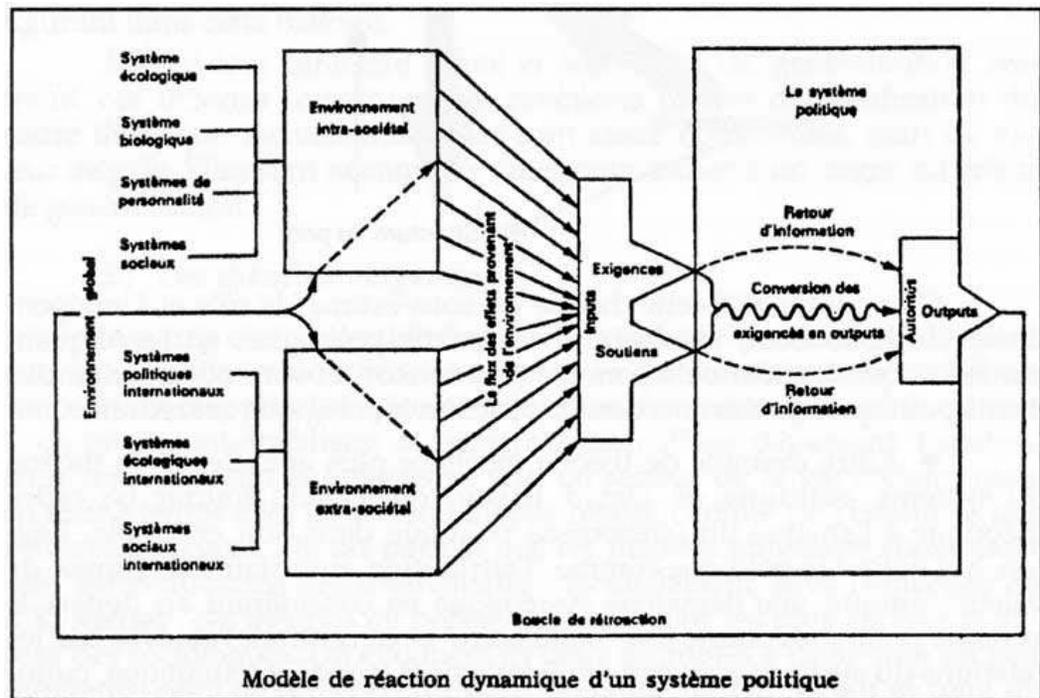
- Autre exemple de théorie moyenne plus ambitieuse : la théorie du **système politique** de David Easton qui entend fournir un cadre théorique à l'analyse du phénomène politique dans son ensemble. Easton, qui définit la politique comme "l'attribution autoritaire de choses de valeur", adopte une démarche systémique en considérant au départ le système politique comme une "boîte noire" et en centrant l'analyse sur les relations du système avec son environnement (social, économique, culturel, international, etc.). Easton propose de concevoir ces relations sous la forme d'un schéma inspiré de la cybernétique faisant appel à un modèle d'*inputs* (intrants) et d'*outputs* (extrants).



[250]

Les *outputs* sont constitués par toutes les impulsions provenant du système : ce sont les décisions et les actions qui sont nécessaires au fonctionnement de l'ensemble social dans lequel le système politique s'insère. Mais, pour que le système fonctionne il doit recevoir de façon continue un ensemble d'informations, d'impulsions venues de l'extérieur, de l'environnement qui constituent les *inputs*. Ces *inputs*, selon Easton ¹²⁴, sont de deux types : d'une part, des demandes (ou exigences) adressées par l'environnement au système, d'autre part des soutiens dont bénéficie le système dans cet environnement. Le système politique apparaît dès lors comme un centre de transformation des demandes, appuyé par des soutiens, en décisions autoritaires, de façon à maintenir l'équilibre de l'ensemble social ainsi régulé.

¹²⁴ Cf. *The Political System*, New York, 2^e éd., 1971 ; *A Framework for Political Analysis*, Englewood Cliffs, 1965, *Analyse du système politique*, tr., Pas, Colin, 1974.



L'équilibre est assuré par le fait que les outputs rétroagissent sur les inputs, grâce à un mécanisme de feed-back qui assurent en outre l'information du système sur les conséquences de ses *outputs* et lui permet de s'adapter aux variations de son environnement. Face aux demandes le système peut par exemple réagir en tentant de les satisfaire. Mais si l'information rétroactive lui apprend que des insatisfactions subsistent, il peut modifier son comportement. Soit en réduisant la surcharge par le filtrage des demandes, soit en la compensant par le développement des soutiens, soit, enfin, en s'adaptant par une modification interne. Cette [251] réaction modifiant l'environnement une nouvelle information sur l'état des inputs lui parviendra, à laquelle de nouveau il s'adaptera. Et ainsi de suite. Par là, le fonctionnement du système politique apparaît comme un flux continu d'échanges avec son environnement qui aboutit à la production d'outputs répondant aux inputs, mais qui, à leur tour réagissent sur eux et les façonnent selon le schéma indiqué.

c) Les théories générales

Ces théories se situent au niveau le plus élevé de généralisation puisque leur ambition est de constituer une explication synthétique de l'ensemble de la vie sociale, ce que certains comme M. Duverger appellent une "cosmogonie". Elles ont pour but de ramener l'ensemble des phénomènes et des processus sociaux à quelques principes fondamentaux.

Assez curieusement c'est à l'époque de la naissance des sciences sociales, au XIXe siècle, qu'ont été surtout élaborées des théories de ce type. Ceci est assez paradoxal car, logiquement, cette formulation de théories générales aurait dû apparaître plus tardivement, après avoir procédé à une exploration aussi complète que possible de la réalité sociale. Au contraire, la progression des recherches empiriques au XXe siècle s'est accompagnée d'une méfiance croissante pour les tentatives de théorie générale. Pourtant, l'existence d'une théorie générale pourrait ne pas être inutile pour permettre une synthèse des résultats acquis, en rassemblant les éléments plus ou moins regroupés dans des lois, des théories particulières ou moyennes, en suggérant aussi des pistes de recherche, des hypothèses pour des recherches nouvelles.

Mais, inversement, l'expérience acquise avec les théories générales déjà élaborées incite à la prudence. Celles qui ont déjà été construites dans le passé - le marxisme par exemple - ont révélé leurs limites et leurs dangers. Une première limite est constituée par le danger de croire que la théorie générale épuise la connaissance du réel et que donc les recherches sur la réalité ne sont guère utiles puisqu'elles viendront confirmer les principes de la théorie. Ainsi, en U.R.S.S., la recherche empirique a-t-elle été en partie stérilisée par l'emprise de la théorie marxiste. Une seconde limite réside dans le contenu de ces théories et dans le fait qu'elles conduisent souvent à une simplification caricaturale de la complexité de la réalité sociale. C'est ainsi que de nombreuses théories du XIXe siècle ont été construites sur le schéma du facteur dominant, consistant à ramener toute explication de la réalité sociale à l'influence déterminante d'un facteur unique : facteur géographique par exemple dans la théorie de Ratzel. Or, de telles simplifications aboutissent à fausser la représentation de la réalité.

Enfin, une troisième limite tient au fait qu'à ce niveau de généralité, grand est le risque de voir se glisser dans ces théories des éléments extra-scientifiques d'ordre philosophique ou idéologique, ce qui est, par exemple, le cas du marxisme.

[252]

Au XXe siècle, on peut considérer que les deux théories générales les plus connues, celles qui ont exercé la plus grande influence, sont la théorie marxiste, à laquelle on vient de faire allusion, et la théorie du système social de Talcott Parsons, qui a exercé une forte influence sur la sociologie américaine au cours des dernières décennies. On se bornera ici à quelques indications sommaires sur chacune d'elle.

1°) La théorie marxiste

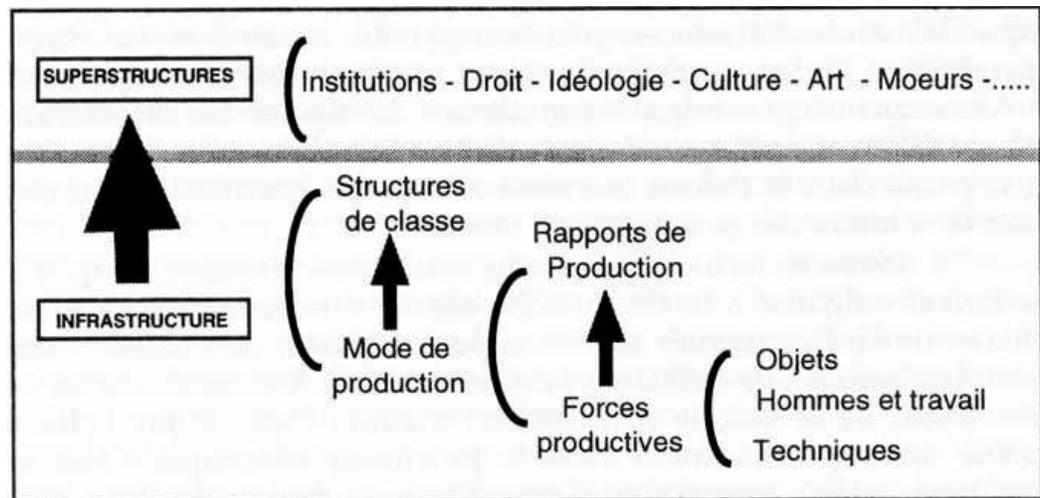
Le marxisme se veut une explication scientifique de la réalité et de l'histoire sociales. C'est en effet une théorie générale des faits sociaux qu'ont entendu élaborer Marx (1818-1883) et Engels (1820-1895) en prolongeant et en combinant la philosophie dialectique de l'histoire de Hegel, l'économie politique anglaise (Adam Smith, Ricardo), le socialisme français (Saint Simon, Fourier, Proudhon) et les recherches de certains historiens du début du XIXe siècle (A. Thierry, Guizot). Cette théorie générale propose une explication matérialiste et déterministe de l'histoire fondée notamment sur la distinction entre "infrastructure" et "superstructure".

Selon la théorie marxiste, l'évolution de la société résulte de l'évolution d'une **infrastructure** à la base de laquelle se trouvent les conditions matérielles de la vie. Ces conditions matérielles, ce sont d'abord les **forces productives** constituées par trois éléments différents, mais qui sont entre eux en étroite relation : les instruments et techniques de production, les hommes et leur force de travail, les objets auxquels s'applique ce travail. Ces forces productives représentent le rapport de l'homme à la nature. Ces forces productives engendrent des **rapports de production**, qui sont les rapports que les individus nouent entre eux à l'occasion des activités de production. Ces deux éléments - forces productives et rapports de production - constituent ensemble le mode de production. Cette notion de **mode de pro-**

duction est fondamentale car l'état d'une société est déterminé, selon ce schéma, à la fois par le niveau des forces productives et par l'état des rapports de production. Les rapports de production modèlent notamment la structure sociale en déterminant le regroupement des individus en classes sociales. La **structure de classe** regroupe les individus qui occupent la même position dans le mode de production, ou, plus précisément, qui se trouvent dans la même situation par rapport à la propriété des moyens de production.

Cette structure sociale à son tour produit certaines façons de penser, certaines croyances, certaines institutions politiques et juridiques, etc. qui ont pour but de la maintenir en l'état. Ainsi l'infrastructure - c'est-à-dire le mode de production - détermine la **superstructure** qui en est le "reflet". Même si Marx admet qu'il puisse y avoir des interactions entre les deux niveaux et que la superstructure puisse à son tour agir sur l'infrastructure, tout dépend donc "en dernière analyse" du mode de [253] production et de la base économique. "Dans la production sociale de leur existence, écrit Marx, les hommes entrent en des rapports déterminés, indépendants de leur volonté, rapports de production qui correspondent à un degré de développement déterminé des forces productives matérielles. L'ensemble de ces rapports de production constitue la structure économique de la société, la base concrète sur laquelle s'élève une superstructure juridique et politique et à laquelle correspondent les formes de conscience sociale déterminées. Le mode de production de la vie matérielle conditionne le processus de vie social, politique et intellectuel en général ¹²⁵.

¹²⁵ Préface de *La contribution à la critique de l'économie politique*, 1859, Paris, édition 1972, p. 3. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]



Mais, pour le marxisme, la réalité sociale ainsi structurée n'est pas une réalité statique c'est une réalité dynamique, une réalité en mouvement et le moteur de la dynamique sociale est constitué par la **lutte des classes**. En effet, les classes qui naissent des rapports de production sont en opposition, en contradiction. Ici apparaît la nature **dialectique** de la théorie marxiste. Pour celle-ci en effet, l'histoire montre qu'il y a toujours eu une classe exploitante et une ou plusieurs classes exploitées et dominées. L'antagonisme des classes apparaît comme une constante des sociétés, au moins de celles fondées sur la propriété privée des moyens de production, et c'est cette lutte des classes qui est au cœur du changement social, c'est elle qui fait progresser l'histoire.

Toutefois, il faut souligner que si les antagonismes de classes peuvent se développer c'est parce qu'il existe des **contradictions** au sein même du mode de production, entre les forces productives et les rapports de production. Dans le mode de production, les forces productives constituent un élément dynamique, changeant, comme le montrent l'histoire des inventions et le développement des techniques. Au contraire, les rapports de production, surtout lorsqu'ils profitent à une [254] classe sociale tendent à être plus stables. De ce fait si, à la naissance d'une formation économico-sociale, il y a harmonie des deux composantes du mode de production, il arrive un moment où des décalages et des contradictions apparaissent qui constituent autant de germes de changement. "A un certain stade de leur développement les forces productives matérielles de la société entrent en contradiction

avec les rapports de production existants, ou, ce qui n'en est que l'expression juridique, avec les rapports de propriété au sein desquels elles s'étaient mues jusqu'alors. De formes de développement des forces productives qu'ils étaient ces rapports en deviennent les entraves. Alors s'ouvre une époque de révolution sociale" ¹²⁶. Ces ferments de changement apparaissent aussi lorsque des contradictions se manifestent entre l'évolution des rapports de production et des rapports de classe et l'évolution des superstructures. Ainsi, qu'il s'agisse des antagonismes de classes ou des décalages entre les différents niveaux de la réalité sociale, la notion de contradiction apparaît dans la théorie marxiste comme fondamentale pour comprendre l'évolution des processus sociaux.

On notera en terminant que si le marxisme classique, tel qu'il s'est constitué et vulgarisé à la fin du XIXe siècle, a fortement insisté sur la primauté de l'infrastructure sur les superstructures, considérées comme de simples "reflets", une réaction s'est dessinée au XXe siècle contre cette présentation de la théorie marxiste, en mettant l'accent sur l'efficacité possible des superstructures dans le processus historique. C'est cette orientation que l'on trouve chez Gramsci avec sa théorie du "bloc historique", insistant sur le poids historique de la culture de la "société civile", ou bien chez Althusser avec ses recherches sur la notion de "surdétermination".

2°) La théorie de T. Parsons

La théorie parsonienne est une théorie générale faisant appel à la fois à des notions de type fonctionnaliste et à des notions de type structural et systémique, si bien que l'on a qualifié la démarche parsonienne de "structuro-fonctionnalisme" ou de "fonctionnalisme systémique" ¹²⁷.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 4.

¹²⁷ Cf. T. Parsons, *The structure of social action*, 1937 ; *Toward a General Theory of Action*, 1957 ; *The social system*, 1951 ; *Le système des sociétés modernes*, tr. 1974. Sur Parsons cf. G. Rocher, *Parsons et la sociologie américaine*, Paris, Seuil, 1972 ; F. Chazel, *La théorie analytique de la société dans l'œuvre de Parsons*, Paris, 1973 ; F. Bourricaud, *L'individualisme institutionnel*, Paris, 1977 ; R. Robertson (ed), *Talcott Parsons, theorist of modernity*, Londres, 1991.

L'ensemble social est défini par Parsons comme un ensemble d'actions, les actions définissant des systèmes sociaux et des groupes. De ce fait, le point de départ de Parsons se situe dans une **théorie de l'action**. Parsons observe tout d'abord que tout comportement humain se situe toujours en même temps dans quatre contextes : a) le contexte *biologique*, celui de l'organisme neuro-physiologique avec ses besoins et [255] ses exigences ; b) le contexte *psychique*, celui de la personnalité, étudié par la psychologie ; c) le contexte social, celui des interactions entre les acteurs et les groupes, étudié par la sociologie ; d) le contexte *culturel*, celui des normes, modèles, valeurs, idéologies, connaissances, auquel s'intéresse particulièrement l'anthropologie. Toute action s'inscrit dans ces quatre contextes et résulte d'une interaction de forces et d'influences provenant de chacun d'eux.

Par ailleurs, Parsons souligne que ces quatre contextes constituent un système, une structure, la **structure de l'action** ou le système de l'action, c'est-à-dire un ensemble dont les éléments sont en situation d'interaction réciproque, chaque contexte constituant des sous-systèmes du système de l'action. Ici apparaît l'approche fonctionnaliste. Selon Parsons en effet, toute action et, plus généralement tout système comporte nécessairement quatre fonctions pour pouvoir fonctionner et se perpétuer. Ces fonctions constituent ce qu'il appelle les **prérequis fonctionnels** du système d'action. Ce sont : a) la fonction d'*adaptation* qui permet d'établir des rapports entre le système et le milieu extérieur et permet au système de puiser dans les systèmes extérieurs les ressources qui lui sont nécessaires, de les utiliser en fonction de ses besoins et d'offrir en échange ses produits ; b) la fonction de *poursuite des buts* (goal-attainment), consiste à définir les fins du système et à mobiliser les énergies et les ressources pour les atteindre ; c) la fonction d'*intégration* vise à assurer la stabilité du système en maintenant la coordination entre les parties, en assurant sa cohérence, en le protégeant contre les changements brusques et les perturbations majeures ; d) la fonction de "*latence*" a pour rôle de susciter chez les acteurs les motivations nécessaires au fonctionnement du système et des motivations conformes aux normes et aux valeurs du système (pattern maintenance). Ce sont ces quatre fonctions que Parsons présente dans ce qu'il appelle le tableau A.G.I.L. :

A	L'organisme biologique	La personnalité	G
L	La culture	Le système social	I

En outre, Parsons établit une **correspondance** entre ces quatre fonctions et les quatre sous-systèmes de l'action évoqués plus haut : à l'organisme *biologique* correspond la fonction d'adaptation, dans la mesure où c'est par lui que s'établit le contact avec l'univers physique, soit pour s'y adapter soit pour le manipuler et le transformer ; la personnalité *psychique* correspond à la fonction de poursuite des buts, en définissant les objectifs, et en mobilisant les énergies et les ressources pour les atteindre ; le système *social* correspond à la fonction d'intégration en créant des solidarités, en imposant des contraintes, en maintenant la cohésion du système d'action ; enfin, la *culture* correspond à la fonction [256] de latence en proposant et imposant aux acteurs des normes, des idéaux, des valeurs qui les motivent. D'où une autre variante du tableau A.G.I.L.

A	L'organisme biologique (Adaptation)	La personnalité (Poursuite des buts)	G
L	La culture (Latence)	Le système social (Intégration)	I

Enfin, s'inspirant des théories cybernétiques, Parsons souligne que le système d'action ainsi structuré connaît une constante circulation d'information et d'énergie qui détermine une **hiérarchie** entre les parties du système. En effet un principe cybernétique établit que les parties les plus riches en information imposent leur contrôle aux parties les plus riches en énergie. D'où la hiérarchie cybernétique suivante entre les sous-systèmes d'action et aussi entre les prérequis fonctionnels :

<i>Dimensions fonctionnelles du système d'action</i>	<i>Sous-systèmes du système d'action</i>	<i>Relations cybernétiques</i>
Latence	Système culturel	<p style="text-align: center;">Riche en information (contrôles)</p> <p style="text-align: center;">↑</p> <p style="text-align: center;">Hiérarchie des facteurs de conditionnement</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;">Riche en énergie (conditions)</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;">Hiérarchie des facteurs de contrôle</p> <p style="text-align: center;">↓</p>
Intégration	Système social	
Poursuite des buts	Système psychique	
Adaptation	Système organique	

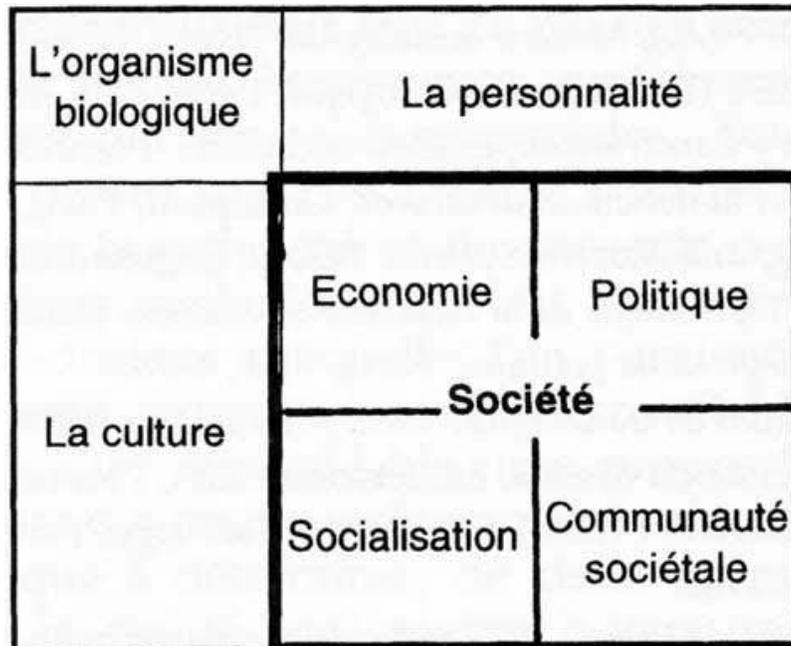
Tel est donc le système général de l'action proposé par Parsons. Mais à l'intérieur de ce système, chaque sous-système peut être lui-même considéré comme un système et être décomposé à son tour en quatre sous-systèmes correspondant aux quatre fonctions du tableau A.G.I.L. Comme on l'a dit "le système de Parsons ressemble à ces poupées russes qui, lorsqu'on les ouvre, en contiennent une plus petite, laquelle en contient une plus petite et ainsi de suite" ¹²⁸.

[257]

On en arrive ainsi à la théorie du système social ou de la "société" proposée par Parsons à partir des éléments précédents. En effet on retrouve au niveau du **système social** les quatre prérequis fonctionnels et, selon lui, toute collectivité soumise à l'analyse peut être étudiée en termes d'adaptation, d'intégration, de détermination des buts et de latence. D'autre part, pour Parsons, chacune de ces quatre fonctions a un point d'impact spécifique dans la réalité sociale. La société apparaît en effet comme un système se décomposant en quatre **sous-systèmes** correspondant aux quatre fonctions. L'adaptation concerne l'ensemble des activités relatives à la production et à la circulation des

¹²⁸ G. Rocher, *op. cit.*, p. 81.

biens de consommation et s'identifie aux activités qui composent l'économie ou le sous-système *économique*. La poursuite des buts se traduit ici par la recherche et la détermination d'objectifs collectifs et la mobilisation des acteurs et des ressources de la société en vue d'atteindre ces objectifs. C'est ce que Parsons appelle le *politique*, au sens large de ce terme. L'intégration de la société dépend des institutions (droit, appareil judiciaire, police ...) qui ont pour fonction d'établir et de maintenir les solidarités qu'une société est en droit d'imposer à ses membres et qui constituent ce que Parsons appelle la *communauté sociétale* ; enfin, à la fonction de latence correspondent les mécanismes destinés à transmettre la culture aux acteurs pour qu'elle constitue un élément essentiel de la motivation de leur conduite sociale, ce sont les mécanismes de *socialisation*.



Il faut rappeler ici que, pour Parsons, la "société" est en situation d'échanges avec les autres sous-systèmes de l'action et qu'à l'intérieur de la "société" les sous-systèmes qui la constituent sont eux aussi liés par des rapports d'interaction réciproque consistant notamment en des échanges de produits et de ressources (les produits de l'un devenant des ressources de l'autre et inversement). Enfin il faut souligner que la logique de la théorie parsonienne conduit à affirmer qu'il est possible de décomposer à son tour chacun des sous-systèmes de la

société selon les [258] orientations du tableau A.G.I.L., ce que Parsons lui-même fait pour l'économie.

Tel est le modèle parsonien du système social susceptible de rendre compte de n'importe quelle structure collective et de ses caractéristiques. A partir de ce schéma Parsons propose aussi une théorie de l'**évolution** des sociétés en fonction de deux lois générales. La première loi générale, inspirée de la biologie, pose que le principe fondamental que cette évolution réside dans la capacité d'**adaptation** du système à son environnement et à des situations nouvelles. Cette capacité d'adaptation est liée à deux grands processus : la différenciation et l'intégration. L'adaptation se fait par une **différenciation** croissante des structures pour répondre plus efficacement aux besoins. En même temps, cette différenciation doit s'accompagner de nouvelles modalités **d'intégration** pour coordonner les éléments nouveaux et plus nombreux qui en résultent. La seconde loi de l'évolution, qui se réfère aux principes de la hiérarchie cybernétique, affirme que dans l'évolution sociale à long terme ce sont les changements **culturels** qui exercent une influence dominante et sont donc les changements décisifs.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ANSART (P.), *Les sociologies contemporaines*, Paris, Seuil, 1990.

BECKER (H.) et BOSKOFF (A.), *Modern Sociological Theory*, New York, Dryden, 1957.

BIRNBAUM (P.), CHAZEL (F.). *Théorie sociologique*, Paris, PUF, 1975.

BLALOCK (H.M.), *Theory Construction*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1969.

BOUDON (P.), *A quoi sert la notion de structure?*, Gallimard, Paris, 1968.

BUCKLEY (W.), *Sociology and Modern Systems Theory*, Englewood Cliffs, Prentice, 1967.

DE BRUYNE (P.) et al., *Dynamique de la recherche en sciences sociales*, Paris, PUF, 1974.

DUVERGER (M.), *Sociologie de la politique*, Paris, PUF, 1973.

GROSS (L.), éd., *Symposium on Sociological Theory*, Evanston, 1959.

HABERMAN (R.), *Mathematical Models*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1977.

MAC KINNEY (J.C.), TIRIAKIN (E.A.), *Theoretical Sociology : Perspectives and Developments*, New York, Wiley, 1985.

MERTON (R.K.), *Eléments de théorie et de méthode sociologiques*, Paris, Plon, 1965.

O'NEIL (W.M.), *Faits et théories*, Paris, PUF, 1972.

PARSONS (T.) et SHILS (E.), *Theories of Society*, Glencoe, Free Press, 1961.

RUNCIMAN (W.), *A Treatise on Social Theory*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1983.

SCHWARTZENBERG (R.G.), *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien, 2e éd., 1974.

SCHYE (S.), éd., *Theory Construction and Data Analysis in Behavioral Sciences*, San Francisco, 1978.

SOROKIN (P.A.), *Sociological Theories of Today*, New York, Harper, 1966.

TIMASCHEFF (N.S.), *Sociological Theory : its Nature and Growth*, N Y, Wiley, 1955.

VIET (J.), *Les méthodes structuralistes dans les sciences sociales*, Paris, Mouton, 1965.

ZIEGLER (F.), *Theory of Modeling and Simulation*, New York, Wiley, 1976.

[259]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.

CONCLUSION

[Retour à la table des matières](#)

Au terme de cette introduction aux méthodes des sciences sociales, il importe de souligner la rigueur intellectuelle qu'exige la recherche sociologique. La longue histoire de la réflexion sociale et politique et la brève histoire des sciences sociales sont là pour rappeler que ce n'est pas sans difficultés que s'est développée la connaissance scientifique des phénomènes sociaux. Il faut bien voir que les obstacles auxquels s'est heurté le progrès de la recherche sociologique existent toujours et qu'à un moment ou à un autre le chercheur contemporain est amené lui-même à les affronter. Ces obstacles sont d'ailleurs d'autant plus difficiles à vaincre que ce ne sont pas seulement des obstacles extérieurs, mais aussi des obstacles intérieurs que chaque chercheur rencontre en lui-même.

Le premier de ces obstacles est constitué par les pièges que tend au chercheur la sociologie spontanée du sens commun. De ce fait, le premier effort du chercheur doit être de résister aux illusions du savoir immédiat que peut nourrir l'expérience quotidienne de beaucoup des phénomènes étudiés par les sciences sociales. Tout l'appareil méthodologique, parfois pesant, que l'on a décrit a d'ailleurs pour but d'objectiver le processus de la recherche et de prévenir ces risques sans cesse renaissants. Cet effort méthodologique est nécessaire, même si, au bout du compte, les conclusions auxquelles l'on parvient rejoignent certaines des intuitions du sens commun. Comme l'écrivait Maurice Halbwachs : "Dans le domaine du vraisemblable, une propo-

sition s'oppose généralement à une autre qui peut paraître aussi évidente. Il y a donc autant de mérite scientifique à déterminer, de deux opinions vraisemblables, laquelle répond à la réalité, qu'à mettre à jour une vérité entièrement nouvelle. C'est exactement franchir la limite qui sépare la connaissance scientifique de la connaissance vulgaire".

L'autre tentation contre laquelle doit se cuirasser le chercheur est la tentation philosophique et normativiste qui pendant longtemps a freiné, on l'a vu, le développement de la connaissance des faits sociaux. Le chercheur doit se souvenir en effet que sa tâche n'est pas de juger les phénomènes ou les comportements qu'il constate mais de les expliquer. Le sociologue, en tant que tel, ne peut et ne doit être ni moraliste, ni réformateur. Le chercheur doit s'imposer une neutralité axiologique à laquelle il lui est souvent difficile de se tenir, et il n'est pas sans intérêt [260] de tenir compte ici des analyses des auteurs qui estiment impossible cette distinction dans la pratique de la réflexion sociale. De toute façon, la distinction des deux perspectives ne signifie pas qu'il faille s'abstenir de toute réflexion philosophique ou morale sur les phénomènes sociaux tels que les révèle la connaissance scientifique. Au contraire, étant donné les conséquences concrètes que celle-ci peut avoir, il est souhaitable que ce type de réflexion se développe, mais il importe de séparer les plans et de distinguer la neutralité méthodologique qu'exige la recherche scientifique de la réflexion normative, légitime et nécessaire, qui peut se développer sur les données fournies par le progrès de la connaissance. Trop de recherches mêlent ces deux perspectives sans les distinguer, avec toutefois l'excuse que, dans la pratique, le glissement de l'une à l'autre se fait souvent de manière insensible car, comme le note P. Bourdieu, "lors même qu'il parle ou s'efforce de parler un langage constatatif, lors même qu'il ne fait qu'énoncer ce qui est, le sociologue peut paraître contribuer à faire être ce qui est, en déguisant en constat ce qui est en fait une volonté et un souhait" ¹²⁹.

Enfin, il convient d'être lucide sur les implications et les limites de la démarche méthodologique que l'on a tenté de décrire. Ainsi qu'on l'a vu, l'approche scientifique des phénomènes sociaux suppose une certaine objectivation des comportements humains qui en sont la base.

¹²⁹ *Le Monde*, 12 octobre 1977.

Un sondage d'opinion, par exemple, ne peut tenir compte de la qualité et des motifs intimes des jugements qu'il enregistre, mais des objets qui sont à portée de ses prises. Cette objectivation est nécessaire sur le plan méthodologique, mais traiter les faits sociaux comme des choses ne doit pas conduire - Durkheim lui-même le soulignait - à considérer qu'ils sont des choses. A ce niveau encore, il faut être attentif à ne pas glisser d'une attitude méthodologique à une affirmation de nature philosophique qui méconnaîtrait la nature spécifique de ces phénomènes humains que sont les phénomènes sociaux. En outre, si certaines thèses d'inspiration popperienne ou constructiviste conduisent à des conclusions excessives, il convient de ne pas négliger leur apport à la réflexion critique sur les limites de la démarche scientifique traditionnelle, sur la complexité de l'approche scientifique en général et sur la complexité de cette approche appliquée à l'étude des phénomènes sociaux en particulier.

Par ailleurs, s'il faut se féliciter des acquis des sciences sociales et ne pas douter de l'intérêt et de l'efficacité des méthodes et des techniques qu'elles mettent en œuvre, il est aussi nécessaire d'être conscient de leurs limites, car, comme on l'a observé, "chaque science ne fait que codifier un système d'opérations aboutissant à des savoirs qui, loin d'être une connaissance intégrale de l'homme, ne nous en révèlent précisément que l'aspect atteint par ces techniques, ou, plus précisément [261] encore, construit à partir de ce que ces techniques atteignent" ¹³⁰. Les connaissances ainsi acquises ne sont donc que des connaissances partielles appréhendant une part seulement de la réalité. Il ne faut donc ni sousestimer ni surestimer l'importance des sciences sociales. Il est souhaitable de mieux connaître les phénomènes sociaux et les conditionnements sociaux de l'homme tout en sachant que l'homme n'est pas réductible à ses conditionnements sociaux. Ceci n'enlève rien à l'intérêt de l'approche scientifique des phénomènes sociaux et des phénomènes humains, mais doit mettre en garde contre une illusion scientifique qui prétendrait par cette voie connaître l'homme et les comportements humains dans leur intégralité et leur essence, en récusant par là même toute autre forme de savoir.

¹³⁰ J. Parain Vial, *La nature du fait social*, 1966, Toulouse, Privat, p. 213.

[263]

Initiation aux méthodes des sciences sociales.

Orientation bibliographique générale

OUVRAGES GÉNÉRAUX

[Retour à la table des matières](#)

ABARELLO (L.) ed., *Pratiques et méthodes de recherches en sciences sociales*, Colin, 1995.

AKOUN (A.), ANSART (P.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Seuil/Robert, 1999.

AKTOUF (A.), *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987.

BABBIE (E.), *The Practice of Social Research*, Belmont, Wadsworth, 1989.

BAYLEY (K.D.), *Methods of Social Research*, New York, Random, 1978.

BARZUN (J.), GRAFF (H.F.), *The modern researcher*, Fort Worth, Harcourt Brace, 1992.

BECKER (H.), *Sociological Work. Method and Substance*, Chicago, Aldine Public C^o, 1970.

BECKER (H.S.), BOSKOFF (R.), *Modern Sociological Theory in Continuity and Change*, Dryden, Dryden Press, 1957.

BERTHELOT (J.M.), *Sociologie*, Bruxelles, De Boeck, 2000.

BLALOCK (H.R.), *Introduction à la recherche sociale*, tr., Gembloux, Duculot 1977.

BOUDON (R.), *Les méthodes en sociologie*, Paris, PUF, 1969.

BOUDON (R.), BOURRICAUD (F.), *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, 1986.

CHADWICK (B.), BAHR (H.), ALBRECHT (S.L.), *Social Science Research Methods*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1984.

CHAMPAGNE (P.) et al., *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 1989.

CHAZEL (F), BOUDON (P), LAZARSFELD (P.), *L'analyse des processus sociaux*, Paris, Mouton, 1970, 3 vol.

COMBESSIE (J.C), *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte, 1999.

DAVAL (R.), et al., *Traité de psychologie sociale*, Paris, PUF, 1963.

DE BRUYNE (P.) et al., *Dynamique de la recherche en sciences sociales*, Paris, PUF, 1974.

DOBY (J.T.), *Introduction to Social Research*, Harrisburg, Stackpol Company, 1954.

DURAND (J.P.), WEIL (R.), *Sociologie contemporaine*, Paris, Vigot, 1997.

DUVERGER (M.), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, PUF, 1961.

ECKHARDT (K.W), *Social Research Methods Perspective, Theory and Analysis*, NY, 1977.

Encyclopaedia of the Social Sciences, Londres, Mac-Millan, 1930-35, 15 vol.

Encyclopaedia of the Social Sciences, New York, 1968, 17 vol.

EULAU (H.), ELDERSVELD (R.), JANOWITZ (H.), *Political Behavior : a Reader in Theory and Research*, Glencoe, Free Press, 1959.

FERREOL (G.), DEUBEL (P.), *Méthodologie des sciences sociales*, Paris, Colin, 1993.

FESTINGER (L.) et KATZ (D.), *Les méthodes de recherche dans les sciences sociales*, tr., 2^e éd., Paris, PUF, 1963.

FREYSSINET (J.), *Méthodes de recherches en sciences sociales*, Montchrestien, 1997.

GALTUNG (J.), *Theory and Methods of Social Research*, Londres, George Allen, 1967.

GAUTHIER (E. A.), *La recherche sociale*, Québec, Presses de l'Université de Québec, 1985.

[264]

GOODE (W.) et HATT (P.K.), *Methods in Social Research*, NY, Mac Graw Hill, 1952.

GRAVEL (J.), *Guide méthodologique de la recherche*, Québec, PUQ, 1980.

GRAWITZ (M.), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1993.

GRAWITZ (M.), *Recueil de textes de méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1974.

GRAWITZ (M.), LECA (J.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, 4 vol.

GREENSTEIN (P.) et al., *Handbook of Political Science*, Addison, Wesley, 1975, 4 vol.

GRISEZ (J.), *Méthodes de la psychologie sociale*, Paris, PUF, 1975.

GURVITCH (G.) ed., *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1958-60, 2 vol.

JAHODA (M.), DEUTSCH (S.), COOK (S.W.), *Research Methods in Social Relations*, 4^e éd., New York, Dryden Press, 1959, 2 vol.

JONES (E.), *Conducting Political Research*, New York, Harper & Row, 1971.

JONES (R.A.) *Méthodes de recherches en sciences humaines*, tr. Bruxelles, De Boeck, 2000.

LASSWELL (D.) et al., *Les sciences de la politique aux Etats-Unis*, tr., Paris, PUF, 1951.

LAZARSFELD (P.), *Philosophie des sciences sociales*, tr., Paris, Gallimard, 1970.

LAZARSFELD (P.), ROZENBERG (M.), *The Language of Social Research : a Reader in the Methodology of Social Research*, Glencoe, Free Press, 1955.

LIPSET (S.), HOFSTATER (R.), *Sociology and History : Methods*, NY, Basic Books, 1968.

LORENZI-CIOLDI (F.), *Questions de méthodologie en sciences sociales*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1997.

LUNDBERG (G.), *Social Research*, New York, Longman Greens and Company, 1942.

MANHEIM (J.B.), RICH (R.C.), *Empirical Political Analysis. Research and Methods in Political Science*, Eglewood-Cliffs, Prentice Hall, 1981.

MARCHAL (A.), *Méthode scientifique et science économique*, Paris, Médicis, 1952, 2 vol.

MAYER (R.), OUELLET (F.), *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Montréal, G. Morin, 1991.

MERTON (R.K.), *Eléments de théorie et de méthode sociologiques*, 2e éd., Paris, Plon, 1965.

MEYNAUD (J.), *Introduction à la science politique*, Paris, A. Colin, 1958. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

MEYNAUD (J.), *La science politique*, Lausanne, Ed. Politiques, 1960. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

NACHMIAS (D. et V.), *Research Methods in Social Science*, NY, St Martin Press, 1976.

QUIVY (R.), VAN CAMPENHOUDT (L.), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988.

QUOC DINH (N.), *Cours de méthodes des sciences sociales*, Paris, Cours du Droit, 1968.

ROCHER (G.), *Introduction à la sociologie générale*, Paris, Seuil, 1970, 3 vol.

RONGERE (P.), *Mémento de méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1974.

ROSE (A. M.), *Theory and Methods in Social Science*, Univ. of Minnesota Press, 1954.

SAMARAN (C.), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, 1961.

SELTIZ (C.), WRIGHTSMAN (L.S.), COOK (S.), *Méthodes de recherches en sciences sociales*, Montréal, H.R.W., 1977.

SIMON (J.L.), *Basic Research Methods in Social Science*, New York, Random House, 1969.

STACEY (M.), *Methods of Social Research*, Londres, Pergamon Press, 1969.

TREMBLAY (M.A.), *Initiation à la recherche dans les sciences sociales*, Montréal, McGraw-Hill, 1968.

U.N.E.S.C.O., *Tendances principales de la recherche dans les sciences sociales et humaines*, Paris, La Haye, Mouton, 1970.

WILLER (D.E.), *Scientific Sociology. Theory and Method*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1967.

[265]

PRINCIPALES REVUES

Acta sociologica, Copenhague.

Actes de la recherche en sciences sociales, Paris.

American Journal of Sociology, Chicago.

American Sociological Review, New York.

American Sociologist, Washington
Annales, Paris
L'année sociologique, Paris.
Archives européennes de sociologie, Paris.
British Journal of Sociology, Londres.
Australian and New Zealand Journal of Sociology, Camberra.
Bulletin de méthodologie sociologique, Paris.
Cahiers internationaux de sociologie, Paris.
Contemporary Sociology, Albany (N.Y.).
Critica sociologica, Rome
Current Sociology, Londres.
Etudes sociologiques, Paris.
European Sociological Review, Oxford.
Kolner Zeitschrift fur Soziologie und Sozialpsychologie, Cologne.
Politix, Paris.
Pouvoirs, Paris.
Recherches sociographiques, Québec.
Recherches sociologiques, Louvain.
Revista Espanola de Investigaciones Sociologicas, Madrid.
Revista International de Sociologia, Madrid.
Revista Italiana de Sociologia, Rome.
Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, Montréal.
Revue française de science politique, Paris.
Revue française de sociologie, Paris.
Revue internationale des sciences sociales, Paris, U.N.E.S.C.O.
Revue de l'Institut de sociologie, Bruxelles.
Revue internationale de sociologie, Rome.
Revue suisse de sociologie, Berne.

Sciences humaines, Paris.

Sociétés, Paris.

Sociological Methods and Researchs, Beverly Hills (Cal.).

Sociological Review, Keele (G.B.).

Sociological Review, Londres.

Sociologie et société, Montréal.

Sociology, Londres.

Soziologie, Kassel.

Studi di Sociologia, Milan.

The Public Opinion Quaterly, Princeton.

Zeitschrift fur Soziologie, Bielefeld.

[266]

BASES DE DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

Base ESOP, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris Base Francis S, CNRS, Paris.

Base PAIS International, Public Affairs Information Service. New York.

Base Social Scisearch, Institute for Scientific Information, Philadelphia.

Base Sociological Abstracts, Sociological Abstracts Inc., San Diego.

PUBLICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Bibliographie internationale des sciences sociales, Londres, Chicago, U.N.E.S.C.O. :

Bibliographie internationale de sociologie (depuis 1951).

Bibliographie internationale de science économique (depuis 1952).

Bibliographie internationale de science politique (depuis 1952).

Bibliographie internationale d'anthropologie sociale et culturelle (1955).

Bulletin analytique de documentation politique, économique et sociale contemporaine, Paris. Mensuel depuis 1946.

Bulletin signalétique du Centre national de la recherche scientifique (Section 19-24 : Sciences humaines ; Philosophie, 521 : sociologie, ethnologie), Paris, Trimestriel, depuis 1946.

Recent publications in the social and behavioral sciences. The ABS guide supplement, New York, Annuel depuis 1965.

Social Sciences and Humanities Index, New York.

Social Sciences Index, New York.

Sociological Abstracts, New York, American Sociological Association.

Sociologie contemporaine - Current Sociology, Oxford, Blackwell.

ABC Political Science : advance bibliography of contents political science and government, Santa Barbara, American Bibliographical Center-Clio.

[267]

**Initiation aux méthodes
des sciences sociales.**

INDEX ANALYTIQUE

[Retour à la table des matières](#)

- | | |
|---|---|
| Analyse associative du contenu,
124 | Autonotation, 103 |
| Analyse classique du contenu,
126-128 | Cartographie, 153-159 |
| Analyse comparative, 204-214 | Case study, 145 |
| Analyse des documents, 125-135 | Catégorie d'analyse, 130-131 |
| Analyse des données, 92, 214 | Causale (relation), 231 |
| Analyse du contenu, 124-135 | Classification, 168-176 |
| Analyse multifactorielle, 218-
224 | Codage, 88-89 |
| Analyse ex post facto, 199-203 | Coefficient de corrélation, 213-
214 |
| Analyse quantitative du contenu,
129-135 | Collecte des réponses, 87-90 |
| Analyse systématique, 16-
17,139-140 | Comparaison, 205-214 |
| Archives, 119-120 | Compréhension, 13-14 |
| Area study, 145 | Concept opérationnel, 30 |
| Associations (étude), 210-212 | Constructivisme, 17,260 |
| Attitude, 103, 105-111 | Contamination des questions, 85 |
| | Corrélations (étude), 212-214 |
| | Corrélation de rangs, 213 |
| | Croisement, 65 |

- Dataïsme, 139
 Dédution, 184-186
 Dépouillement des réponses, 88-90
 Description, 139-161
 Déterminisme, 225-227
 Diachronique, 241
 Diagrammes numériques, 149-151
 Diagrammes en barres et surfaces, 151-152
 Dialectique, 246
 Directif, 50
 Documentation indirecte, 113-117
 Documents, 113-124
 Documents écrits, 117-120
 Documents non-écrits, 121-123
- Écart moyen, 147
 Écart-type, 148
 Échantillon, 63-73
 Échantillon aléatoire, 67-70
 Échantillon-maitre, 70
 Échantillon par quotas, 63-66
 Échantillon stratifié, 70
 Échelles d'attitude, 105-110
 Effet de prestige, 56
 Effet majoritaire, 91
 Effet minoritaire, 91
 Entretien, 47-58
 Empirisme, 15-18
 Ethnocentrisme, 28
 Évolution (relation), 232
 Expérimentation, 15-16, 187-203
 Expérimentation en laboratoire, 191-192
 Expérimentation invoquée, 193-203
 Expérimentation naturelle, 195
 Expérimentation provoquée, 189-195
 Expérimentation sur le terrain, 193-193
 Explication, 14, 215-224
- Factorielle (analyse), 214
 Fichiers, 115-116
 Figures imaginaires, 160-161
 Fonctionnalisme, 174-175, 242-243, 249
 Fonctionnelle (relation), 231
 Fond de carte, 160
- Génétique, 241
 Graphiques, 149-161
 Groupes artificiels, 189-190
- Histogramme, 135
 Holisme, 8
 Hyperfactualisme, 139
 [268]
 Hypothèse, 15-19, 177-186
 Ignorance méthodique, 26-27
 Individualisme méthodologique, 8
 Indicateur, 30
 Indices, 148
 Induction, 18, 182-183
 Image, 121-122
- Lexicographie, 132-133
 Liberté, 225-227
 Loi sociologique, 225-233
- Macrosociologie, 9

- Marxisme, 252-254
 Mass observation, 43-44
 Médiane, 147
 Mesure des attitudes, 103-109
 Méthodes, 15-19
 Méthode scientifique, 15-18
 Méthode comparative, 205-214
 Microsociologie, 9
 Modèle, 238-239
 Monographie, 142-145
 Moyenne arithmétique, 147
 Moyenne géométrique, 147
 Multivariée (analyse), 222-224

 Normatif, 11

 Objectivité, 25-27
 Observation, 23-24, 25-36
 Observation désengagée, 38-40
 Observation documentaire, 113-134
 Observation interne, 43-45
 Observation participante, 40-43
 Organigramme, 151

 Panel, 49-50
 Plan d'enquête, 64-65
 Philosophie sociale, 11-12
 Polygone de fréquence, 152
 Positif, 11-12
 Pourcentage, 148
 Probabiliste (relation), 225-227, 228
 Probabiliste (échantillon), 67-70
 Publication des réponses, 92-95

 Quartile, 147, 154
 Questionnaire, 70-87

 Quotas, 63-66

 Relativité,
 Représentativité, 70-73

 Sciences sociales, 7-10
 Social survey, 144
 Sociodrame, 191
 Sociologie spontanée, 27
 Sociocentrisme, 28
 Sociogramme, 102
 Sociométrie, 101-102
 Sondages d'opinion, 61
 Statistique (relation), 228
 Stochastique (relation), 228
 Structuralisme, 243
 Structuro-fonctionnalisme, 254, 253-257
 Systémisme, 244-45

 Tableau synthétique, 160
 Techniques, 19-20, 34
 Tests, 95-102
 Théorie, 240-258
 Théorie générale, 251-258
 Théorie moyenne, 248-250
 Théorie particulière, 247-248
 Théorisation, 240-258
 Totalité solidaire, 216-217
 Type concret 167-170
 Type construit, 167-170
 Type idéal, 164-166
 Type réel, 166-167
 Typologies, 163-176
 Typologie fonctionnaliste, 174
 Typologie institutionnelle, 171
 Typologie psychologue, 172
 Typologie relationnelle, 173
 Typologie structurelle, 171

Unité de quantification, 131
Validation empirique, 18
Variable antécédente, 221-222
Variable intermédiaire, 219-221
Variable intervenante, 219-224
Variance, 148
Vérification, 18, 187